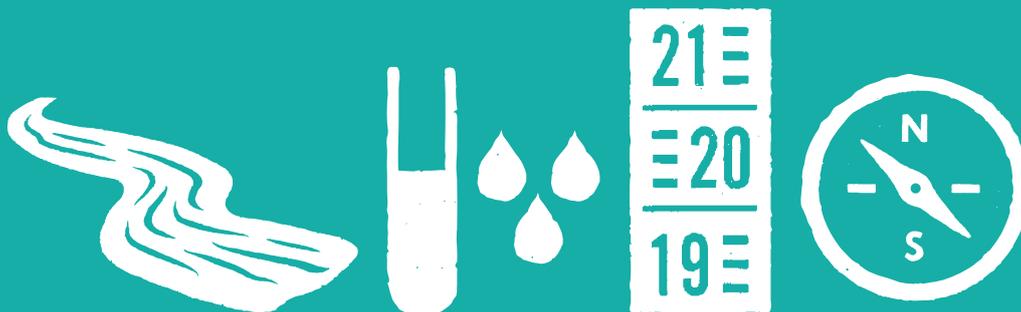




PAPI D'INTENTION Tarn-Dourdou-Rance 2018-2021



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	16/12/2021	Version projet - avant relecture par Laurent Danneville et Florent Tarrisse
V2	21/12/2021	Version définitive

Affaire portée par

PNRGC - Naima CATZ / Laurent Danneville / Florent Tarrisse

Rédacteurs :

Naima CATZ

Relecteurs :

Laurent Danneville - PNRGC



PAPI D'INTENTION Tarn Dourdou Rance

2018-2020 + AVENANT 2021

-

Fiche de synthèse

1 – BASSIN VERSANT CONCERNE

Unité Hydrographique de Reference (UHR) Tarn – Dourdou – Rance

2 – ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PAPI

Maître d'ouvrage pilote (porteur du PAPI) : Parc naturel régional des Grands Causses

Statut juridique : Syndicat mixte

Adresse : 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50 126 – 12 101 MILLAU

3 – PERIMETRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Région concernée : Région Occitanie

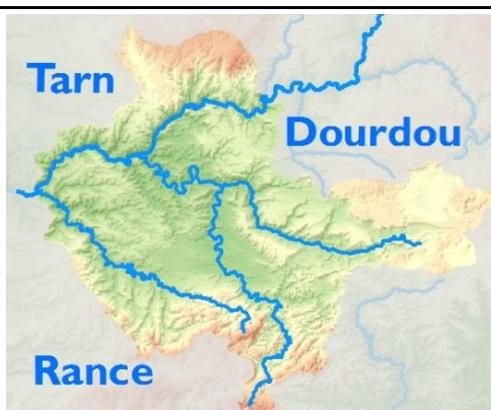
Départements concernés : Aveyron (12) et Tarn (81)

Nombre de communes : 61

Nombre d'habitants : ≈30 000 habitants

Montant total du projet dont animation :

Budget (harmonisés en € TTC)		
Evolution 2018/2021	Initial (01.01.2018)	A date de clôture (31.12.2021)
Global	933 500 €	894 982 €
Part animation	121 000 ke	201 500 €



4 – SUIVI DE L'ETAT

PREFET RESPONSABLE

Madame la Préfète de l'Aveyron

SERVICE TECHNIQUE D'APPUI

Service Prévention des Risques
Direction Départementale des Territoires de
l'Aveyron

CARTE DE LOCALISATION



Légende

-  Limites topographiques de l'UHR telle que définie dans le SDAGE Adour-Garonne
-  Limites de l'UHR avec prise en compte du fonctionnement hydrogéologique
-  Communes
-  Parc naturel régional des Grands Causses



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Novembre 2017. Extrait des données AFAG, BD CARTHAGE, BD CARTHAGE, fond relief ASTER GDEM NASA et METI of Japan, et BD TOPO 2016 de l'IGN, 2017.

SOMMAIRE

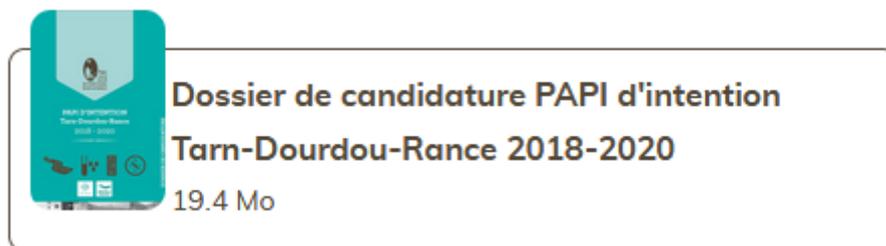
I. Préambule : Le Programme dit PAPI d'Intention Tarn-Dourdou-Rance	1
A. Rappel du contexte et évolutions.....	1
<input type="checkbox"/> Dossier de candidature et labellisation.....	1
<input type="checkbox"/> Territoire et gouvernance	1
<input type="checkbox"/> Perspectives.....	2
<input type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre et gouvernance du programme.....	3
B. Rappel du Programme.....	3
<input type="checkbox"/> Tableau de synthèse du programme.....	5
II. Bilan 2021	7
A. Rappel des bilans 2019 et 2020.....	7
<input type="checkbox"/> Bilan 2019 (à mi-parcours).....	7
<input type="checkbox"/> Bilan 2020.....	8
B. Présentation générale du Bilan 2021 - Clôture du PAPI.....	9
<input type="checkbox"/> Délais, mise en œuvre, et budget.....	9
<input type="checkbox"/> Objectifs stratégiques et évaluation.....	10
<input type="checkbox"/> Objectifs des actions et évaluation.....	11
C. Bilan par axes et actions.....	13
<input type="checkbox"/> Axe 0 : Animation du programme.....	13
<input type="checkbox"/> Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	14
<input type="checkbox"/> Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations.....	42
<input type="checkbox"/> Axe 3 : alerte et gestion de crise.....	53
<input type="checkbox"/> Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.....	56
<input type="checkbox"/> Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	59
<input type="checkbox"/> Axe 6 : Gestion des écoulements.....	81
D. Bilan sur la concertation avec les acteurs et dynamiques.....	83
E. Bilan Financier.....	85
III. Conclusions sur les suites du PAPI d'intention	88
A. Clôture et Concertation.....	88
B. Propositions pour un PAPI Complet.....	88
IV. ANNEXES	90
Annexe 1 : composition des comités de pilotage et technique.....	90
Annexe 2 : états d'avancement mensuels - Bimensuels.....	90
Annexe 3 : Compte- rendus et relevés de décision des Cotech (février 2021) et Copil (mars 2021).....	90
Annexe 4 : Support de présentation et compte rendu des réunions de clôture de la mission du PNRGC (octobre et décembre 2021).....	90

I. PREAMBULE : LE PROGRAMME DIT PAPI D'INTENTION TARN-DOURDOU-RANCE

A. RAPPEL DU CONTEXTE ET EVOLUTIONS

DOSSIER DE CANDIDATURE ET LABELLISATION

Le programme dit PAPI D'Intention Tarn-Dourdou-Rance a fait l'objet d'un dossier de candidature, qui présente l'origine de la démarche, le choix du territoire, le choix d'un porteur de projet, et détaille le déroulé du travail et les phases de concertation ayant abouti à ce projet. A noter que ce document est en ligne sur le site du parc des Grands Causses.



Ce dossier a fait l'objet d'une labellisation par la Commission Inondation de Bassin (CIB) Adour Garonne sans réserve en date du 5 juin 2018.

Des 7 recommandations assorties à cette labellisation, il importe de retenir la première :

« Dès la réalisation du PAPI d'Intention, des réflexions devront être engagées avec les acteurs du territoire Tarn amont afin d'envisager un rapprochement en vue d'un PAPI Complet unique. La gouvernance doit continuer à s'organiser sur ce territoire en lien avec la GEMAPI ».

TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

A la date du présent bilan, on ne note pas d'évolution dans la configuration administrative du territoire. Concernant la GEMAPI et la structuration du territoire Tarn-Dourdou-Rance, l'ensemble des 9 Communautés de Communes de l'UHR Tarn-Dourdou-Rance ont **délibéré favorablement pour la création du syndicat mixte TSDR à la date du 1^{er} janvier 2020, avec dissolution des deux syndicats actuels.**

Ce syndicat est en place depuis cette date, une convention entre le PNRGC et la structure gemapienne définissant ce « partenariat » sur la durée des missions assurées par le Parc : animateur du programme

-
- ¹ le syndicat de la vallée du Rance (SVR), syndicat mixte qui regroupe les 23 communes¹ du bassin versant du Rance (~ 450 km²);
 - Le syndicat Mixte des vallées de la Sorgues et du Dourdou (SM Sorgues-Dourdou), qui regroupe 22 communes formant le bassin versant du Dourdou (~850 à 900 km²).

PAPI dans sa présente phase d'intention, et également porteur de certaines actions initiées avant la création du Sm TSDR.

On rappellera que le PNRGC s'était porté volontaire pour initier la dynamique PAPI et mettre en œuvre ce programme dit PAPI d'Intention, du fait de l'absence de structure mieux adaptée, cette structure (syndicat unique de bassin versant à l'échelle de l'UHR Tarn-Dourdou-Rance) étant en cours de maturation. La mission prévoyait la définition du PAPI Complet si besoin, dans la suite logique du travail réalisé et des connaissances acquises à travers cette phase d'Intention.

A la demande de l'Etat, il s'était également engagé à poursuivre ce rôle de porteur de PAPI dans l'hypothèse où la structure à créer ne souhaiterait pas assurer cette mission.

Depuis la création de ce syndicat, et comme exposé dans la convention entre le PNRGC et le SM TSDR, ce dernier souhaite prendre la main sur toute nouvelle action en lien avec la prévention des inondations, et porter un éventuel PAPI Complet, si les élus souhaitent avancer sur un tel outil.

Extraits de la convention PNRGC-TSDR: « Il est précisé que toute nouvelle action (non inscrite dans le Papi Tarn-Dourdou-Rance) susceptible d'émerger sur le territoire visant la prévention des inondations fera l'objet d'une programmation distincte portée par le SM TSDR (dans le cadre de ses compétences) avec l'appui des partenaires concernés sur le territoire.

De même, il est convenu que si les élus du comité syndical du SM TSDR valident la mise en œuvre d'un Papi complet, ce dernier serait porté par le syndicat mixte TSDR en lien avec le syndicat mixte Tarn Amont, conformément à l'avis de la commission inondation de bassin Adour-Garonne du 05/06/18. »

❑ **PERSPECTIVES**

Pour le PNRGC, le PAPI d'Intention et les actions mises en œuvre ont clairement montré l'intérêt de ce type d'outil ainsi que la pertinence de poursuivre cette politique de gestion du risque **inondation**, avec la mise en œuvre d'un PAPI Complet, d'autant plus si l'on considère :

- Les **évolutions climatiques** qui s'observent, qui pourraient avoir des conséquences directes sur l'augmentation des risques: augmentation des phénomènes climatiques à l'origine d'inondation ET augmentation de la pression démographique ...
- Les **ressources relativement limitées sur le territoire Tarn-Dourdou-Rance**, financières du fait du caractère très rural des petites communes rurales qui le composent, mais également techniques, de part sa situation relativement éloignée des « centres de ressources ».

Cette certitude est aujourd'hui partagée par les syndicats de bassin, qui se sont engagés sur le principe dans cette voie, à travers notamment d'un courrier conjoint SM TSDR et SM Tarn Amont adressé au Préfet coordonnateur de bassin.

Comme explicité par le SM TSDR et la DDT², le calendrier et les moyens qui devraient être mis en œuvre sont les suivants :

² Cf. Compte rendu de réunion du 22/10/21 – clôture de la mission PAPI

- Janvier à Juin 2022 :
 - Portage par le SM TSDR sur la phase d'élaboration d'un dossier de candidature pour un PAPI Complet avec dépôt du dossier en mai 2022 et embauche d'un étudiant stagiaire sur la période de février à août 2022
 - Instruction et validation du dossier avec délais d'instruction ramenés à 1 mois ;
- Septembre 2022 à septembre 2028- 2030 : Mise en œuvre du PAPI Complet

□ **PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME**

Comme prévu dans le dossier de candidature et les avenants n°1³ et 2 :

→ la mise en œuvre du PAPI d'Intention a été effective au début du second semestre 2018, avec un démarrage officiel⁴ au 01 septembre 2018 pour une durée de 2 ans, prolongée d'un an, puis de 4 mois, portant la fin de la mise en œuvre au 31 décembre 2021 ;

→ la gouvernance du PAPI est assurée à travers l'organisation et les missions suivantes:

- Mise en place d'un Comité technique et d'un Comité de pilotage constitués de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Animation du PAPI d'Intention par un chargé de mission dédié à cette mission ;
- Evaluation du programme à mi-parcours.

Concernant l'implication du Public dans la gouvernance PAPI, il était prévu une phase de concertation et consultation du public sur le projet de PAPI complet, sous-entendu que ce projet serait élaboré en parallèle à la mise en œuvre du PAPI d'Intention.

Compte tenu des choix arrêtés par le Syndicat mixte TSDR (Cf. gouvernance), cette phase n'a pas été menée.

B. RAPPEL DU PROGRAMME

Le programme d'action prévisionnel comportait une série de **14 fiches actions** (dont l'animation) déclinées selon les 6 axes suivants :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements

³ Avenant à mi-parcours déposé en novembre 2019 - validé en octobre 2020 avec signature de l'avenant à la convention-cadre en date du 03 décembre 2020

⁴ Démarrage des financements pour le poste d'animation pour la phase de Mise en Œuvre au 01 septembre.

Il prévoyait enfin une mise en œuvre qui devait s'étaler sur 2 ans, sur la période 2018-2020, et un coût prévisionnel de 933 500 € TTC⁵, incluant l'animation du programme (axe 0).

Ces prévisions ont été légèrement modifiées à mi-parcours (octobre 2019), avec l'avenant n°1, puis à fin 2020, avec l'avenant n°2, pour une mise en œuvre sur 3 ans et 4 mois et un coût estimatif de l'ordre de 870 626 € à 1 039 626 €⁶.

En définitive, le PAPI d'INTENTION aura nécessité une mise en œuvre sur 3 ans et 4 mois pour un coût total de 895 000 € TTC, soit un budget global équivalent au budget initial prévu.

Pour le détail des actions tels que pressenties au stade du dépôt du dossier de candidature (01.01.2018), on se reportera :

- au tableau page suivante qui rappelle l'ensemble de ces actions, ainsi que les coûts, les maîtres d'ouvrage et les plans de financements ;
- aux fiches-actions annexées au dossier de candidature ;

Les actions telles que réellement mises en œuvre dans le cadre du programme sont explicitées dans les parties suivantes (II. Bilan 2021), de même que les budgets utilisés.

⁵ Cout harmonisé en € TTC avec cout affiché sur dossier de candidature de 863 500 € (avec actions en HT ou en TTC selon maitre d'ouvrage)

⁶ Cette fourchette est à mettre en lien avec les budgets sur les axes 4 (55 000 €) et 6 (114 000 €) non encore engagés à fin 2020, et sans besoins identifiés à date du bilan 2020.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

AXE	ACTIONS		Orientations stratégiques			COUT TOTAL € TTC ou € HT selon maître d'ouvrage (*)	VENTILATION PREVISIONNELLE			MAITRE D'OUVRAGE PRESENTI	VENTILATION PREVISIONNELLE											
	N°	INTITULE	OS1	OS2	OS3		2018	2019	2020		ETAT		REGION (**)		DEPARTEMENT	AGENCE DE L'EAU (***)		CCI		MO		
											%	montant total	%	montant total	%	montant total	%	montant total	%	montant total	%	montant total
0	0.1	Animation de la démarche PAPI		x	x	121 000	30 250	60 500	30 250	PNRGC	40	48 000	10	12 100	-	-	30	36 700	-	-	20	24 200
1	1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	x	x	x	20 000	5 000	10 000	5 000	PNRGC	50	10 000	-	-	-	-	13	2 500	-	-	38	7 500
	1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique		x		10 000	4 000	5 000	1 000	PNRGC	50	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	50	5 000
	1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	x		x	17 000	4 000	13 000	-	Communautés de communes - Communes - PNRGC	50	8 500	20	3 400	-	-	-	-	-	-	30	5 100
	1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement	x			295 000	95 000	200 000	-	PNRGC	50	147 500	15	44 250	-	-	15	44 250	-	-	20	59 000
	2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance	x		x	-	-	-	-	PNRGC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues	x		x	30 000	5 000	20 000	5 000	PNRGC	50	15 000	20	6 000	-	-	-	-	-	-	30	9 000
3	3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	x			-	-	-	-	PNRGC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS mise en place et animation d'une commission inondation	x	x	x	10 000	-	10 000	-	PNRGC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	10 000
4	4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	x		x	10 500	2 500	3 000	5 000	Communautés de Communes	50	5 250	-	-	-	-	-	-	-	-	50	5 250
	4.2	Diagnostic spécifiques (zonages pluviaux - Schéma directeur...)	x		x	55 000	-	55 000	-	Communautés de communes - Communes	50	27 500	-	-	-	-	-	-	-	-	50	27 500
5	5.1	Opération pilote de diagnostics de vulnérabilité sur habitations et bâtiments publics en zone inondable			x	17 000	-	17 000	-	PNRGC	50	8 500	15	2 550	-	-	-	-	-	-	35	5 950
		Achat de matériel type batardeaux - clapets anti-retour, ...				83 000	-	83 000	-	Communauté de Communes St Africain	40	33 200	-	-	-	-	-	-	-	-	60	49 800
	5.2	Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable (Volets 1: Etat des lieux - information-sensibilisation et volet 3: Sulvi-bilan)				12 500	6 500	1 000	5 000	Communautés de Communes	50	6 250	-	-	-	-	-	20	2 500	30	3 750	
		Volet 2: Action pilote de diagnostic sur entreprises			x	32 500	-	32 500	-	Communauté de Communes St Africain	50	16 250	-	-	-	-	20	6 500	30	9 750		
6	6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet			x	150 000	-	150 000	-	Communautés de Communes - Syndicats - CD - Communes	50	75 000	15	22 500	-	-	15	22 500	-	-	20	30 000
MONTANT TOTAL						863 500	152 250	427 000	284 250	-	47%	405 950	11%	90 800	-	-	12%	105 950	1%	9 000	251 800	

(*) Les coûts sont en € TTC pour toutes les actions sous maîtrise d'ouvrage PNRGC car ce dernier n'est pas assujéti à la TVA. Pour toutes les autres actions, les coûts sont estimés en € HT

(**) Les taux affichés sont susceptibles d'évoluer sur la base des critères d'intervention applicables au moment du dépôt de chaque demande de subvention, le programme (critères d'éligibilité et taux de financement) pour la Région Occitanie n'étant pas encore défini au 01.01.2018

(***) Les aides de l'Agence de l'Eau ne s'appliquent que sur une partie des actions (celles concernant la prise en compte des milieux aquatiques au sens large : communication sur la bonne gestion des cours d'eau, fonctionnement hydrogéomorphologique, étude de zec, espace de mobilité, qualité des cours d'eau, problématique de ruissellement et érosion en lien avec la qualité des milieux aquatiques - pollution diffuse, colmatage, ...); ainsi, les aides envisagées ont été calculées sur les parties des actions qui devraient être éligibles, avec les taux de financement habituels (entre 30 et 80 %), dans la limite, en complément des aides de l'Etat et de la Région, des 80 %. Comme pour la Région, les montants affichés ici seront à redéfinir pour chaque action, au moment du dépôt de la demande de subvention.

II. BILAN 2021

A. RAPPEL DES BILANS 2019 ET 2020

□ BILAN 2019 (A MI-PAROURS)

En septembre 2019, un rapport spécifique a été dressé, pour établir le bilan à mi-parcours. Il a été la base de la demande d'avenant n°1, déposée en novembre 2019 auprès des services de l'Etat.

La présentation générale de ce bilan à mi-parcours mettait en avant le constat suivant :

Le bilan est jugé globalement positif, avec :

- *une bonne avancée malgré des difficultés extérieures au porteur et au territoire ;*
- *une bonne réactivité et implication des différents acteurs, partenaires et/ou bénéficiaires directs des actions du programme ;*
- *un bon niveau de satisfaction des partenaires institutionnels autant au niveau de la mise en œuvre que du suivi administratif et financier du programme.*

A 1 an du démarrage du PAPI, hors animation du programme, 6 des actions ont été mises en œuvre, représentant un montant prévisionnel de 472 500 €, soit plus de 60 % du budget prévisionnel du PAPI. Concernant les dépenses réellement engagées, c'est un peu moins de 50 %, avec pour certaines actions, une partie des missions non encore engagée.

*Concernant l'avancée générale du PAPI, elle s'est heurtée sur cette première phase au retard dans la livraison des données LIDAR par l'Etat. Ces données étant essentielles pour la réalisation de l'étude hydraulique prévue dans l'action 1.4, action phare du PAPI, devant permettre également le déroulé d'autres actions dont celles des axes 2, 3 et 6, les 8 mois de décalage dans la livraison de ces données induisent, après concertation avec le bureau d'étude WSP en charge de la réalisation de l'étude 1.4, **une extension de 11 mois pour la bonne mise en œuvre du PAPI.***

A noter la mise en œuvre des actions de l'axe 5, qui n'a pas été perturbée par ce retard, voire en a été facilitée, avec une plus grande disponibilité de l'animation PAPI sur cette mission qui a demandé un très fort investissement humain, avec plus de 175 diagnostics réalisés en régie, dépassant les objectifs déjà ambitieux que s'était fixés le dossier de candidature.

Concernant les actions non engagées, les raisons sont les suivantes :

- *Certaines actions n'ont pu être engagées **faute de temps**, avec **des priorités mises sur les actions complexes**; ainsi, la pose de repères de crue (action 1.3), l'accompagnement des communes pour la réalisation des DICRIM (mission incluse dans l'action 0.1), pour l'utilisation des outils de surveillance (action 2.1), et pour l'élaboration des PCS (actions 3.1) n'ont pas été réalisées ; Elles sont néanmoins inscrites pour une mise en œuvre sur la période 2019/2020 ;*
- *Certaines actions n'ont pu être engagées car **nécessitant une avancée de l'étude 1.4** suffisante pour bien définir -ou confirmer- les missions complémentaires à engager : il s'agit des actions 2.2 et celles relevant des axes 4 et 6 ;*

- Certaines actions sont à **abandonner**, car **non pertinentes pour cette phase du PAPI** : il s'agit des actions 3.2 (budget 10 000 €HT) et 4.1 (budget 10 500 €HT), ces raisons étant détaillées dans le bilan par axes et actions (& C).

❑ **BILAN 2020**

Comme pour le bilan à mi-parcours, un rapport spécifique a été dressé à fin 2020, pour établir un nouveau bilan. Il a été la base de la demande d'avenant n°2, déposée en mars 2021 auprès des services de l'Etat.

La présentation générale de ce bilan à fin 2020 mettait en avant le constat suivant :

La mise en œuvre du programme s'est poursuivie sur la lancée positive de 2019, mais a vite été **acculée à d'importantes difficultés** :

- **contraintes liées au Covid** (à partir de mars 2020, arrêt de travail de l'animateur sur le 1^{er} confinement, annulation de stages et de missions, difficultés d'assurer certaines missions nécessitant des déplacements, des rencontres avec les élus, reports de certaines phases de concertations avec le report des élections à septembre 2020, etc.) ;
- **difficultés techniques rencontrées avec le prestataire WSP-Philia Ingénierie retenu pour l'étude phare du PAPI** (difficultés de juin 2019 à juin 2020, puis blocage et arrêt total dans l'avancée de la mission jusqu'en fin d'année) : plus de 6 mois sont perdus, sans compter le travail qui doit être repris (reconnaitances de terrain notamment avec embauche d'une nouvelle équipe), et l'investissement que cela a demandé, au sein du Parc, mais également au niveau des services de l'Etat (DDT, DREAL).

Le bilan est ainsi mitigé, mais la mise en œuvre des actions du PAPI s'est poursuivie, avec parfois des adaptations très positives, en lien avec ces difficultés. **A fin 2020, seules 3 actions n'avaient pu être engagées, dont 2 pour des raisons de calendriers en lien avec les difficultés et retard dans la mission de WSP [actions 4.2 et 6.1] et une action [1.2] qui n'apparaissait plus pertinente dans l'organisation et les perspectives envisagées de gouvernance.**

A 2 ans du démarrage du PAPI, hors animation du programme, c'est donc 9 des 11 actions⁷ qui ont été mises en œuvre, tout ou partie, représentant un montant prévisionnel de 636 400 € TTC, soit près de 90 % du budget prévisionnel du PAPI. Concernant les dépenses réellement engagées, elles s'élèvent à environ 440 000 €, soit un peu plus de 70 % des dépenses prévues, avec pour certaines de ces actions, une partie des missions non encore engagée.

⁷ Sur les 13 actions inscrites au dossier de candidature, pour rappel, 2 ont été abandonnées après concertation à mi-parcours, comme non pertinente, en termes de budget, les contenus pertinents pouvant être rattachés à d'autres actions (action 4.1 rattachée à action 0.1 et action 3.2 rattachée à action 3.1)

B. PRESENTATION GENERALE DU BILAN 2021 – CLOTURE DU PAPI

□ DELAIS, MISE EN ŒUVRE, ET BUDGET

La mise en œuvre du programme s'est poursuivie sur cette dernière année 2021, avec comme unique objectif la clôture des actions dans le délai imparti de 4 mois supplémentaires, afin d'absorber les retards liés aux difficultés rencontrées sur 2020.

En mettant de côté l'aspect gouvernance, le bilan peut être jugé comme positif, aux élus et habitants de le confirmer.

En effet, toutes les actions importantes et pertinentes ont toutes été menées à terme, malgré les délais relativement serrés imposés par le SM TSDR, avec un bilan financier que l'on peut juger positif : un budget global consacré au PAPI sans dépassement, et des sollicitations auprès des communautés de communes moindres que celles sur lesquelles il leur avait été demandé de s'engager.

Ce bilan est détaillé action par action, avec un volet financier en fin de rapport.

En définitive, à la date de clôture du PAPI, hors animation du programme, toutes les actions pertinentes ont été réalisées : soit 11 actions sur les 14 actions initialement prévues.

Les 4 actions non mises en œuvre ont été abandonnées, finalement peu ou pas adaptées au contexte, ces raisons étant détaillées ci-après (axes 1, 2, 3, et 4).

A l'inverse, d'autres actions non prévues, ou de plus grande ampleur qu'initialement prévue ont été mises en œuvre, à la demande des élus et des habitants.

Ces actions ont représenté, hors animation, un montant de 690 434 € TTC, soit 85 % du budget prévisionnel du PAPI, toujours hors animation.

Concernant l'animation, si celle-ci s'est prolongée sur 3 ans et 4 mois contre les 2 ans initialement prévus, cette prolongation a été bénéfique pour le territoire et l'accompagnement des élus dans la politique de gestion des risques inondations : en effet, cet investissement sur travail sur un temps plus long a permis :

- ☞ d'approfondir et de mettre en œuvre des actions avec une forte implication du PNRGC, avec de nombreuses missions en régie : diagnostics de vulnérabilité, réalisation d'études techniques, analyses des PCS et réalisation d'atlas cartographiques pour l'amélioration des PCS ...
- ☞ d'apporter des connaissances via les actions réalisées en régie, alimentant, les actions les unes avec les autres (exemple d'identification de repères de crues dans le cadre de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, collecte de témoignages sur l'historique des inondations et sur le fonctionnement des cours d'eau en crue alimentant les études sur l'amélioration de la surveillance des crues, et sur l'historique des inondations ...)
- ☞ de mieux connaître le territoire, les habitants, les élus et les problématiques, avec des temps d'échanges et de concertations plus nombreux ;
- ☞ d'accompagner les nouveaux élus suite aux municipales de 2020 ...

A noter que les communes et communautés de communes du territoire n'ont pas été impactées financièrement par cette prolongation, les coûts d'animation ayant été portés à 100 % par l'Etat (40 %), la Région (20%), l'Agence de l'Eau (15%), et par le Parc des Grands Causses (25 %) soutenu dans sa mission PAPI par son partenariat avec EDF.

Le tableau ci-dessous rappelle les coûts prévisionnels et les coûts réels du PAPI.

BILAN FINANCIER A FIN 2021 POUR CLOTURE	cout prévisionnel initial (dossier de		cout prévisionnel en € TTC (avec avenants n°1 et 2)	Cout final en € TTC	% / prévisionnel		TOTAL PAR AXE
	en € HT et TTC selon MO	harmonisé en € TTC			avenant 2	dossier de candidature	
TOTAL PAPI	863 500	933 500	1 077 100	894 982	83%	96%	
ANIMATION	121 000	121 000	201 500	201 500	100%	167%	
ACTIONS	742 500	812 500	875 600	693 482	79%	85%	
345-1.1	20 000	20 000	20 000	20 000	100%	100%	96%
345-1.2	10 000	10 000	-	-			
345-1.3	17 000	20 400	20 400	14 955	73%	73%	
345-1.4	295 000	295 000	295 000	295 009	100%	100%	
345-2.1	-	-	-	-			140%
345-2.2	30 000	30 000	42 000	41 907	100%	140%	
345-3.1	-	-	-	-			0%
345-3.2	10 000	10 000	-	-			
345-4.1	10 500	10 500	-	-			0%
345-4.2	55 000	66 000	66 000	-	0%		
345-5.1.1	17 000	17 000	17 000	16 992	100%	100%	153%
345-5.1.2	83 000	99 600	203 000	198 973	98%	200%	
345-5.2.1	12 500	15 000	15 000	11 340	76%	76%	
345-5.2.2	32 500	39 000	39 000	34 290	88%	88%	
345-6.1.1	150 000	180 000	44 200	44 100	100%	25%	33%
345-6.1.2			114 000	15 915	14%	14%	

❑ OBJECTIFS STRATEGIQUES ET EVALUATION

Concernant les objectifs stratégiques que s'était fixés ce programme, le bilan peut être qualifié de mitigé, avec une satisfaction très positive pour un certain nombre d'aspects, mais mitigée, voire insatisfaisante pour d'autres.

Cette évaluation est retranscrite selon une analyse qualitative, à travers 5 niveaux

- Satisfaction au-delà des objectifs 5
- Satisfaction à 100 % des objectifs 4
- Satisfaction mitigée des objectifs 3
- Objectifs non satisfaits 2
- Objectifs très largement insatisfaits 1

Le tableau page suivante synthétise, objectif par objectif, cette évaluation.

Objectifs		Evaluation	Note de référence pour satisfaction à 100 %
OS 1 : REpondre aux points faibles identifiés		12	12
	Définir les éléments manquants nécessaires à la gestion du risque inondation	5	4
	Définir et mettre en œuvre les actions pour améliorer la prise en compte des risques inondation	4	4
	Aider à la mobilisation et à la concertation de l'ensemble des acteurs	3	4
OS 2 : ORGANISER une gouvernance pérenne à l'échelle de l'UHR		12	16
	Dynamiser les échanges entre les différents acteurs du bassin sur les plans technique et politique et favoriser la concertation et les « faire-ensemble »	3	4
	Favoriser les synergies dans la gestion des risques inondation entre les acteurs du bassin et les partenaires institutionnels	3	4
	Harmoniser à l'échelle du bassin la connaissance des aléas et des enjeux	3	4
	Faire émerger les outils et éléments de gestion à l'échelle de l'UHR (outils SIG, base de données, outils de communication)	3	4
OS 3 CONSTRUIRE une politique de gestion du risque inondation		4	8
	Élaborer et fédérer les acteurs autour d'une stratégie avec la volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations	2	4
	Définir un programme d'actions dit PAPI Complet pour une durée de 6 ans	2	4

❑ OBJECTIFS DES ACTIONS ET EVALUATION

Comme pour les objectifs stratégiques, une évaluation des actions est proposée dans le tableau page suivante, basée sur ces 5 niveaux : les résultats de cette évaluation qui se veut la plus objective possible, donnent un score de 60, à comparer à la note de 64 (note de référence pour une satisfaction à 100 %).

Pour le détail, on se référera à la partie C, dans laquelle la présentation est volontairement détaillée afin de constituer une restitution fine à l'attention du SM TSDR, lequel prend le relais sur la mission

PAPI au 01.01.2022, sans qu'une véritable transmission des expériences et connaissances acquises sur ces presque 5 ans de mission PNRGC ait pu être mise en place.

Fiche action	Intitulé	Coût estimatif €TTC	Coût définitif €TTC	Satisfaction des objectifs
FA_1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	20 000 €	20 000 €	5
FA_1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique	10 000 €	0	2
FA_1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	20 400 €	11 223 €	5
FA_1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale - diagnostic sur secteurs sensibles - définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement	295 000 €	295 009 €	3
FA_2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance	p.m.	p.m.	3
FA_2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues	30 000 €	29 907 €	4
FA_2.2 avenant	Equipement d'échelles limnimétriques	12 000 €	7 782 €	5
FA_3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	p.m.	0 €	4
FA_3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, d'amélioration des PCS, mise en place et animation d'une commission inondation	10 000 €	0 €	3
FA_4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	10 500 €	0 €	2
FA_4.2	Diagnostic spécifiques (zonages pluviaux - Schéma directeur ...)	55 000 €	0 €	2
FA_5.1	Diagnostics de vulnérabilité sur habitations et bâtiments publics en zone inondable et équipements			
→FA_5.1.1	Volet 1 : Diagnostics de vulnérabilité sur l'UHR (diagnostics approfondis sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique et autodiagnostic sur autres communes)	17 000 €	16 992 €	5
→FA_5.1.2 + avenant n°1	Volet 2 : Equipement de réduction de la vulnérabilité sur sites pilote	203 000 €	198 973 €	5
FA_5.2	Diagnostics de vulnérabilité sur entreprises et activités économiques en zone inondable			
→FA_5.2.1	Volet 1 : Etat des lieux et information des entreprises	15 000 €	11 340 €	4
	Volet 3 : Suivi des entreprises et du PAPI et participation dynamique PAPI Complet			
→FA_5.2.2	Volet 2 : Diagnostics de vulnérabilité sur 25 entreprises sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique	39 000 €	34 290 €	4
FA_6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet			
→FA_6.1.1	Expertise environnementale et Etude AVP-ACB concernant les travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac	44 200 €	44 100 €	4
→FA_6.1.2	Etudes complémentaires AMC sur le Mousse et la Sorgues concernant les projets étudiés dans la poursuite des phases AVP-ACB	15 915 €	15 915 €	Non défini

C. BILAN PAR AXES ET ACTIONS

□ AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME

Pour rappel, l'animation du programme vise, au-delà de la mise en œuvre et du suivi des actions proprement dites, en un travail de gouvernance, avec comme objectif une forte mobilisation et une concertation des acteurs autour des actions et missions que s'est fixé le PAPI.

Le coût estimatif sur les 2 ans est de 121 000 €TTC, avec des financements Etat à 40 %, Agence de l'Eau à 15 %, et Région à 10 % (pour l'année 2018 soit 4 mois), et à 20 % pour les années 2019 et 2020 (en lien avec les évolutions des programmes de l'Agence et de la Région).

La part d'autofinancement atteint 28 % sur cette période, et est assurée par le PNRGC.

La nécessité de prolonger d'un an la durée du programme en lien avec le retard de l'Etat dans la livraison des données LIDAR, a impliqué de formaliser une demande d'avenant au PAPI (avenant n°1), lequel a été déposé en novembre 2019, et validé en octobre 2020. A noter que les délais sont normalement de 2 à 3 mois pour ce type d'avenant simple ; le retard dans la validation de l'avenant n°1 s'explique par le contexte COVID.

Ce choix a permis en premier lieu d'absorber les 8 mois de retard dans la livraison du LIDAR, d'intégrer le nouvel échancier du bureau d'étude WSP pour la réalisation de l'étude phare du PAPI mais également de garantir un travail d'élaboration et de concertation autour du projet de PAPI Complet tenant compte du contexte électoral de 2020.

Au vu du bilan 2020, et des retards dans la mise en œuvre de certaines actions, en lien avec le COVID notamment, et après concertation du Cotech et validation du Copil, une nouvelle prolongation a été actée.

Il a été prévu en Cotech que la demande soit faite pour 4 mois, avec possibilité de la prolonger à 6 mois en cours d'instruction de l'avenant, afin de bien adapter le calendrier aux éventuelles difficultés qui pourraient s'imposer au territoire.

Le SM STDR a fait acter en Copil le choix de limiter à 4 mois ferme cette prolongation, et de limiter la mission du PNRGC à la seule mise en œuvre des actions du programme, en soustrayant le travail d'élaboration et de concertation initialement prévu autour d'un projet de PAPI Complet.

Un second avenant a donc été déposé en ce sens auprès des services instructeur en mars 2021, lequel a été validé en date du 6 décembre 2021 (signature de l'avenant n°2 à la convention cadre).

La mission d'animation s'achève donc au 31 décembre 2021. Deux réunions dites de clôture initiées et organisées par le PNRGC se sont tenues les 22/10/21 et 02/12/21 pour rendre compte de sa mission, auprès du Cotech, du Copil, invitation élargie à l'ensemble des maires des communes du territoire.

Les supports de présentation et les comptes rendus figurent en annexe 4 de ce présent rapport.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Pour les 4 actions inscrites au PAPI, la mise en œuvre est détaillée ci-après.

Le tableau résume l'état d'avancement et les budgets associés (en € TTC), à la date de clôture de la mission du PNR des Grands Causses.

Fiche action	Intitulé	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	% avancement	Dépenses réalisées	Budget définitif
FA_1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	20 000 € TTC	PNRGC	100 %	20 000 €	20 000 €
FA_1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique	10 000 € TTC	PNRGC	-	0	0 €
FA_1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	20 400 € TTC	Sm TSDR	75 %	11 223 €	14 955 €
FA_1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement	295 000 € TTC	PNRGC	83 %	~243 744 €	295 009 €

1. Action FA_1.1 : Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication

✓ BILAN 2019-2020 :

Cette action est très bien engagée, avec des missions réalisées à plus de 90 %, à hauteur des attentes, avec des prestations de qualité, pour des budgets de mise en œuvre en cohérence avec les budgets estimés.

A noter que dans le cadre de cette action, des réflexions ont été menées pour un rapprochement entre les actions des PAPI Tarn-Dourdou-Rance et Tarn Amont.

Concernant les plaquettes réalisées pour les actions de diagnostics, élaborées par le PNRGC, en concertation avec l'animateur Tarn Amont, elles sont mises à la disposition du Tarn Amont, étant entendu que de petites modifications pourraient être faites pour les adapter à ce territoire, avec en définitive, un même visuel pour les deux UHR, à l'instar de la dynamique sur les repères de crue et panneaux signalétiques (Cf. action 1.3).

De même sur la mission MAYANE d'élaboration d'un plan de communication, le Tarn Amont s'est rapproché de ce prestataire pour voir comment s'impliquer dans une même démarche, toujours dans l'optique de l'élaboration d'un unique PAPI Complet.

➤ *Plaquettes d'information-sensibilisation*

Ainsi, elle a permis en 2019 la réalisation, l'édition et la diffusion de deux plaquettes d'information et de sensibilisation à l'attention des habitants d'une part, et des entreprises d'autre part, en accompagnement des actions de l'axe 5 de réduction de la vulnérabilité.



Ce travail a été mené dans de bonne condition grâce à la chargée de communication du Parc, avec la participation technique de différents acteurs dont la CCI –pour le guide à l'attention des entreprises, et la DDT, et grâce aux retours d'expériences et aux partages d'autres territoires (Lot, Aude, ...) que nous remercions ici.

Si ces plaquettes ont été distribuées dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité, elles ont été élaborées pour leur donner une portée d'information et de sensibilisation générale, et une diffusion à tout habitant du territoire de l'UHR. Elle rappelle enfin les bons comportements en cas de pluie intense, afin de relayer le travail de sensibilisation fait au niveau national.

La distribution des plaquettes conçues et éditées en 2019 s'est poursuivie en 2020, dans le cadre du lancement de la campagne d'autodiagnostic. Plus précisément, les plaquettes ont été livrées aux communes le souhaitant pour distributions aux particuliers en zone inondable (cf. axe 5 – action 5.1.1).

➤ *Elaboration d'un plan de communication*

Concernant le second volet de cette action, qui consiste en l'élaboration d'un plan de communication, c'est le prestataire MAYANE qui a été choisi mi-mai 2019, avec un lancement le 14 juin 2019.

Il s'agit pour rappel et dans une optique à plus long terme – PAPI Complet et création d'une structure de gestion propre à l'UHR– de mener un travail pour apporter les éléments décisionnels pour la mise en œuvre d'un véritable plan de communication, à travers la définition précise et chiffrée de plusieurs scénarii.

Cette mission devait se dérouler sur une période de 12 mois pour permettre d'intégrer le contexte des élections municipales de 2020, avec une 1^{ère} phase d'état des lieux et une 2^{ème} phase pour l'élaboration proprement dite du plan de communication. Il était prévu un rendu fin 2019-début 2020 suivi d'un travail d'un travail de concertation et de validation avec le Copil, de janvier à juillet 2020.

Ce calendrier a été décalé en raison du Covid, et notamment du fait de l'absence des élus en place (report des élections à septembre 2020). Les rendus du prestataire ont néanmoins été validés à fin 2020.

➤ *Evènement « Journées inondation »*

Des couts engagés sur cette action, il devrait ressortir un reliquat de 5 000 € sur le budget prévisionnel. Aussi, il a été envisagé en 2019 la mise en œuvre d'autres mesures de communication dans le cadre du PAPI d'Intention, comme l'organisation de journées « inondation ».

Un travail avec la chargée de mission communication du PNRGC a été mené, pour l'organisation d'un évènement ambitieux sur 2 jours, avec un contenu construit autour de la location des démonstrateurs DREAL, l'animation de stands divers, exposition, spectacle à destination des familles, travail en amont avec les scolaires, temps élus, temps entreprises, ...

Ce programme a été présenté en janvier 2020, pour une manifestation qui aurait lieu en octobre-novembre 2020. Malheureusement, la programmation de ces journées a dû être annulée, pour différentes raisons : difficultés de trouver une date qui convienne aux élus au vu de la disponibilité des démonstrateurs, puis contraintes sanitaires ...

✓ **Bilan global à fin 2021**

A fin 2021, cette action est clôturée, toutes les actions et budgets ayant été menés à terme, avec un niveau de satisfaction largement supérieur aux attentes.

➤ *Plaquettes d'information-sensibilisation*

La distribution des plaquettes s'est poursuivie sans coût supplémentaire, sur la base du stock disponible, tout au long de la mise en œuvre des actions du PAPI, selon les demandes des maires, et via les campagnes d'autodiagnostic notamment.

Le stock encore disponible (plus de 1000 exemplaires) a été mis à disposition du SM TSDR.

➤ *Elaboration d'un plan de communication*

La présentation du plan d'action a été faite en Cotech le 9 février 2021, lequel a validé ce travail pour une présentation au Copil en mars 2021, clôturant ainsi cette mission.

Le Sm TSDR sera alors à même d'utiliser cette ressource pour orienter ces choix en matière de communication sur l'aspect risque inondation, avec plus de 50 actions détaillées et chiffrées, répondant à des objectifs partagés et des publics ciblés et adaptés aux besoins du territoire.

➤ *Evènement « Journées inondation »*

Il n'a pas été prévu de relancer sur 2021 la proposition de 2020 pour un tel évènement, au vu du contexte et des contraintes multiples : -

- contexte COVID, et absence de visibilité ;
- investissement lourd en termes de temps que nécessite ce type d'évènement, et calendrier déjà serré sur lequel s'est engagé le PNRGC pour finaliser les actions telles que prévus dans le dossier de candidature et l'avenant n°1.

➤ *Evènement Jour d'Eau 2022*

Il a été alors envisagé d'utiliser le reliquat pour financer d'autres mesures de communication, avec la création de supports visuel et/ou audio qui pourraient être réalisés en parallèle au travail sur

l'historique des crues, et la pose de repères de crue (enregistrement de témoignages, ou création de mini-film, mise en valeur de supports historiques ancien, ...).

C'est dans ce cadre et au travers du travail sur l'historique des inondations qu'une rencontre avec l'association Jour d'Eau a donné naissance à un partenariat. Cette association qui travaille également sur la mémoire locale, met en œuvre chaque année sur la vallée du Tarn des animations avec les scolaires et le public, en lien avec l'eau, en partenariat avec EDF et l'ouverture à la visite d'un barrage, celui de la Jourdanie.

De cette rencontre entre l'association et le PAPI, et devant l'importance de communiquer sur le risque inondation sur la vallée du Tarn, l'idée a fait son chemin de dédier la thématique de l'évènement Jour d'Eau 2022 aux risques inondations. A noter que ce besoin était identifié dès le dossier de candidature.

Ainsi, le PAPI a accompagné techniquement et financièrement l'association Jour d'Eau, sur 2021 associant également EDF dans la dynamique : le projet est en cours de préparation, avec une mise en œuvre sur tout le 1^{er} semestre 2022, avec une très forte ambition pour cette action :

- ☞ Forte proximité avec le territoire
- ☞ Sur une période longue et pour un public nombreux et varié
- ☞ Avec un travail mêlant un caractère scientifique (des informations scientifiques approfondies, des messages techniques partagés), artistique, clownesque, et humain.

<p>☐ Résidence Accueil en résidence de la Compagnie Mungo de novembre au 27 juillet 2022, date de la première du spectacle. Avec plusieurs temps fort. Travail de création à partir des éléments recueillis lors de ces animations</p>	<p>☐ Ateliers scolaires 20 séances scolaires, réparties sur 10 classes, avec 2 artistes, axées sur un processus de création individuel d'un objet intégrant la perception des enfants du risque inondation, des causes aux conséquences, et des gestes à adopter dans ce contexte (cf. dossier de la Compagnie en annexe)</p>	<p>☐ EHPAD 6 séances de 2 heures réparties dans 3 E.H.P.A.D. avec les mêmes intervenants. Création de lien convivial, au moyen d'un spectacle interactif, autour de la mémoire liée au thème retenu (cf. dossier idem).</p>
<p>☐ « Rencontre des métiers de l'eau » Stands des corps de métier liés aux inondations Restitution scolaire sous forme d'exposition le 20 mars 2022, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau</p>	<p>☐ Veillées 5 veillées avec 2 artistes de la Compagnie et le groupe "Mémoire", à destination d'un public intergénérationnel. Prise de son qui sera archivée et fera partie du spectacle</p>	<p>☐ Jour d'Eau fait son estival Première représentation le 27 juillet dans le cadre de la manifestation annuelle "Jour d'Eau" 2022. Diffusion du spectacle par l'association dans la région</p>

A travers des actions détaillées dans le tableau ci-dessus, ce projet va permettre de mettre en avant, de sensibiliser, d'informer, de partager une réalité scientifique pour une meilleure information et conscience du risque inondation avec un côté léger, voire comique et une forte interaction avec « les publics » concernés.

Il va permettre de toucher différents publics : enfants et enseignantes, parents et grands-parents, anciens et très anciens, accompagnants professionnels et familles, élus et habitants de la vallée du

Tarn, touristes, ... , avec un fort côté intergénérationnel et une valorisation des notions de transmission, d'échanges, en lien notamment avec le travail sur l'historique des inondations (Cf. action 1.4) .

A noter qu'un film sera réalisé et diffusé (financement EDF) pour rendre compte et communiquer sur ce projet qui pourra bien évidemment être déployé sur d'autre territoire.

2. Action FA_1.2 : Mise en place d'un outil de gestion cartographique

✓ Bilan 2019-2020 :

Toujours dans la double optique de la poursuite de cette dynamique de PAPI – et l'élaboration d'un PAPI Complet- et de la création d'une structure de gestion propre à l'UHR, il a été intégré dans le présent PAPI d'Intention, la mise en place d'un outil de gestion cartographique afin de capitaliser de façon efficace la donnée produite dans le cadre du PAPI d'Intention, homogénéiser, compiler, et alimenter les données et bases de données existantes (Plateforme nationale repères de crues, BDHI, autre ...), et plus largement les données SIG nécessaires à la gestion des rivières et des bassins versants.

Ce travail a été pensé initialement avec une prestation en interne au PNRGC ; Il s'avère cependant que le plan de charge du chargé de mission identifié pour cette mission ne permet pas de réaliser correctement cette action ; Si un travail a été initié, il importe de recadrer cette action pour un travail satisfaisant.

Aussi, à fin 2019, il a été proposé que cette action soit mise en œuvre avec l'embauche d'un stagiaire SIGiste sur une durée de 5 mois, sur la période de mars à août 2020. Était également prévu que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, une concertation spécifique soit engagée avec le futur syndicat TSDR, et plus largement avec le Tarn Amont, toujours dans l'optique d'un rapprochement entre les deux territoires pour la phase de PAPI Complet.

Le contexte COVID, l'absence de perspectives définies pour le PAPI Complet, l'absence de dynamique de rapprochement entre les deux syndicats, et l'absence de volonté de partenariat avec le PNRGC font que cette action n'a pu être mise en œuvre courant 2020, et apparaît en définitive peu pertinente.

Il a donc été proposé à fin 2020 que cette action soit abandonnée, ce qui a été acté comme tel par le SM TSDR lors du Copil de mars 2021.

✓ Bilan global à fin 2021

Si cette action n'a pu être mise en œuvre dans le cadre du PAPI d'INTENTION, il nous semble toujours pertinent de réfléchir à des outils SIG, et à un travail spécifique dédié, tant cette organisation et mise en forme peut être chronophage, et tant l'outil SIG est aujourd'hui utile et efficace, voire indispensable, à de nombreux niveaux :

- gestion et suivi des actions, des besoins,
- capitalisation et exploitation des éléments de connaissance,
- communication, information, partage de connaissances, ...

Cette idée d'action pourra donc être reprise pour le compte du Sm TSDR si elle apparaît pertinente dans un contexte de PAPI Complet.

3. Action FA_1.3 : Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques

✓ Bilan 2019-2020 :

A fin 2019, cette action n'avait pas démarrée, et il était prévue qu'elle soit mise en œuvre sur la période 2020, la priorité ayant été donnée en 2019 à d'autres actions plus complexes (dont les diagnostics de vulnérabilité- Axe 5).

À noter qu'une action identique était prévue dans le PAPI Tarn Amont, avec une mise en œuvre à échéance 2019, la concertation PAPI Tarn Amont et PAPI Tarn-Dourdou-Rance étant assurée afin de garantir une homogénéité dans les visuels qui seront installés sur le territoire, tant en matière de repères de crue (plus hautes connues ou repères historiques) qu'en matière de panneaux signalétiques sur les parkings en zone inondable.

Pour information, les choix s'orientaient à quelques modifications près vers les visuels ci-dessous, à confirmer après validation de la DDT.



A fin 2020, le travail de pose de repère de crue n'a pu être engagé, à cause du COVID et des contraintes associée. Il a du être reporté à l'année 2021. Pour autant, une partie de cette action a néanmoins été engagée, avec réussite, concernant les panneaux signalétiques « parking inondable – restez vigilants ! ».

En effet, ayant eu à accompagner les communes sur l'analyse et la réactualisation des PCS en 2020, il est apparu opportun, avec des attentes parfois fortes de certaines communes, de lancer un achat groupé pour ce type de signalétique.

Au final, c'est 19 communes qui ont souhaité bénéficier de cet achat groupé, pour un total de 37 panneaux commandés, pour un prix total d'un peu moins de 2500 € HT.

La carte page suivante localise les communes concernées.



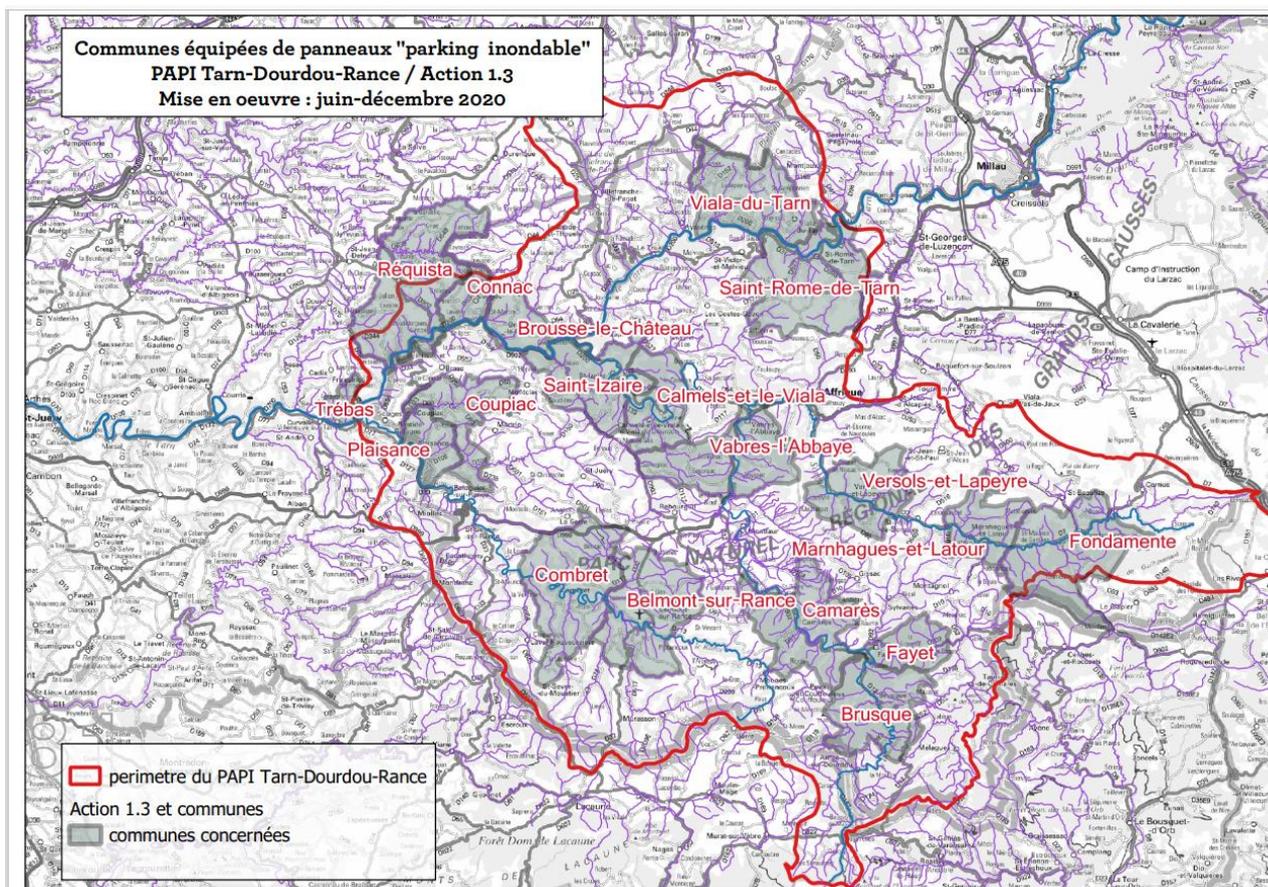


Figure 1: pose du panneau à Calmels-et-le-Viala

✓ Bilan global à fin 2021 :

Concernant la pose des panneaux signalétiques, la livraison puis l'installation à la charge des communes s'est faite progressivement, de mars à décembre. A fin 2021, seule deux communes n'avaient pas encore posé ces panneaux, travaux prévus néanmoins sur le 1^{er} trimestre 2022, en parallèle à la pose d'autres installations.

Concernant la mise en œuvre de l'action repères de crues proprement dite, elle s'est déroulée de mars à décembre 2021, avec une pose qui devrait se faire sur le 1^{er} trimestre 2022.

Cette action a concerné 21 communes pour un total de 35 repères de crue. Cette mise en œuvre est détaillée dans les pages suivantes,



présentant également les actions associées, dont la capitalisation des données du territoire⁸ sur la « plateforme nationale collaborative site et repère de crue ».

Comme prévu, la mission a démarré en mars 2021, avec un travail par vallée (vallée du Tarn, suivie de la Sorgues, du Rance et du Dourdou et de ses affluents).

Ce travail a été mené selon différentes étapes :

- ✓ Identification des communes concernées
- ✓ Identification des sites et repères de crue
- ✓ Validation des sites et repères de crue
- ✓ Consultations des prestataires pour le **marquage et le nivellement**, la fourniture, et la pose
- ✓ Commande et mise en œuvre de la pose des macarons
- ✓ Alimentation de la base de données nationale pour assurer la capitalisation des données recensées

Chaque étape est détaillée ci-après en termes de méthodologie, puis sont présentés les résultats.

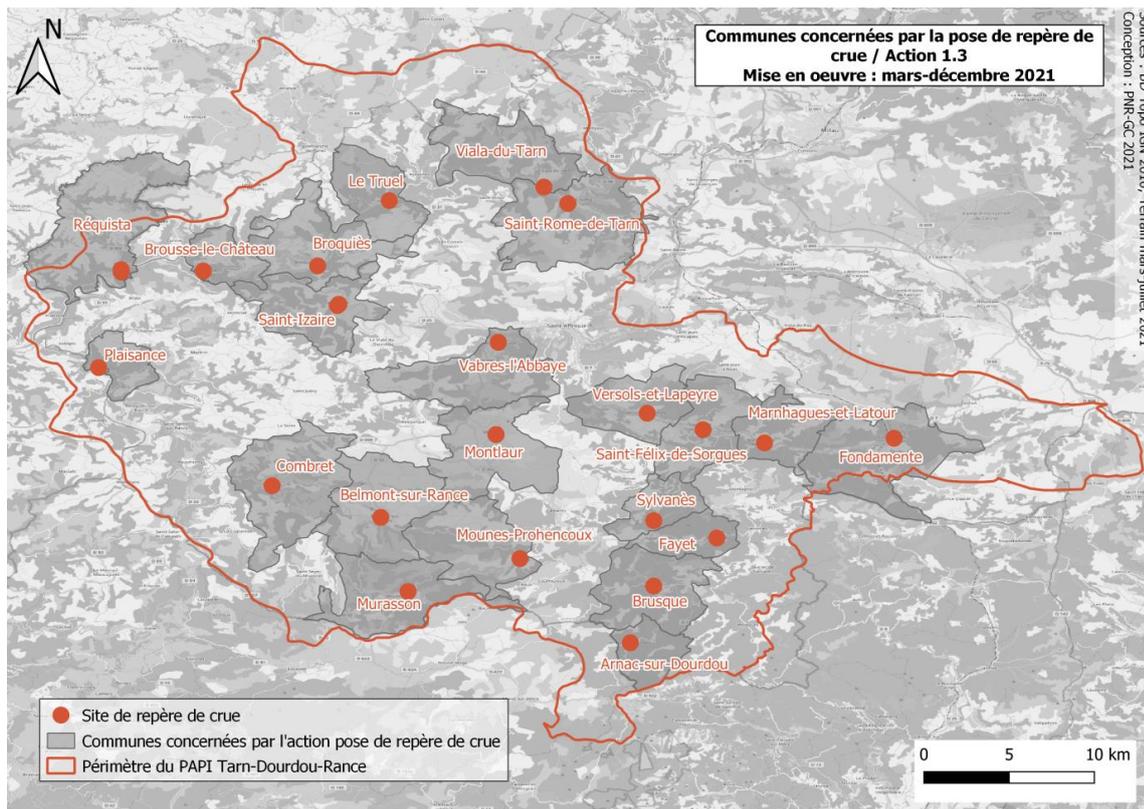
✓ **Identification des communes concernées**

En 2018, un questionnaire a été réalisé et envoyé à toutes les communes situées sur le territoire du PAPI permettant à celles-ci d'indiquer leur intérêt ou non pour la pose de repère de crue sur leur territoire.

La suite de la mission a été reportée plusieurs fois, en lien avec les élections de mars 2020, puis du fait des contraintes sanitaires liées au Covid. Au final, ce n'est qu'en mars 2021 que les communes intéressées, de même que celles qui nous semblaient important de sensibiliser, ont été approchées. Des échanges ont eu lieu, par mail, téléphone ou sur place, lesquels ont abouti à l'identification définitive des communes souhaitant s'inscrire dans cette action, et des sites et repères de crues à poser.

Au final, ce sont 21 communes qui se sont inscrites dans cette démarche, pour un total de 35 repères de crue, soit une moyenne de 1 à 2 repères par commune.

⁸ Dans le cadre des différentes actions du PAPI (diagnostics de vulnérabilité, étude sur la surveillance des crues, observations de terrain, recueil de données lors des crues, etc.), des éléments de connaissance ont été recueillis concernant les données sur les repères de crue, données qui ne figurent pas toujours sur la plateforme nationale.



✓ Identification des sites et repères de crue

Pour permettre de trouver les repères et sites les plus pertinents, les données existantes ont été compilées :

- données issues de la Base Nationale des Repères de Crues (BDNRC : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>) ;
- données issues des recherches historiques⁹ sur les crues.
- données recensées sur le terrain à travers les reconnaissances de terrain, les rencontres et enquêtes auprès des élus et habitants.

Le croisement de ces données, ainsi que des reconnaissances spécifiques de terrain, en présence des élus et/ou riverains directement concernés (propriétaires de support) ont permis de faire ressortir certains sites qui pouvaient être intéressants.

Notamment, il a été étudié la pertinence des sites envisageables, en rapport avec leur fréquentation. Il a ainsi été privilégié de choisir des zones très fréquentées comme notamment ceux en bordure de chemins de randonnée, à proximité immédiate d'espaces de loisirs, A ce facteur s'est ajouté enfin la visibilité du repère, en rapport avec la configuration des lieux et du niveau atteint, et en lien avec l'objectif de cette action, à savoir entretenir la mémoire des inondations et sensibiliser au risque inondation.

⁹ Cf. action 1.4 : recherche historique sur les inondations – 2021 - ACTHYS / PNRGC – PAPI 2018-2021

Pour garantir ces critères, il a donc parfois été nécessaire de déplacer certaines informations sur un site plus pertinent. Dans ces cas de figure, une approche hydraulique¹⁰ a permis de préserver la justesse de l'information sur la hauteur d'eau, avec une incertitude résiduelle puisque ces modifications sont basées sur des hypothèses et non sur une réelle observation du niveau. C'est pour cette raison qu'a été apposée à certains repères de crue la mention « estimée » pour les hauteurs de des repères déplacés.



Maquette générale

Exemple d'un repère (fourniture Signaux-Girod)

✓ **Validation des sites et repères de crue**

Les sites et repères de crues ainsi définis en concertation avec les communes –voire les riverains dans le cas où le support de pose n'était pas communal- ont fait l'objet de validation à différents points de vue et étapes :

- Avec l'UDAP et avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et le SM TSDR, pour un accord de principe sur le projet, cela dès l'amont ;
- Avec la DREAL et la DDT au fil de l'eau, pour le choix des hypothèses hydrauliques en cas de besoin ;
- Avec les communes et les propriétaires des supports une fois le projet totalement abouti, via la signature de convention, accompagnée d'une « fiche projet » intégrant un photomontage du site avec les repères. Elles permettent d'acter l'accord sur la pose de repères de crue et de présenter les obligations légales des propriétaires des supports et communes notamment. Elles ont été signées en premier lieu par les communes, et les particuliers, puis signées par le Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, maître d'ouvrage de l'action. Le Conseil Départemental n'a finalement été sollicité qu'en dernier lieu, leur calendrier ne leur permettant pas d'acter officiellement la signature de ces conventions avant novembre 2021. A noter que si la signature a bien été officialisée, les retours des conventions sont toujours en attente, et devraient être transmis directement au SM TSDR. Ce dernier se chargera donc

¹⁰ Modifications relatives selon les données disponibles, notamment pentes d'écoulement issues de crues observées, données de modélisation, ou hauteurs relatives reportées

d'effectuer ce suivi, de transmettre à qui de droit les conventions, et d'archiver enfin ces documents.

✓ **Marquage temporaire, nivellement, fourniture, et pose des macarons**

Afin d'assurer le nivellement et la bonne implantation des repères à poser, une mission a été confiée à un cabinet de géomètres, laquelle a été réalisée fin septembre 2021. Des marquages temporaires ont ainsi été effectués, et les photomontages réalisés en première approche ont été affinés sur ces bases, et transmis aux communes et à l'entreprise retenue pour la pose.

Un exemple, figurant pages suivantes, illustre le travail de présentation restitué pour chacune des communes concernées.

En parallèle à cette mission, la fabrication et la fourniture, confiée à l'entreprise Signaux-Girod, a été lancée en septembre 2021, avec un retard lié à une commune désireuse de s'inscrire dans cette démarche, mais n'arrivant pas à nous communiquer ces souhaits précis en termes d'implantation. Au final, cette commune n'a pu être intégrée, et pourra être intégrée à une future action de pose de repère de crue à inscrire dans un prochain PAPI.

Ce retard dans la commande, et des difficultés rencontrées par l'entreprise dans la fabrication ont retardé le calendrier pour la pose prévue sur novembre - décembre. En définitive, avec une livraison début décembre, la pose sera réalisée sur le 1^{er} trimestre 2022, avec un suivi technique qui sera néanmoins garanti par le PNRGC.

PAPI TARN DOURDOU RANCE
ACTION 1.3 : REPERES DE CRUES - VALLEE DE LA SORGUES

COMMUNE	<i>Saint-Félix-de-Sorgues</i>	SITE(s)	<i>Vieux pont</i>
Communauté de communes	<i>Saint Africain, Roquefort, Sept Vallons</i>		

CARTE DE LOCALISATION



ETAT DES LIEUX

La commune de Saint-Félix-de-Sorgues est soumise au risque inondation, et a été affectée par la crue de 1992 et plus récemment celle de 2014. Afin de participer à la sensibilisation des riverains, des habitants du territoire et plus largement des usagers et de la population estivale, la commune a souhaité s'inscrire dans l'action du PAPI - 1.3 consistant en la mise en place de repères de crue.

En tenant compte des données existantes relatives aux niveaux atteints, et des contraintes en termes de visibilité et de fréquentation, le site retenu est le suivant : pile du vieux pont, face aval, avec fréquentation directe en lien avec la proximité immédiate de l'aire de jeux et du chemin de randonnée « 4 chemins, 1 école ». Les repères de crue retenus pour le projet sont ceux correspondant aux plus hautes eaux de la crue de 1992 et de 2014. Ils sont recensés dans la base de données nationale, et situés au droit du moulin du pont en aval rive gauche du pont pour 1992, et sur le remblai du vieux pont en amont rive droite pour 2014 - niveau confirmé par les agents municipaux lors de notre visite. Ils peuvent, de fait, être reportés directement au niveau du site retenu.

Réalisation : Parc naturel régional des Grands Causses – mars à août 2021
Maître d'ouvrage : Sm TSDR

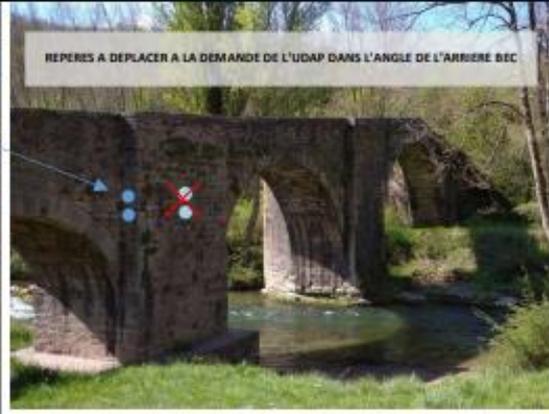
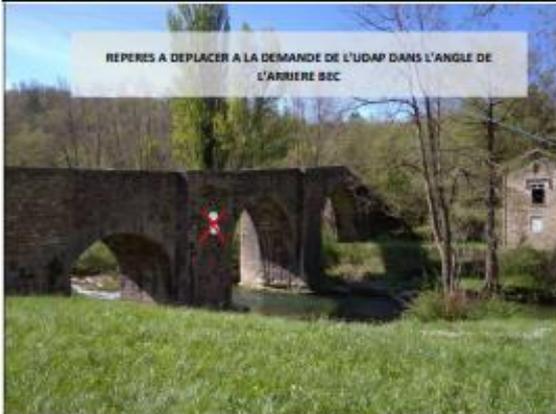
DETAIL DU PROJET	
SITE DE POSE	
<i>Adresse / Informations sur la localisation</i>	<i>Saint-Félix-de-Sorgues - 1^{ère} pile rive droite du Vieux pont</i>
<i>Numéro de parcelle cadastrale</i>	<i>Limite parcelle cadastrale AB376 et voirie communale</i>
<i>Propriétaire du support des repères</i>	<i>Commune</i>
<i>Indications de l'atlas des patrimoines</i>	<i>Site classé : Pont inscrit Monument Historique Périmètres de monuments historiques : Oui</i>
INSTALLATION	
<i>Support du matériel à poser</i>	<i>Construction en pierre (pile de pont)</i>
<i>Nombre total de repères à poser et crues concernées</i>	<i>2</i> <i>1875 <input type="checkbox"/> 1933 <input type="checkbox"/> 1992 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/></i>
<i>Autres matériels envisagés</i>	<i>Néant</i>
<i>Convention</i>	<i>Convention bipartite entre le maitre d'ouvrage et la commune</i>
<i>Visuel</i>	<i>Cf. Photomontage ci-dessous</i>
MISSIONS ANNEXES	
<i>Validation Etat (DREAL-DDT-UDAP)</i>	<i>Juin 2021 et Aout 2021 pour l'UDAP avec légère modification sur emplacement</i>
<i>Signature convention</i>	<i>Signature commune + Sm TSDR</i>
<i>Mission géomètre</i>	<i><u>Calage des niveaux à marquer</u> Repère 1992 : cote NGF connues (à partir de la donnée sur repère de crue recensé dans la BDNRC) Repère 2014 : levé cote NGF du niveau de référence (à partir de la donnée sur repère de crue issue du témoignage de l'équipe communale) <u>Marquages temporaires</u> sur site projet avant installation</i>
<i>Fourniture matériel</i>	<i>1 macaron SORGUES- 1992 / observé 1 macaron SORGUES - 2014 / observé</i>
<i>Installation</i>	<i>Pas de contrainte d'accessibilité</i>
<i>Capitalisation dans BD repère de crue</i>	<i>PNRGC</i>

Réalisation : Parc naturel régional des Grands Causses – mars à août 2021
Maître d'ouvrage : Sm TSDR

2/4

PHOTO MONTAGE

Vue du site d'implantation des repères de crue



Vue d'ensemble (pont et Moulin en RG) depuis l'aval rive droite

Vue de la pile et des macarons projetés ●

Vue du site d'implantation exacte après mission géomètre VEODIS 3D



SAINT-FELIX-DE-SORGUES



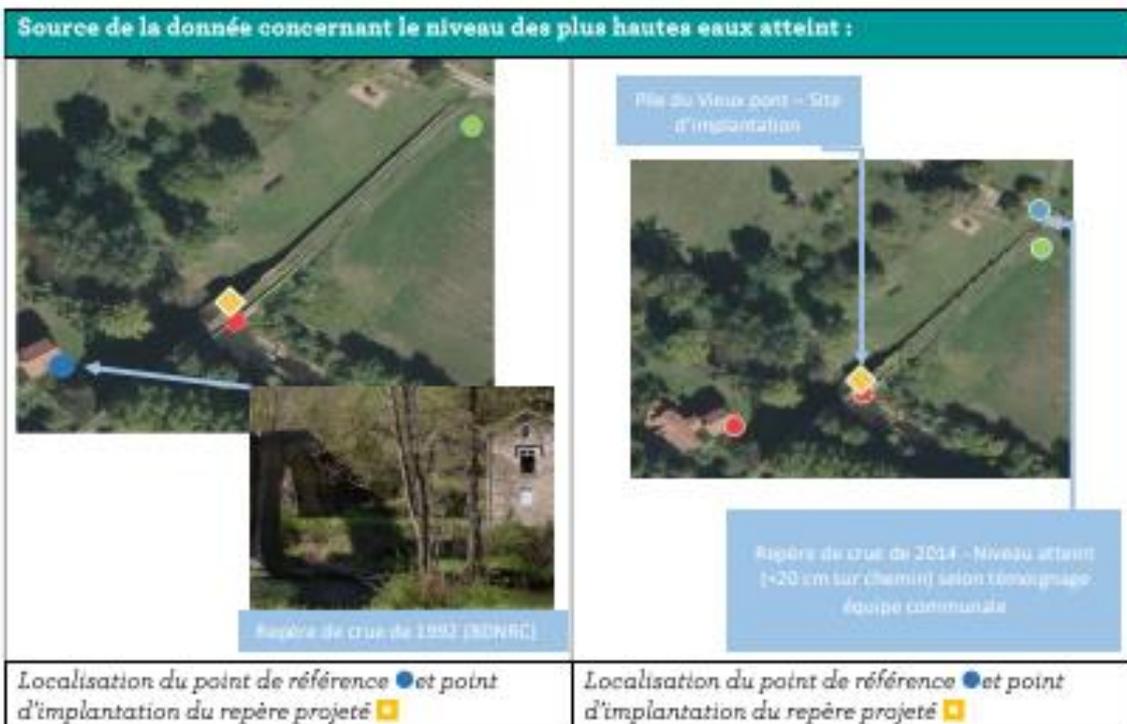
PAPI TARN DOURDOU RANCE – Parc naturel régional des Grands Causses

Véodis-3D Dossier : 202107-005

24/09/2021

Réalisation : Parc naturel régional des Grands Causses – mars à août 2021
Maître d'ouvrage : Sm TSDR

3/4



Réalisation : Parc naturel régional des Grands Causses – mars à août 2021
 Maître d'ouvrage : Sm TSDR

✓ Résultat et bilan

Au stade du dossier de candidature du PAPI, l'action prévoyait un total de 21 communes pour une cinquantaine de repères de crues.

Sur les communes pré-identifiées, certaines n'ont pas donné suite, notamment des communes de la Communauté de Communes du Saint Africain Roquefort et 7 Vallons (3 sur 6)..

A l'inverse, d'autres communes ont finalement montré un intérêt, notamment les communes de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn (5 des 7 communes non pré-identifiées).

Les raisons de ces évolutions sont expliquées plus loin.

La carte et les tableaux ci-dessous présentent le détail des repères de crues posés.

✓ Tarn

Communes et communautés de communes soumises au risque inondation	nbre repères à poser selon pré-identification 2017	nbre repères existants (BDNRC)	Commune concernée par action repère de crue (intéressée oui=1/non=0)	Action repère de crue (nbre de macarons à commander)	Date des crues	Type de source	Nombre repères existants (macarons, plaques, marques...)	Nombre de repères identifiés absents de la BDNRC (terrain 2021)
CC de la Muse et des Raspes du Tarn								
Ayssenes	0	0	0	0			0	0
Broquies	2	0	1	1	1982	estimé	0	0
Brousse-le-Chateau	2	2	1	2	1982+1994	estimé (x2)	3	2 (2003+2014)
Le Truel	2	2	1	2	1982+2003	estimé+observé	0	1 (1982)
Montjaux	0	0	0	0			0	0
Saint-Rome-de-Tarn	2	1	1	1	1982	observé	0	0
Saint-Victor-et-Melvieu	0	0	0	0			0	0
Viala-du-Tarn	1	2	1	1	1994	observé	0	0
Les Costes-Gozon	0	0	0	0			0	0
Lestrade-et-Thouels	0	0	0	0			0	0
CC de Lévézou-Pareloup								
Alrance	0	0	0	0			0	0
Salles-Curan	0	0	0	0			0	0
Villefranche-de-Panat	0	0	0	0			0	0
CC du Réquistanais								
Brasc	0	0	0	0			0	0
Connac	0	2	0	0			0	0
Montclar	0	0	0	0			0	0
Réquista	2	3	1	3	1982+2014+1930	observé (x3)	1	1 (1994)
CC Val 81								
Fraissines	0	1	0	0			0	0
Trebas	1	1	0	0			0	0
TOTAL AXE TARN (nbre de communes et nbre de macarons)			6	10				

✓ Sorgues

Communes et communautés de communes	Nombre repères à poser selon pré-identification 2017	Nombre repères existants (BDNRC)	Action repère de crue (intéressée oui=1/non=0 / ? = pas de réponse)	Action repère de crue (nbre de macarons à commander)	Date des crues	Type de source	Nombre repères existants (macarons, plaques, marques...)	Nombre de repères identifiés absents de la BDNRC (terrain 2021)
CC Larzac et Vallées								
Fondamente	4	24	1	1	2014	observé	0	0
Marnhagues-et-Latour	1	14	1	2	1992 + 2014	observé + observé	3	0
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons								
Saint-Affrique	2	133	0	0			3	0
Saint-Felix-de-Sorgues	2	10	1	2	1992 + 2014	estimé+observé	0	0
Versols-et-Lapeyre	5	55	1	1	2014	observé	3	1
Saint-Jean-d'Alcapies	0	0	0	0			0	0
TOTAL AXE SORGUES (nbre de communes et nbre de macarons)			4	6				

✓ Dourdou

Communes et communautés de communes	Nombre repères à poser selon pré-identification 2017	Nombre repères existants (BDNRC)	Commune concernée par action repère de crue (intéressée oui=1/non=0)	Action repère de crue (nbre de macarons à commander)	Dates des crues concernées	Type de source	Nombre repères existants (macarons, plaques, marques...)	Nombre de repères identifiés absents de la BDNRC (terrain 2021)
CC Monts, Rance et Rougier								
Arnac-sur-Dourdou		6	1	3	1982 (2 sites) + 1930	observé+estimé (x2)	0	2
Brusque	1	24	1	0			4	0
Camares	5	43	1				11	2
Tauriac-de-Camaries		0	0				0	0
Fayet	1	24	1	2	2015	observé (x2)	0	1 (2015)
Melagues		1	0				0	0
Montlaur	1	42	1	2	2014 + 1982	estimé (x2)	2	1 (novembre 2014)
Sylvanes	2	2	1	1	1992	estimé	0	0
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons								
Calmels-et-le-Viala	1	24	0				6	2
Saint-Izaire	2	32	1	3	2014 (2 sites) + 1982	observé (x3)	1	0
Vabres-l'Abbaye	2	91	1	2	1982 + 2014 (sur 1 plaque) + 1930	estimé (x3)	1	0
Saint-Affrique	2	cf. sorgues	0					
TOTAL AXE DOURDOU (nbre de communes et nbre de macarons)			8	13				

✓ Rance

Communes et communautés de communes	Nombre repères à poser selon pré-identification 2017	Nombre repères existants (BDNRC)	Action repère de crue (intéressée oui=1/non=0/? = pas de réponse)	Action repère de crue (nbre de macarons à commander)	Dates des crues concernées	Type de source	Nombre repères existants (macarons, plaques, marques...)	Nombre de repères identifiés absents de la BDNRC (terrain 2021)
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois								
Curvalle	0	9	0				0	0
Miolles	0	0	0				0	0
CC du Réquistanais								
La Bastide-Solages	1	6	0				2	0
CC Monts, Rance et Rougier								
Balaguier-sur-Rance	0	4	0				0	0
Belmont-sur-Rance	3	7	1	2	1999+2014	observé+estimé	0	0
Combret	2	6	1	2	1999+2014	observé (x2)	0	0
Laval-Roquezeziere	0	3	0				0	0
Mounes-Prohencoux	3	7	1	1	1982	observé	0	0
Murasson	1	1	1	1	2008	estimé	0	0
Peux-et-Couffouleux		0	0				0	0
Pousthomy	0	4	0				0	0
Saint-Sernin-sur-Rance	0	14	0				4	0
Saint-Sever-du-Moustier	0	0	0				0	0
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons								
Coupiac	5	3	0				2	0
Plaisance	5	13	1	1	2014	estimé	1	4 (1875 + 2014 + 1999 + 1996)
TOTAL AXE RANCE (nbre de communes et nbre de macarons)			5	7				

→ Bilan

En termes de mise en œuvre cette action s'est déroulée sur une période relativement courte (mars à décembre 2021), si l'on considère les contraintes associées à ce genre d'action (phases de concertation, validation, contexte covid avec élus fortement mobilisés sur beaucoup d'autres sujets, et question de la pose à traiter avec difficulté de trouver des entreprises pour mise en œuvre sous 4 mois).

Au final, ce sont 25 sites pour 35 repères de crue qui seront équipés. Une partie importante des données utilisées pour la pose de ces repères provient de la Base de Donnée nationale sur les Repères de Crue. Les autres repères ont été identifiés grâce à des témoignages, et à des relevés et recherches de terrain (Cf. figure 1).

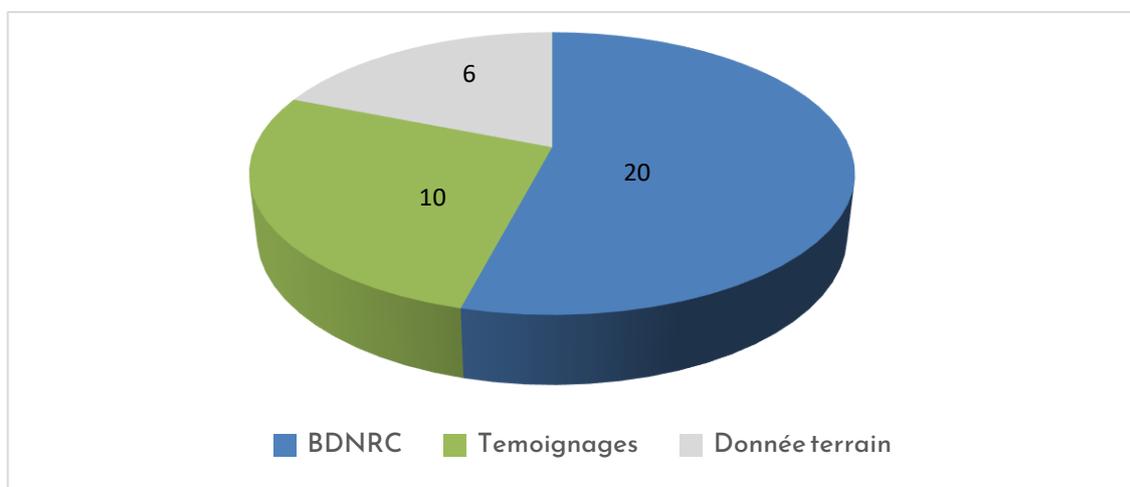


Figure 2 : Source des données pour les repères de crue à poser

Les repères de crues mis en place via cette action concernent en général les plus hautes eaux connues depuis le XX^{ème} siècle (Cf figure 2). Malheureusement, aucun repère pour la crue de 1875, qui est une crue historique sur le territoire n'a été posé. La mise en place de repères relativement anciens (mars 1930) a pu être réalisé grâce à la présence de marque gravée ou peinte dans deux cas. Pour le troisième repère, cela a pu être possible grâce à un témoignage de riverain.

Le peu de repères posés concernant des crues anciennes peut s'expliquer par une perte de la mémoire des inondations sur le territoire.

Ce constat met en évidence l'importance de ce type d'action, qui, au-delà de sensibiliser élus, riverains et la population touristique, permet de perpétuer la mémoire des inondations, et garder un regard éclairé sur les événements passés, et à venir.

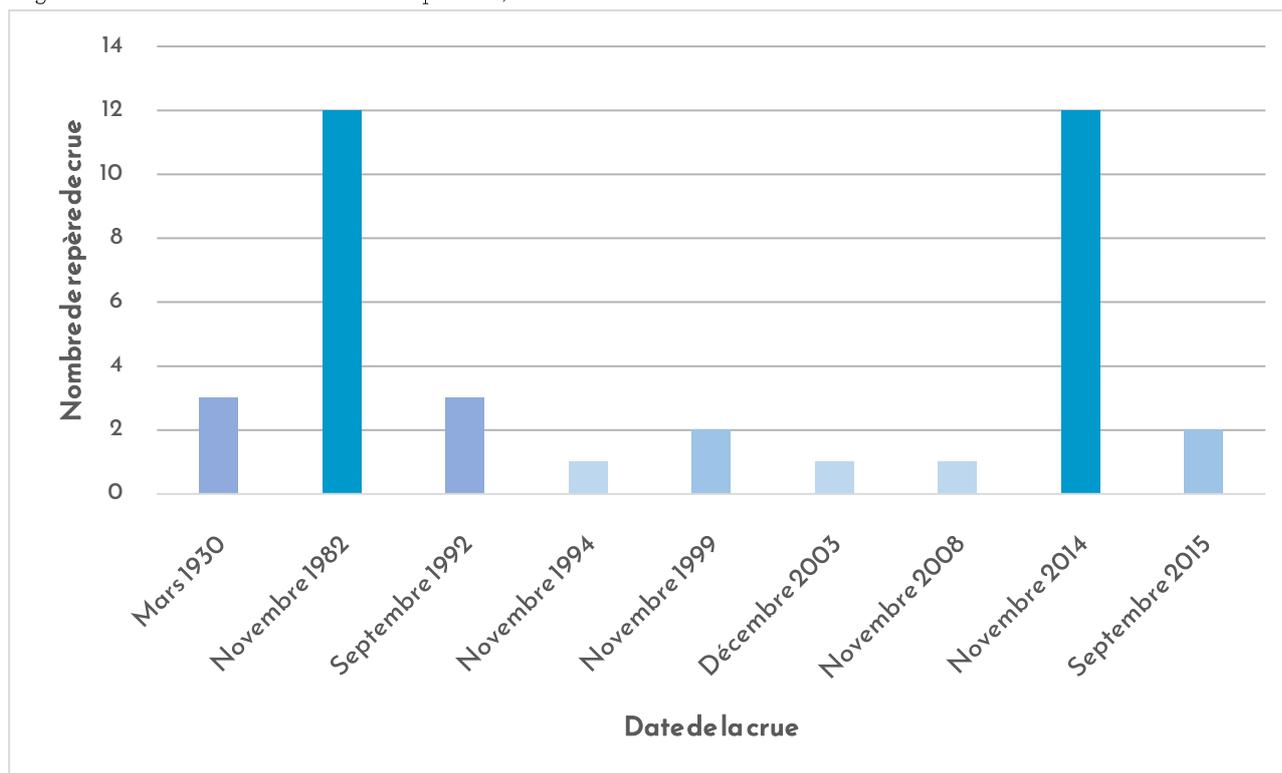


Figure 3: Nombre de repère de crue en fonction de la date d'inondation

Concernant le choix des sites et de la visibilité, il est important de se poser ces questions, notamment sur la taille des macarons, qui doit être adaptée à la hauteur d'implantation et au site ; en effet, sur le territoire, des macarons ont été posés, avec une taille correspondant au diamètre minimal de 8 cm, et sur des sites pas toujours fréquentés, ou à des niveaux d'implantation trop bas pour être visibles et assurer une certaine sensibilisation.

Enfin, il est important de souligner que les freins ont été relativement limités, avec un intérêt quasi-général des élus. Plus en détails, on rappellera les points suivants :

- concernant les raisons pour lesquelles les 6 communes pré-identifiées n'ont finalement pas été concernées par cette action, cela s'explique pour 5 d'entre-elles (Coupiac, St Affrique, Calmels-et-le-Viala, Trébas et Camarès) par le fait qu'elles ont été entre temps couvertes par

une action de ce type, dynamique portée respectivement par la communauté de commune, par le Syndicat Tarn aval, et directement par la commune pour Camarès) ;

- la commune de La Bastide-Solages, qui était initialement intéressée par cette action n'a pas donné suite en raison de l'absence de sites de pose pertinents et visibles, ainsi que par la réticence des riverains à la mise en œuvre de cette action sur leur habitation ;
- à l'inverse les communes en bordure du Tarn se sont intéressées en définitive à l'action (Cf. figure 3), alors qu'initialement elles n'étaient globalement pas intéressées, trouvant dans cette dynamique un effet négatif, les repères pouvant faire peur aux touristes Les raisons de cette évolution s'expliquent du fait des changements opérés dans les équipes municipales, et peut être des échanges qui ont eu lieu entre maires et PAPI dans le cadre de cette action ;

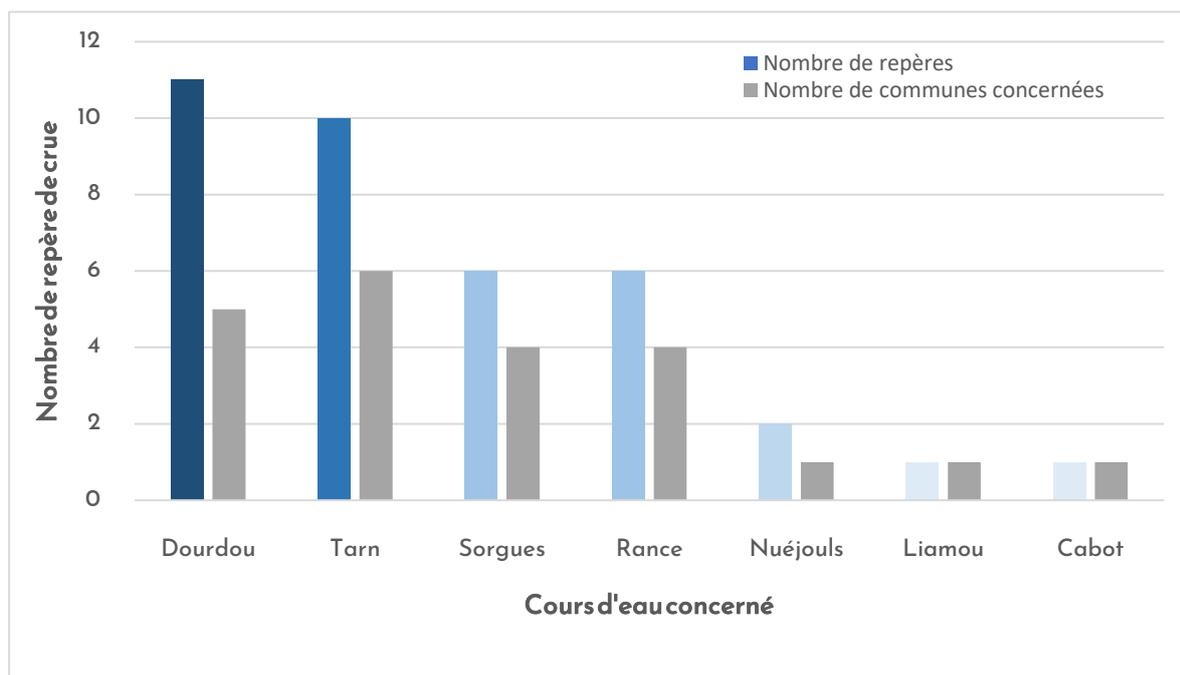


Figure 4 : Nombre de repère de crue à poser et nombre de communes concernées par cours d'eau

- plus globalement, les raisons des freins tels que ressentis ou exprimés par les élus ou riverains sont assez hétérogènes avec :
 - des raisons parfois budgétaires, avec la difficulté au stade de la concertation, de donner aux élus le montant des restes à charges (l'action comportant la fourniture, mais également des travaux de nivellement et de pose, ces postes étant à faire chiffrer sur le total des repères à installer avec le détail des sites et niveaux d'implantation);
 - un manque de données concernant les crues et/ou l'absence de site pertinent ;
 - une certaine réticence de particuliers pour des raisons esthétiques, voire financières avec des risques de dévaluation du bâtiment support ;
 - un manque d'intérêt pour ce type d'action de certains élus, considérant que les habitants ont une bonne connaissance du risque inondation, et sans intérêt pour d'autres publics de passage ...

D'un point de vue financier, le budget prévu n'a pas été entièrement consommé, avec une enveloppe surement surestimée, et des économies « d'échelles » via les consultations conjointes pour les

missions de nivellement et de pose relatives aux repères de crue et aux échelles limnimétriques (Cf. action 2.2).

✓ **Capitalisation des données sur la plateforme nationale collaborative site et repère de crue**

En parallèle à ce travail d'identification et de pose de repères de crue, un travail de capitalisation des données a été réalisé, comme il avait été prévu dans la fiche action du dossier de candidature.

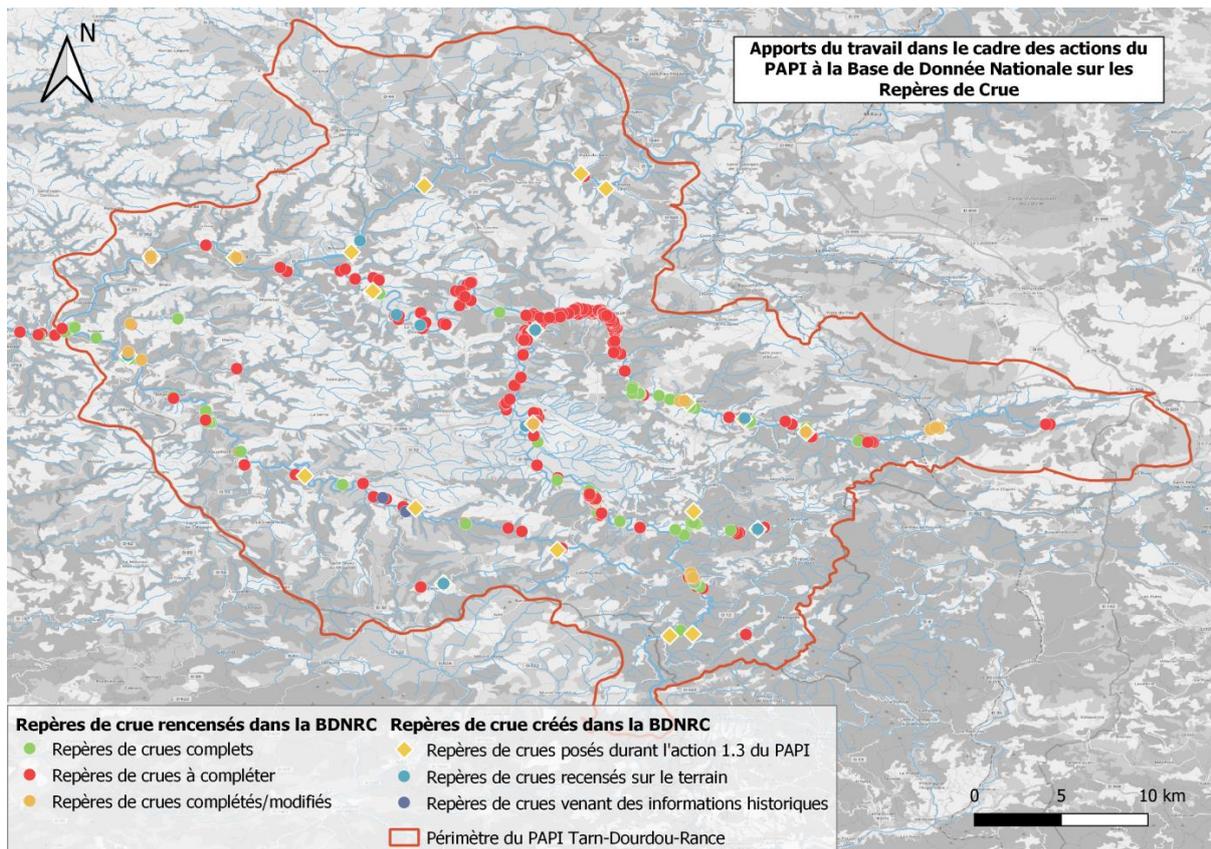
Dans un premier temps, l'ensemble des données disponibles dans la base de données site et repère de crue a été analysée, avec notamment un travail de vérification concernant la présence de donnée altimétrique et de la photographie.

Dans un second temps, le travail a consisté à améliorer les données disponibles, avec :

- ☞ Pour les repères déjà recensés, notamment sur les communes concernées par les actions du PAPI en cours (action 1.3 - pose de repères de crue et action 2.2 étude pour l'amélioration de la surveillance des crues), des compléments nécessaires ont pu être apportés (levés topographiques et/ou ajout de photos) ; Dans de rares cas, des incohérences entre les informations des fiches repères de crue et la réalité ont été recensées, notamment avec des emplacements à modifier ou des doublons à supprimer. Ces informations ont été tout d'abord capitalisées dans une couche SIG et un dossier a été transmis à la DREAL afin de faire les modifications proposées ;
- ☞ Pour les repères identifiés et non encore recensés, des fiches ont été réalisées, puis capitalisées directement par le PNRGC dans la base de données ; elles concernent les repères mis en avant par les recherches historiques sur les inondations, et ceux recensés dans le cadre des différentes actions du PAPI, et enfin ceux posés dans le cadre de la présente action.

Au total, c'est 100 repères qui ont été complétés ou ajoutés.

La carte ci-dessous présente la localisation des repères et sites concernés.



Sur les 638 repères de crues recensés dans cette base de données sur le territoire, le travail d'analyse a permis d'identifier (Cf. figure 4) :

- le nombre de fiches de repères de crue complètes, représentant 26 % des repères;
- les repères mal placés ou à supprimer (seulement 1% pour chaque catégories) ;
- les repères à compléter et/ou modifier, soit 477, représentant 72% des repères.

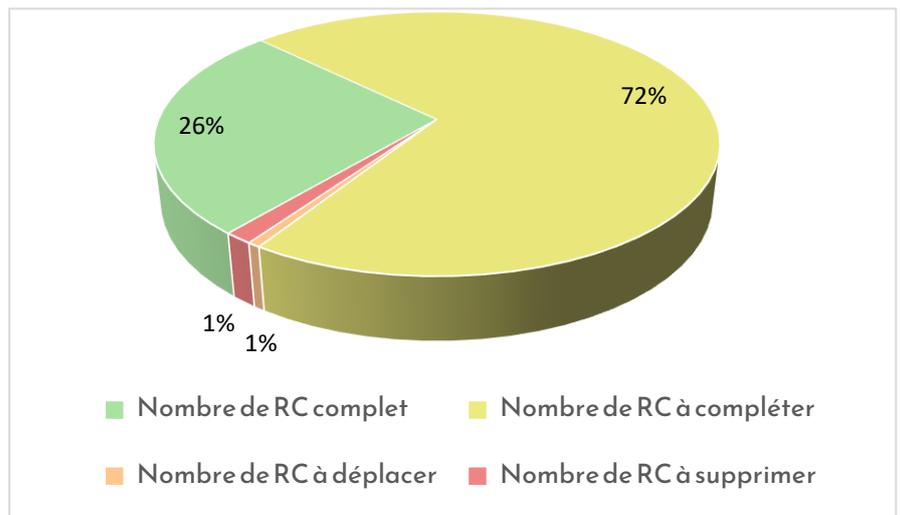


Figure 5 : Diagramme représentant la répartition des modifications et/ou ajout à réaliser dans la BDNRC (en pourcentage)

Sur les 477 repères à compléter, la grande majorité (84%) n'ont pas données altimétriques (Cf. figure 5). Les actions en cours du PAPI (1.3 Pose de repères de crues et 2.2 Etude pour l'amélioration du système de surveillance des crues) ont permis de compléter et/ou modifier 28 d'entre eux.

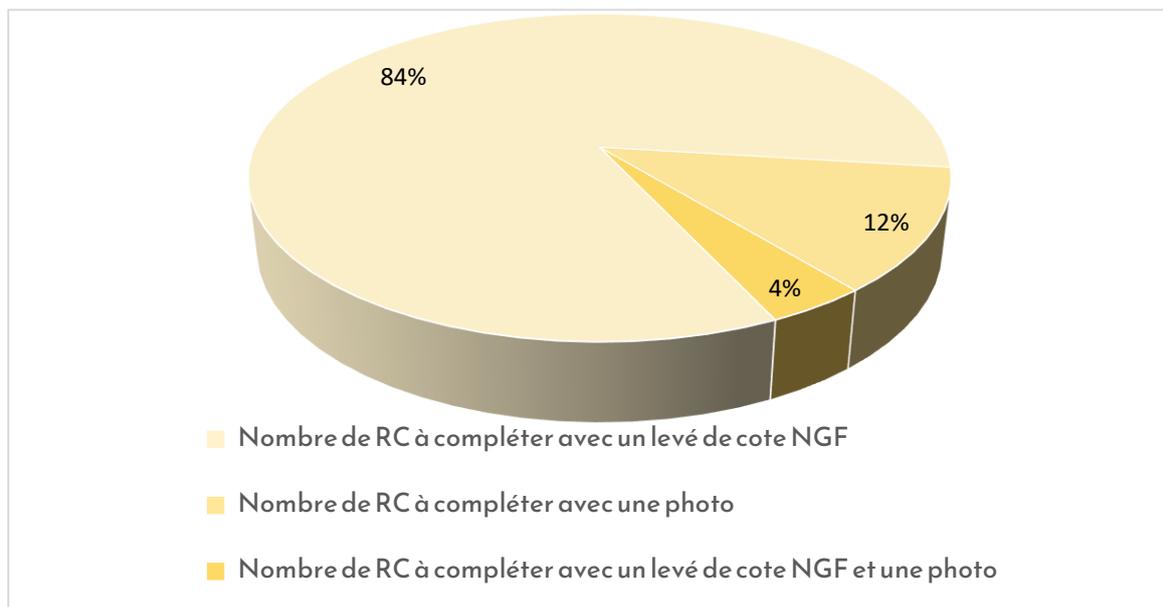


Figure 6 : Diagramme représentant la répartition des ajouts à réaliser dans la BDNRC (en pourcentage)

Enfin, les rencontres avec les élus et riverains, les recherches historiques sur les inondations et la pose de repères de crues menée durant l'action 1.3 du PAPI a permis de recenser 72 repères à ajouter dans la Base de Donnée Nationale sur les Repères de Crue. Parmi ces repères, 30 ont été recensés sur le terrain, 7 viennent des informations recueillies durant les recherches historiques et 35 sont les repères posés durant cette action.

4. Action FA_1.4 : Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d’une stratégie et propositions d’actions d’aménagement

✓ Bilan 2019-2020 :

Cette action phare a été la première action initiée, ce dès le lancement de la mise en œuvre du PAPI du fait de son importance en soit, et pour le déroulé de l’ensemble du programme, certaines actions devant découler des résultats attendus. Concrètement, elle comprend différents prestataires :

Prestataire	Montant de la commande	Lancement de la mission	% avancement	Budget engagé
WSP, bureau d’étude en charge de l’étude hydraulique globale	201 845 € TTC	08/01/19	75 %	87 117 € TTC
VEODIS 3D, géomètre en charge de la mission topographique	69 829 € TTC	27/06/19	100 %	69 829 € TTC
ISL, bureau d’étude en charge de la modélisation de l’axe Tarn	13 860 €TTC	24/01/19	100 %	13 860 €TTC
PNRGC, apports sur données environnementales et patrimoniales	3 500 € TTC	08/01/19	100 %	3 500 € TTC
Acthys Diffusion-PNRGC, étude historique	5100 € TTC	01/03/2021	100 %	5100 € TTC

Si le budget a pu être maîtrisé malgré l’importance de la mission, il a déjà été évoqué la problématique des données topographiques qui devaient être disponibles au démarrage de l’étude au 01.01.2019, mais qui n’ont été finalement livrées qu’au 30.08.2019.

Ce retard est à l’origine du décalage dans le temps de la mission, le bureau d’étude ayant bien voulu s’arranger de cette situation sans surcoût.

Un nouveau planning a été validé avec le bureau d’étude WSP une fois les données fournies, avec l’échéancier suivant :

- Fin de phase 1 : octobre 2019
- Fin de phase 2 : juin 2020 ;
- Fin de phase 3 : février 2021

soit un décalage de 9 mois par rapport à l’engagement au stade du marché pour la partie WSP. Concernant les missions conjointes prévues (PNRGC, VEODIS et ISL), elles ont de fait subi ce décalage, les résultats attendus ne constituant pas une priorité mais devant être intégrés par WSP dans son analyse globale.

En définitive, si les échéanciers ont bien été tenus pour VEODIS, ISL et le PNRGC, avec des rendus satisfaisants, validés et présentés au 1^{er} trimestre 2020, le bureau d’étude WSP a accusé d’importants retards avec une situation administrative complexe (départ de l’équipe d’ingénieurs de WSP, et création d’un nouveau bureau d’étude « Philia Ingénierie », avec obligation de fait pour le PNRGC d’accepter un avenant pour sous-traitance), et des qualités de rendus non satisfaisants.

Ces difficultés n'ont fait qu'aller en augmentant sur 2020, jusqu'à une situation d'arrêt de juillet à novembre 2020. Ce n'est que fin 2020 qu'une issue non juridique a pu être trouvée : la fin de la sous-traitance avec Philia Ingénierie, et la reprise des missions en direct par WSP, cette solution devant encore être actée par un avenant à joindre au marché initial, encadrant les adaptations faites sur la mission, les attentes techniques et le planning de réalisation.

Concernant la partie « étude historique », cette mission devait être initialement pilotée par Denis Cœur (historien conseil - Acthys Diffusion) et réalisée avec l'encadrement d'un stagiaire-universitaire courant 2019. Il n'a pu donner suite à son engagement faute de stagiaire. Cette mission a donc été relancée sur 2020, avec un portage mixte PNRGC- Acthys Diffusion, et une stagiaire avait été retenue pour travailler sur la mission à partir de mars 2020. Malheureusement, le confinement n'a pas permis d'accueillir l'étudiante stagiaire et la mission a été une seconde fois annulée, repoussée à 2021.

Fin 2020, une nouvelle convention a été signée entre ACTHYS-DIFFUSION et le PNRGC, pour un co-encadrement d'un étudiant stagiaire pour la période de mars à aout 2021. L'étudiant stagiaire a été choisi, et la mission devrait donc enfin pouvoir se réaliser.

✓ Bilan global à fin 2021 :

La mission « historique des inondations » a été réalisée avec succès de mars à aout 2021. Elle a débouché sur la capitalisation et la mise à disposition du public des données recensées, via la création et la diffusion d'une plaquette de communication (cf. figure ci-dessous).



Page de couverture de la plaquette



Page des

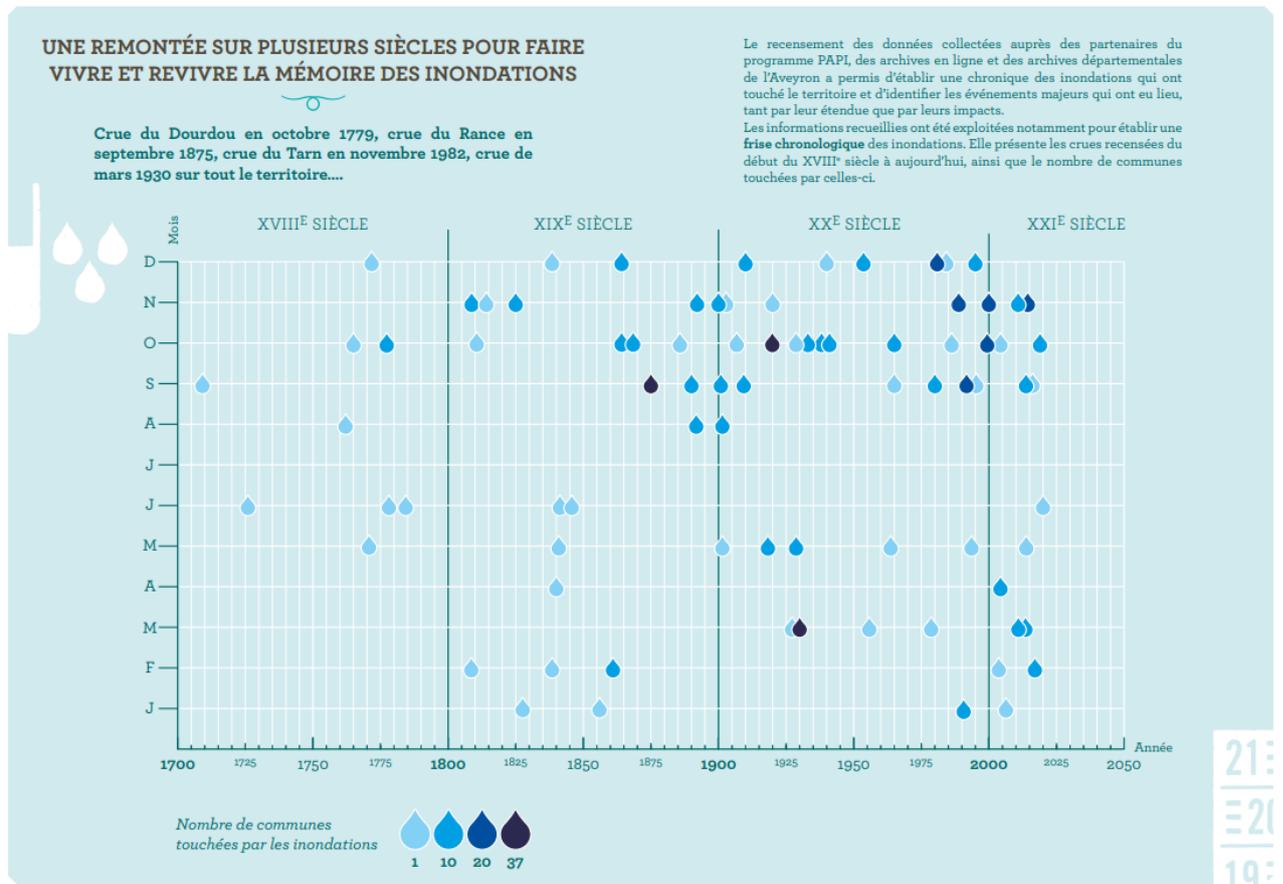


Figure 7: présentation de la plaquette sur l'historique des inondations

Elle a également permis d'initier la collaboration avec l'association Jour d'Eau et la mise en œuvre pour 2022 d'un important travail de sensibilisation sur la vallée du Tarn, détaillé précédemment (Cf. axe 1),

Si cette mission a été une réussite tant en termes d'intérêt qu'en termes budgétaires et délais d'exécution, la mission confiée à WSP a encore rencontrée de nombreuses difficultés, en lien avec les retards et les rendus peu satisfaisants du prestataire.

Il était attendu sur 2021 la réalisation de plusieurs missions pour la caractérisation des aléas, vulnérabilités et problématiques diverses sur le territoire. Les difficultés rencontrées sur cette action font qu'une réorganisation a dû être validée en début d'année, en termes de planning notamment, avec des priorités sur les missions les plus importantes, dont les résultats pourraient alimenter un futur PAPI Complet.

La phase 3 a été abandonnée, les budgets de cette phase étant réutilisés pour affiner les analyses hydrauliques, notamment sur les aspects hydrologiques, et pour compenser à minima les reprises d'un travail de terrain perdu, avec le changement d'équipe entre la phase 1 et la phase 2.

Les rendus concernant la phase 2 devaient s'échelonner de janvier à juin 2021, pour une validation définitive de ces rendus à fin août 2021. Malheureusement, les avancées du travail de WSP n'ont pas été à la hauteur des attentes, et une nouvelle planification a dû être actée, avec un nouvel engagement sur un planning réactualisé à juillet 2021. Ce planning prévoyait des rendus pour fin 2021 voire tout début 2022, pour les missions optionnelles.

A fin 2021, des retards sont encore constatés, et le SM TSDR devra assurer le suivi des missions non finalisés à la date de clôture de la mission du PNRGC. Le bilan est donc mitigé, même si les missions les plus importantes pour la définition du PAPI Complet sont terminées.

Ainsi, les rendus réalisés sur cette action à fin décembre ont permis de répondre positivement aux deux premiers objectifs stratégiques du PAPI d'Intention « répondre aux points faibles identifiés » (OS1), et Organiser une gouvernance pérenne à l'échelle de l'UHR avec :

- des études hydrauliques fines sur le Tarn, venant compléter la seule donnée ancienne du PSS de 1964, sur le ruisseau du Lévéjac, venant pallier l'absence de données sur un cours d'eau connaissant une certaine urbanisation en lit majeur ... permettant ainsi d'améliorer la prise en compte des risques inondation en améliorant la connaissance des aléas, en mobilisant l'ensemble des acteurs (notamment DDT, communautés de communes, Département – Aveyron Ingénierie et communes), et enfin en harmonisant la connaissance des aléas et des enjeux ;
- des études sur les points pouvant être concernés par des travaux (Coupiac, Vabres et Saint Affrique), permettant de définir les éléments manquants nécessaires à la gestion du risque inondation, et dynamisant les échanges entre les différents acteurs du bassin ;
- les études en régie avec des apports sur la vulnérabilité des ressources environnementales et patrimoniales, sur le développement de l'urbanisation, et enfin sur l'historique des inondations, études répondant également à de nombreux sous objectifs (définition des éléments manquants nécessaires à la gestion du risque, amélioration de la prise en compte du risque, harmonisation de la connaissance des aléas et enjeux ...).

Restent en attente notamment les études hydrauliques sur les affluents de la Sorgues à la traversée de Saint Affrique, sur les affluents du Dourdou à Vabres l'Abbaye, ceux du Mousse à Coupiac et plus ponctuellement sur une quinzaine de point isolé, qui devraient, comme pour le Lévéjac à Saint Rome de Tarn, permettre d'améliorer la prise en compte des risques inondation en améliorant la connaissance des aléas et en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Toutes ces études de caractérisation de l'aléa, devraient au final déboucher sur un rendu de la vulnérabilité du bâti à l'échelle de la parcelle, outil SIG permettant de disposer d'éléments de gestion à l'échelle du territoire et répondant pleinement à l'objectif « organiser une gouvernance pérenne à l'échelle de l'UHR ».

Enfin, les diagnostics approfondis sur les thématiques « gestion des atterrissements » et « ruissellement » en cours, devraient pouvoir être présentés aux élus des communes concernées, et partagés avec l'ensemble des acteurs, que ce soit la DDT, mais aussi l'Agence de l'Eau, l'OFB, la chambre d'agriculture, de par la forte transversalité de ces sujets.

A noter que les résultats attendus auraient pu faire l'objet d'études complémentaires dans le cadre du PAPI d'Intention selon les besoins identifiés par le bureau d'études ; en effet, il avait été prévu sur les axes 4 et 6 des actions et enveloppes pour avancer dans les réflexions en vue de travaux et/ou préconisations en matière de gestion des écoulements :

- ☞ de type ruissellement, débordements de petits affluents et problématiques pluviales associées, imperméabilisation des sols : **un budget de 66 000 € était ainsi inscrit dans l'axe 4 [action 4.2] ;**
- ☞ de type débordements de cours d'eau, et autres problématiques de gestion des écoulements : **un budget de 180 000 € était inscrit sur l'axe 6 ;**

Si ces budgets ne seront en définitive pas ou peu utilisés (0 % sur axe 4 et 30 % sur axe 6), ce constat ne représente pas nécessairement un point négatif pour le territoire et les objectifs du PAPI d'Intention, et ce pour de principales raisons :

❶ concernant l'axe 4, quand bien même les études WSP aboutiraient sur des besoins relevant de cet axe, il est très probable que les communes concernées ne soient pas encore suffisamment sensibilisées et/ou en capacité de s'engager dans ce type de mise en œuvre opérationnelle ; ainsi, dans le cadre d'un futur programme type PAPI et/ou à travers d'autres outils de gestion portés par le SM TSDR, on veillera à poursuivre le travail de sensibilisation, information, concertation pour une gestion de l'aménagement du territoire intégrant le risque inondation ;

❷ concernant l'axe 6, les rendus de la mission WSP ont permis d'aboutir sur les deux seuls points du territoire pouvant justifier de travaux qui trouveraient leur pertinence dans le cadre d'un futur PAPI et la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques inondation ; le budget de 60 000 € sollicité sur l'axe 6 traite ainsi ces deux points, avec une étude type AVP, ACB pour traiter le cas du Mousse à Coupiac, et deux études de type AMC pour compléter ces phases ACB-AVP sur la Sorgues à Saint Affrique¹¹ et le Mousse;

Néanmoins, si des analyses restant à finaliser par WSP il ressortait des besoins d'études et/ou de travaux complémentaires pouvant se justifier dans le cadre d'un futur PAPI, ces besoins seront précisés, et partagés avec les communes concernées ; le Sm TSDR, impliqué dans le suivi de cette étude, et la définition d'un PAPI Complet pourra alors puiser dans ses résultats et ses échanges pour alimenter la définition de ce programme.

❑ **AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Le présent programme prévoyait les deux actions suivantes concernant l'axe 2 :

Fiche action	Intitulé	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	% avancement	Dépenses engagées	Budget définitif
FA_2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance	p.m.	PNRGC	100 %	p.m.	p.m.

¹¹ La phase AVP-ACB sur la Sorgues à Saint Affrique était incluse dans la mission WSP inscrite sur l'axe 1

FA_2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues	30 000 € TTC	PNRGC	100%	29 907 €	29 907 €
FA_2.2 avenant	Equipement d'échelles limnimétriques	12 000 € TTC	PNRGC	65 %	7 782 €	12 000 €

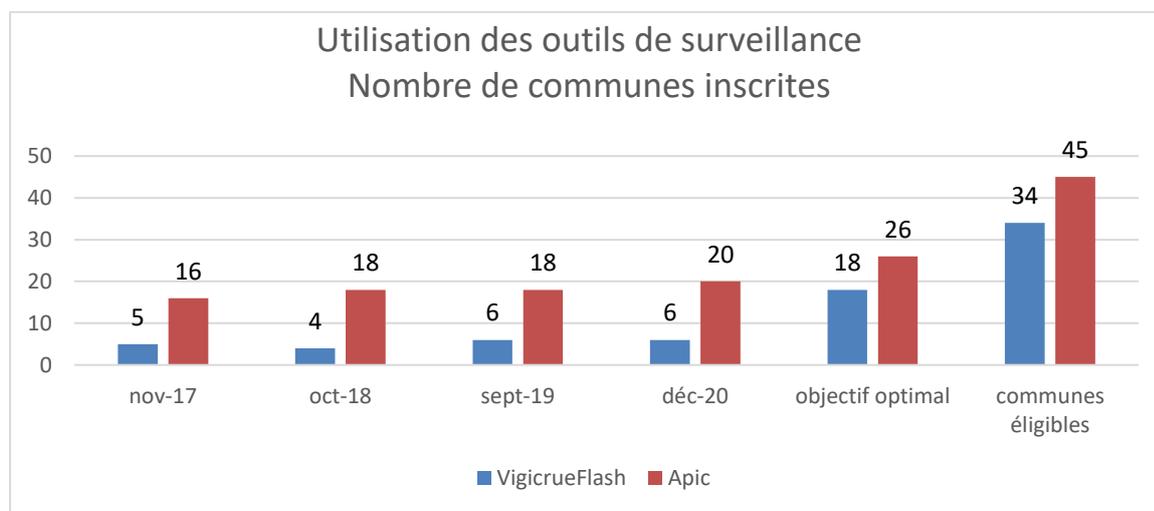
5. Action FA_2.1 : Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance

✓ Bilan 2019-2020 :

Pour la première action, l'engagement actuel réalisé dans le cadre du PAPI consiste à informer et rappeler aux élus, à l'occasion de rencontres, réunions, et visites de terrain, l'existence et l'importance d'utiliser les outils de surveillance que sont APIC et VigieCrueFlash.

A noter que cette sensibilisation est également assurée par les services de la DDT et la mission RDI, notamment dans le cadre des réunions et entretiens avec les élus : Présentation aux élus du DDRM et TIM en mars - avril 2019, réalisation d'exercices inondation - à Brusque en septembre 2018, à Fondamente en septembre 2019, à Belmont en septembre 2020.

L'évolution du nombre de communes inscrites est présentée sur le graphe ci-dessous :



On notera la faible évolution de communes inscrites, avec néanmoins une légère augmentation, pour un total en décembre 2020 de :

- 6 communes, soit **moins de 20 %** des communes éligibles abonnées à VigicrueFlash
- 20 communes, soit un peu plus de 40 % des communes soumises au risque, abonnées à Apic.

A noter enfin qu'aucune demande de la part des communes n'a été faite à l'animateur PAPI dans ce sens.

✓ Bilan global à fin 2021 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2.2, et face à ce constat, il a donc été décidé de mener un travail de sensibilisation, information et accompagnement des communes pour optimiser l'usage de ces outils sur le territoire.

De l'analyse des risques inondation, et de l'exposition précise des communes vis-à-vis de ces risques, toutes les communes n'ont pas été ciblées : en effet, pour certaines, ces outils ne sont pas pertinents, soit que le risque inondation ne concerne que le réseau déjà surveillé par Vigicrues, soit que le niveau d'exposition soit faible à nul.

Ainsi, les communes suivantes ont été ciblées et ont été approchées et sensibilisées dans cet objectif :

- Arnac-sur-Dourdou, Brusque, Camares et Versols, Vabres-l'Abbaye pour inscription à Vigicrues Flash (toutes inscrites à APIC) ;
- Marnhagues et Latour, et Belmont, Labastide Solage pour inscription à Vigicrues Flash et à APIC (excepté Marnhagues et Latour déjà inscrite à APIC) ;
- Mounes-Prohencoux et Combret, Curvalle et Plaisance pour inscription à Vigicrues Flash et à APIC ;
- Saint Izair pour inscription à APIC (pertinence à vérifier).

Ce travail a été mené de mars à aout 2021, à travers les rencontres qui ont eu lieu dans le cadre des actions « pose de repères de crues », « recensement ds données pour l'historique des inondations » et ' « étude pour l'amélioration du système de surveillance des crues ».

6. Action FA_2.2 : Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues

✓ Bilan 2019-2020 :

Concernant la seconde action, si les demandes de financement ont été faites dès 2019 auprès de l'Etat et de la Région, il était prévu d'attendre les résultats de l'étude 1.4 pour préciser le cahier des charges de cette mission, pour un démarrage courant 2020.

Avec les retards pris sur la mission WSP, et l'absence de plus-value attendue concernant l'hydrologie du territoire, il a été décidé courant 2020 de réorganiser la mission pour atteindre les objectifs fixés, tout en restant dans le budget tel que prévu.

Ainsi, la première étape, consistant en l'identification des sites potentiels pour la surveillance des crues a été réalisé en régie, avec l'animateur PAPI assisté de la DREAL-SPC.

Cette mission a démarré fin 2020, plusieurs fois retardée à cause du Covid, car nécessitant des reconnaissances de terrain rendues compliquées à organiser avec le confinement et les difficultés de déplacements.

✓ Bilan global à fin 2021 :

L'année 2021 a vu la suite et fin de la mission, avec la restitution de la 1^{ère} étape aux élus (février-mars 2021), et le lancement de la deuxième étape, devant consister en des analyses hydrologiques et

hydrauliques poussées afin de bien préciser les gains attendus en matière d'anticipation, et apporter des éléments opérationnels pour la surveillance des crues : définition de courbes de tarages, seuils de vigilance, procédures de suivi, et définition d'outils de surveillance etc...

Elle a été réalisée au sein du PNRGC, avec une assistance du bureau d'étude OTEIS, et l'appui d'un étudiant stagiaire sous co-encadrement PNRGC-OTEIS.

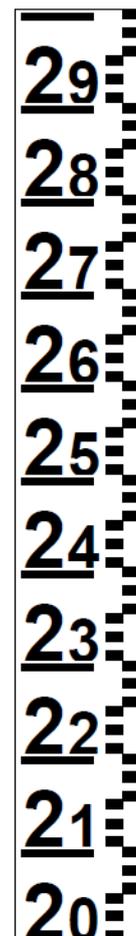
A noter qu'une action complémentaire, non prévue initialement a pu être ajoutée au programme, avec une décision actée début 2021, lors des Cotech et Copil de 2020, et inscrite dans l'avenant n°2, à savoir : la pose d'échelles limnimétriques sur les sites de surveillances pré-identifiés (~15-20).

Cette proposition a été faite au Cotech puis au Copil en réponse notamment à la demande forte de certains maires qui se sont exprimés lors des phases de restitution de la 1^{ère} étape, avec un intérêt avéré pour ce type d'équipement et plus largement pour la mise en place de stations automatisées et l'accompagnement pour une meilleure surveillance des crues.

Elle s'avère d'autre part très pertinente puisqu'elle permet d'atteindre plusieurs objectifs en lien direct avec la gestion des risques inondation :

- Permettre de capitaliser les connaissances dès à présent concernant les crues et apporter des éléments de connaissance aux communes via l'étude hydrologique et hydraulique en cours (dont la définition de seuils de vigilance qui seraient directement liés à ces échelles, ...);
- Apporter une base stable et précise pour la surveillance des bassins pour un suivi visuel qui serait assuré par un réseau humain dans un premier temps (ce réseau pourrait être complété dans un second temps par un réseau automatisé dans le cadre de la mise en place et mise en œuvre d'un PAPI Complet) ;
- Répondre à la demande des communes exposées aux risques inondation, plusieurs souhaitant cette mise en place dès que possible.

Afin que cette action soit menée de façon pertinente hydrauliquement et puisse être exploitable dans un cadre de réseau de mesure automatisé, il s'agissait d'acheter les échelles adaptées (quantitatif et qualitatif), et d'intégrer la pose, cette dernière comportant des contraintes techniques spécifiques (configuration des sites pour un fonctionnement hydraulique exploitable, calages altimétriques et nivellement topographique, préparation des supports, contraintes architecturales, difficultés d'accès et de pose ...).



Un budget a donc été proposé en 1^{ère} estimation pour la demande de financement, à hauteur de 12 000 € TTC. Ce budget qui se pensait « large », s'est avéré très largement sous-estimé, avec des coûts de fournitures et de pose bien plus élevés que ce qui avait été évalué. Malgré les économies d'échelles réalisées (avec des missions conjointes pour la pose des échelles et des repères de crues), le nombre d'échelles « envisageable » a été limité volontairement, et ce sont les communes prioritaires qui ont été équipées.

Du point de vue de la prise en charge par le territoire du « reste à charge », il a été proposé d'appliquer la clé de répartition telle que définie dans le cadre du PAPI pour les actions d'intérêt général avec deux principales raisons avancées :

- la surveillance des communes en amont est exploitable voire utile pour les communes aval ;
- la mutualisation des dépenses à tout le territoire se justifie également puisque, si les communes riveraines au Tarn ne sont pas directement concernées, c'est qu'elles disposent gratuitement du suivi de l'Etat Vigicrues, dont les frais sont mutualisés au niveau national.

Cette action complémentaire et les coûts associés ont fait l'objet d'une délibération des Communautés de Communes au sein du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance en date du 09 mars 2021, lors du Copil PAPI 2020.

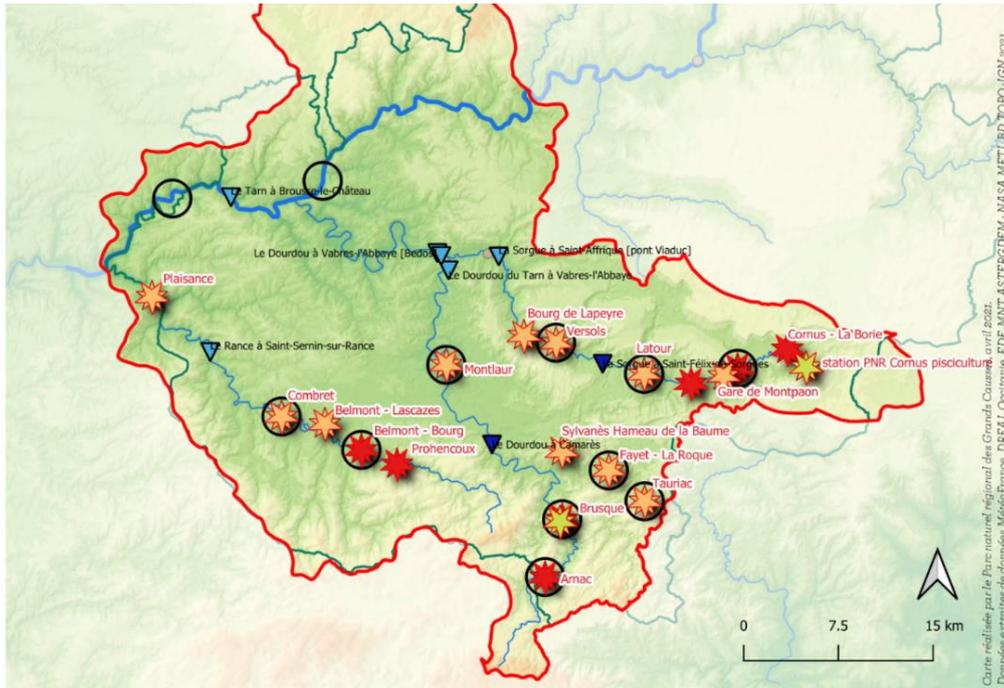
La carte et les figures ci-dessous présentent le résultat de cette action, mise en œuvre de mars à décembre 2021, avec une pose retardée au 1^{er} trimestre 2022, du fait des contraintes qui se sont imposées à la pose des repères de crue (Cf. action 1.3).

En définitive, ce sont 11 communes qui ont pu s'inscrire dans cette action, pour un total de 39 ml.

Deux communes du Tarn (dont une déjà comptée dans les 11) ont bénéficié à leur demande d'un accompagnement du PAPI, pour être dotée d'échelles ou de pans supplémentaires (fourniture et pose à leur entière charge).

Comme pour le travail de pose de repère de crue, ce travail complémentaire a nécessité un important investissement en temps pour l'animation PAPI, avec :

- le choix définitif du site et l'implantation exacte ;
- les échanges avec les communes, le département, voire les particuliers et l'UDAP pour préciser et valider le projet ;
- le travail de consultation pour la mise en œuvre effective de l'action : consultations des entreprises pour la fourniture, le nivellement et le marquage temporaire, et enfin la pose ...



Légende

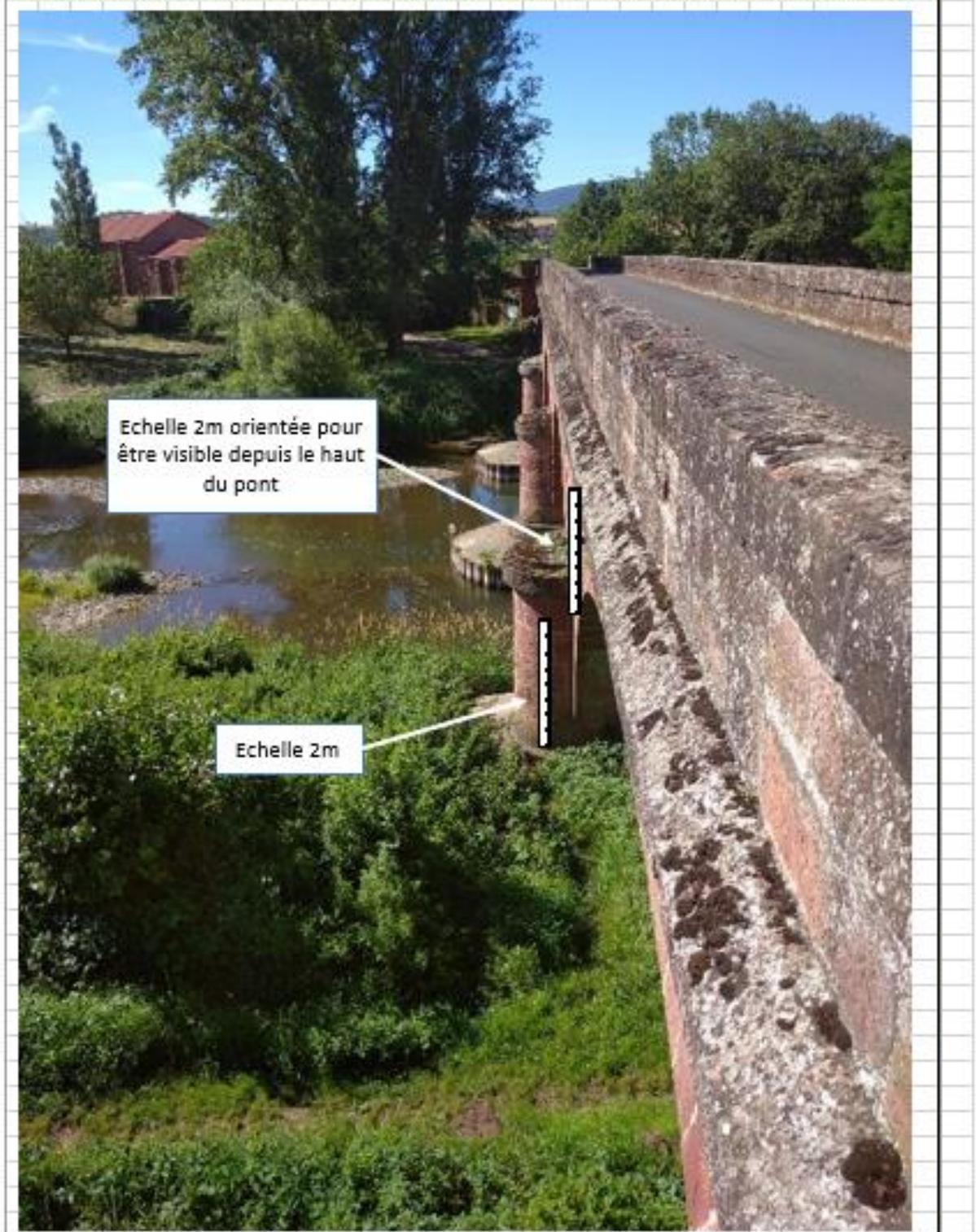
- sites pour implantation d'une station de surveillance des crues
-  Scénario 1 = scénario minimaliste
 -  Scénario 2 = scénario principal (Sc1+2)
 -  Scénario 3 = scénario optimal (1+2+3)
- sites en cours d'équipement (échelle)
-   perimeter UHR TDR hydrogeol
- Stations existantes Vigicrues gérées par l'Etat (DREAL SPC)
-  stations d'observation (relevés hauteur et pluviométrie)
 -  stations de prévision (relevés hauteur et pluviométrie)

PRESENTATION DE LA STATION HYDROMETRIQUE

Le Dourdou à Montlaur	
LOCALISATION	
Adresse	Bourg de Montlaur - Pont D101
Commune	12400 Montlaur
Département	Aveyron (12)
Coordonnées (L)	43.878228, 2.835221
	
SITE	
Pont du bourg de Montlaur - Route départementale 101	
	
Vue depuis l'amont en rive droite	
EQUIPEMENT	
• Echelle limnimétrique	Echelle de 4m au niveau de la première pile du pont côté rive gauche, face aval : <ul style="list-style-type: none"> - 2m sur la pile - 2m sur la face du pont orienté pour être visible depuis le haut du pont (support orienté)

PRESENTATION DE LA STATION HYDROMETRIQUE

IMPLANTATION PROPOSEE AVANT MISSION DE NIVELLEMENT-MARQUAGE



Montlaur

Page 2

PRESENTATION DE LA STATION HYDROMETRIQUE

IMPLANTATION DEFINITIVE ET DETAILS AVEC MARQUAGE ET NIVELLEMENT POINT(S) DE REFERENCE				
nombre de pans	2	4 ml		
détail installati	1-3 m	2 ml	en continuité échelle existante (2 ml)	ref : 1 m 336.93 m NGF
	3-5 m	2 ml	déportée sur haut tablier avec angle	ref : 3 m 338.93 m NGF



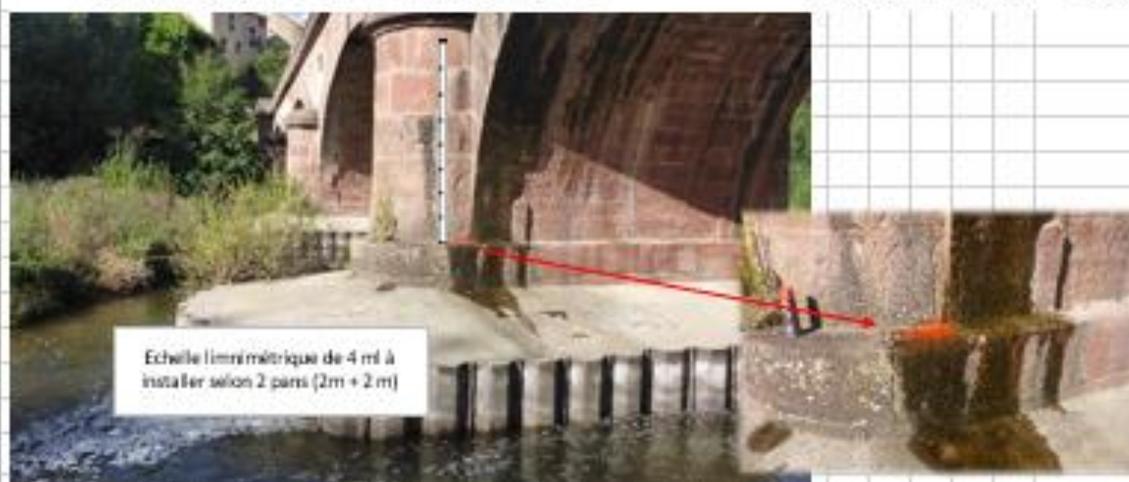
MONTLAUR - ECHELLE



PAPI TARN DOURDOU RANCE – Parc naturel régional des Grands Causses

Véodis-3D Dossier : 202107-005

24/09/2021



Pour l'étude en elle-même, si le calendrier qui s'est imposé au PNRGC associé aux contraintes sanitaires n'a pas permis de mener à terme tout ce qui aurait été possible de faire, avec un intérêt opérationnel fort, le rendu de ce travail peut être jugé satisfaisant, puisque apportant des éléments au-delà de ce qui avait été prévu au niveau du dossier de candidature.

Pour le détail de cette action, on se reportera au rapport élaboré, en partenariat avec le service de prévision des crues (SPC) de la DREAL et le bureau d'étude OTEIS, disponible en ligne sur le site du PNR Grands Causses.

Ont ainsi pu être réalisées comme prévu dans la fiche action 2.2 :

- la présentation des scénarios, en matière de choix des stations et équipements, modes de gestion et analyses des coûts et bénéfices ;
- la phase de concertation et d'échanges avec les élus en vue du choix du scénario ;

Au-delà de ces points, le travail réalisé a permis de mettre à disposition des acteurs du territoire :

- des éléments topographiques complets sur l'ensemble des stations équipées ou à équiper de station automatisée ou de simples échelles pour une surveillance visuelle ;
- des éléments hydrologiques avec un travail de modélisation sur la base d'évènements observés permettant de reconstituer les hydrogrammes de crues en tout point du bassin, au-delà du calcul des temps de propagation entre les différents points de surveillance identifiés ;
- des éléments hydrauliques via un travail de modélisation à poursuivre, avec des illustrations des résultats à produire pour l'amélioration de la surveillance des crues : analyse du fonctionnement hydraulique au droit des stations de surveillance et enjeux, cartographie des zones inondées pour différents débits de crues mettant en évidence les enjeux concernés, courbe de tarage au droit des sites de surveillance retenus,
- des exemples d'outils pour l'amélioration de la surveillance des crues pouvant être défini en concertations avec les élus : cartographies des zones inondées potentielles, échelle de gravité basée sur la définition de seuils de vigilance, alerte, et grille d'estimation du risque ...

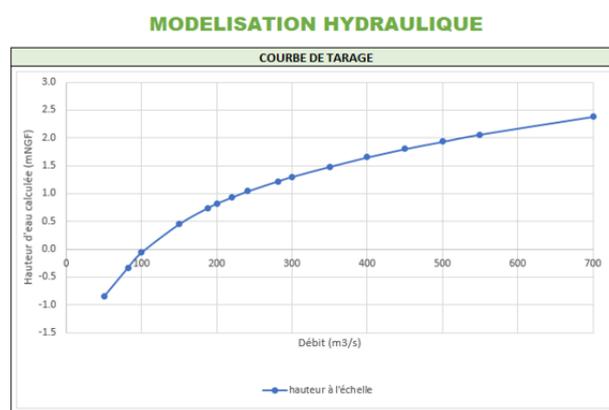


Figure 19 : courbe de tarage - exemple de Latour

Les figures pages suivantes illustrent ces éléments.

Ce rendu pourra servir de base au Sm TSDR pour alimenter le futur PAPI Complet sur cet axe 2, selon les choix des élus en la matière.

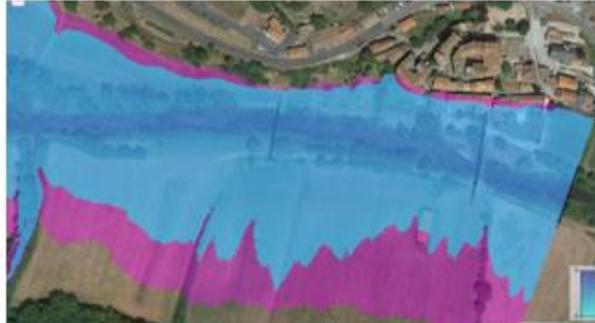
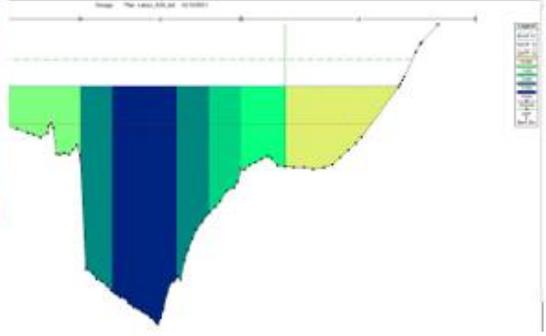
Zone inondée (en bleu) relativement à emprise « maximaliste »	Rappel des débits transitant et détails au droit de la rive droite et échelle de surveillance
	<p>PF5= 188 m³/s (-Q oct. 2019) Débordements en rive droite au droit de la passerelle de plus de 80 cm d'eau sur la place, et vitesses de l'ordre de 1m/s Niveau d'eau au droit de l'échelle de crue : 74 cm</p>
	<p>PF7 = 220 m³/s (-Q 10) Débordements en rive droite au droit de la passerelle de près de 1 m d'eau sur la place, et vitesses supérieures à 1m/s Niveau d'eau au droit de l'échelle de crue : 93 cm</p>
	<p>PF10= 280 m³/s (-Q 20) Débordements en rive droite au droit de la passerelle de plus de 1 m d'eau sur la place, et vitesses supérieures de plus de 1,5 m/s Niveau d'eau au droit de l'échelle de crue : 122 cm</p>
	<p>PF12 = 350 m³/s (-Q 50) Des inondations de 1,5 m en rive droite avec des vitesses de près de 2m/s Niveau d'eau au droit de l'échelle de crue : 148 cm</p> 

Figure 18 : profil des vitesses en lit et rive droite

**CARTE DES ZONES INONDEES POTENTIELLES A LATOUR
45 CM A L'ECHELLE DE LATOUR ★**

Station de surveillance : station de Gare de Montpaon
Niveau de référence : 150m
Temps de propagation : 45 min +/- 15 min

Scénario supérieur :
Latour : 93 cm
Montpaon : 2 m



Carte 14 : exemple de support type cartographie des zones inondées potentielles

❑ AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Le présent programme prévoyait les deux actions suivantes concernant l'axe 3 :

Fiche action	Intitulé	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	% avancement	Dépenses engagées	Budget définitif
FA_3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	p.m.	PNRGC	100 %	0 €	0 €
FA_3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, d'amélioration des PCS, mise en place et animation d'une commission inondation	10 000 €	PNRGC	100 %	0 €	0 €

✓ Bilan 2019-2020 :

Il était prévu que le PAPI apporte un appui technique aux quelques communes de l'UHR non dotées encore d'un PCS (action 3.1), voire apporte son aide pour la réactualisation et l'amélioration des PCS pour les communes dotées, missions que l'on souhaitait organiser conjointement à l'élaboration des DICRIM et la mise en place des repères de crue.

Faute de temps, ces missions n'ont pu être réalisées en 2019 ; elles ont été programmées pour le 1^{er} semestre 2020.

A noter cependant que les services de l'Etat ont sensibilisé les communes en ce sens, et que toutes les communes – sauf 1 - étaient dotées d'un PCS à fin 2020.

Concernant l'action 3.2, et le budget de 10 000 € envisagé pour sa mise en œuvre, il n'a pas été jugé pertinent de maintenir cette provision, car ni la mission envisagée, ni l'intervention d'un prestataire extérieur ne pouvant être menées dans le cadre du présent PAPI, aucune communauté de communes du territoire n'ayant enfin donné suite à notre sollicitation¹² pour programmer ce type d'action.

Cette action a donc été abandonnée dans sa forme initiale à fin 2019. A été intégrée dans l'action 3.1, au-delà de l'assistance auprès des communes pour l'élaboration des PCS, l'appui aux collectivités pour améliorer leur PCS.

En 2020, un travail d'analyse des PCS a ainsi été réalisé, à la faveur du 1^{er} confinement. En effet, les contraintes sanitaires n'étant pas favorables, ni aux sorties terrain, ni aux rencontres avec les élus, riverains, l'investissement humain prévu pour mettre en œuvre l'action repère de crue a été réorganisé, avec comme objectifs :

- ➔ d'apporter un regard critique constructif voire des conseils pour améliorer si besoin leur PCS, dans le contexte du renouvellement des équipes municipales et la nécessaire appropriation de ce document ;
- ➔ de faire un état des lieux sur la qualité opérationnelle de ces documents, et bénéficier ainsi d'une vue d'ensemble concernant l'organisation mise en place pour la gestion de crise sur le bassin Tarn - Dourdou - Rance ;
- ➔ en éventuellement de servir de base de réflexion pour définir les besoins et actions spécifiques à inscrire dans l'éventualité d'un futur PAPI complet.

Si les PCS concernent l'ensemble des risques, cette analyse n'a porté que sur l'aspect risque inondation. Elle a ainsi concerné 43 des 45 communes soumises au risque inondation sur les 61 communes du PAPI Tarn-Dourdou-Rance, 2 d'entre elles ne disposant pas de PCS au 01.04.2020.



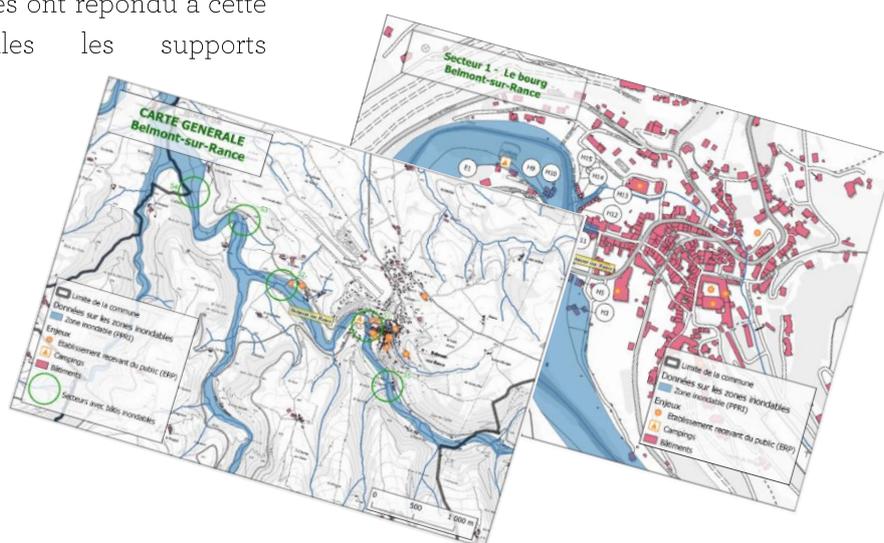
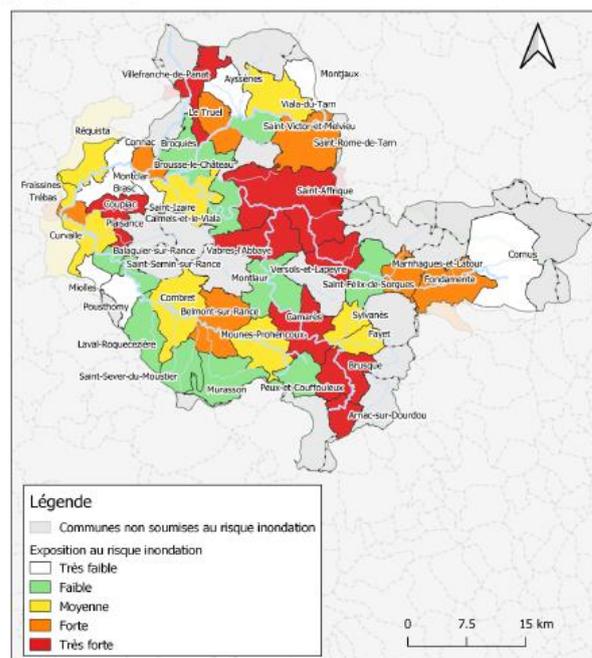
¹² Dans le cadre de la présentation du bilan à mi-parcours et du Cotech du 17 octobre 2019

Ce travail a permis d'améliorer encore la connaissance du territoire en matière d'exposition aux risques inondation. La carte ci-contre réalisée dans le cadre de cette étude¹³ synthétise cette vulnérabilité.

Suite au rendu personnalisé pour chaque commune (rapport méthodologique et fiches communales synthétiques), en juin 2020, il a été proposé à l'ensemble des communes un appui pour la réactualisation des PCS, notamment sur le plan cartographique, avec la fourniture de supports croisant zone inondable et identification des secteurs sensibles et zoom avec identifications des enjeux (habitations, voiries, ouvrages, ERP, autres ...), ce support pouvant être précisé encore à la demande de la commune.

A fin 2020, 18 des 45 communes ont répondu à cette proposition, pour lesquelles les supports cartographiques spécifiques ont été réalisés et transmis. Sur ces 18 communes, seules 3 communes nous ont demandé à affiner encore ces supports, comme proposé. Enfin, 6 autres communes ont exprimé leur intérêt sans toutefois revenir vers nous.

Figure 2 : synthèse de l'exposition des communes



✓ Bilan global à fin 2021 :

Le PNRGC s'étant engagé à poursuivre cet appui cartographique à la demande des communes, ces dernières ont été à nouveau informées de l'existence de cet appui, gratuit¹⁴. Ce rappel s'est fait par mail et au gré des rencontres organisées lors de la mise en œuvre des autres actions en cours, de mars à aout 2021. En définitive, c'est 8 communes supplémentaires qui ont bénéficié de cet appui, soit un

¹³ Toutes les études réalisées dans le cadre du PAPI sont disponibles en ligne sur le site du Parc des Grands Causses, ou à la demande.

¹⁴ la question du coût de cet appui a été évoquée à quelques reprises, certaines communes craignant qu'il faille payer ce service

total de 26 communes, concernant essentiellement les petites communes. Ainsi, ni la commune de Vabres l'Abbaye, ni celle de Saint Affrique ne nous ont sollicités pour cet appui.

En conclusion, ce travail et cet accompagnement des élus trouve toute sa pertinence dans le cadre de programme PAPI, surtout sur des territoires à caractère rural, avec des communes de petites tailles, ne pouvant pas toujours faire face à la multiplicité des tâches à gérer, et ne disposant ni des outils, ni du personnel.

Il pourra bien sûr être poursuivi, sur le long terme, pouvant être assuré simplement, et sans frais autre que les frais d'animation dans le cadre d'un futur PAPI, d'autant plus que cet axe 3 « alerte et gestion de crise » ne peut bénéficier de financement Etat et Région.

En définitive, les objectifs que s'était fixé le PNRGC initialement peuvent être jugés atteints, même si l'ambition initiale avec la création d'un « commission inondation » a dû être abandonnée, faute de gouvernance adaptée.

Cette idée, développée dans la fiche action associée, pourra être reprise dans le cadre d'un futur PAPI, avec une maîtrise d'ouvrage Etat ou Département, plus à même de porter ce type de dynamique.

❑ AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Au-delà de la surveillance, la prévision des crues et la gestion de la crise, il importe de veiller à ce que le risque inondation soit bien pris en compte dans l'aménagement du territoire. Dans cette optique, le PAPI prévoyait deux actions (Cf. tableau ci-dessous), consistant :

- (Action 4.1) en une assistance technique aux collectivités pour bien intégrer le risque aux documents d'urbanisme à venir ou en vue d'une réactualisation si besoin. Cette assistance se voulait également avoir pour vocation d'accompagner voire de dynamiser une politique d'anticipation pour un aménagement du territoire qui se voudrait ambitieux, au regard notamment des conclusions des analyses hydrauliques qui seront menées dans le cadre de l'action Phare (Cf. Action 1.4).
- (Action 4.2) en la mise en œuvre de diagnostics spécifiques de type zonage pluvial, schéma directeur, expertise hydraulique sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale pour répondre à des besoins sur certaines communes et zones urbanisées afin d'anticiper ou résoudre des problématiques de ruissellement qui nécessiteraient une prise en compte dans l'aménagement du territoire, également dans la poursuite des analyses faites dans le cadre de l'étude globale (Action 1.4).

Fiche action	Intitulé	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	% avancement	Dépenses engagées	Budget définitif
FA_4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	10 500 €	PNRGC	0 %	0 €	0 €
FA_4.2	Diagnostic spécifiques (zonages pluviaux - Schéma directeur ...)	55 000 €	Communautés de communes - communes	0 %	0 €	0 €

✓ Bilan 2019-2020 :

À fin 2020, ces actions n'ont pu être initiées, compte tenu du retard pris par l'action 1.4.

De plus, et ce dès fin 2019, au vu du calendrier d'élaboration des PLUi, synthétisé dans le tableau ci-dessous, l'action 4.1 a été jugée non pertinente, car les données nouvelles sur les risques attendues seront disponibles une fois les PLUi approuvés, excepté pour le territoire de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier.

Au vu de la réactualisation à fin 2020 sur l'état d'avancement des PLUi, et du retard dans l'avancée de l'étude 1.4, le constat de décalage fait à fin 2019 était toujours d'actualité. Dans ce contexte, l'action 4.1 s'est limitée et s'est poursuivie selon un simple accompagnement des communes, « classiquement » assuré par le PNRGC dans ce type de démarches (SCoT, PLUi, avis sur projet d'aménagement ...) sur son territoire.

Aucune action spécifique dans le cadre du PAPI n'ayant été initiée par l'animateur, et aucun besoin n'ayant été exprimé par les communautés de communes du territoire, lesquelles ont été sollicitées une dernière fois au stade du bilan à mi-parcours, il a été décidé, fin 2019, que le budget prévu pour un accompagnement spécifique sur l'élaboration des PLUi ne serait donc pas nécessaire.

Communautés de Communes	Nombre de communes		Etat d'avancement du PLUi à fin août 2019/ fin 2020
	concernées par le PAPI	soumises au risque Inondation	
CC de la Muse et des Rases du Tarn	10	2	Arrêt du projet PLUi en juillet 2019 - enquête publique à venir Approbation prévue pour le début d'année 2020 Enquête publique faite en décembre 2020 et janvier 2021 Approbation prévue 2eme trimestre 2021
CC de Levezou-Pareloup	3	1	Arrêt du projet PLUi prévu en janvier 2020 Arrêt du projet PLUi prévu en mai 2021
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	2	2	Consultation - enquête publique en cours Approbation prévue en décembre 2019 Approbation faite le 23/12/2019 Modification simplifiée n°1 approuvée le 11/02/2021
CC du Réquistanais	2	2	Consultation - enquête publique en cours Approbation du PADD en fin d'année 2019 Pas d'information complémentaire à fin 2020
CC Larzac et Vallées	5	2	Projet de PLUi arrêté en Conseil Communautaire en date du 21 Février 2019 Approbation prévue le 18 octobre 2019 Approbation faite le 18 octobre 2019
CC Monts, Rance et Rougier	23	17	PLUi prescrit, le 26 juillet 2018 - Elaboration en cours Elaboration en cours
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons	15	3	Arrêt du projet PLUi prévu en janvier 2020 Approbation prévue pour fin 2020 Enquête publique faite en décembre 2020 et janvier 2021 - Approbation prévue 2eme trimestre 2021
CC Val 81	2	2	Pas d'information Pas d'information complémentaire à fin 2020

✓ Bilan à fin 2021 :

Sur l'année 2021, les retards dans le traitement des missions par le bureau d'étude WSP, de même que le calendrier que s'est fixé le territoire pour la clôture du programme au 31.12.2021 n'ont pas permis d'avancer sur cet axe, ni d'enclencher des dynamiques sur cette thématique, ni même des réflexions. Les budgets prévus n'ont donc pas été sollicités tout ou partie.

Si aucune action spécifique n'a été menée dans le cadre du présent PAPI, témoignant globalement des besoins non prioritaires sur cet axe, il est à noter néanmoins **l'importance et la pertinence de l'intégration du risque inondation** dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire, avec une **assistance technique aux collectivités**.

Cette assistance est délicate à assurer, du fait :

- des compétences très diverses à solliciter, et des « oublis » du fait de la multiplicité des acteurs,
- des contraintes qu'elle vient mettre au centre de dynamiques déjà lourdes, lorsqu'il s'agit de réguler l'aménagement du territoire, de définir des zones non constructibles ...

On rappellera que le Parc des Grands Causses reste fortement impliqué dans l'aménagement du territoire, à travers ses différents pôles, intégrant la prise en compte des risques inondation et l'adaptation au changement climatique, et ce, indépendamment de son implication dans la mise en œuvre de la mission PAPI d'intention.

Du fait de cette implication, il pourra être pertinent de l'intégrer comme porteur d'actions spécifiques sur cet axe dans le cadre d'un PAPI Complet.

Au vu des rendus de la seconde phase de l'étude hydraulique WSP - action 1.4, les besoins pourront émerger, que ce soit en matière de sensibilisation, ateliers de réflexion, mais également en matière d'études, voire de travaux.

Des réunions sur ce sujet pourront être programmées avec les directeurs des communautés de communes, les communes, et les partenaires, afin de statuer sur les volontés et la pertinence de mener des actions vis-à-vis des risques actuels, et/ou de projets d'urbanisation, ou encore pour répondre à d'éventuelles contraintes¹⁵ en lien avec des projets de travaux.

Sur la thématique de la gestion des eaux pluviales - eaux de ruissellement, on rappellera pour information le **nouveau positionnement de l'Agence de l'Eau avec des aides à 50 % sur ces études, dès lors qu'elles intègrent** la notion importante de gestion globale des eaux pluviales dans un but bien évidemment de mieux appréhender le risque inondation par ruissellement, mais également **d'améliorer la qualité des eaux, voire le fonctionnement des systèmes d'épuration**, en ouvrant la réflexion et les solutions techniques au-delà du « tout tuyau ». Dans cette même dynamique, seront aussi éligibles à ces financements des travaux sur l'existant dès lors qu'ils assurent une désimperméabilisation des sols, et/ou un travail de déconnection des branchements au réseau pluvial.

¹⁵ Condition à satisfaire pour une éligibilité des travaux dans le cadre des PAPI - à vérifier sur nouveau cahier des charges PAPI

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Deux fiches actions ont été prévues sur cet axe, fiches actions comportant chacune plusieurs volets portés en partie par le PNRGC et en partie par la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons (CCSAR7V), et déclinées de fait chacune en deux sous-actions.

Pour rappel, cet axe a pour objectif de mieux connaître l'exposition actuelle des enjeux en zone inondable, et définir et mettre en œuvre la stratégie, puis les mesures de réduction de la vulnérabilité adéquates en regard de la situation.

Dans le cadre du présent programme, vu la concentration des enjeux sur les secteurs de Coupiac et de Vabres, Saint-Affrique, vu les données déjà disponibles sur ces secteurs (études hydrauliques récentes), il a été retenu un travail à deux échelles :

- sur l'ensemble de l'UHR pour ce qui est de l'information et de la sensibilisation des particuliers, mais également des entreprises et autres activités économiques (commerces, artisans, ...), vis-à-vis de la vulnérabilité des enjeux et des mesures de réduction et pour mener un travail d'autodiagnostic qui permettra d'affiner encore la connaissance à la parcelle concernant la vulnérabilité des enjeux.
- sur les sites pilote de Vabres, Saint-Affrique et Coupiac pour ce qui est du travail de diagnostic précis, comprenant la définition des mesures et équipements de réduction de vulnérabilité, ainsi que l'achat de ces équipements dans le cas des habitations et bâtiments publics.

Le tableau ci-dessous rappelle le détail de ces sous-actions et synthétise les coûts associés et les niveaux de satisfaction vis-à-vis des objectifs fixés.

Ces actions et leur déroulé sont explicitées dans les paragraphes pages suivantes.

Fiche action	Intitulé	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	% avancement	Dépenses engagées	Budget définitif
FA_5.1	Opération pilote de diagnostics de vulnérabilité sur habitations et bâtiments publics en zone inondable et équipements (total : 100 000 € + 120 000 € - avenant n°1)					
→FA_5.1.1	Volet 1 : Diagnostics de vulnérabilité sur l'UHR (diagnostics approfondis sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique et autodiagnostic sur autres communes)	17 000 €	PNRGC	100 %	16 992 €	16 992 €
→FA_5.1.2 + avenant n°1	Volet 2 : Equipement de réduction de la vulnérabilité sur sites pilote	203 000 €	CCSAR7V	100 %	198 973 €	198 973 €
FA_5.2	Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable (total : 45 000 €)					
→FA_5.2.1	Volet 1 : Etat des lieux et information des entreprises	15 000 €	PNRGC	100 %	11 340 €	11 340 €
	Volet 3 : Suivi des entreprises et du PAPI et participation dynamique PAPI Complet					
→FA_5.2.2	Volet 2 : Diagnostics de vulnérabilité sur 25 entreprises sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique	39 000 €	CCSAR7V	100 %	34 290 €	34 290 €

7. FA_5.1.1 : Diagnostics de vulnérabilité sur habitations et bâtiments publics en zone inondable

✓ Bilan 2019-2020 :

Son déroulé a été le suivant :

Etape 1:

- travail de recensement et géolocalisation des enjeux,
- travail de communication auprès des élus et services techniques des communes concernées.

Etape 2:

- travail d'information et de sensibilisation des populations sur les trois communes pilotes, à travers des réunions publiques, la réalisation d'une plaquette d'accompagnement, et des articles d'information (presse et réseaux sociaux) ;

Etape 3: lancement des campagnes de diagnostics selon le déroulé détaillé ci-contre.

Au total, ce sont plus de 1000 foyers qui ont été touchés à minima, avec près d'un tiers de retours concernant les questionnaires d'enquêtes, questionnaires qui ont permis d'affiner la connaissance de la vulnérabilité du territoire.

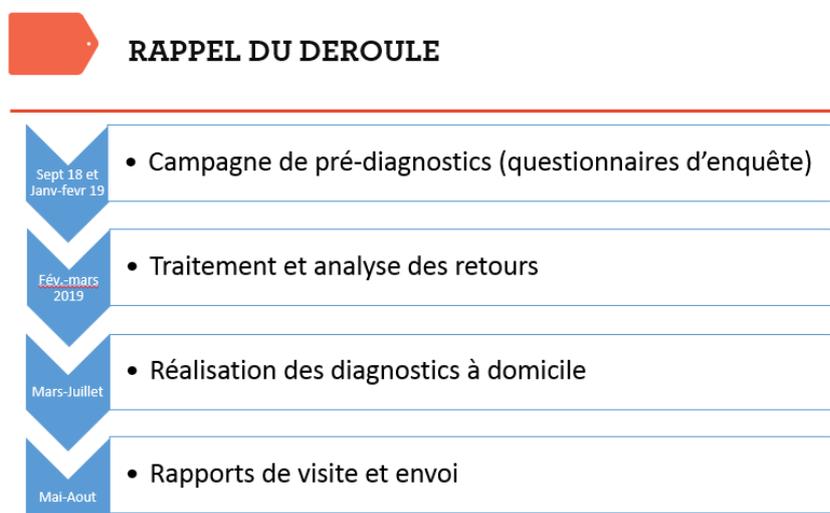


Figure 8: extrait du rapport bilan à mi-parcours - octobre 2019

A l'issue de cette étape, près de 200 diagnostics ont été réalisés en régie par le PNRGC¹⁶, avec une couverture des demandes à 100 %, à la date d'aujourd'hui ; en effet, les 17 diagnostics non réalisés à la date d'octobre 2019 (cf. figure 2), ont été effectués pour les particuliers toujours intéressés.

¹⁶ Travail réalisé par l'animateur PAPI sur 2019-2020, assisté de deux stagiaires de Master 2 - GCRN - Université Paul Valéry de Montpellier sur la période mars à aout 2019



ETAT D'AVANCEMENT ET BILAN SUR LES DIAGNOSTICS AUX PARTICULIERS

Commune	Nombre de locaux en zone inondable du PPRi	Nombre de questionnaires distribués*	Nombre de questionnaires retournés**	Nombre de demande de diagnostics	Dont bâtiments publics et entreprises	Nombre de diagnostics réalisés
Coupiac	113	74	39	36	3 + 4	35
Vabres l'Abbaye	318	145 ¹	38	25	0	24
Saint Affrique	1470	661 ¹ + 150 ²	207	134	4	121
Autres communes (Plaisance + Versols et Lapeyre)	-	0	2	2	-	0
TOTAL	1 901	1 030	286	197	11	180

Figure 9: extrait rapport bilan à mi-parcours - octobre 2019

Etape 4 : Cette campagne de diagnostic a été complétée en parallèle par des reconnaissances de terrain afin de préciser, sur les bâtis pour lesquels nous n'avons pas eu de demande de diagnostic, la vulnérabilité : type de bâti, usage, type d'occupation selon les niveaux RDC, présence de sous-sols, de marche, accès hors zone inondable, ... Ces compléments ont concerné la totalité du bâti sur les trois communes pilotes, soit plus de 1300 bâtis. Ils ont été réalisés sur la période de juillet-août 2019 et juin à août 2020 en régie au sein du PNRGC.

Etape 5 : La mission prévoyait d'étendre le travail d'information-sensibilisation et d'autodiagnostic sur l'ensemble du territoire. Cette dernière mission a été lancée en juin 2020 :

Les maires des 42 communes soumises au risque inondation – au-delà des 3 communes pilotes de Coupiac, Vabres et Saint-Affrique – ont en effet été sollicités dans ce sens, le PNRGC mettant à leur disposition les questionnaires d'autodiagnostic, les plaquettes de sensibilisation ainsi qu'un courrier d'accompagnement type.

A fin 2020, seules 6 communes¹⁷ s'étaient emparées de cette dynamique, plusieurs autres s'étant déclarées intéressées.



Figure 10: plaquette de sensibilisation réalisée dans le cadre du PNRGC

¹⁷ Broquies, Fayet, Sylvanès, Belmont, Fondamente, Brousse-le-Château. Plaisance et Versols-et-Lapeyre ont quant à elles fait remonter deux demandes de particuliers en 2019, lors de la campagne lancée sur les communes pilotes de Saint-Affrique, Vabres-l'Abbaye et Coupiac.

Traitement géomatique

A noter que l'ensemble de la mission a fait l'objet d'un travail de géoréférencement, afin de pouvoir exploiter ces diagnostics – et les réponses qui nous ont été faites par les particuliers – pour enrichir la connaissance du territoire (caractérisation fine de la vulnérabilité), permettre des analyses cout-bénéfices (ACB) ou Multicritères (AMC) de qualité, mais également pour le suivi de l'action, et enfin pour d'éventuelles suites à donner (poursuite des campagnes de diagnostics, appui aux communes pour l'élaboration des Plans communaux de Sauvegarde ...).

Les trois extraits cartographiques ci-après permettent d'illustrer ce travail de géoréférencement.

A noter que ce travail a été grandement facilité par l'appui de Jean-François RAYMOND, géomaticien au Parc.

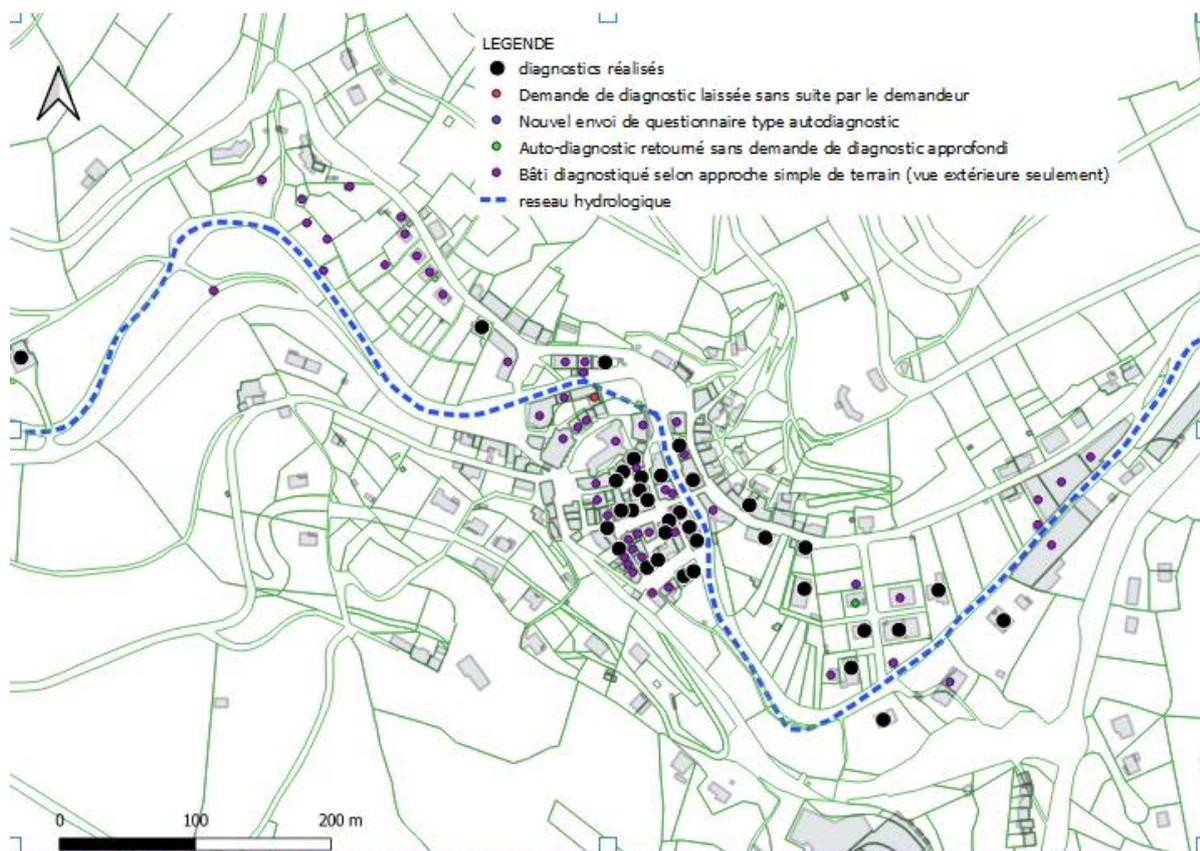


Figure 3 Coupjac

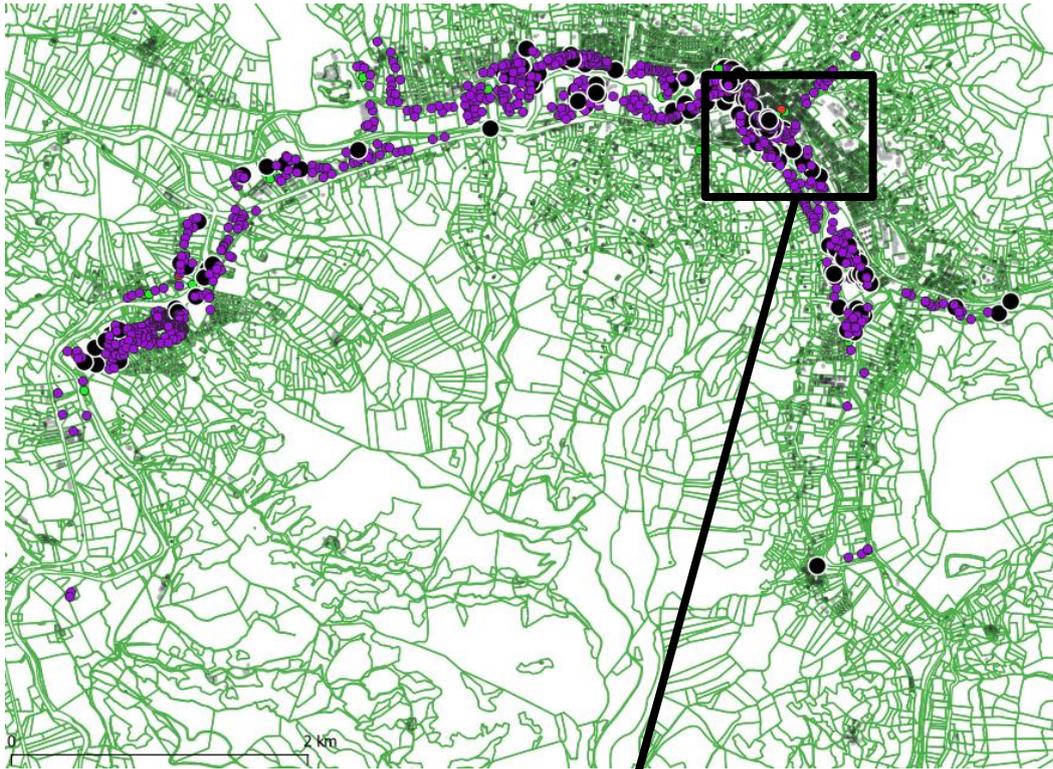


Figure 4: Vabres l'Abbaye et Saint Affrique

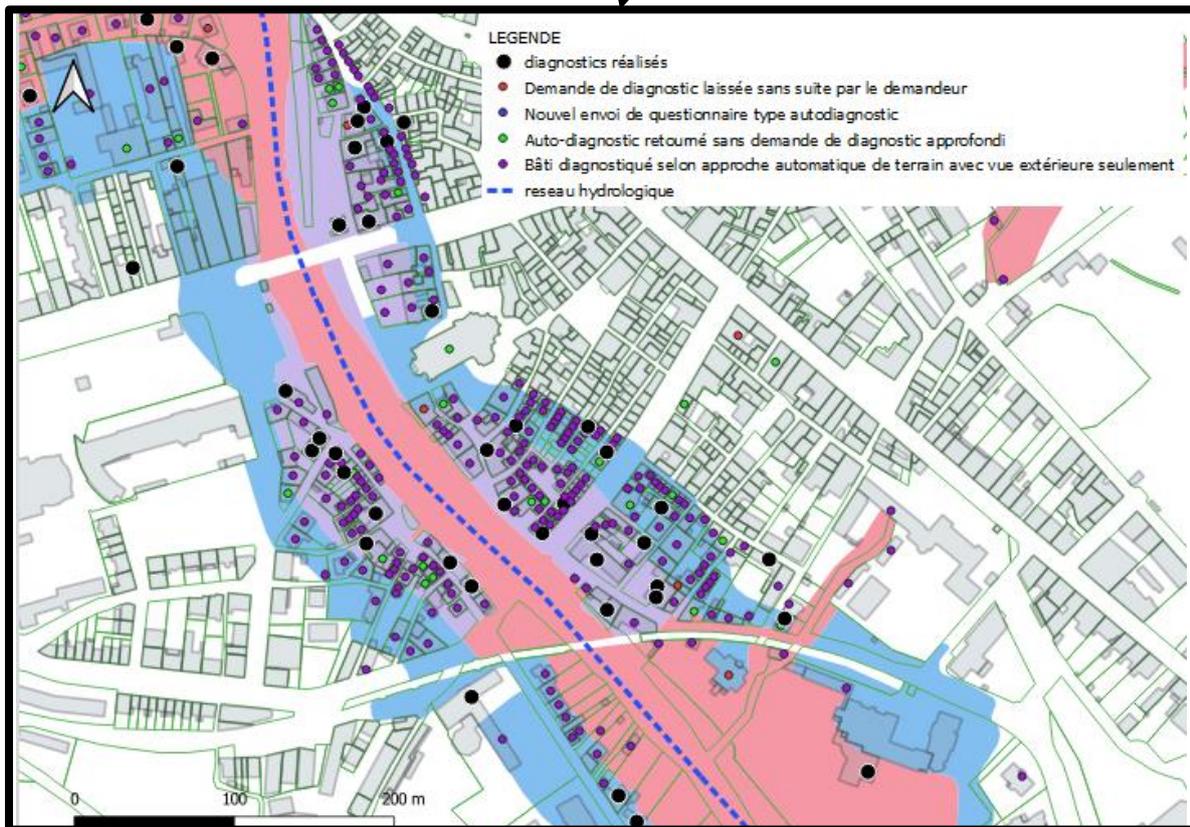


Figure 5: zoom sur Saint Affrique

✓ Bilan global à fin 2021 :

Comme prévu pour 2021, l'animateur du PAPI a accompagné les communes volontaires dans la mise en œuvre de campagnes d'auto-diagnostics à l'échelle de chaque commune.

A noter qu'un travail de relance et de sensibilisation a été réalisé, notamment en direction des communes les plus concernées ; les rencontres avec les communes pour la mise en place de repères de crues, et d'échelles limnimétriques ont également été l'occasion de rappeler aux élus la pertinence de cette action.

En définitive, c'est 12 communes qui se sont mobilisées pour communiquer auprès de leurs riverains, pour un total de questionnaires retournés de 86 sur les 168 habitations recensées¹⁸ sur ces communes.

A ces 12 communes, on rajoutera les 11 communes qui paraissaient intéressées, et ont demandé à ce qu'on leur laisse le kit de communication (lettre type + questionnaire d'enquête et plaquettes en nombres supérieurs aux enjeux recensés sur leur commune).

Seules 3 communes se sont clairement dit non intéressées, même si certaines, après discussion, ont vu le bien-fondé de cette action, que la commune compte 1 ou 100 bâtis en zone inondable.

Enfin, sur les 17 communes ne s'étant pas exprimées, 9 ne comprennent que très peu d'enjeux (1 bâti voire 0).

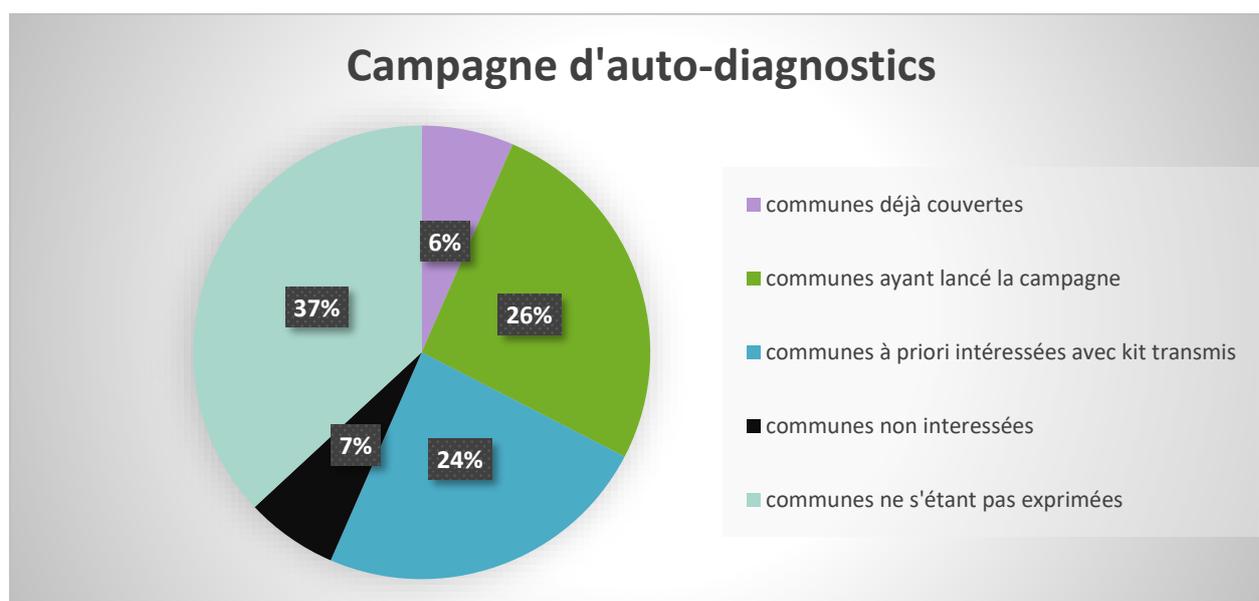


Figure 11: extrait « liste communes et synthèse » - source PNRGC 2021

Les retours de ces enquêtes ont été enregistrés et scannés. Ils figurent dans les annexes numériques du présent rapport, et seront ainsi transmis au Syndicat de Bassin TSDR.

¹⁸ Recensement PNRGC

Il sera important de bien les prendre en compte, pour assurer la continuité avec les élus et les riverains à minima, et bien sûr pour la définition de prochaines actions dans le cadre d'un éventuel et futur PAPI Complet.

Enfin, il sera pertinent de rapprocher le travail de diagnostic de vulnérabilité réalisé et à venir auprès des habitants (questionnaires d'autodiagnostic et diagnostic approfondis) du travail de diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre de la mission WSP, en alimentant la couche surfacique produite par WSP. Ce travail pourra faire l'objet d'un traitement spécifique pour créer un outil plus optimisé, via une prestation spécialisée.

Autant en termes de qualitatif que quantitatif, et tant des points de vue technique que financier, cette action est une réussite pour le territoire : Elle a permis à moindre coût un important travail avec des impacts positifs à plusieurs niveaux :

- Sensibilisation des populations au risque inondation, partage des connaissances en lien avec le fonctionnement des cours d'eau, les événements pluviométriques à l'origine des crues, écoute et échanges informels avec les particuliers sur leurs craintes et leurs questionnements en lien avec l'urbanisation, le changement climatique, ...
- Meilleure connaissance de la vulnérabilité des bâtis mais également de la vulnérabilité humaine partagée avec les élus et les partenaires dont la DDT et le service RDI notamment en lien avec l'axe 3 (gestion de crise) ;
- Mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité (le diagnostic étant le préalable à l'action 5.1.2, consistant à aider les habitants en zone inondable à s'équiper de batardeaux entre autres mesures) ;
- Base précise pour les besoins d'analyses Coûts-Bénéfices et autres analyses multicritères dans le cadre des réflexions à venir concernant d'éventuels travaux sur ces secteurs à fort enjeu.

A noter que les indicateurs de réussite témoignent aussi de ce constat très positif :

- I-5.1: nombres d'habitations et de bâtiments auto-diagnostiqués : ~ 400 / objectif non quantifié ;
- I-5.2+3 : nombres d'habitations et de bâtiments diagnostiqués : 200 / objectif de 150 ;
- I-5.4 : Niveau de satisfaction – retour de questionnaires : 30% (300/1000) / objectif de 10 à 30 % ;
- I-5.5 : Engagement de travaux et de mesures de réduction de la vulnérabilité : nombre de particuliers volontaires et montants investis : 53 et 200 000 € / objectif de 50 et 83 000 €.

Enfin, le budget prévisionnel de l'action de 17 000 € TTC n'a pas nécessité d'ajustement, avec un montant des dépenses de 16 992 € TTC, se répartissant comme suit :

- ✓ 60 % : dépenses de stagiaires (rémunérations 55 % et frais de déplacement 5%),
- ✓ 30 % : prestations de géomètre ;
- ✓ 10 % : dépenses diverses (petits équipements, bibliographie, frais de reprographie, SIGiste ...).

1. FA_5.1.2 : Equipement de réduction de la vulnérabilité sur sites pilote

✓ Bilan 2019-2020

Cette action a fait l'objet d'un avenant à mi-parcours avec une demande d'un montant supplémentaire de 120 000 € TTC sur les 83 000 € HT initialement prévus.

En effet, si l'objectif initial d'équiper une 50^{aine} de maisons semblait correspondre aux attentes du territoire, le montant estimé ne permettait pas de répondre aux demandes.

Cette situation a été identifiée dès le bilan à mi-parcours d'octobre 2019 : Comme explicité dans ce document, elle « *est due essentiellement à la sous-estimation du cout unitaire retenu au stade du dossier de candidature pour l'équipement des habitations (2000 € TTC/habitation) contre 3000 à 4000 € TTC/habitation selon nos nouvelles estimations, avec une sous-estimation :*

- *sur le nombre de batardeaux par habitation,*
- *et sur le coût des produits.*

Si les coûts unitaires des batardeaux peuvent être revus à la baisse, en ciblant des fournisseurs spécifiques –en effet, les coûts varient du simple au triple selon les fournisseurs et les produits – il ne nous semble pas pertinent de privilégier le nombre par rapport à la qualité, d'autant qu'il en va de la responsabilité de la communauté de communes quant au choix des batardeaux.

Par ailleurs, un second facteur vient grever le budget disponible pour cet achat groupé : le fait qu'il ait été estimé en HT, pensant que l'EPCI pouvait récupérer la TVA, ce qui n'est malheureusement pas le cas, l'argument étant que ces produits sont destinés à des particuliers, et ne constituent donc pas des équipements publics. »

Cette action a donc été mise en œuvre en considérant 2 phases :

- une 1^{ère} commande, en priorisant les particuliers les plus vulnérables et/ou avec des montants relativement modérés – afin de pouvoir toucher un nombre d'habitations maximum -, pour un montant limité à 83 000 € HT ;
- une 2nde commande, conditionnée à l'acceptation de l'avenant, dans laquelle l'ensemble des particuliers intéressés seraient concernés.

À fin 2020, cette action, initiée à l'issue des diagnostics réalisés sur la campagne de mars à aout 2019, a été terminée dans sa forme initiale (commande n°1), et bien avancée pour la seconde commande.

Son déroulé a été le suivant :

- Aout à octobre 2019 : collecte des demandes reçues à l'issue des diagnostics, rédaction du CCTP avec marché à bon de commande, et consultation des entreprises ;
- Janvier 2020 : choix de l'entreprise FEUGIER

- Février -mars 2020 : présentations des produits, prix définitifs et signature des conventions entre particuliers et CCSAR7V valant engagement et signature du 1^{er} bon de commande pour un total de 24 habitations
- Mars à juin 2020 : report des prises de mesures par l'entreprise (cause confinement)
- Aout 2020 : livraison à la CCSAR7V puis livraison aux particuliers
- Septembre 2020 : journée de démonstration de pose ayant donné lieu à une conférence de presse en présence des élus, de la DDT, suivi de la parution de nombreux articles dans les journaux locaux ;



Les élus des communes pilotes, de la CCSAR7V et le directeur du PNRGC



Les nombreux particuliers conviés à l'évènement et venus en nombre assister à la démonstration de pose

Modèle POSEIDON pour les petites largeurs



Modèle MODUL pour les grandes largeurs : les matériaux sont légers et sont facilement manipulables ...



La seconde commande a été passée en fin d'année 2020, pour un total d'environ 116 000 € TTC, pour 96 batardeaux et 29 habitations.

✓ Bilan global à fin 2021 :

Pour la seconde commande, un travail a été mené sur le 1^{er} semestre consistant en un accompagnement du fournisseur dans les rencontres avec les particuliers pour les prises de cote avant la mise en fabrication (janvier 2021), et l'organisation d'une journée de démonstration de pose comme celle mise en place pour la 1^{ère} commande. Malgré la livraison à la communauté de communes des batardeaux en mars 2021, la journée de démonstration n'a pu avoir lieu qu'en juin 2021 du fait des contraintes sanitaires et annonces gouvernementales du 31 mars 2021.

A noter enfin qu'une troisième et dernière commande a été passée pour équiper une dernière habitation, le particulier ayant été hospitalisé pendant plus d'un an, et n'ayant pu donner suite à nos appels, de fait.

En définitive, ce sont donc 54 habitations qui ont été équipées, pour un budget d'un peu moins de 200 000 € TTC, et un investissement des particuliers à hauteur de 30 % pour les habitants de Saint-Affrique, et de 20 % pour ceux de Coupiac et Vabres l'Abbaye, ces derniers ayant bénéficié d'une aide supplémentaire de 10 % de leur commune.

La répartition géographique qui s'explique simplement de par la configuration face aux crues, la densité des habitations en zone inondable, et leur vulnérabilité, est la suivante :

- 6 habitations à Coupiac
- 41 habitations à Saint Affrique
- 7 habitations à Vabres l'Abbaye

Enfin, on retiendra les ordres de grandeurs suivants, notamment comme base pour la définition d'actions de ce type dans le cadre d'un prochain programme :

- 2 à 3 batardeaux / maison
- 1 400 € par batardeau¹⁹ hors frais de pose
- 3 750 €/maison hors frais de pose

Cette opération était importante pour le territoire puisque constituant une action concrète à destination des particuliers, avec une attente forte depuis la crue de 2014, celle de 2018 en sus pour Coupiac, et la montée inquiétante de la Sorgues en juin 2019, alors que les particuliers attendaient leurs batardeaux dont la mise en fabrication avait été retardée par la crise COVID.

Si le budget prévisionnel est passé de 83 000 € à 203 000 € TTC, c'est pour répondre à une réelle demande des particuliers, avec des couts pour les financeurs certes non négligeables, mais pour des ratios couts/bénéfices qu'il n'est pas nécessaire de justifier tant ce type d'action est pertinente.

Pour la collectivité, cette hausse de budget n'a eu qu'un très léger impact pour les communes de Vabres l'Abbaye et de Coupiac, (surtout respectivement de 824 € TTC et 493 € TTC) voire aucun

¹⁹ Fourchette haute compte tenu du matériel de haut de gamme retenu pour cette action

impact pour la commune de Saint Affrique qui n'a pas souhaité participer dans le financement des batardeaux.

Elle a été menée efficacement grâce à une forte implication et une bonne complémentarité entre le PNRGC porteur du PAPI, et la Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort et 7 Vallons, maître d'ouvrage de l'opération.

Si le travail a demandé un très important investissement humain de l'animateur PAPI, la Communauté de communes a œuvré sur une vingtaine de jour avec :

- 5 jours estimés en administratif et réglementaire (Rédaction appel d'offre, analyse des offres, bons de commandes, facturation, échanges divers administrés/conventions et facturation, SAV)
- 5 jours x 2 agents pour l'aspect manutention/technique (tri des pièces, livraisons) et frais généraux de livraison (gazoil, usure camionnette...)

Les produits fournis aux particuliers ont donné satisfaction à tous, de même que le calendrier de mise en œuvre, et ce malgré les contraintes sanitaires. Ils permettront de protéger efficacement ce nombre important de maisons, avec un ratio cout/bénéfice largement satisfaisant.

En termes de communication, enfin, on rappellera que cette action a été accompagnée tout du long de la diffusion de plaquette réalisée spécifiquement pour cette action, sur laquelle les financeurs sont explicitement mentionnés.

LE PROGRES 13 septembre 2021 **Saint-Affrique** Page 7

Prévention inondation

Des batardeaux pour se protéger de la prochaine vague

En Saint-Affrique, les inondations du 28 novembre 2014 ont laissé des traces, tant dans la pierre que dans les esprits. Depuis, un Programme d'actions prévention inondation (Papi) a été mis en place à l'échelle du Tarn, du Bordouin et du Rance avec comme première phase opérationnelle la pose de batardeaux.

Mardi 2 septembre, elle a été inaugurée au 12 bis rue de la République à Saint-Affrique, sous l'égide de la commune et de la communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort et 7 Vallons.

« Il s'agit d'une des actions prévues par le Papi », explique le maire de Saint-Affrique, Stéphane Gaudin, « et de la mise en œuvre de ce programme d'actions ». Le Papi est financé à hauteur de 60 à 100 % par la commune et la communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort et 7 Vallons.

« C'est l'objectif de ce programme », explique le maire de Saint-Affrique, Stéphane Gaudin, « et de la mise en œuvre de ce programme d'actions ». Le Papi est financé à hauteur de 60 à 100 % par la commune et la communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort et 7 Vallons.

180 diagnostics et une cinquantaine d'habitations équipées

Après les familles touchées du 28 novembre 2014, le Papi a ciblé environ 180 diagnostics et une cinquantaine d'habitations équipées.

« Nous espérons ne pas avoir à tester réellement les produits présentés », explique Stéphane Gaudin, « mais nous sommes prêts à tester les produits présentés si nécessaire ». Les diagnostics de diagnostic ont été réalisés par les communes de Saint-Affrique, Roquefort et 7 Vallons.

« Nous espérons ne pas avoir à tester réellement les produits présentés », explique Stéphane Gaudin, « mais nous sommes prêts à tester les produits présentés si nécessaire ». Les diagnostics de diagnostic ont été réalisés par les communes de Saint-Affrique, Roquefort et 7 Vallons.

Financement de 60 à 100 %

En moyenne, chaque ville finance une partie de la pose de batardeaux pour un coût de 1 500 euros par mètre linéaire. Le financement est assuré par la commune et la communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort et 7 Vallons.

Une vague d'1,30 m de hauteur

Si une vague de 1,30 m de hauteur se présente, les batardeaux sont conçus pour résister à une pression de 100 kN/m². Ils sont conçus pour résister à une pression de 100 kN/m². Ils sont conçus pour résister à une pression de 100 kN/m².

« Nous espérons ne pas avoir à tester réellement les produits présentés », explique Stéphane Gaudin, « mais nous sommes prêts à tester les produits présentés si nécessaire ». Les diagnostics de diagnostic ont été réalisés par les communes de Saint-Affrique, Roquefort et 7 Vallons.

De même, les journées de démonstration réalisées en 2020, et en 2021 en accompagnement de chacune des deux commandes, ont été l'occasion de communiquer sur les financements importants octroyés par l'Etat et la Région, avec la présence de la presse, et les articles dans les journaux, et sur les réseaux sociaux ayant suivis.

Figure 12 Article de presse paru dans le Progrès en 2020



Figure 13: Article de presse paru sur le site du Progrès en 2021

2. FA_5.2.1 : Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable – volet 1 : Etat des lieux et information des entreprises

On rappellera que concernant l'action, 5.2, et les sous-actions en découlant, si le PNRGC et la CCSAR7V en sont les maîtres d'ouvrage, c'est la CCI de l'Aveyron qui était identifiée comme pilote, avec des conventions établies pour chacune des deux sous-actions²⁰.

✓ Bilan 2019-2020 :

Le travail mené sur le volet 1 (Etat des lieux et information des entreprises) a été réalisé en parallèle à l'action en direction des particuliers, sur 2019 et 2020.

➔ Approche pour le recensement des enjeux

Dans le cadre du recensement des locaux en zones inondables issu des fichiers fonciers, les locaux à usage professionnel ont été comptabilisés, en extrayant les locaux dits : « local commercial ou industriel²¹ ».

En parallèle à ces données foncières, les activités économiques ont été recensées sur la base des données disponibles auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de Chambre des Métiers et de d'Artisanat Tarn (4 communes) et Aveyron.

Pour rappel, les professionnels peuvent être inscrits à la CCI, à la CMA, voire aux deux chambres, selon le nombre de salariés dans l'entreprise et le type d'activité :

- CCI : entreprises de plus de 20 salariés et/ou activité type commerce ;
- CMA : artisans et entreprises de moins de 20 salariés, sans activité commerciale – hors vente de la production artisanale ;

Sur ces bases, la CCI de l'Aveyron, partenaire et prestataire pour cette action a identifié, pour chacune des entreprises inscrites à la CCI, sa localisation précise par rapport au zonage des PPRi.

Concernant les professionnels relevant de la CMA, hors double inscrit, ce travail de localisation a été fait au niveau du PNRGC, par un travail automatisé (géocodage via IGN), avec une relecture par les équipes municipales des différentes mairies.

➔ Approche pour le lancement des campagnes de diagnostic

Ces campagnes ont été menées en trois temps :

1. Campagne de pré-diagnostic ;
2. Campagne de diagnostic simplifié ;
3. Campagne de diagnostic approfondi.

²⁰ Sous-action 5.2.1 = Volets 1+3 et Sous-action 5.2.2 = Volet 2

²¹ Champs DTELOCTXT distinguant 3 autres valeurs : habitations, appartements et dépendances

Pour rappel, seules les entreprises situées sur les communes de Coupiac, Vabres l'Abbaye et Saint Affrique étaient concernées dans un premier temps.

Concernant les campagnes de pré-diagnostic menées dans le cadre de l'action 5.1, il a été décidé d'ouvrir ces campagnes aux professionnels, en les informant qu'une mission spécifique leur serait dédiée, avec un planning un peu décalé dans le temps :

- Diffusion aux entreprises d'un courrier et d'une plaquette spécifique en mars 2019 ;
- Réalisation des diagnostics de mars à décembre 2019.

A noter que certains professionnels peuvent exercer dans des locaux dits à usage mixte (habitation + professionnel) ; il s'agit généralement d'autoentrepreneurs, de professions libérales et d'autres travailleurs indépendants. Pour ces cas de figures, les diagnostics ont été conduits avec une double approche (PNRGC pour la partie habitation et CCI pour la partie usage professionnel). Concernant les critères d'éligibilités des aides de l'Etat et Région, ils relèvent alors de la catégorie habitation.

Dans les autres cas (bâti à usage exclusivement professionnel), on rappellera que **seuls les diagnostics²² sont éligibles** dans le cadre du présent PAPI d'Intention, et cela, **seulement pour les entreprises de moins de 20 salariés**.

➔ **Détails concernant la subvention des travaux et équipement**

Pour les entreprises, contrairement aux habitations et bâtiments publics, les travaux et équipements de réduction de la vulnérabilité ne pourront être subventionnés que dans le cadre d'un PAPI Complet (phase suivant un PAPI d'Intention), avec des taux de 20 % de l'Etat (auquel peuvent se rajouter d'autres financements, notamment Région, voire Département), et dans les conditions suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux doit être assurée par les propriétaires des biens et non par une collectivité territoriale ;
- Ces travaux et équipements doivent :
 - o Concerner des biens assurés et identifiés au préalable par une étude de diagnostic de vulnérabilité et portée par une collectivité territoriale ;
 - o Ne doivent pas dépasser 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien constatée à la date de réalisation du diagnostic de réduction de la vulnérabilité ;
- La liste des types de travaux et équipements éligibles fait l'objet de l'arrêté de février 2019 relative à la nouvelle mesure RVPAPI du FPRNM²³ votée dans le cadre du plan de Finances 2018 qui favorise les travaux chez les entreprises de moins de 20 salariés sans que ces travaux soient rendus obligatoires dans les PPR mais s'inscrivant dans un PAPI Complet (La convention du PAPI Complet doit identifier le nombre d'entreprises devant faire l'objet de travaux).

Dans ce contexte, il apparaît donc important de recenser les besoins dès le PAPI d'Intention, avec un double objectif :

²² Contrairement aux travaux et équipements

²³ Fond Prévention des Risques Naturels Majeurs – dit Fond Barnier

- en matière de travaux si le diagnostic peut être fait²⁴ ;
- en matière de nouveaux diagnostics, qui pourront être effectués, soit dans un avenant au présent PAPI d'Intention, soit dans un PAPI Complet.

➔ Résultats du recensement

Les tableaux 1 à 3 ci-après présentent les résultats du recensement réalisé en partenariat avec la CCI et les CMA, selon les différentes approches, avec un éclairage spécifique sur les sites pilotes de Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint Affrique.

Ainsi, pour les trois communes pilotes, c'est 99 entreprises qui ont été recensées pour celles inscrites à la CCI, sur un total de 134 sur l'ensemble des communes du territoire (Cf. tableau 1).

Concernant les entreprises relevant de la chambre des métiers seule, le recensement fournit par les CMA, associé au travail de géolocalisation, a permis d'identifier 21 entreprises supplémentaires, portant le nombre d'entreprises en zone inondable sur les communes pilotes à 120, pour un total de 163.

➔ Information des entreprises

Si l'ensemble des bâtiments en zone inondable a été touché par les campagnes d'autodiagnostic²⁵, avec une information non spécifique aux entreprises, cette première campagne a été doublée d'une campagne d'information spécifique conçue et organisée par la CCI 12 en concertation avec le PNRGC et la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons.

24 avril 2019 : Conférence de presse à Saint Affrique



²⁴ nombre de diagnostic prévu dans la phase PAPI d'Intention limité à 20 à 25 entreprises sur les sites pilotes de Coupiac - Vabres-l'Abbaye et Saint Affrique

²⁵ Septembre 2018 pour Coupiac et Mars 2019 pour Saint Affrique et Vabres l'Abbaye

30 avril 2019: Envoi des courriers à l'ensemble des entreprises en zone inondable accompagnés du guide réalisé dans le cadre du PAPI à l'instar de ce qui a été réalisé pour les particuliers.

A noter que seul 94 courriers ont été envoyés, contre un total de 120 entreprises recensées. Le listing des entreprises concernées par cet envoi réalisé par la CCI n'a pu être fourni.

Il semble qu'il ait été limité aux seules entreprises relevant de la CCI (total de 99), et sur les deux communes de Saint Afrique et Vabres l'Abbaye, (total de 94).



Comment réduire la vulnérabilité de votre entreprise face aux inondations

Avec des actions parfois simples et peu onéreuses il est possible de réduire la vulnérabilité de votre entreprise face aux inondations et ainsi limiter les dégâts. Des aides financières existent pour certains investissements, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos partenaires locaux.

EN COMPLÉMENT, POUR UN GESTIONNAIRE D'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP), IL FAUT :

- ◆ Rédiger un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS-ERP) ;
- ◆ Organiser un parcours de mise à l'abri ou d'évacuation pour le public : balisage, signalétique simple, éclairage, modalités d'alerte, messages de consignes pré-enregistrés, ...
- ◆ Tester régulièrement ces procédures via des exercices de mise en situation avec le personnel et le public.

Figure 14: extrait du guide à l'usage des entreprises (PNRGC - CCI)

Tableau 1: synthèse des enjeux par commune

N°	Commune	Superficie de la commune (en km²)	rapport Superficie commune dans UHR / superficie totale commune	code_INSEE	nombre total	dont inscrites CMA	dont double inscrites	dont inscrites CCI	en zone inondable des PPR*	détail sur entreprises inscrites à la CCI - total sur la commune										
										en zone inondable des PPR	non géolocalisées	effectif salarié total	effectif salarié en zone inondable	Catégories						
										Commerce	Industrie	Services								
1	Arnac sur Dourdou			12 009	-	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2	Ayssènes			12 017	10	6	2	6	-	-	-	11	-	-	1	2	3			
3	Balaguier sur Rance			12 019	2	1	0	1	-	-	-	-	-	-	1					
4	Belmont sur Rance			12 025	46	22	11	35	-	2	2	-	41	-	13	8	13			
5	Brasc			12 035	11	3	3	11	-	-	1	10	-	-	5	2	4			
6	Broquiés			12 037	21	11	4	14	-	-	-	7	-	-	4	1	9			
7	Brousse le Château			12 038	7	4	0	3	-	2	2	-	4	4	1		2			
8	Brusque			12 039	22	9	5	18	4	3	4	13	3	5	5	8				
9	Calmels et le Viala			12 042	4	1	0	3	-	-	-	1	-	1	1	1	1			
10	Camarès			12 044	83	41	21	63	7	6	3	138	3	18	16	29				
11	Combret			12 069	14	7	4	11	-	-	-	9	-	-	1	5	5			
12	Connac	11	91%	12 075	8	6	0	2	-	-	-	-	-	0	0	2				
13	Cornus	93	72%	12 077	21	9	3	15	-	-	-	19	-	4	2	9				
14	Coupiac			12 080	30	14	10	26	6	5	-	70	17	8	10	8				
15	Curvalle	39	33%	81 077	19	13	2	8	-	-	1	3	-	1	3	4				
16	Fayet			12 099	12	9	2	5	-	-	-	3	-	1	1	3				
17	Fondamente	51	78%	12 155	20	9	5	16	5	5	-	13	5	4	2	10				
18	Fraissines	6	167%	81 094	2	2	1	1	-	-	-	1	-	0	1	0				
19	La Bastide Solages			12 023	3	2	2	3	-	-	-	-	-	0	1	2				
20	Laval Roquecezière	31	97%	12 125	10	4	0	6	-	-	-	1	-	1	0	5				
21	Le Truel			12 284	17	6	3	14	1	1	-	2	-	3	2	9				
22	Marnhagues et Latour			12 139	6	6	3	3	2	-	-	1	-	0	3	0				
23	Miolles	12	75%	81 167	5	3	0	2	-	-	-	1	-	0	0	2				
24	Montclar			12 149	8	3	3	8	-	-	-	20	-	4	2	2				
25	Montjoux	32	50%	12 153	19	12	3	10	-	-	-	10	-	5	2	3				
26	Montlaur			12 154	49	24	8	33	4	4	1	90	33	10	7	16				
27	Mounès Prohencoux			12 192	7	4	0	3	1	-	-	-	-	0	0	3				
28	Murasson			12 163	8	4	1	5	-	-	-	37	-	1	2	2				
29	Peux et Couffouleux			12 179	2	1	1	2	-	-	-	-	-	0	0	2				
30	Plaisance			12 183	18	10	2	10	1	-	-	39	-	4	2	4				
31	Pousthomy			12 186	9	5	1	5	-	-	1	3	-	3	1	1				
32	Réquista	59	37%	12 197	136	69	37	104	-	-	-	354	-	40	27	37				
33	St Affrique	111	96%	12 208	465	207	139	397	69	57	0	1212	248	157	73	167				
34	St Félix de Sorgues			12 222	13	5	1	9	1	1	-	-	-	2	1	6				
35	St Izaire			12 228	20	9	3	14	1	1	4	7	1	4	1	9				
36	St Rome de Tarn			12 244	44	21	9	32	-	-	-	198	-	10	6	16				
37	St Sernin sur Rance			12 248	34	17	6	23	-	-	2	53	-	12	3	8				
38	St Sever du Moustier			12 249	13	6	2	9	-	-	2	4	-	4	3	2				
39	St Victor et Melvieu			12 251	15	5	4	14	-	-	-	35	-	2	5	7				
40	Sylvanès			12 274	7	2	2	7	-	-	2	5	-	1	2	4				
41	Trébas	6	17%	81 303	22	9	6	19	9	9	4	8	6	7	1	11				
42	Vabre l'Abbaye			12 286	77	25	7	59	67	37	-	141	68	20	4	36				
43	Versols et Lapeyre			12 292	21	9	2	14	2	-	7	27	7	4	3	7				
44	Viala du Tarn			12 296	22	8	4	18	1	1	-	13	1	6	0	12				
45	Villefranche de Panat	31	90%	12 299	65	27	18	56	-	-	-	148	-	25	13	18				
Total sur communes soumises au risque inondation					1 447	670	340	1 117	185	134	32	2 752	396	393	223	501				
46	Alrance	36	75%	12 006	18	7	3	14												
47	Gissac			12 109	7	3	3	7												
48	La Serre			12 269	5	2	1	4												
49	Les Costes Gozon			12 078	8	5	1	4												
50	Lestrade et Thouels	42	50%	12 129	23	12	6	17												
51	Martrín			12 141	6	3	1	4												
52	Mélagues	45	62%	12 143	2	2	-	-												
53	Montagnol			12 147	6	4	4	6												
54	Montfranc			12 152	11	8	6	9												
55	Rebourguil			12 195	13	1	1	13												
56	Salle Curan	99	41%	12 253	81	33	30	78												
57	St Beaulize			12 212	3	-	-	3												
58	St Jean d'Alcapisès			12 229	10	4	-	6												
59	St Jean St Paul	38	95%	12 232	10	5	1	6												
60	St Juéry			12 233	8	2	1	7												
61	Tauriac de Camarès	25	76%	12 275	3	3	-	-												
Total sur communes non soumises au risque inondation					214	94	58	178												
TOTAL sur communes de l'UHR					1 661	764	398	1 295												

Tableau 2: détails sur les 3 communes pilotes

Commune	Nombre d'entreprises sur le territoire communal				Nombre d'entreprises en zone inondable PPRi			
	TOTAL	CCI	Dont double inscrit	CMA seul	TOTAL	CCI	Dont double inscrit	CMA seul ²⁶
Coupiac	30	26	9	4	6	5	2	1
Vabres l'Abbaye	77	59	7	18	45	37	10	8
Saint Affrique	465	397	139	68	64	52	20	12

Tableau 3: analyse des données issues des Fichiers Fonciers

Territoire	Nombre de		Comparatif avec données CCI-CMA			
	Total Locaux (pour rappel)	Locaux commerciaux ou industriels	Total	CCI	Dont double inscrit	CMA seul
UHR	26 123	2326	1425	1120		305
UHR x CIZI	2 278	290				
UHR x PPRi	2 532	278				29
Coupiac x CiZi	91	17				1
Coupiac x PPRi	113	21				1
Coupiac x PPRi - Zone rouge	80	15				1
Saint Affrique x CiZi	1 075	92				6
Saint Affrique x PPRi	1 470	122				12
Saint Affrique x PPRi - Zone rouge	660	74				5
Vabres x CiZi	305	32				7
Vabres x PPRi	318	45				8
Vabres x PPRi - Zone rouge	51	11				2

²⁶ Pour la localisation des entreprises CMA seule - voir fichier Travail < GEOCODAGE_listing_artisans_COMPLET_IGN5_corr.shp)

➔ **Suite et fin de la mission d'information et de sensibilisation**

Afin de pallier aux manquements constatés pour les communes pilotes, des courriers spécifiques ont été adressés aux entreprises n'ayant pas encore été contactées. Il s'agit des 21 entreprises (cf. tableau 4) relevant de la CMA (hors double inscrits CMA/CCI).

Ce travail a été mené par la CMA, afin de mieux accompagner cette campagne d'information-sensibilisation, et les courriers ont été accompagnés des plaquettes d'information-sensibilisation réalisées à cet effet. Aucune demande de diagnostics n'ayant été formulée, ce volet a donc été considéré comme terminé à fin 2020.

Tableau 4: entreprises en zone inondable ne relevant que de la CMA

ALFONSO JOSE	MECANICIEN AUTOMOBILE A D	REPARATIONS TRANSPORTS	28 RUE DU TRAPON	12400	SAINT-AFFRIQUE
AYMONIER SANDIE	CREATION ARTICLES TEXTILES	TEXTILE CUIR ET HABILLEM	29 Boulevard VICTOR HUGO	12400	SAINT-AFFRIQUE
AZAM ALEXIS	MACONNERIE GENERALE	BATIMENT	800 Avenue GEORGES POMPIDOU	12400	SAINT-AFFRIQUE
CHAUDESAYGUES CHRISTIANE	ESTHETICIENNE	REPARATIONS TRANSPORTS	RUE KLEBER	12400	SAINT-AFFRIQUE
CLUZEL GREGORY	PRODUCTION ET POSE DE CHAR	BATIMENT	Rue JEAN BOUDOU	12400	SAINT-AFFRIQUE
COUDERC JONATHAN	TAPISSIER DECORATEUR	BOIS ET AMEUBLEMENT	Rue DU CHANOINE COSTES	12400	SAINT-AFFRIQUE
DI FAZIO ANTHONY	NETTOYAGE DE VEHICULES	REPARATIONS TRANSPORTS	64 RUE DU GENERAL CASTELNAU	12400	SAINT-AFFRIQUE
DOUZIECH JEAN-CLAUDE	PEINTRE BATIMENT	BATIMENT	12 RUE DOCTEUR CARRIERE	12400	SAINT-AFFRIQUE
LAVERGNE CHRISTINE	ESTHETICIENNE	REPARATIONS TRANSPORTS	56 RUE DU General DE CASTELNAU	12400	SAINT-AFFRIQUE
LE FRIBOUL	VENTE ET EXPEDITION EN GROS	ALIMENTATION	1181 Avenue GEORGES POMPIDOU	12400	SAINT-AFFRIQUE
MOURAO JOHAN	NETTOYAGE	REPARATIONS TRANSPORTS	31 RUE GENERAL DE CASTELNAU	12400	SAINT-AFFRIQUE
TAURINES GUY	TRAVAUX MACONNERIE RENOV	BATIMENT	1 Place MARECHAL FOCH	12400	SAINT-AFFRIQUE
FERNANDEZ CHRISTELLE EPSE PUECH	FABRIQUE DE PRALINES (SEDEN)	ALIMENTATION	Rue BOURRELLE	12400	VABRES L'ABBAYE
L2M	LA VENTE ET LA REPARATION D	REPARATIONS TRANSPORTS	Zone artisanale DU BOURGUET	12400	VABRES L'ABBAYE
DARDIE JACQUES	MINOTERIE	ALIMENTATION	ROUTE DE ST-AFFRIQUE	12400	VABRES L'ABBAYE
BENEZECH	L'EXPLOITATION DE TOUTE ACT	BATIMENT	700 Avenue DU PONT VIEUX	12400	VABRES L'ABBAYE
SOCIETE VABRAISE TRAVAUX FORESTIE	EXPLOITATION FORESTIERE CO	REPARATIONS TRANSPORTS	550 Avenue DU PONT VIEUX	12400	VABRES L'ABBAYE
PAU REGIS	MECANICIEN AUTOS	REPARATIONS TRANSPORTS	22 RUE DES HORTES	12400	VABRES L'ABBAYE
VIALA PHILIPPE	MENUISERIE AGENCEMENT	BATIMENT	LE VIEUZET	12400	VABRES L'ABBAYE
TAURINES DIDIER	RENOVATION BATIMENT	BATIMENT	Lotissement PRE MARY	12400	VABRES L'ABBAYE
RECOULES ALEXANDRA	COIFFURE ET VENTE DE PRODUI	REPARATIONS TRANSPORTS	Place DU CENTRE	12550	COUPIAC

En parallèle, la mission prévoyait d'étendre le travail d'information-sensibilisation et d'autodiagnostic sur l'ensemble du territoire, en lien direct avec le travail mené sur les habitations. Cette dernière mission a été lancée en juin 2020, seule 5 communes ayant relayé cette campagne sur leur territoire.

✓ **Bilan 2021 et bilan global**

En 2021, la seule dynamique concernant cette action a été la poursuite des campagnes d'autodiagnostic auprès des communes volontaires, avec, à fin 2021, 12 communes pour lesquelles des retours nous ont été adressés.

Ces retours ont concerné essentiellement des habitations à usage de logement, avec seulement un questionnaire spécifiant un usage mixte, sur les 86 réponses enregistrées, malgré la présence d'activité de ce type en zone inondable.

Le travail de sensibilisation reste donc nécessaire sur le territoire, notamment auprès des professionnels, dont les priorités ne comprennent rarement l'intégration du risque dans la gestion de leur activité.

3. FA_5.2.2 Diagnostics de vulnérabilité sur 25 entreprises sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique

Les diagnostics (Volet 2 = action 5.2.2) ont été réalisés sur 2019-2020.

A l'issue de la phase d'information et de sensibilisation, un important travail de reprise de contact téléphonique a été mené par la CCI car les demandes volontaires pour les diagnostics se sont avérées très faibles : seulement 6 demandes étaient recensées, dont 4 recensées avant même la campagne spécifique adressée aux entreprises (3 demandes sur Coupiac et 1 sur Saint Affrique à la suite de la communication à destination des particuliers).

En définitive, c'est seulement 18 diagnostics qui ont été réalisés, contre un volume de 25 prévus.

Aucune demande volontaire n'a été enregistrée pour la réalisation d'un diagnostic approfondi, malgré la gratuité de la proposition.

Sous l'insistance de la CCI, une unique entreprise, identifiée dans le cadre des diagnostics simplifiés, s'est finalement portée volontaire, l'objectif étant de stimuler, avec un exemple, la demande vers ce type de diagnostic.

Les deux extraits cartographiques présentent la localisation des entreprises diagnostiquées par la CCI (points noirs), par Mayane (point blanc) et les entreprises en zone inondable relevant de la CMA seule (étoiles jaunes).

À noter que compte tenu de l'absence de demande autre pour les diagnostics approfondis, la mission du prestataire Mayane a été revue, en concertation avec les acteurs, et partenaires, et validé en Cotech: c'est l'EPAHD de la Miséricorde qui a été choisi en remplacement des 4 diagnostics complémentaires prévus, et ce malgré que cette structure ne soit pas ressortissant de la CCI.

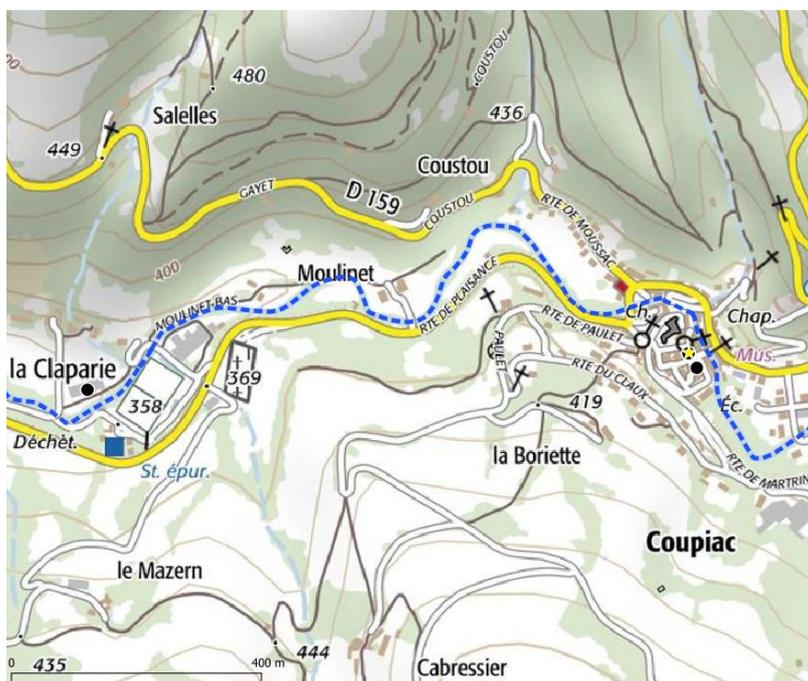


Figure 15: Extrait des entreprises diagnostiquées sur la commune de Coupiac

✓ Bilan global:

→ **Etablissement des diagnostics de vulnérabilité :**

Malgré les moyens mis en œuvre au niveau communication, et la gratuité des diagnostics, les entreprises ne semblent pas intéressées par ce type d'accompagnement, avec les principales raisons suivantes :

- Manque de temps, action non prioritaire ;
- Manque d'intérêt (entreprises qui ne se sentent pas concernées par le risque inondation, ou qui ne voient pas leur intérêt à travers cette démarche, ...)
- Refus (entreprises ne voulant pas que l'on s'immisce dans leur société, et/ou rejetant l'action par positionnement politique, ...)

→ **Mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité :**

Dans le cadre des diagnostics réalisés, des actions ont été préconisées et indiquées aux entreprises ; dans l'ensemble, et dans la majorité des cas, aucune action n'a été mise en place, exceptée l'inscription à l'alerte téléphonique en masse proposée par la commune, pour les motifs suivants :

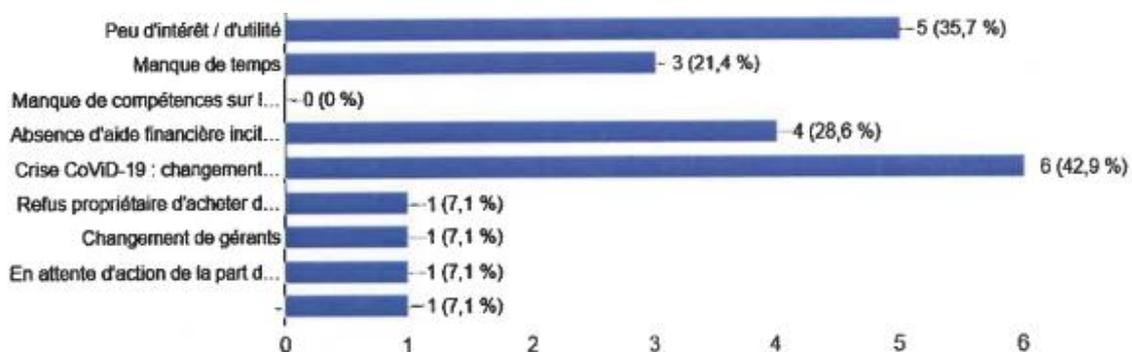


Figure 17 : motifs de non mise en œuvre des actions - source CCI - rapport bilan oct. 2021

→ **Suite à donner :**

En définitive, si l'on veut toucher les entreprises du territoire, avec, selon les chiffres 2018 de la CCI, 127 établissements en zone inondable et plus de 550 emplois, il importe d'approfondir au préalable l'approche, notamment selon les pistes telles que proposées par la CCI :

- o **Prospection** : campagne d'information courrier relativement peu suivie de retours d'entreprises, planification de l'envoi à revoir ? appui des collectivités locales pour relayer l'info ? relais presse à accentuer ?
- o Impliquer davantage des **compagnies d'assurance** locales pour communiquer ensemble lors de la phase de prospection, par exemple avec un mailing commun d'incitation des entreprises à réaliser un diagnostic simplifié pour réduire leur vulnérabilité
- o **Proposer des actions « clés en main »** pour permettre aux entreprises de les mettre en œuvre plus facilement. Par exemple proposer aux gérants d'entreprises de participer à des ateliers pratiques inter-entreprises pour les aider à rédiger leurs documents d'organisation interne (fiche réflexe, Plan d'Organisation et de Mise en Sécurité de l'Etablissement - POMSE). L'objectif de ce format « atelier » est de favoriser les échanges entre professionnels tout en capitalisant sur leurs bonnes pratiques respectives.
Ces actions peuvent également porter sur le volet matériel : réunion de présentation de solutions techniques pour se protéger, achat groupé de batardeaux, ...

❑ AXE 6 : GESTION DES ECOULEMENTS

Une unique fiche action a été prévue sur cet axe, fiche action qui se voulait déclinable en plusieurs sous-actions lors de la mise en œuvre effective du programme et l'avancée des études de l'axe 1 et 4.

Pour rappel, le dossier de candidature prévoyait un budget de 180 000 € (150 000 €HT), dans l'idée d'une définition la plus aboutie possible d'un PAPI Complet à l'issu du présent programme, budget devant permettre ainsi de mener les études complémentaires nécessaires :

- pour définir au stade avant-projet voire au stade projet les projets d'ores et déjà identifiés en matière de meilleure gestion des écoulements, afin que les travaux puissent être inscrits dans le cadre d'un PAPI Complet ;
- pour apporter les éléments de justification nécessaires (études AMC, ACB, chiffrages, études environnementales, ...) pour inscrire éventuellement d'autres travaux qui pourraient émerger des études hydrauliques menées dans le cadre du PAPI d'Intention.

En définitive, seules deux sous-actions ont été engagées, dont les budgets et les états d'avancement sont précisés ci-dessous.

Fiche action	Intitulé	Coût prévisionnel	Maître d'ouvrage	% avancement	Dépenses engagées	Budget définitif
FA_6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet	180 000 €	A définir selon actions	73 %	44100	60 015
FA_6.1.1	Expertise environnementale et Etude AVP-ACB concernant les travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac	44 200 €	Sm TSDR	100 %	44 100 €	44 100 €
FA 6.1.2	Etudes complémentaires AMC sur le Mousse et la Sorgues concernant les projets étudiés dans la poursuite des phases AVP-ACB	15 915 €	Sm TSDR	0 %	0 €	15 915 €

✓ Bilan 2019-2020 :

A fin 2020, une seule sous-action été identifiée, concernant les travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac.

Pour le reste du territoire, une autre proposition a été faite mais n'a pas été retenue (cas de l'étude sur les habitations à Saint-Maurice de Sorgues concernées par un risque d'érosion), ou restaient à préciser, notamment concernant d'éventuels travaux sur la Sorgues et le Dourdou sur les communes de Saint-Affrique et Vabres l'Abbaye.

Compte tenu du décalage de l'action 1.4 en lien avec la livraison des données LIDAR, puis en lien avec les difficultés rencontrées dans l'avancée avec le sous-traitant Philia Ingénierie (8 mois de blocage et d'arrêt de la mission), la mise en œuvre des actions relevant de cet axe n'a pu démarrer, ni même permettre une définition plus précise des contenus et budgets à prévoir, excepté pour le cas des travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac.

Pour cette action, le budget a été estimé à 36 000 € HT, pour laquelle les demandes de financements Région et Etat ont été déposées en 2019, avec un démarrage initialement prévu pour début 2020.

✓ Bilan global à fin 2021 :

La restitution du travail de WSP concernant Coupiac (Cf. action 1.4) début 2021 a enfin permis d'avancer sur les études prévues dans cet axe pour cette commune. Les évolutions du cahier des charges associées à une augmentation des coûts tels qu'évalués lors de la demande de financement, et à une demande de financement exprimée en € TTC (alors que le budget avait été défini en € HT) ont nécessité de redéposer des demandes auprès des partenaires Etat et Région. Ce n'est qu'en avril et mai 2021 que les études ont pu être lancées.

En parallèle, la restitution des études WSP sur la Sorgues et le Dourdou a permis d'avancer sur ce projet de travaux : une décision à fin octobre 2021 a été prise pour lancer une mission complémentaire sur cet axe : en effet, les résultats des analyses coûts bénéfiques n'ont pas permis de légitimer « économiquement » et au vu des critères fixés par l'Etat l'éligibilité de ces projets dans le cadre d'un PAPI Complet.

Il a semblé alors important et pertinent pour l'ensemble des acteurs d'approfondir ces analyses, avec la réalisation d'étude AMC sur ces deux projets d'envergure.

Si tous ont fait preuve de diligence au vu des contraintes très serrées du planning (décision à 2 mois de la fin du PAPI, prise lors de la réunion de clôture du 22/10/21, avec engagement de l'Etat de traiter la demande de financement), si le bureau d'étude a été choisi et la commande validée, la mise en œuvre devrait se dérouler sur le 1^{er} trimestre 2022, avec un suivi technique et financier du Sm TSDR, maître d'ouvrage de l'action, sans suivi PAPI, l'animation étant clôturée au 31.12.2021 pour rappel.

En définitive, si seulement 30 % du budget de cette action a été utilisé, ce constat ne constitue pas un point négatif, car il est probable (Cf. remarques déjà faites sur action 1.4) qu'aucun autre besoin ou volonté politique ne ressorte une fois les études WSP finalisées, pour inscrire d'autres sous-actions et justifier de l'utilisation des budgets encore disponibles.

Comme exprimé précédemment, s'il ressortait néanmoins des besoins d'études et/ou de travaux complémentaires pouvant se justifier dans le cadre d'un futur PAPI, ces besoins seront précisés, et partagés avec les communes concernées dans le cadre des dernières restitutions de WSP ; le Sm TSDR, impliqué dans le suivi de cette étude, et dans l'élaboration d'un PAPI Complet, pourra alors puiser dans ces résultats et ces échanges pour alimenter la définition de ce programme.

D. BILAN SUR LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET DYNAMIQUES

Au stade d'élaboration du dossier de candidature, la concertation avec les acteurs du territoire et les dynamiques en cours avait été bien identifiée pour garantir la pertinence et la complémentarité des actions du PAPI avec les thématiques en lien avec la gestion du risque.

Le bilan présenté à mi-parcours et réactualisé à fin 2021 est le suivant :

- **Surveillance et alerte** : bilan très positif avec une concertation très satisfaisante, des liens privilégiés avec la mission RDI, la DDT, et plus largement la DREAL, et une forte réactivité et implication de ces partenaires ; de même la concertation avec les élus et le personnel technique en charge de la surveillance et l'alerte au sein des communes et communautés de communes est effective, surtout sur la CCSAR7V avec laquelle des actions spécifiques ont été engagées.
- **Aménagement du territoire et conservation de la biodiversité** : concertation assurée par les échanges internes au PNRGC, soutenus, et avec l'implication de l'OFB tout au long du programme ;
- **Gestion de l'Eau, milieux aquatiques et évolutions climatiques** : cette thématique regroupe plusieurs acteurs, avec les syndicats de rivières porteurs des PPG d'une part, et la Région, l'Agence de l'Eau et le Parc en lien avec les démarches prospectives en lien avec le changement climatique (H2O 2030, SRADDET, plan d'adaptation aux changements climatiques, élaboration de la Charte 2022-2037 du PNRGC ...), d'autre part. Si la concertation a logiquement été très satisfaisante au sein du Parc et de la Région dans son rôle privilégié avec les PNR, elle a été plus délicate, voire difficile avec les autres acteurs, avec comme sable dans les rouages, la question du partage de la gouvernance et des difficultés dans le « faire ensemble » ...

En lien avec les évolutions climatiques, la concertation dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI relève plutôt d'une veille scientifique de l'animateur en la matière. Un travail plus élargi pourra être pertinent dans le cadre de l'élaboration d'un futur programme.

En lien avec les programmes portés par le syndicat de bassin Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (Sm TSDR), et la nécessaire et importante concertation PPG/PAPI, on fera les remarques suivantes :

Les concertations prévues dans le cadre du PAPI sur un certain nombre d'actions inscrites aux PPG ont eu lieu sur les actions engagées, concernant, à fin 2020, les deux actions suivantes : « réaliser une cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau » et « réaliser une étude hydromorphologique dans la traversée de Saint Paul des Fonts sur l'Annou »).

Les autres actions citées dans le dossier de candidature (« cartographie des zones sensibles à l'érosion » sur le bassin versant du Rance, « opération de plantations de haies » sur le Rance ; et sur le bassin versant Sorgues-Dourdou : « inciter à la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée au bénéfice de l'espace rivière et ses usagers », « améliorer la connaissance sur l'état du transport sédimentaire et sur la continuité écologique et définir une politique de gestion » n'ont pas été engagées à ce jour.

Concernant l'étude sur l'Annou inscrite dans le PPG Sorgues Dourdou 2017-2021, pour rappel, celle-ci n'a pas été inscrite dans le cadre du PAPI puisque ne pouvant bénéficier de financement du Fonds Barnier, la commune n'étant pas couverte par un PPRi, et l'étude ayant une portée locale, ne pouvant justifier d'un impact sur les communes situées en aval, couvertes par un PPRi.

Le rôle du PAPI et de l'animateur s'est donc limité à accompagner le syndicat de bassin dans sa démarche : visite de terrain et rencontre des élus, aides à l'élaboration du cahier des charges (septembre - octobre 2017), étant entendu que l'analyse prévue dans le PPG donnerait un éclairage sur les risques inondation concernant le bâti, qui ne pouvaient être exclus à priori.

Selon les résultats de cette étude, il avait été envisagé au stade d'élaboration du dossier de candidature du PAPI que puissent être inscrites dans le PAPI (axe 6) des études complémentaires préalables à des travaux, si le risque inondation était avéré.

A la date du bilan à fin 2020, cette étude n'avait pas encore aboutie, et à fin 2021, aucune sollicitation en ce sens a été faite. Si des travaux s'avéraient pertinents, il sera intéressant de réfléchir avec l'Etat sur le caractère éligible ou pas de ces travaux dans le cadre d'un éventuel PAPI Complet, en fonction des objectifs recherchés.

- **Inondation et agriculture**: sur cette thématique, les échanges concernent essentiellement deux actions :
 - ✓ l'action du PPG Sorgues-Dourdou « réaliser une cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau » à laquelle participe la chambre d'agriculture ;
 - ✓ l'action du PAPI « élaboration d'un plan de communication », dans laquelle le monde agricole a été identifié comme public cible important, la chambre d'agriculture étant également très présentes, ayant participé aux deux réunions de présentation-travail sur cette thématique.

Enfin, et pour rappel, une idée avait été amenée par un élu d'accompagner le lycée agricole de la Cazotte (Saint Affrique) pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité des activités et bâtiments agricoles vis-à-vis des inondations. Cette idée n'a pas été suivie de dynamique dans ce sens à fin 2020. Si le planning de mise en œuvre du PAPI ne permet plus de pousser plus loin cette idée, il pourra être intéressant de la relayer dans le cadre d'un nouveau programme.

E. BILAN FINANCIER

D'un point de vue global, les prévisions budgétaires ont été à la hauteur des besoins concernant les actions du programme.

On retiendra les chiffres suivants :

☞ Montant des dépenses engagées : ~700 000 €TT sur les ~ 800 000 €TTC prévus initialement

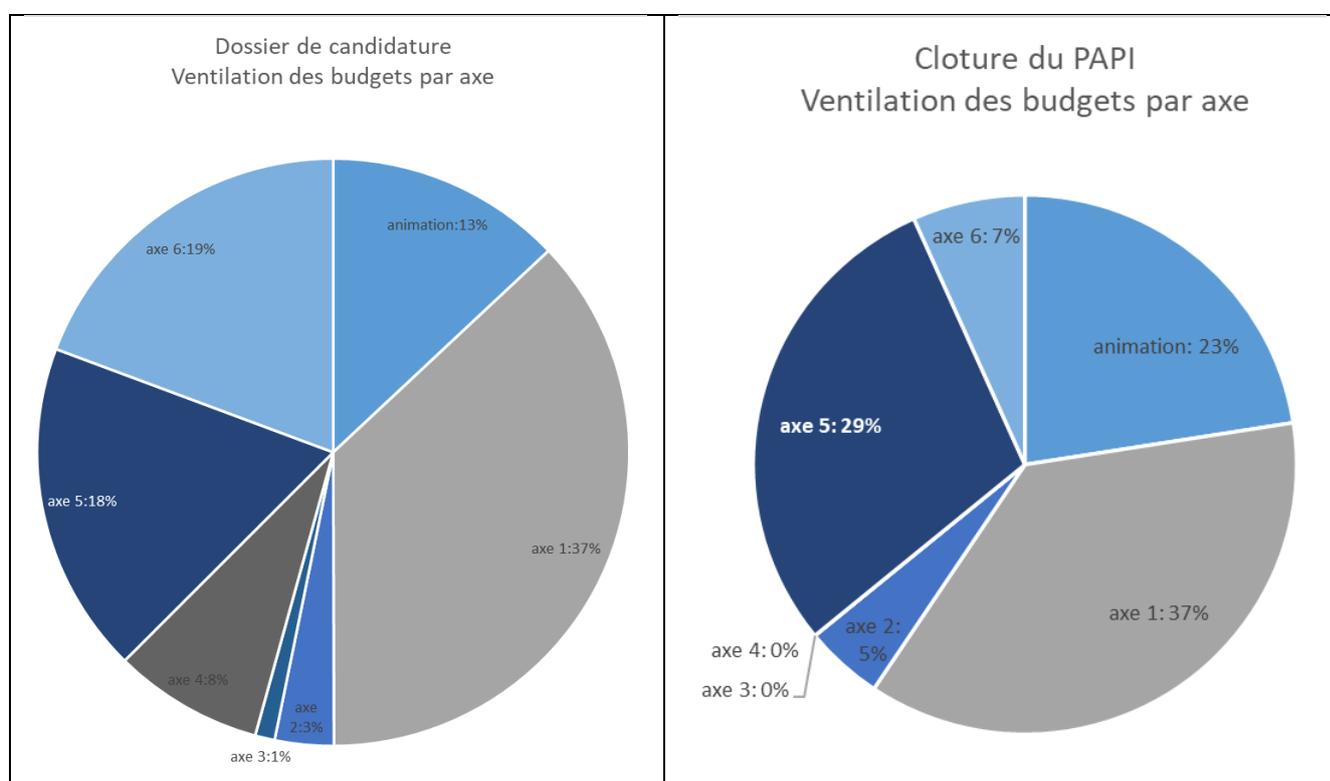
☞ Montant des dépenses réalisées au 31.12.2021 : 620 000 €TTC soit de 89 % du budget définitif.

Le tableau ci-dessous détaille ce bilan financier action par action.

BILAN FINANCIER A FIN 2021 POUR CLOTURE	cout prévisionnel initial (dossier de candidature)harmoinisé en € TTC	couts engagés total (signature marchés, BC, ...) a enlever pour cloture car	ventilation des dépenses				dont dépenses non réglées	Cout final en € TTC
			Prest. ext. Reglé par le PNRGC	Prest. Ext réglé par autre MO	Internes PNR	Total		
TOTAL PAPI	933 500	894 982	367 750	308 233	218 999	894 982	75 129	894 982
ANIMATION	121 000	201 500			201 500	201 500		201 500
ACTIONS	812 500	693 482	367 750	308 233	17 499	693 482	75 129	693 482
345-1.1	20 000	20 000	17 372	-	2 629	20 000		20 000
345-1.2	10 000	-	-	-	-	-		-
345-1.3	20 400	14 955		14 955		14 955	3 732	14 955
345-1.4	295 000	295 009	291 509	-	3 500	295 009	51 264	295 009
345-2.1	-	-	-	-	-	-		-
345-2.2	30 000	41 907	41 907	-	-	41 907	4 218	41 907
345-3.1	-	-	-	-	-	-		-
345-3.2	10 000	-	-	-	-	-		-
345-4.1	10 500	-	-	-	-	-		-
345-4.2	66 000	-	-	-	-	-		-
345-5.1.1	17 000	16 992	5 623	-	11 370	16 992		16 992
345-5.1.2	99 600	198 973	-	198 973	-	198 973		198 973
345-5.2.1	15 000	11 340	11 340	-	-	11 340		11 340
345-5.2.2	39 000	34 290	-	34 290	-	34 290		34 290
345-6.1.1	180 000	44 100	-	44 100	-	44 100		44 100
345-6.1.2		15 915	-	15 915	-	15 915	15 915	15 915

En termes d'équilibre financier, les graphiques ci-dessous permettent de comparer la ventilation des dépenses selon les axes, au stade du dossier de candidature et au stade final. Ces graphiques mettent en évidence des tendances équivalentes avec les remarques suivantes :

- L'importance des budgets alloués aux axe 0 et 1, situation normale pour ce type de PAPI (d'Intention) ;
- Un poste d'animation qui est passé de 13 à 23 % en lien direct avec l'allongement de phase de mise en œuvre, qui a permis indirectement de mettre en œuvre des actions non budgétisées ;
- La part de l'axe 5 qui a presque doublée avec l'avenant engagé sur l'achat de batardeaux (~100 k€ prévus initialement contre ~200 k€ sollicités) ;
- La part de l'axe 6 réduit de 19 à 6 %, le budget prévu initialement ayant été volontairement surévalué pour pouvoir prendre en compte d'éventuels projets



Enfin, et comme déjà identifié au stade des bilans précédents, on notera :

- la faible représentation de l'axe 4. Même si cette représentation n'est que financière, elle dénote sur cet axe le manque d'avancée, qui s'explique en partie par les retards accusés sur l'étude globale (axe 1), mais également par le manque de dynamique de territoire sur le sujet. Cette constatation n'est pas propre au territoire Tarn-Dourdou-Rance, et c'est un enjeu pour les années à venir de développer cette dynamique.
- que si certains axes semblent moins représentés dans la configuration finale, cette ventilation financière n'est pas toujours représentative d'un manque de dynamisme : pour exemple l'axe 3, avec des actions qui n'ont ni été chiffrées, ni identifiées au stade du dossier de candidature, mais qui sont d'ores et déjà mises en œuvre : Système d'alerte local en cours d'installation par

la mairie de Coupiac, exercices inondations initiés par la DDT, la mission RDI et certaines communes dont Saint Affrique, analyse des PCS et appui aux communes pour leur réactualisation dans le cadre de l'animation PAPI ...

En termes d'implication financière des différents acteurs, on notera pour conclure les points suivants :

- L'implication financière que représente la prolongation de la mise en œuvre pour les partenaires que sont l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau, de même que celle du Parc. Il en a été cependant de la bonne mise en œuvre du programme, et de la nécessaire poursuite et finalisation de l'investissement au vu du travail déjà réalisé ; le soutien des partenaires au travers des deux avenants déposés n'a d'ailleurs jamais été remis en question ;
- La totalité des communautés de communes ont été sollicitées pour des budgets finalement moindres que ceux sur lesquels elles s'étaient engagées, et pour un travail qui peut être considéré à hauteur des engagements pris, voire au-delà.
- Pour la communauté de communes du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons, on expliquera le biais mis en évidence sur les budgets tels que présentés dans le tableau ci-dessous : il inclut le budget de l'action 5.1.2 consistant en l'achat de batardeaux à destination des particuliers, budget à la charge des propriétaires ; le budget à charge de la collectivité a donc été recalculé en enlevant cette participation, qui représente environ 80 k€, contre 40 k€ prévue initialement²⁷.

Bilan financier pour les communautés de communes, et le PNRGC				
Communauté de communes	budget total (en €)		détails budget (en €)	
	proposé pour délibération des CC avant depot dossier de candidature	doture / démarrage	animation	action
Saint Affricain, Roquefort et Sept Vallées	125 006	146 994	-	146 994
		129 819	-	129 819
Muses et Rases du Tarn	14 473	16 033	-	16 033
		17 428	-	17 428
Monts, Rance et Rougier	43 305	32 176	-	32 176
		51 164	-	51 164
Larzac et Vallées	8 574	11 456	-	11 456
		13 074	-	13 074
Réquistanais	6 639	5 619	-	5 619
		5 897	-	5 897
Lévézou-Pareloup	6 239	5 585	-	5 585
		6 197	-	6 197
Val 81	1 145	597	-	597
		633	-	633
Mont d'Alban et Villefranchois	1 419	1 331	-	1 331
		1 477	-	1 477
TOTAL COM COM	206 800	219 791	-	219 791
		225 690	-	225 690
PNRGC	36 700	57 875	50 375	7 500
		36 700	24 200	12 500

~ 66 k€
~90 k€

²⁷ Augmentation en lien avec la dépense sur ce poste qui est passée de 100 k€ à 200 k€ pour rappel, avec un reste à charge de 40 %

III. CONCLUSIONS SUR LES SUITES DU PAPI D'INTENTION

A. CLOTURE ET CONCERTATION

Le PNRGC a tenu à assurer une restitution orale de sa mission : Ont ainsi été organisés deux réunions ouvertes aux membres des Cotech et Copil, et élargies à l'ensemble des maires du territoire ; ces réunions ont eu lieu à Saint Affrique, en date des 22 octobre et 2 décembre 2021. Elles ont été présidées par M. Tarrisse, Directeur du même établissement porteur du PAPI sur cette période 2017-2021, et organisées avec le soutien de la mairie de Saint-Affrique et de la Communauté de communes du Saint Affricain, Roquefort et Sept Vallons, en la présence de son président M. Sébastien David.

Ces réunions ont donné lieu à des échanges tant des points de vue technique que des points de vue de la gouvernance. On retiendra les points suivants :

- L'importance de soutenir les projets de travaux sur Coupiac et Saint Affrique, avec des critères à prendre en compte pour défendre ces projets qui vont bien au-delà des critères retenus dans les analyses dites ACB, voire AMC ;
- L'importance de poursuivre cette dynamique de gestion des risques inondation ;
- Le calendrier avancé par le SM TSDR, pour le PAPI COMPLET, avec un dépôt du dossier à mai 2022, pour une mise en œuvre avant l'été ;

B. PROPOSITIONS POUR UN PAPI COMPLET

Malgré son implication en tant que porteur du PAPI d'Intention, et les connaissances acquises des problématiques et des besoins quant à la gestion des risques inondations, le PNR des Grands Causses n'a pas été sollicité en définitive pour élaborer le futur programme, voire pour participer aux réflexions avec le Sm TSDR.

De par son engagement auprès du territoire, il est néanmoins de son devoir de partager les pistes qui lui semblent pertinentes. Ainsi ont été présentées, lors des réunions de clôture (cf. figure page suivante), ses propositions axe par axe. Ces propositions ont été rédigées à la veille de la 1^{ère} réunion de clôture, et ont pour vocation de constituer une base de partage, entre Sm TSDR, élus et partenaires. Les couts avancés représentent également les ordres de grandeurs associés aux actions telles que proposées.

Toujours dans cet objectif, des réflexions et idées ont également été développées axe par axe dans le présent bilan, qui est volontairement détaillé pour servir de support au SM TSDR, si besoin.



DES PROPOSITIONS POUR UN PAPI COMPLET ?

Des propositions du PNRGC en cohérence avec les acquis du PAPI d'Intention

- Actions d'informations-sensibilisation-communication (20k€)
- Poursuite du travail de pose et capitalisation des repères de crue (5k€/an)
- Poursuite travail sur l'historique des inondations (3 k€/an)
- Un budget à prévoir pour des études hydrauliques localisées pour répondre à des besoins (22 k€/an)

Axe 1



- Poursuite de l'accompagnement des communes en continu et à la demande pour l'amélioration de l'utilisation des outils de surveillance existants (p.m.)
- Mise en place d'un réseau de stations de surveillance sur les branches amont de la Sorgues, du Dourdou et affluents et du Rance (75 k€ + 65 k€ pour resp. investissement et cout de fonctionnement sur 10 ans)

Axe 2



- Poursuite de l'accompagnement des communes en continu et à la demande (p.m.), avec la prise en compte, pour l'amélioration de la gestion de crise :
 - ✓ Des retours d'expérience (en cas de crue)
 - ✓ Des nouveaux éléments de connaissance et des nouveaux aménagements, équipements et outils (PAPI d'INTENTION ET PAPI COMPLET)

Axe 3



- Poursuite de l'accompagnement des communes en continu et à la demande (p.m.)

Axe 4



- Travail de diagnostics auprès des habitants en zone inondable (5 k€/an)
- Un budget « équipement – travaux de réduction de la vulnérabilité sur le bâti privé et public » (50 k€/an)

Axe 5



- Des budgets travaux à prévoir avec une enveloppe maximale de 6 M€ pour le total des projets sur Saint Affrique et Coupiac

Axe 6



63

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPOSITION DES COMITES DE PILOTAGE ET TECHNIQUE

ANNEXE 2 : ETATS D'AVANCEMENT MENSUELS - BIMENSUELS

**ANNEXE 3 : COMPTE- RENDUS ET RELEVES DE DECISION DES COTECH
(FEVRIER 2021) ET COPIL (MARS 2021)**

**ANNEXE4 : SUPPORT DE PRESENTATION ET COMPTE RENDU DES REUNIONS DE
CLOTURE DE LA MISSION DU PNRGC (OCTOBRE ET DECEMBRE 2021)**

Annexe 1

COMPOSITION DU COTECH

Il comprend les représentants techniques des instances suivantes :

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- OFB 12
- Aveyron Ingénierie
- CCI et Chambre des Métiers 12
- Chambre d'Agriculture 12
- Les Communautés de communes
 - St Affricain, Roquefort et Sept Vallons et ville de Saint Affrique
 - Muses et Raspes du Tarn
 - Larzac et Vallées
 - Levezou-Pareloup
 - Monts, Rance et Rougier
 - Réquistanais
 - Val 81
 - Monts d'Alban et du Villefranchois
- Conseil Départemental ;
- DDT-12 / Service Prévention des Risques
- DDT-81 / Service Prévention des Risques
- DDT-12 / Service Biodiversité, Eau et Forêts
- DREAL- Occitanie
- DREAL / Service de Prévision des Crues
- EDF
- FDAAPPMA-12
- Région Occitanie
- SIDPC - 12
- SIDPC - 81
- Parc Naturel Régional des Grands Causses
- Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance
- Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Syndicat mixte du bassin versant du Tarn amont

COMPOSITION DU COPIL

Il est co-présidé par les représentants de l'Etat et du porteur du projet. Il comporte donc :

- la DDT 12, DDT pilote pour le compte de l'Etat ;
- la DREAL Occitanie, en charge de l'instruction des demandes de subventions ;
- le PNRGC et le SM TS DR, co-porteurs du projet de PAPI ;

ainsi que les représentants élus (excepté pour l'Agence de l'Eau) des instances suivantes :

- Communautés de Communes
 - St Affricain, Roquefort et Sept Vallons
 - Muse et Raspes du Tarn
 - Larzac et Vallées
 - Levezou-Pareloup
 - Monts, Rance et Rougier
 - Réquistanais
 - Val 81
 - Monts d'Alban et du Villefranchois
- Région Occitanie
- Conseil Départemental 12
- Conseil Départemental 81
- Agence de l'Eau Adour Garonne

Annexe 2



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT

JANVIER-FEVRIER 2021

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 28/02/2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI:

- Action 2.2 : Suivi de la demande de financement Région (déposée en décembre 2019, et réactualisée en janvier 2021)- complétude du dossier et accord mail sur dépenses pouvant être engagée à compter du 25/01/2021 - en attente instruction et arrêté officiel ;
- Action 6.1.2 (Erosion - Fondamente): rencontre DDT + SM TSDR et AEAG sur site le 12/01/2021 pour concertation ; abandon action par le Sm TSDR, maître d'ouvrage, en concertation avec les partenaires ;

Divers sur actions PAPI:

- Action 1.4 - **Etude globale WSP**: signature avenant au 12/02/21 pour reprise et **poursuite officielle de la mission par WSP et clôture de la mission de sous-traitance Philia** ;

Suite à donner PAPI d'Intention/PAPI Complet:

- SM TSDR : participation PNRGC (Florent TARRISSE) à la demande du Sm TSDR au bureau syndical (05/01/2021) pour concertation sur la suite à donner aux PAPI d'Intention (PAPI Complet ?, territoire TSDR et TA ou unique ?, calendrier et avenant délais ? gouvernance ?) : demande d'engagement du PNRGC sur une finalisation de la mission PAPI d'Intention pour fin 2021, et engagement du Sm TSDR sur un positionnement quant à la suite à donner en juin 2021 ;
- Cotech PAPI 9 février 2021 : réflexion sur demande d'avenant à proposer au Copil pour finalisation du PAPI d'Intention, en intégrant la réflexion de la suite à donner ;
- CCSAR7V : réunion d'échanges et d'information à la demande de la communauté de communes le 23/02/2021 pour réflexion sur suite à donner ;
- Copil PAPI : organisation du Copil prévu pour le 9 mars 2021, avec point PAPI 2020, perspectives 2021 et perspectives sur suite à donner.

Concertation - conseil – partenariat

- SMCH / plan d'évacuation et de secours : retour de l'Etat concernant refus (20/01/2021 – suite relance de la SMCH 20/01/21 et relance PNRGC du 17/12/20) ;
- Préfecture – DDT 81 : finalisation des échanges d'informations concernant les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et l'utilisation des outils de surveillance par les communes soumises au risque inondation sur territoire PAPI ;
- SM TSDR / étude sur St Paul des Fonts : réception rapport V2 de phase 2 au 23/02/2021, avec date de réunion de présentation au Copil (fin mars – date non fixée);

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1 (Volet Elaboration du plan de communication -Mayane)** : travail de validation PNRGC sur rendu provisoire phase 2 et échanges pour finalisation avant diffusion et présentation au Cotech- travail envoyé au Sm TSDR pour concertation avant Cotech (janvier 2021)- Présentation et concertation au Cotech (9 février 2021) et validation du Cotech suite absence de retour à fin février – organisation de la présentation en Copil (9 mars 2021);
- **Action 1.3** : Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable » : suivi livraisons aux communes ; Repères de crues : organisation de la mission pour démarrage au 01.03.2021 ;
- **Action 1.4** :
 - ✓ Etude WSP:
 - Phase 1 : suite transmissions remarques en date du 13/10/20, réception des retours au 20/01/21- analyse PNRGC pour validation et clôture phase 1 ;
 - Phase 2 : suite transmissions remarques en date du 16/10/20, réception des retours au 27-29/01/21 concernant Coupiac (Mousse et Affluents) – analyse PNRGC pour validation sur Coupiac - Mousse (**dont modèle et résultats hauteurs-côte et couche enjeux pour lancement action 6.1.1**);
 - Phase 2 : réorganisation planning en concertation avec WSP avec hiérarchisation des urgences :
 1. Etudes hydrauliques Sorgues-Dourdou sur Vabres/Saint Affrique et expertise ZEC ;
 2. Etude hydraulique sur Levejac et aléa inondation et vulnérabilité sur affluents du Tarn sur la commune de Saint Rome de Tarn ;
 3. Etudes spécifiques ruissellement et dynamique fluviale ;
 4. Aléa inondation et vulnérabilité sur reste du territoire (hors traité sur commune de St Rome-de-Tarn) + études hydrauliques des affluents du Mousse + Affluents Saint-Affrique/Vabres ;
 - Phase 2 : mission spécifique « modélisation Sorgues-Dourdou » : suivi étape 1 (hydrologie) avec présentation note hydrologique et validation PNRGC ; demande de validation EDF et DREAL-SPC et organisation de la présentation en Cotech restreint pour validation des intrants;
 - Phase 2 : étude hydraulique du Levejac : reprise de la mission et échanges techniques WSP-PNRGC;
 - ✓ Etude historique : organisation de la mission pour démarrage au 01.03.2021 ;

- **Action 2.2** : Finalisation du rapport « amélioration du système de surveillance : Phase 1 » - report de la présentation prévue à l'ordre du jour du Cotech du 9 février (ordre du jour trop chargé avec priorité réflexions sur perspectives PAPI) ; choix du prestataire pour analyses complémentaires hydrologiques et hydrauliques et démarrage de la mission au 15.02.2021 (OTEIS avec hébergement stagiaire au PNRGC et co-encadrement OTEIS-PNRGC) ; acquisition des données pluviométriques (EDF et SPC) ; rencontres avec les élus et travail de terrain OTEIS-PNRGC sur les branches Rance (24/02/21- Mounes-Prohencoux, Belmont, Combret), Sorgues (25/02/21- Cornus, Fondamente, Marnhagues et Latour, Versols et Lapeyre) et Dourdou (26/02/21- Arnac, Tauriac, Fayet, Sylvanès, Brusque, Camares, et invitation Montlaur et Vabres) ;
- **Action 3.1** : poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience + guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM), et relance fin février des communes dans le cadre des rencontres techniques sur action 2.2 ;
- **Action 5.1**:
 - ✓ **5.1.1 (diagnostics)**: poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre de la campagne d'autodiagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours (une nouvelle commune au 22/01/21: Combret) et fin février, relance des communes dans le cadre des rencontres techniques sur action 2.2 ;
 - ✓ **5.1.2 (achat groupé d'équipement type batardeaux)** : lancement de la commande tranche 2 et organisation des rendez-vous les 19-20-21/01 Feugier/particuliers pour les prises de cotes et mise en fabrication (avec livraison prévue pour mars 2021 – date non fixée) ;
 - ✓ **Action 5.2**: relance CCI pour organisation réunion de travail PNRGC- CCI pour cadrage volet 3 (date non fixée –en attente proposition CCI) ;
- **Action 6.1.2** : Erosion sur enjeux/ St Maurice de sorgues-Fondamente : visite de terrain pour concertation DDT/PNRGC - SM TSDR/AEAG le 12/01/21 ayant débouché sur l'abandon de l'action proposée (risque non imminent avec intérêt général réduit: 1 à 3 habitations); rencontre avec la commune et les propriétaires à programmer pour information sur suite à donner (organisation Sm TSDR avec date non fixée).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ET/OU COPIL

Organisation de la réunion du COPIL (9 mars 2021) avec validation en amont du Cotech

3. PROGRAMMATION MARS – AVRIL 2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI:

- Action 2.2 : Suivi instruction demande de financement Région;

Suite à donner PAPI d'Intention/PAPI Complet:

- Copil PAPI : prévu pour le 9 mars 2021, avec ordre du jour point PAPI 2020, perspectives 2021 et perspectives sur suite à donner ;
- Avenant n°2 PAPI : préparation du dossier de demande d'avenant selon échéancier validé en Copil ou report si pas de décision actée;

Concertation - conseil – partenariat

- SMCH / plan d'évacuation et de secours : reprise de contacts avec la SMCH pour accompagnement dans la mise en œuvre de l'action ;
- Commune de Coupiac - Mise en œuvre SAL : Suivi de la mise en œuvre pour 1^{er} semestre 2021 ;
- SM Tarn Amont : CPIE – maquette inondation : Présentation maquette prévue pour fin janvier 2021 reportée (date non fixée à fin février 2021);
- SM TSDR / étude sur St Paul des Fonts : validation rapport V2 de phase 2, participation à la réunion de présentation au Copil (prévue pour fin mars - date non fixée);
- Versols-et-Lapeyre : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP et problématiques de ruissellement);
- Vabres-l'Abbaye : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP et problématiques de ruissellement) ;
- Saint-Affrique : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP, projets d'aménagement, problématiques de ruissellement et transport solide);
- Coupiac : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP, projets d'aménagement, et problématiques de ruissellement);
- Camarès : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP, et problématiques de ruissellement);
- Belmont : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP et problématiques de ruissellement) ;
- Fondamente : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP, problématique de l'érosion sur les habitations à St Maurice-de-Sorgues) ;
- Fayet : échanges avec l'équipe municipale dans le cadre des actions PAPI (dont phase 2/WSP, et problématique des atterrissements en lit à St Roque -fiche remise pour avis/remarques depuis oct-nov 2020 en attente de retour) ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : Elaboration du plan de communication /**Mayane** : présentation au Copil (9 mars 21) pour concertation et finalisation de la mission – rendu du rapport définitif et outil (tableur excell);
- **Action 1.3** :
 - ✓ **Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable »** : suivi livraisons aux communes et pose ;

- ✓ Repères de crues : démarrage de la mission (biblio, échanges avec le Sm Tarn aval pour information sur retours d'expériences, reprise de contact avec les communes) ;
- **Action 1.4** :
 - ✓ Etude WSP- Phase 2:
 - « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique » : validation hydrologie et intrants / reprise des calages et validation / modélisation et présentation de l'état actuel / concertation pour choix des scénarios ;
 - « expertise sur les ZEC » : finalisation et rendu (intégré au rapport « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique ») ;
 - « études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » : finalisation version V01, échanges et rendu version V02 ;
 - « problématiques de ruissellement - écoulement en zones urbanisées » : reprise des diagnostics
 - ✓ Etude historique : bibliographie, recherche et collecte de données, recensement des personnes ressources et rencontres, etc.
- **Action 2.2** : avancée dans étape 2 (acquisition des données MeteoFrance, traitement de la donnée pluviométrique, levés topographiques et modélisation des sites retenus, devis pour évaluation des couts des équipements et installations, etc.);
- **Action 3.1**: poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience +guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM);
- **Action 5.1**:
 - ✓ 5.1.1 (diagnostics) : Attente du traitement par WSP/Philia et résultat final (couche SIG unique) attendu dans le cadre de l'action 1.4; poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre de la campagne d'autodiagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours ;
 - ✓ 5.1.2 (achat groupé d'équipement type batardeaux) : livraison des batardeaux et organisation de deux demi-journées de formation/démonstration de pose, avec invitation des artisans, et invitation de particuliers sur 1^{ère} livraison pour partage d'expérience ;
- **Action 5.2**: Réunion de travail PNRGC- CCI pour cadrage volet 3 ;
- **Action 6.1.1**: Concertation en Cotech restreint sur cahier des charges pour validation, et lancement de la consultation ; Choix du prestataire et démarrage de la mission (objectif : réalisation des études sur mai à septembre 2021).



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT

MARS-AVRIL 2021

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 30/04/2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI:

- **Action 2.2** : Suivi instruction demande de financement Région (passage en CP de avril 2021);
- **Avenant action 2.2** : préparation et envoi des demandes de financement à la Région (envoi courrier + mail 22 mars 2021) et à l'Etat (envoi courrier 22 mars 2021 + mail 10 mars 2021) après validation de principe - réception accusé de réception de la Région ;
- **En prévision d'éventuelles instructions de demandes de financement sur les actions restantes (axe 4 et 6)** : question posée (22/03/21) aux partenaires Etat et Région sur les contraintes de mise en œuvre des actions avec une fin d'animation au 31.12.2021 ; réponse de l'Etat (26/03) avec possibilité de clôturer les actions à fin 2022 et réponse de la Région (29/03) avec aucun inconvénient en termes de délais ni de conditions particulières sur le fait d'engager des actions PAPI qui se termineraient après la date de fin du contrat-cadre ; et positionnement du SM TSDR avec engagement sur suivi-animation sur 2022 ; information transmise (26/04/21) au Sm TSDR et aux directeurs de Communautés des Communes concernées (CCMRR, CCSAR7V et CCLV) et proposition de réunions (date non fixée) pour informer les élus des communes potentiellement concernées ;

Perspectives PAPI d'Intention/PAPI Complet:

- **Copil PAPI du 9 mars 2021** : présentation du bilan du PAPI 2020, perspectives 2021 et perspectives sur suite à donner ; délibération du SM TSDR concernant la suite à donner (avenant PAPI avec prolongation +4 mois pour fin de la prestation du PNRGC pour la mise en œuvre du PAPI d'Intention au 31.12.2021) ;
- **Avenant n°2 PAPI** : préparation du dossier de demande d'avenant et dépôt officiel à l'Etat (envoi courrier 19 mars 2021 + mail 16 mars 2021) ; information par le PNRGC des partenaires Région et Agence de l'Eau et accord de principe sur poursuite des financements sur poste animation ; courrier officiel du Sm TSDR aux partenaires Etat - AEAG -REGION ; demande approuvée par la DDT et transmission à la DREAL à fin avril 2021 ;
- **Avenant convention PNRGC-SM TSDR** : signature (30/03/21) et envoi aux partenaires par le SM TSDR de cet avenant pour compléter la demande d'avenant PAPI.

Concertation - conseil – partenariat

- SM Tarn Amont : CPIE - maquette inondation : Présentation maquette prévue pour fin janvier 2021 reportée (date non fixée à fin avril 2021);

- SM TSDR / étude sur St Paul des Fonts : réception rapport V2 de phase 2, attente réunion de présentation au Copil (prévue pour avril - date fixée au 31 mai 2021);
- Association Jourd'Eau et EDF : réflexion concernant la mise en œuvre d'un travail de création de supports concernant la mémoire du risque sur l'axe Tarn ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : Elaboration du plan de communication / **Mayane** : présentation synthétique du travail réalisé au Copil (9 mars 21) - validation PNRGC du rapport final (25/03/2021) et rendu définitif (29/03/2021) - **clôture de la mission et solde facturation Mayane** (30/03/2021) ;
- **Action 1.3** :
 - ✓ **Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable »** : suivi livraison via les Communautés de Communes et réception du matériel par les communes (à fin avril 2021, toutes les CC excepté CCLV) et pose (en cours) ;
 - ✓ **Repères de crues** : démarrage de la mission (biblio, échanges avec le Sm Tarn aval pour information sur retours d'expériences, reprise de contact avec les communes) ; rencontres avec les communes sur axe Tarn les 24 et 26 mars 2021 et 6 avril 2021 (Broquies, Brousse, Réquista, Viala du Tarn, Le Truel, Saint Rome de Tarn) et association Jourd'Eau pour définition des sites ; montage du projet global sur axe Tarn ; validation avec les communes avant consultation des prestataires et partenaires ; démarrage des rencontres avec les communes sur l'axe Sorgues (Fondamente : 6 avril - Marnhagues et Latour, Saint Félix et Versols et Lapeyre rencontres prévues pour le 3 mai) ;
- **Action 1.4** :
 - ✓ **Etude WSP- Phase 2**:
 - « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique » : validation hydrologie et intrants (réunion technique en visio du 02/03/21) / reprise des calages et validation / modélisation et présentation de l'état actuel : rendu rapport (28/04/21) et échanges en visio PNRGC/WSP (30/04/21) ; organisation d'une visio pour présentation au Cotech restreint avec date à fixer sur 1^{ère} quinzaine de mai;
 - « études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » : échanges du 09/03 sur hydrologie avec validation intrants - validation rapport sur partie hydrologie (échanges 23-26/03/21) ; finalisation version V01, échanges et rendu version V02 (avril 2021) ;
 - ✓ **Etude historique**: bibliographie, recherche et collecte de données dont 4 jours aux archives, recensement des personnes ressources et rencontres, etc.
- **Action 2.2** : avancée dans étape 2 (mars 2021 : acquisition des données pluviométriques, et réalisation des levés topographiques ; avril 2021: traitement de la donnée pluviométrique et analyse des 5 évènements de références ; modélisation hydrologique au droit des sites retenus ; préparation du cahier des charges pour la fourniture et la pose d'échelles limnimétriques);
- **Action 3.1**: poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience + guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM); envoi des cartographies Viala-du-Tarn (02/04/2021), Le Truel (01/04/2021), St Rome de Tarn (06/04/21) + lien vers guide CEPRI;
- **Action 5.1**:
 - ✓ **5.1.1 (diagnostics)**: Attente du traitement par WSP et résultat final (couche SIG unique) attendu dans le cadre de l'action 1.4; poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise

en œuvre de la campagne d'auto-diagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours (le Truel, Réquista, Saint Rome-de-Tarn);

- ✓ **5.1.2 (achat groupé d'équipement type batardeaux)** : livraison des batardeaux (25 mars 2021) et organisation de deux sessions de formation/démonstration de pose, avec invitation des artisans, et invitation de particuliers sur 1^{ère} livraison pour partage d'expérience (15 avril 2021) annulée et reportée à date ultérieure (mai 2021) suite annonces gouvernementales du 31 mars 2021;
- **Action 5.2**: Attente d'un retour de la CCI pour organisation réunion de travail PNRGC- CCI pour cadrage volet 3 et finalisation de la mission;
- **Action 6.1.1**: Concertation en Cotech restreint sur cahier des charges études ACB-AVP pour validation ; lancement de la consultation (19 mars 2021); échange avec CEN pour réactualisation de l'expertise environnementale prévue; accompagnement de l'OFB pour préciser la mission et perspectives; commande du Sm TSDR de la mission du CEN (20/04/21) avec démarrage prévu sur mai-juin 2021 ; réception et analyse des offres (CCE&C et CEREG).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ET/OU COPIL

Organisation de réunions du Cotech ou Cotech restreint avec invitation des communes et communautés de communes pour présentation - informations - concertation sur actions en cours

3. PROGRAMMATION MAI- JUIN 2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI:

- **Action 2.2** : Suivi de l'instruction des demandes de financement Région (passage en CP d'avril 2021);
- **Avenant action 2.2** : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi de mars 2021 avec mise en attente / approbation avenant n°2 PAPI);
- **Actions 4.2 et 6.1**: pas de demandes en cours sur budgets non utilisés - en attente des résultats de l'action 1.4 pour présentation et concertation avec les communes concernées.

Perspectives PAPI d'Intention/PAPI Complet:

- **Avenant n°2 PAPI** : suivi de l'instruction de la demande d'avenant (en attente approbation DREAL avec validation à fin mai selon information DDT)

Concertation - conseil – partenariat

- SM Tarn Amont : CPIE - maquette inondation : Présentation maquette (date non fixée);
- SM TSDR / étude sur St Paul des Fonts : participation à la réunion de présentation au Copil (31 mai 2021);
- EDF-Association Jour d'Eau : poursuite de la réflexion / travail de création de supports concernant la mémoire du risque sur l'axe Tarn ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : réflexions avec association Jour d'Eau et EDF pour mise en œuvre d'un travail de collecte de témoignages, photographies, et autres supports sur la mémoire des inondations sur l'axe Tarn ;

- **Action 1.3 :**
 - ✓ Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable » : suivi de la pose ;
 - ✓ Repères de crues : poursuite de la mission sur Axe Tarn (validation définitive du projet) et montage du projet sur axe Sorgues ;
- **Action 1.4 :**
 - ✓ Etude WSP- Phase 2:
 - « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique » : présentation et validation du rapport partie modélisation état actuel / présentation des pistes d'aménagement et concertation pour choix des scénarios (avec objectif d'arrêter les choix des 3 scénarios à mi-juin pour poursuite de la mission avant période estivale et rendu-présentation-validation sur septembre-octobre 2021 ;
 - « expertise sur les ZEC » : finalisation et rendu (intégré au rapport « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique » pistes d'aménagement) ;
 - « études hydrauliques – Saint Rome de Tarn » : validation finale du rapport et présentation aux élus et partenaires ;
 - « problématiques de ruissellement – écoulement en zones urbanisées » : reprise des diagnostics avec rendus et présentations (date non fixée à fin avril – en attente réactualisation du planning WSP) ;
 - ✓ Etude historique : poursuite de l'analyse bibliographie, recherche, collecte et traitement des données aux archives départementales, recensement des personnes ressources et rencontres, etc.
- **Action 2.2 :** poursuite de la mission avec finalisation du traitement de la donnée pluviométrique, et modélisation hydrologique au droit des sites retenus ; modélisation hydraulique et; accompagnement des communes pour l'utilisation des outils de vigilances APIC et VigicrueFlash ; finalisation du cahier des charges pour la fourniture et la pose d'échelles limnimétriques et consultation pour chiffrage des échelles et stations de surveillance ;
- **Action 3.1 :** poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience + guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM);
- **Action 5.1 :**
 - ✓ 5.1.1 (diagnostics) : Attente du traitement par WSP et résultat final (couche SIG unique) attendu dans le cadre de l'action 1.4; poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre de la campagne d'autodiagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours ; rappel à faire pour la commune de Vala-du-Tarn avec envoi des questionnaires directement aux particuliers (2+1) sur le Mas de la Nauq;
 - ✓ 5.1.2 (achat groupé d'équipement type batardeaux) : organisation de deux sessions de formation/démonstration de pose, avec invitation des artisans, et invitation de particuliers sur 1^{ère} livraison pour partage d'expérience (date non fixée à fin avril);
- **Action 5.2 :** réunion de travail PNRGC- CCI pour cadrage volet 3 ;
- **Action 6.1.1 :** démarrage de la mission du CEN (prévu sur mai -juin 2021 – cf. mail du 22/04/21) ; Choix du prestataire pour étude AVP-ACB et démarrage de la mission (objectif : réalisation des études sur mai à septembre 2021).



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT

MAI-JUIN 2021

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

En grisé : actions terminées

1. AVANCEMENT AU 30/06/2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI:

- **Action 2.2** : Suivi de l'instruction de la demande de financement Région (passage en CP du 04 juin 2021) avec réception du courrier de notification de financement en date du 04/06/21 et attente de l'arrêté ou de la convention associée.
- **Avenant action 2.2** : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi de mars 2021 avec mise en attente / approbation avenant n°2 PAPI ; selon info DDT du 14/06 : passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21);
- **Avenant action 6.1.1** : Elaboration et transmission des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi du 04 et 05/05/2021) ; suivi (passage en CP de juillet ou octobre 21 pour la Région et passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21 pour l'Etat) ; suivi des envois à faire par le MO pour les pièces complémentaires demandées (délibération et envoi modification sur avenant convention cadre) suite CS du SM TSDR du 25 juin 21 (échanges PNRGC-Sm du 14 au 17 juin sur proposition délibération) ;

Autres points administratifs:

- **Avenant n°2 PAPI** : suivi de l'instruction de la demande d'avenant (en attente approbation DREAL avec validation à fin mai selon information DDT, et validation officielle à fin juin selon information DDT du 14/06/21) avec modification sur avenant convention cadre (17/05/21) à la demande de l'Etat pour intégrer les besoins supplémentaires sur action 6.1.1
- **Point administratif avec WSP** : échanges de courriers pour cadrage et finalisation de la mission (05/05/21 : mail PNRGC - 21/05/21 courrier WSP - 27/05/21 courrier PNRGC - 07/06/21 courrier WSP - 05-08/06/21 proposition Cotech et validation SM TSDR - 10/06/21 courrier PNRGC) : un planning global devrait être proposé avec une validation déjà actée du planning pour les missions dites prioritaires (Cf. mise en œuvre des actions PAPI)

Concertation - conseil – partenariat

- SM Tarn Amont : CPIE - maquette inondation : Présentation maquette AAprototypes (01/06/21) ;
- SM TSDR / étude sur St Paul des Fonts : participation à la réunion de présentation au Copil (31 mai 2021);
- EDF - Association Jour d'Eau - Acthys Diffusion : poursuite de la réflexion et concertation sur travail de sensibilisation autour de la mémoire du risque sur l'axe Tarn;

- **Action 1.1** : réflexions avec association Jour d'Eau et EDF pour mise en œuvre d'un travail de collecte de témoignages, photographies, et autres supports pour des actions de sensibilisation - information concernant la mémoire des inondations et la conscience du risque sur l'axe Tarn ;
- **Action 1.2** : abandon (pour rappel)
- **Action 1.3** :
 - ✓ **Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable »** : suivi de la pose (au 30/06/21, sur les 19 communes, pose effectuée sur 7 communes (St Rome de Tarn, Connac, Combret, Coupiac, Plaisance, Saint Izai, Vabres l'Abbaye), pose non encore effectuée sur 6 communes (Brousse le Château, Viala-du-Tarn, Fondamente, Belmont-sur-Rance, Brusque, Fayet) et absence de réponses sur 6 communes (Réquista, Marnhagues et Latour, Camarès, Calmels et le Viala, Versols et Lapeyre et Trébas) ;
 - ✓ **Repères de crues** : poursuite de la mission avec
 - **Sur les axes Tarn et Sorgues** : validation du projet avec DREAL 05/05/21 - 28/05/21 et DDT 17/05/21 et SM TSDR ; échanges sur les conventions bipartites ou tripartites (retour validé pour Réquista, St Rome, Le Truel, St Félix ; retour partiel pour Marnhagues et Latour, Viala-du-Tarn ; en attente pour Versols-et-Lapeyre ; en attente de retour du CD pour Broquies, Brousse-le-Château suite envoi du 18/06/21) ;
 - **sur axe Rance** : organisation et rencontre des communes (11/06/21 : Combret, Belmont et Mounes-Prohencoux ; 15/06/21 : Murasson, la Bastide Solages, Plaisance, Curvalle) ; envoi des projets pour Combret, Belmont et Mounes-Prohencoux (18/06/21) et attente des retours ; en attente d'éléments complémentaires pour Murasson, la Bastide Solages, Plaisance, Curvalle ;
 - **sur Axe Dourdou** : organisation des rencontres sur 1^{ère} quinzaine de juillet (Brusque, Montlaur, Fayet, Saint Izai, Vabres, Tauriac, Camarès, Sylvanès et Arnac) ;
 - **Préparation des données pour alimenter la base de données repères de crue** ;
- **Action 1.4** :
 - ✓ **Etude WSP- Phase 2** :
 - « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique »
 - partie calage et modélisation état actuel : échanges PNRGC-WSP (04/05/21) présentation en Cotech restreint (07/05/21) - Cf. CR en copie - validation du rapport partie modélisation état actuel (DREAL : 21/05/21) ;
 - pistes d'aménagement et concertation pour choix des scénarios : présentation en Copil restreint (08/06/21) - Cf. CR en copie - et réflexion sur les choix des 3 scénarios sur 2^{ème} quinzaine de juin ;
 - « expertise sur les ZEC » : présentation en Copil restreint (08/06/21) - Cf. CR en copie ;
 - « études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » : échanges techniques pour finalisation de la mission (envoi V3 le 02/05/21 + retour PNRGC en 06/05/21 + réception V4 le 17/06/21) validation finale du rapport (dont validation DREAL du 29/06/21) ; préparation de la présentation aux élus et partenaires (prévue le 08 juillet 2021) ;
 - ✓ **Etude historique** : poursuite et finalisation de l'analyse bibliographique, recherche, collecte et traitement des données aux archives départementales, recensement des personnes ressources ; analyse et choix des événements à « monographier » : crue de 1875, de 1930, 1982 et 2014 ; préparation des fiches de synthèses pour alimenter la base de données sur l'historique des inondations (BDHI) ;

○ **Action 2.2 :**

- ✓ **Volet étude :** finalisation du traitement de la donnée pluviométrique, finalisation des modélisations hydrologiques, et avancée des modélisations hydrauliques au droit des sites retenus ; préparation pour accompagnement des communes pour l'utilisation des outils de vigilance APIC et VigicrueFlash ;
- ✓ **Volet échelles :** finalisation du cahier des charges pour la fourniture, la pose d'échelles limnimétriques (lots 1 et 2), et le chiffrage de la mise en œuvre d'un réseau de stations de surveillance (lot 3) et lancement de la consultation (10/05/21); échanges avec les prestataires (ISMA, OTT, Hydro-services), choix du prestataire OTT pour tranche ferme (lot 1 et 2);

○ **Action 3.1:** poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience + guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM) : St Félix de Sorgues (03/05/21), Murasson (15/06/21) ;

○ **Action 5.1:**

- ✓ **5.1.1 (diagnostics) :** Poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre de la campagne d'autodiagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours :
 - nouvelles communes volontaires avec dépôts plaquettes + questionnaires : St Félix et Versols et Lapeyre (03/05), Murasson, Labastide-Solage, Plaisance, Curvalle via Plaisance (15/06/21), Viala-du-Tarn (18/06/21) ;
 - pas de nouveaux retours enregistrés ;
- ✓ **5.1.2 (achat groupé d'équipement type batardeaux) :** organisation et mise en œuvre des deux sessions de formation/démonstration de pose, avec invitation des artisans, invitation des particuliers sur 1^{ère} livraison pour partage d'expérience (3 juin 2021), invitation presse et élus et clôture de l'action ;

○ **Action 5.2 (diagnostics bâti entreprises) :** échanges PNRGC- CCI pour préparation cadrage et finalisation volet 3 (17/05/21);

○ **Action 6.1.1:** suivi du démarrage de la mission du CEN (1^{er} visite de terrain réalisée le 11 juin a.m. / 2nd passage prévu fin juin-début juillet en soirée - cf. entretien tél du 14/06/21) ; Choix du prestataire pour étude AVP-ACB (CEREG Ingenierie) ; signature devis en date du 06/05/21 et lettre de démarrage en date du 18/05/21) ; démarrage de la mission début juin 2021 ; présentation 1^{er} élément sur phase « Analyse critique préalable » le 24/06/21 - CF. CR ci-joint ;

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ET/OU COPIL

Réunion de présentation au CCMRT des actions du PAPI Tarn Dourdou Rance

Signature de l'avenant n°2 à la convention cadre à prévoir

Organisation de réunions à anticiper sur 4^{ème} trimestre 2021 pour clôture de la mission PNRGC - PAPI

3. PROGRAMMATION JUILLET-AOÛT 2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI:

- **Action 2.2** : Suivi suite passage en CP du 04 juin 2021 avec attente de l'arrêté ou de la convention associée de la Région.
- **Avenant action 2.2** : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi de mars 2021 avec mise en attente / approbation avenant n°2 PAPI ; selon info DDT du 14/06 : passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21);
- **Avenant action 6.1.1** : Suivi des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi du 04 et 05/05/2021) avec passage en CP de juillet ou octobre 21 pour la Région et passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21 pour l'Etat ; suivi des envois à faire par le MO pour les pièces complémentaires demandées (délibération et envoi modification sur avenant convention cadre) suite CS du SM TSDR du 25 juin 21 ;

Autres points administratifs:

- **Avenant n°2 PAPI** : suivi de l'instruction de la demande d'avenant PAPI et signatures Région, Etat, PNRGC, SM TSDR de l'avenant de la Convention Cadre à suivre ;
- **Point administratif avec WSP** : validation du cadre pour la finalisation de la mission (courrier de WSP attendu avec proposition de planning global) ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : poursuite des échanges autour du projet concernant la mémoire des inondations et la conscience du risque sur l'axe Tarn porté par l'association Jour d'Eau ;
- **Action 1.2** : abandon (pour rappel)
- **Action 1.3** :
 - ✓ **Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable »** : suivi de la pose sur les 12 communes restantes (pour rappel, pose non encore effectuée sur les 6 communes de Brousse le Château, Viala-du-Tarn, Fondamente, Belmont-sur-Rance, Brusque, Fayet et absence de réponses sur 6 communes de Réquista, Marnhagues et Latour, Camarès, Calmels et le Viala, Versols et Lapeyre et Trébas) ;
 - ✓ **Repères de crues** : finalisation et validation définitive des projets avec finalisation des projets sur Rance et Dourdou, signature des conventions par l'ensemble des parties prenantes, sollicitation de l'UDAP; finalisation du fichier de données pour alimenter la base de données repères de crue ;
- **Action 1.4** :
 - ✓ **Etude WSP- Phase 2**:
 - « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique »
 - partie calage, modélisation état actuel, et pistes d'aménagement : envoi de la version définitive du rapport - volet I ;
 - concertation pour choix des scénarios : rencontre Cotech restreint du 8 juillet pour précisions sur le choix des scénarios à étudier ; poursuite de la mission WSP (avec rendu-présentation-validation sur septembre-octobre 2021) ;

- « expertise sur les ZEC » : envoi du rendu final intégré au rapport volet I ;
 - « études hydrauliques – Saint Rome de Tarn » : présentation aux élus et partenaires (prévue le 08 juillet 2021) ;
 - Autres missions restantes : reprise des études et reconnaissances de terrain avec rendus et présentations sur 4^{ème} trimestre 2021 ;
- ✓ Etude historique : finalisation des monographies, des fiches de synthèses et fiches documents pour la BDHI ; finalisation du rapport de présentation de la mission et bilan (présentation au Cotech/Cotech à prévoir sur 4^{ème} trimestre 2021)
- **Action 2.2** :
- ✓ Volet étude : finalisation du rapport – partie hydrologique ; poursuite du travail de modélisation hydraulique au droit des sites retenus ; sollicitation des communes pour l'utilisation des outils de vigilance APIC et VigicrueFlash pour celles non inscrites ;
 - ✓ Volet échelles : préparation de la notification, ordre de service et bon de commande, à conditionner à l'instruction des demandes des financements et l'attribution des fonds ; relance des prestataires sur lot 3 pour information sur chiffrage du réseau de surveillance ;
- **Action 3.1** : poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience + guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM) ;
- **Action 5.1.1 (diagnostics bâti particuliers)** : suivi de la reprise du traitement par WSP sur mission « aléa et vulnérabilité » prévue dans l'action 1.4, avec rendu final prévu sur 4^{ème} trimestre 2021; Poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre de la campagne d'autodiagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours ;
- **Action 5.2 (diagnostics bâti entreprises)** : réunion de travail PNRGC- CCI pour cadrage et finalisation volet 3 (prévue pour le 21/07/21 avec bilan N+2, Rex et fiche action PAPI Complet);
- **Action 6.1.1** : suivi de la finalisation de la mission du CEN (2nd passage prévu début juillet en soirée) et rendu du rapport d'expertise ; suivi de la mission du CEREG (poursuite avec finalisation prévue à fin septembre 2021).



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT

JUILLET- AOÛT 2021

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/08/2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI :

- Action 2.2 : réception de la notification de financement de la Région suite passage en CP du 04 juin 2021
- Avenant action 2.2 : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi de mars 2021 avec mise en attente / approbation avenant n°2 PAPI ; selon info DDT du 14/06 : passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21 et selon info Région du 13/07 : passage en CP d'octobre 21)
- Avenant action 6.1.1 : Suivi des demandes de financement à la Région et à l'Etat (envoi du 04 et 05/05/2021) avec passage en CP d'octobre 21 pour la Région (avec reprise demande de financement action 6.1.1 pour instruction d'une nouvelle action intégrant l'avenant) et passage en D3 pour l'Etat avec attribution des fonds en septembre 21; suivi des envois à faire par le MO pour les pièces complémentaires demandées (09/07/21 : envoi de la délibération concernant évolution montant et plan de financement suite CS du SM TSDR du 25 juin 21)

Autres points administratifs :

- Avenant n°2 PAPI : suivi de l'instruction de la demande d'avenant PAPI (validation en date du 05/07/21 par la Préfète) et des signatures de la Région, Etat, PNRGC, SM TSDR de l'avenant de la Convention Cadre (signature PNRGC au 07/07/21 et SM TSDR au 13/07/21 et signatures Région et Etat prévues pour septembre-octobre 2021)
- Point administratif avec WSP : validation du cadre et planning pour la finalisation de la mission (courrier de WSP reçu le 02/07/21 avec proposition de planning global - sollicitation du SM TSDR+DDT+CCSAR7V pour validation avant réponse officielle et courrier du PNRGC en date du 13/07/21 et réponse de WSP en date du 20/17/2021)

Mise en œuvre des actions du PAPI

- Action 1.1 : poursuite des échanges autour du projet concernant la mémoire des inondations et la conscience du risque sur l'axe Tarn porté par l'association Jour d'Eau - élaboration et signature de la convention Jour d'Eau /PNRGC pour mise en œuvre du projet et participation PAPI et PNRGC
- Action 1.3 :
 - ✓ Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable » : suivi de la pose sur les 19 communes concernées, avec 9 communes restantes avec pose non encore effectuée ou non confirmée (Brousse le Château, Viala-du-Tarn, Fondamente, Belmont-sur-Rance, Brusque, Camarès, Fayet, Calmels-et-le-Viala et Trébas)

✓ Repères de crues :

- rencontres des communes sur l'Axe Dourdou (Montlaur, Brusque : 01/07/21 ; St Izare, Vabres, Fayet : 02/07/21 ; Tauriac, Camarès : 05/07/21 ; Sylvanes, Arnac : 12/07/21)
- finalisation et validation définitive des projets sur axes Tarn et Sorgues, Rance et Dourdou, avec envois fiche communale + conventions (20/22 - excepté Brusque et Plaisance - en attente de renseignements)
- suivi-reliance concernant la signature des conventions avant envoi global au SM TSDR :
 - par les communes et particuliers (5 conventions en attente : Brusque, Plaisance, Belmont, Sylvanes, Vabres)
 - validation de principe par le Conseil Départemental et envoi officiel des conventions (9/22 - mail du 23/08/21) avec signature du Président du Département prévue pour la CP du 24 septembre 2021)
 - sollicitation de l'UDAP (courrier PNRGC du 28/07/21 avec envoi postal en date du 30/07/21)
- finalisation des fichiers de données pour alimenter la base de données repères de crue, envoi du dossier pour complément repères existants à la DREAL (28/07/21) et en attente réponse de la DREAL pour renseigner les nouveaux repères à créer ;
- consultation en date du 19/07/21 selon trois missions (géomètres pour le nivellement et marquage temporaire, fournisseur pour la fabrication des macarons et entrepreneurs pour la pose), avec consultation conjointe avec l'action pose d'échelles limnimétriques ; choix des prestataires et lancement des missions (30/07/21 VEODIS / 02/08/21 Constans-Juery - sauf fabrication macaron - en attente de précision pour Brusque et Plaisance pour finalisation devis)

○ Action 1.4 :

✓ Etude WSP- Phase 2:

- « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique »
 - partie calage, modélisation état actuel, et pistes d'aménagement : envoi de la version VO2 du rapport - volet I (19/07/21) - remarques PNRGC pour le Cotech transmises en date du 23/07/21 - en attente version VO3
 - concertation pour choix des scénarios : rencontre Cotech restreint (09/07/21 - cf. CR en annexe) pour précisions sur le choix des scénarios à étudier ; poursuite de la mission WSP et rendus partiel au 27/08/21 (avec rendu-présentation en Cotech prévu pour le 16/09/21 et présentation aux élus et validation sur septembre-octobre 2021)
- « expertise sur les ZEC » : envoi du rendu intégré au rapport volet I-VO2 (19/07/21) - en attente version VO3
- « études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » : présentation aux élus et partenaires (08/07/21- cf. CR en annexe)
- Autres missions restantes : reprise des études et reconnaissances de terrain, rendus partiels sur fiches ruissellement (27/08/21) avec rendus et présentations sur 4^{ème} trimestre 2021 selon planning en annexe

✓ Etude historique : finalisation des fiches de synthèses et fiches documents pour la BDHI (9), réalisation des monographies des crues de 1875, 1930, 1982 et 2014 ; élaboration du rapport de présentation de la mission et bilan (avec finalisation - validation et présentation au Cotech/Cotech à prévoir sur 4^{ème} trimestre 2021)

○ Action 2.2 :

✓ Volet étude : finalisation du rapport - partie hydrologique ; poursuite du travail de modélisation hydraulique au droit des sites retenus ; sollicitation des communes pour l'utilisation des outils de vigilance APIC et VigicrueFlash pour celles non inscrites ;

✓ Volet échelles :

- élaboration des conventions et envois aux communes et propriétaires des supports si besoin, suivi des signatures (11/11); envoi officiel des conventions au Département (7/11- mail du 23/08/21) pour signature du Président du Département prévue pour la CP du 24 septembre 2021) avant envoi global au SM TSDR pour signature
- nouvelle consultation en date du 19/07/21 des fournisseurs, poseurs, géomètres pour missions conjointes échelles et repères de crues ; choix des prestataires (VEODIS, Constans-Juery et OTT) et lancement des missions (signature bons de commande en date du 29/07/21 et envoi mail en date du 02/08/21)

○ Action 3.1 : poursuite des rencontres et échanges avec les communes le souhaitant pour proposition d'appui dans le cadre des rencontres pour les repères de crues (mise à disposition de cartographie et personnalisation + fiche type pour capitalisation des retours d'expérience + guide d'accompagnement + affiches de communication du MIIAM) dont mise à disposition des cartographies pour Montlaur, Brusque et Camarès

○ Action 5.1.1 (diagnostics bâti particuliers) :

- ✓ mission « aléa et vulnérabilité » WSP prévue dans l'action 1.4 : suivi de la reprise du traitement par WSP avec rendu final prévu sur 4^{ème} trimestre 2021
- ✓ Campagne d'autodiagnostic : Poursuite du suivi et accompagnement des communes volontaires pour la mise en œuvre de la campagne d'autodiagnostic sur le reste du territoire et collecte des retours ; nouvelles communes volontaires : Montlaur, Brusque (01/07) ; St Izaire (02/07/21) ; Camarès : (05/07/21) ; Arnac (12/07/21), avec proposition de réunions publiques d'information sur Brusque et Camarès du fait du nombre important d'habitations potentiellement concernées à la demande de Camarès (sans suite)

○ Action 5.2 (diagnostics bâti entreprises) : réunion de travail PNRGC - CCI pour cadrage volet 3 en date du 27/07/21 ; finalisation mission avec suivi des entreprises diagnostiquées et bilan et rendu rapport CCI à fin octobre 2021

○ Action 6.1.1 : suivi de la finalisation de la mission du CEN (2nd passage prévu début juillet en soirée, reportée à fin juillet) et rendu du rapport d'expertise (attendu pour fin août 2021 voire début septembre au plus tard) ; suivi de la mission du CEREG (poursuite avec finalisation prévue à fin septembre 2021)

Concertation - conseil – partenariat

CCMRT : Réunion de présentation au CCMRT des actions du PAPI Tarn Dourdou Rance, à l'occasion de la présentation WSP de l'étude sur le Lévéjac à St Rome de Tarn (08/07/21)

SMCH : organisation et tenue d'une réunion de concertation avant lancement d'une mission pour la réalisation d'un plan d'évacuation et de secours pour le parc d'immeubles de la SMCH (21/07/21) ; échanges avec le bureau d'étude MAYANE pressenti pour la mission pour adapter la proposition aux attentes de la SMCH et nouvelle proposition attendue

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ET/OU COPIL

Organisation de réunions à anticiper sur 4^{ème} trimestre 2021 pour clôture de la mission PNRGC - PAPI

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI :

○ Avenant action 2.2 : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (passage en CP d'octobre 21) et à l'Etat (passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21)

○ Action 6.1.1 et avenant: Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (passage en CP d'octobre 21) et à l'Etat (passage en D3 avec attribution des fonds en septembre 21)

Autres points administratifs :

○ Avenant n°2 PAPI : suivi des signatures Région et Etat de l'avenant de la Convention Cadre

○ Facturation de clôture au SM TSDR pour les communautés de communes

○ Organisation des réunions Cotech+Copil pour clôture de la mission PAPI d'INTENTION

Mise en œuvre des actions du PAPI

○ Action 1.1 : Mise en œuvre du projet Jour d'Eau 2022 avec participation PAPI et PNRGC (organisation des réunions de travail et rencontre des témoins);

○ Action 1.3 :

✓ Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable »: suivi de la pose sur les 9 communes restantes avec pose non encore effectuée ou non confirmée au 31/08/21 (Brousse le Château, Viala-du-Tarn, Fondamente, Belmont-sur-Rance, Brusque, Camarès, Fayet, Calmels-et-le-Viala et Trébas)

✓ Repères de crues :

- finalisation et envoi fiche communale + conventions pour les deux communes restantes (Brusque et Plaisance)
- signature des conventions par les communes et particuliers (5 conventions en attente: Brusque, Plaisance, Belmont, Sylvanes, Vabres), signature du Président du Département prévue pour la CP du 24 septembre 2021(9 conventions concernées), et signature du Sm TSDR
- suivi suite sollicitation de l'UDAP (courrier PNRGC du 28/07/21 avec envoi postal en date du 30/07/21)
- échanges avec la DREAL et suivi envoi pour capitalisation informations complémentaires sur repères de crue existants, alimentation directe de la base de données concernant les nouveaux repères (repères recensés et repères créés une fois pose réalisée)
- commande fabrication macaron (en attente de précision pour Brusque et Plaisance pour finalisation devis) et lancement des missions de marquage-nivellement, fourniture et pose

○ Action 1.4 :

✓ Etude WSP- Phase 2: suivi missions en cours

- « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique » : (avec rendu-présentation en Cotech prévu pour le 16/09/21 et présentation aux élus et validation sur septembre-octobre 2021);
- Autres missions restantes: reprise des études et reconnaissances de terrain avec rendus et présentations sur 4^{ème} trimestre 2021 selon planning en annexe ;

✓ Etude historique : Validation du rapport et présentation au Cotech/Copil (date non fixée)

○ Action 1.4 :

✓ Etude WSP- Phase 2:

- « modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres et Saint-Affrique »
 - partie calage, modélisation état actuel, et pistes d'aménagement (rapport - volet I) : en attente version définitive VO3 suite remarques PNRGC pour le Cotech transmises en date du 23/07/21
 - partie scénarios d'aménagement (rapport - volet II) : rendu-présentation en Cotech prévu pour le 16/09/21 et présentation aux élus et validation sur septembre-octobre 2021
- « expertise sur les ZEC » : en attente version VO3 (rapport intégré au rapport volet I)
- « études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » : en attente rapport définitif (compléments dans annexe en lien avec autres missions restantes)
- Autres missions restantes : reprise des études et reconnaissances de terrain avec rendus et présentations sur 4^{ème} trimestre 2021 selon planning en annexe

✓ Etude historique : validation des fiches de synthèses et fiches documents pour la BDHI (9), des monographies des crues de 1875, 1930, 1982 et 2014 et du rapport de présentation de la mission et bilan ; finalisation et présentation au Cotech/Cotech à prévoir sur 4^{ème} trimestre 2021

○ Action 2.2 :

- ✓ Volet étude : poursuite du travail de modélisation hydraulique au droit des sites retenus et définition des outils de surveillance associés ;
- ✓ Volet échelles : lancement des missions de marquage-nivellement, fourniture et pose ;

○ Action 3.1 : rédaction du bilan (action terminée, toutes les communes ayant été rencontrées)

○ Action 5.1.1 (diagnostics bâti particuliers) :

- ✓ mission « aléa et vulnérabilité » WSP prévue dans l'action 1.4 : suivi de la reprise du traitement par WSP avec rendu final prévu sur 4^{ème} trimestre 2021;
- ✓ campagne d'autodiagnostic : relance pour compilation des retours sur communes volontaires et clôture de l'action ;

○ Action 5.2 (diagnostics bâti entreprises) : suivi rendu CCI volet 3 et clôture mission ;

○ Action 6.1.1 : suivi du rendu du rapport d'expertise du CEN (attendu pour fin aout 2021 voire début septembre au plus tard) ; suivi de la mission du CEREG (poursuite avec finalisation prévue à fin septembre 2021).

Annexes :

- CR de réunions (Saint-Affrique-Vabres l'abbaye et Saint Rome de Tarn)
- Planning WSP / finalisation mission



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2021

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/10/2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI :

○ Avenant action 2.2 : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (passage en CP du 22 octobre 21 et notification de financement, en attente de l'arrêté attributif) et à l'Etat (passage en D3, et réception de l'arrêté attributif) ;

○ Action 6.1.1 et avenant : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (passage en CP du 22 octobre 21, en attente de l'arrêté attributif) et à l'Etat (passage en D3, et réception de l'arrêté attributif) ;

○ Action 6.1.2 : instruction de la demande de financement à la Région (dépôt en date du 26/10/21) et à l'Etat (dépôt en date du 25/10/21) en parallèle à la consultation des bureaux d'étude sur missions complémentaires type AMC ;

Autres points administratifs :

○ Avenant n°2 PAPI : suivi des signatures de l'avenant à la Convention Cadre par la Région après passage en CP du 22 octobre 21 (cf. délibération n° CP/2021-OCT/18.01 de la Commission Permanente du 22/10/2021 relative à l'approbation de l'avenant n°2 au PAPI d'intention) et par l'Etat en suivant (date à suivre) ;

○ Facturation de clôture au SM TSDR pour la part des communautés de communes (06/09/21) ;

○ Organisation par le PNRGC de deux réunions pour la clôture de la mission PAPI d'intention, invitations avec diffusion au Cotech et Copil, élargie à tous les maires (R1 : 22 octobre 10 h - 12 h et R2 : 02 décembre 2021 14h-16h) ; tenue de la R1 et diffusion du CR (CR en annexe) ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

○ Action 1.1 : Préparation du projet Jour d'Eau 2021/2022 avec participation PAPI - PNRGC :

- ✓ Réunion d'échanges et présentation du fonds d'archives collectées, échange sur les attentes PAPI (16/09/21 et CR diffusé au Cotech le 23/09/21) ;
- ✓ Présentation élargie du projet pour concertation et validation des attentes (réunion du 13/10/21 et CR en annexe) ;

- ✓ Clôture participation PAPI sur actions Jour d'Eau et clôture action 1.1 (les actions Jour d'Eau seront suivies par l'équipe du PNRGC - chargée de mission culture, chargé de mission communication et service comptable).

○ Action 1.3 :

- ✓ Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable » : suivi de la pose sur les 9 communes restantes où pose non encore effectuée ou non confirmée au 31/08/21, avec 4 communes restantes avec pose non confirmée (Viala-du-Tarn, Belmont-sur-Rance, Fayet et Trébas) ;

- ✓ Repères de crues :

- Suivi suite sollicitation de l'UDAP (courrier PNRGC du 28/07/21 avec envoi postal en date du 30/07/21 et réponse du 27/08/21 reçue le 07/09 et mail PNR du 21/09/21 de réponse) ;
- Finalisation et envois des fiches communales et conventions sur Plaisance, modificatif sur Saint-Félix-de-Sorgues (suite remarques UDAP), et rectificatifs sur Vabres-l'Abbaye (2 repères contre 3) et Brousse-le-Château (erreur de côtes NGF)
- Signature des dernières conventions par les communes et particuliers (Plaisance, Belmont, Sylvanes, Vabres), signature du Sm TSDR (24/09/21) et transfert au CD (4 conventions concernées : Broquiès, Brousse, Combret et Montlaur) pour signature du Président du Département (01/10/21) avec report signature prévue pour la CP du 24/09/21 au 05/11/21 ;
- Demande de rectificatif sur devis Signaux-Girod, commande (01/10/21), validation des maquettes et mise en fabrication avec livraison prévue au plus tard le 19/11/21 ; lancement des missions de marquage-nivellement (réalisation du 21 au 23/09/21) et rendu validé au 05/10/2021 ; organisation et confirmation de la pose sur période du 21/11 au 31/12/21 ;
- Envoi à toutes les communes (21) des fiches communales définitives suite mission nivellement-marquage VEODIS 3D, informations sur pose à venir et montants des restes à charge (3-6/10/21) ;
- Capitalisation des données dans la base nationale des sites et repères de crue :
 - Échanges avec la DREAL et suivi des envois pour capitalisation des informations complémentaires sur les repères de crue déjà recensés (29 repères concernés),
 - Alimentation directe de la base de données concernant les repères non encore recensés (total de 62 repères, dont les 36 repères posés dans le cadre du PAPI) - octobre 2021.

○ Action 1.4 :

- ✓ Etude WSP- Phase 2 :

- « Modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres-l'Abbaye, Saint-Affrique »
 - Partie calage, modélisation état actuel, et pistes d'aménagement (rapport - volet A) : en attente version définitive VO3 suite remarques PNRGC pour le Cotech, transmises en date du 23/07/21

- *Partie scénarios d'aménagement (rapport - volet B) : rendu VO1 et présentation en Cotech le 16/09/21 (Cf. CR de réunion) - rendu VO2 (05/10/2021) - remarques du Cotech en date du 15/10/21 avant validation - présentation aux élus (22/10/21) - en attente version définitive VO3.*
- *« Expertise sur les ZEC » : en attente version VO3 (rapport intégré au rapport volet A)*
- *« Études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » : en attente rapport définitif (compléments dans annexe en lien avec autres missions restantes)*
- *Autres missions restantes : reprise des études et reconnaissances de terrain avec rendus suivants :*
 - *Problématiques de ruissellement - écoulements en zones urbanisées : retours PNRGC et Cotech au 28/10/21 sur Vo (rendue le 27/08/21) ;*
 - *Mission « aléa et vulnérabilité » WSP prévue dans l'action 1.4 : suivi de la reprise du traitement par WSP avec rendu final prévu sur 4^{ème} trimestre 2021 ;*
 - *Problématiques de transport solide (WSP-Aquabio) : rendu version VO1 au 19/10/21 et retours PNRGC et Cotech le 28/10/21 ;*
- ✓ *Etude historique : validation des fiches de synthèses et fiches documents pour la BDHI (7), des monographies des crues de 1875, 1930, 1982 et 2014 ; finalisation (20/09/21), diffusion mail au Cotech (23/09/21), présentation au Cotech + Copil élargi ; travail de création - édition d'un document de communication pour une plus large appropriation de ce travail ;*
- **Action 2.2 :**
 - ✓ *Volet étude : (finalisation de la mission mise en attente par rapport aux priorités du territoire) ;*
 - ✓ *Volet échelles : lancement des missions de marquage-nivellement (21 au 23/09/21), fourniture des 11 échelles pour total de 38 + 1 ml +1 ml (date de réception PNRGC : 27 - 28 /10/2021 et livraison à Ent. Constans-Juery le 29/10/21) ; organisation de la pose conjointement à l'action repère de crue ; Accompagnement de deux communes pour commande spécifique complémentaire (Réquista + 3 ml et Broquiès + 2ml) ;*
- **Action 3.1 :** *clôture de l'action (toutes les communes ont été sollicitées, et les plus concernées ayant été rencontrées)*
- **Action 5.1.1 (diagnostics bâti particuliers) :**
 - ✓ *mission « aléa et vulnérabilité » WSP prévue dans l'action 1.4 : suivi de la reprise du traitement par WSP avec rendu final prévu sur 4^{ème} trimestre 2021 en attente ;*
 - ✓ *campagne d'autodiagnostic : courrier 13/09/21 + mail 20/09/21 pour information des maires sur la clôture de l'action au 31.10.21 ; archivage des retours sur communes volontaires (Plaisance, La Bastide-Solages, Brusque, St Rome de Tarn, Saint Izair, Viala-du-Tarn) ; envoi PNRGC des questionnaires aux particuliers sur nouvelles communes demandeuses (suite courrier d'information) avec enjeux limités (sept 21: Ayssènes (4) St Victor-et-Melviu (8)) ;*
- **Action 5.2 (diagnostics bâti entreprises) :** *suivi rendu CCI volet 3 (suivi des entreprises diagnostiquées et bilan de l'action - 22/10/21), validation et clôture technique et financière de la mission ;*
- **Action 6.1.1 :** *suivi du rendu du rapport d'expertise du CEN (validation au 21/09/21) ; suivi de la mission du CEREG (poursuite avec finalisation prévue à fin septembre 2021 - reportée au 15 novembre avec retard dans la mission géotechnique).*

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ET/OU COPIL

Délibération pour nouvelle action 6.1.2 et demande de financement suite réunion PNRGC du 22/10/21

3. PROGRAMMATION NOVEMBRE-DECEMBRE 2021

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI :

- Avenant action 2.2 : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (en attente de l'arrêté attributif suite passage en CP du 22/10/21)
- Action 6.1.1 et avenant : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (en attente de l'arrêté attributif suite passage en CP du 22/10/21)
- Action 6.1.2 : suivi de l'instruction de la demande de financement à la Région (dépôt en date du 26/10/21) et à l'Etat (dépôt en date du 25/10/21) et envoi des pièces complémentaires (devis et délibération du SM TSDR);

Autres points administratifs :

- Avenant n°2 PAPI : suivi des signatures de l'avenant à la Convention Cadre par la Région et par l'Etat ;
- Organisation par le PNRGC de la 2nde réunion R2 pour la clôture de la mission PAPI d'intention, relance du Cotech et Copil, élargie à tous les maires ; tenue de la R2 et diffusion du CR ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

○ Action 1.3 :

- ✓ Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable » : suivi de la pose sur les 4 communes restantes avec pose non confirmée (Viala-du-Tarn, Belmont-sur-Rance, Fayet et Trébas) ;
- ✓ Repères de crues :
 - Suivie signature par le Président du Département (4 conventions concernées : Broquiès, Brousse, Combret et Montlaur) en date du 05/11/21, puis retours au SM TSDR et envoi aux communes concernées ;
 - Suivi livraison des macarons (prévue 1^{ere} quinzaine de novembre) ; organisation et accompagnement pour la phase de la pose (Entreprise Constans-Juery) ;

○ Action 1.4 :

- ✓ Etude WSP- Phase 2 : réception versions définitives et diffusion :
 - « Modélisation Sorgues-Dourdou à la traversée de Vabres-l'Abbaye, Saint-Affrique »

- *Partie calage, modélisation état actuel, et pistes d'aménagement (rapport - volet A)*
 - *Partie scénarios d'aménagement (rapport - volet B)*
 - *« Expertise sur les ZEC »*
 - *« Études hydrauliques - Saint Rome de Tarn » ;*
 - *Problématiques de ruissellement - écoulements en zones urbanisées ;*
 - *Mission « aléa et vulnérabilité »*
 - *Problématiques de transport solide (WSP -Aquabio) ;*
 - *Reprise des études, reconnaissances de terrain et rendus et transfert de la mission de suivi au SM TSDR sur les deux autres missions restantes : étude hydraulique des affluents du Mousse à Coupiac et de la Sorgues et du Dourdou à Vabres et Saint Affrique avec rendu à fin 2021, début 2022 ;*
- ✓ *Etude historique: mise en ligne et diffusion du rapport, du tableur et des données recensées; diffusion web et papier du document de communication pour une plus large appropriation de ce travail ;*

○ Action 2.2:

- ✓ *Volet étude: diffusion au Cotech du travail réalisé sur phase 2 pour prise en compte des remarques et finalisation de la mission ; présentation en date du 02/12/21) ;*
- ✓ *Volet échelles: pose conjointe à l'action repère de crue sur période du 15/11 au 31/12/21 ;*

○ Action 6.1.1: suivi du rendu du rapport CEREG, présentation, validation et diffusion ;

○ Action 6.1.2: suivi du rendu des rapports d'étude, présentation, validation et diffusion ;

Clôture du PAPI

Rédaction et diffusion du rapport de clôture ;

Passation au SM TSDR des dossiers informatiques sur actions PAPI hors maîtrise d'ouvrage directe

Annexes

CR de réunion du 16/09/21 – action 1.4
CR de réunion du 16/09/21 – action 1.1
CR de réunion du 13/10/21 – action 1.1
CR de réunion du 22/10/22 – réunion de clôture R1



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT ET CLOTURE DE LA MISSION

NOVEMBRE - DECEMBRE 2021

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/12/2021 (en orange, points restant à suivre par le TSDR au 01.01.2022)

Point administratif

Demandes de subventions sur actions PAPI :

- Avenant action 2.2 - échelles : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région (réception de l'arrêté attributif en date du 08/11/21 suite passage en CP du 22/10/21)
- Action 6.1.1 et avenant : Suivi de l'instruction des demandes de financement à la Région pour le SM TSDR (réception de l'arrêté attributif en date du 08/11/21 suite passage en CP du 22/10/21)
- Action 6.1.2 : suivi de l'instruction de la demande de financement à la Région (dépôt en date du 26/10/21) et à l'Etat (dépôt en date du 25/10/21) et envoi des pièces complémentaires (devis et délibération du SM TSDR en date du 29/11/21) ; réception de l'arrêté attributif de l'Etat en date du 06/12/21 ; *en attente de l'arrêté attributif de la Région*

Autres points administratifs :

- Avenant n°2 PAPI : validation globale de l'avenant n°2 à la Convention Cadre avec signatures Région et Etat (Préfet pilote et Préfet coordonnateur de Bassin) en date du 06/12/21
- Organisation par le PNRGC de la 2^{nde} réunion R2 pour la clôture de la mission PAPI d'intention, relance du Cotech et de tous les maires en date du 16/11/21 avec envoi conjoint CR réunion R1 et support de présentation ; tenue de la R2 et diffusion d'un compte rendu et support de présentation intégrant les deux réunions de clôture le 08/12/21
- Point financier et technique avec le SM TSDR pour clôture de la mission PNRGC - PAPI d'intention et transmission au SM TSDR :
 - ✓ Action 1.3 : clôture financière avec paiement facture Signaux-Girod (validation facture au 08/12/21), et *paiement facture Constans-Juery sur 1^{er} trimestre 2022 (suivant validation technique du PNRGC)*
 - ✓ Action 1.4 : *suivi technique et financier par le SM TSDR des missions restantes sur phase 2 (et paiement des factures par le PNRGC suivant validation technique du TSDR)*

Mise en œuvre des actions du PAPI

○ Action 1.3 :

- ✓ Achat groupé de panneaux signalétiques « parking inondable » : suivi de la pose sur les 4 communes restantes (sur Belmont-sur-Rance et Trébas pose confirmée, sur *Viala-du-Tarn en attente, sur Fayet, pose en parallèle à la pose signalétique touristique - prévue 1er trimestre 2022*)

✓ Repères de crues :

- Suivi signature par le Président du Département (4 conventions concernées : Broquiès, Brousse, Combret et Montlaur) en date du 05/11/21 (au 31.12.21, toujours en attente du retour des conventions signées au SM TSDR pour transmission aux communes concernées)
- Suivi livraison des macarons (retard livraison - prévue 1^{ère} quinzaine de novembre - report à fin novembre, puis début décembre) : 08 décembre 2021
- Préparation pose avec vérification des macarons et paquetage par commune, point organisation avec M. Constans pour l'Entreprise Constans-Juery le 09/12/21, enlèvement en date du 10/12/21 et définition des procédures de suivi entre entreprise Constans et PNRGC pour validation de la pose par le PNRGC et transmission de l'information au TSDR pour paiement facture pose et clôture de l'action

○ Action 1.4 :

- ✓ Etude WSP- Phase 2 : suivi des rendus sur missions restantes et observations ; échanges avec le SM TSDR pour point technique, financier et contractuel (dont planning et délais d'exécution) et transmission de tous les éléments techniques (rendus et remarques par poste restant) et tableau de *suivi détaillé*
- ✓ Etude historique : mise en ligne et diffusion du rapport, du tableur et des données recensées ; diffusion web et papier du document de communication pour une plus large appropriation de ce travail aux communes, à la Maison de la mémoire de Saint Affrique et aux archives départementales de Rodez (1^{ère} quinzaine de décembre 2021)

○ Action 2.2 :

- ✓ Volet étude : diffusion au Cotech du travail réalisé sur phase 2 VO3 pour prise en compte des remarques et finalisation de la mission ; présentation synthétique en date du 02/12/21 ; finalisation version V4 et diffusion au Cotech restreint, avant mise en ligne de la version définitive (V4) ;
- ✓ Volet échelles : livraison des 11 échelles pour total de 38+1 ml +5 ml (réception - 26/10/2021) ; point organisation avec M. Constans pour l'Entreprise Constans-Juery (09/10/21), définition des procédures de suivi pour validation de la pose par le PNRGC ; et enlèvement en date du 10 décembre 2021 avec pose prévue sur 1^{er} trimestre 2022

○ Action 6.1.1: suivi du rendu du rapport CEREG (01/12/21) et présentation PNRGC des conclusions (02/12/21) ; transmission des remarques PNRGC sur rapport V1 (10/12/21), avec *finalisation et présentation en janvier 2022*

○ Action 6.1.2: demande de précisions sur offre Cereg, attribution par le SM TSDR des missions AMC sur Coupiac et Saint Affrique au CEREG (03/12/21) avec *lancement et rendu prévus courant janvier-février 2022*

Clôture du PAPI et transmission au TSDR des éléments pour la poursuite de la mission

- Rédaction du rapport de clôture : relecture PNRGC au 17/12/21, validation et diffusion au 31.12.21
- Organisation de l'archivage des données et transfert au SM TSDR (cf. tableau page suivante pour détails) rapport de clôture, et des données, archivées et transmises selon deux dossiers « mère » : *DONNEES_AXES* et *DONNEES SIG*

- ▼ **POUR TSDR_CLOTURE PAPI**
- ▼ **DONNEES SIG**
- > **donnees_actions**
- > **donnees_Enjeux**
- donnees_Topo**
- ▼ **DONNEES_AXES ET ACTIONS**
- > **Axe 1_1.1**
- > **Axe 1_1.4**
- > **Axe 2**
- Axe 3**
- Axe 5_1**
- > **Axe 5_2**

Annexe 3



**PAPI Tarn-Dourdou-Rance
COTECH
9 Février 2021**

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom Prénom	Coordonnées	Signature
1	ROUY Mathieu	Agence de l'Eau Adour Garonne	Présent
2	Severine RAFFY / Anne POULAIN	Aveyron Ingenierie	Absent
3	Emmanuelle Souyris	Syndicat Rivière Tarn	Absent
4	Martial Durbec	Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Excusé
5	Jean-François VIDAL	CC Levezou-Pareloup	Présent
6	GALIBERT Célie	CC Monts d'Alban et Villefranchois	Présent
7	ARDORINO Florence	EDF	Présent
8	CHIFFRE Anne	Sm TSDR	Présent
9	TUAL Alexandra	Sm TSDR	Présent
10	DULAIN Anthony	DDT-12	Présent
11	ROUVELET Stéphanie	DDT-12	Présent
12	FABRE Angéline	Chambre d'agriculture - Aveyron	Présent
13	WATRIN Noel	DREAL-SPC	Excusé
14	VAYSSETTE Jean-Luc	CC Muse et Raspes du Tarn	Excusé
15	PESCAYRE Benoit	CC Saint Affricain Roquefort et Sept Vallons	Excusé
16	ROQUES Matthieu	OFB	Excusé
17	M. URRUSTY	CC Monts Rance et Rougier	Absent
18	M. BOULOUIS	CC Larzac et Vallées	Absent
19	PASSERIEUX Louise	MAYANE (Prestataire - action 1.1)	Présent
20	PLUSQUELLEC Nolwenn	MAYANE (Prestataire - action 1.1)	Présent
21	CATZ Naima	PNRGC (Animatrice)	Présent



PAPI TARN DOURDOU RANCE 2018-2021

Réunion du COTECH du 09 Février 2021

Compte rendu – relevé de décision

Lieu : Réunion en visioconférence

Liste des personnes invitées : Ensemble des membres du COTECH ;

Membres présents et excusés : cf. feuille de présence ci-joint

Ordre du jour :

1. Présentation de l'étude « élaboration d'un plan de communication » - phase 2 / MAYANE et concertation
2. Présentation du bilan du PAPI Tarn-Dourdou-Rance au 01.01.2021 et perspectives ;
3. Questions diverses.

Compte rendu et relevé de décision :

POINT 1 : élaboration d'un plan de communication

La présentation est faite par Louise PASSERIEUX et Nolwenn PLUSQUELLEC de Mayane.

Les membres du Cotech ont été destinataires du document Excell en préalable à la réunion, ce document présentant l'ensemble des actions envisageables pour répondre aux différents objectifs fixés en phase 1.

Cette présentation fait suite à la présentation de janvier 2020, et au travail de réflexion-concertation mené autour de la définition des objectifs/priorité/ public vecteurs et moyens de communication-propositions d'action par public cible.

Le travail de Mayane pour cette phase 2 a été rendu en avril 2020, dynamique mis en stand-by par le PNRGC en lien avec les difficultés liées au COVID, et reprise en novembre 2020 : des échanges entre MAYANE et le PNRGC, la CCI, le CPIE et EDF ont eu lieu sur la période de décembre 2020-janvier 2021 pour proposer cette restitution.

Il est demandé aux membres du Cotech de réagir sur les résultats de ce travail, afin de valider ce travail, et permettre une présentation au COPIL :

On notera les principales remarques suivantes, émises de façon partagée par l'Agence de l'Eau, la DDT, la CCLP, le Sm TSDR et EDF notamment :

- L'agence de l'Eau et la DDT qui suivent le travail réalisé sur le Sm Tarn Amont confirment les coûts des animations scolaires (20 000 à 30 000 €/an engagés chaque année, dans le cadre du contrat de rivière depuis plusieurs années (modules A et B - 50 % de financement de l'AEAG), et également dans le cadre du PAPI depuis sa mise en place (module C - inondation - 70 % de financement Etat + Région) ;
- La présentation des coûts par scénario n'est pas pertinente, avec un risque de braquage au niveau du Copil ;
- Le coût global du scénario 3 n'est pas adapté aux moyens et la taille du territoire (territoire rurale avec population de 30 000 habitants) ; sur ce point, le PNRGC met en avant sa responsabilité, avec la volonté de présenter dans ce travail la totalité des actions qui pourraient répondre aux objectifs, sans se limiter à un budget ;
- Il est proposé de ne pas présenter ces coûts globaux, et de bien mettre en avant qu'il s'agit d'une boîte à outils, et que les propositions qui la constituent peuvent être retenues de façon indépendante les unes des autres (choix à la carte), avec des choix qui peuvent concerner autant les scénarios 1 (scénario minimaliste), 2 (scénario intermédiaire) et 3 (scénario ambitieux) ;

- La présentation en COPIL se fera sur la base du document Excell, en illustrant quelques-unes des actions qui semblent les plus pertinentes (dont les animations au niveau scolaire), avec des images et les couts détaillés ;
- Les membres présents sont satisfaits des propositions faites, et le PNRGC demandera au Cotech de faire ses retours pour validation officielle du travail de Mayane dans un délai de 15 jours.
- Mayane clôturera sa mission en complétant, une fois ce retour acté, pour chaque action des indicateurs de suivi-évaluation, et en produisant un rapport incluant les deux phases de la mission.

Les membres du Cotech sont donc invités à transmettre leurs remarques au PNRGC au plus tard le 23.02.2021.

POINT 2 : bilan du PAPI Tarn-Dourdou-Rance au 01.01.2021 et perspectives

La présentation est faite par Naima CATZ, animatrice PAPI au Parc des Grands Causses (cf. diaporama présenté en séance).

Au-delà de l'information sur l'avancée 2020 et le détail des actions mis en œuvre, l'objectif est de discuter de la suite à donner :

- Afin de finaliser la mise en œuvre de ce programme dit PAPI d'intention ;
- Afin d'engager les réflexions sur les perspectives à plus long terme, et la poursuite de la dynamique après ce PAPI d'Intention ;
- Afin de préparer le Copil 2020 (à caler en mars 2021) ;

A noter qu'une concertation en amont du Cotech (09/02/2021 - 13h45/14h15) réunissant la DDT, la Directrice du Sm TSDR et l'animatrice PAPI a permis d'échanger sur les positions de l'Etat, et du Sm TSDR, sur les perspectives post-PAPI d'Intention :

La DDT, représentante de l'Etat et co-pilote du PAPI, propose que le Syndicat Mixte TSDR et le PNRGC se concentrent sur la finalisation de la mise en œuvre du PAPI d'Intention, sans anticiper sur l'élaboration d'un PAPI Complet. L'année 2022 - toute ou partie - pourrait être considérée comme « une année blanche » pour laisser le temps aux acteurs du territoire de faire des choix en termes de politique, de territoire et de gouvernance.

Cette proposition est accueillie favorablement par le Sm TSDR.

L'animateur PAPI est à disposition du Sm TSDR pour la mise en œuvre de ce programme PAPI d'Intention et pour suivre ses choix en matière de perspective pour la suite à donner. Sous condition qu'une prolongation de 4 mois soit possible, il s'engage donc à se concentrer sur la finalisation du programme à fin 2021.

Le calendrier et le détail action par action des missions restant à mettre en œuvre dans cette perspective seront précisés dans la demande d'avenant n°2, qui fera l'objet d'un rapport, à l'identique que ce qui a été élaboré pour la demande d'avenant n°1.

Les discussions sur la demande d'avenant ne soulèvent aucune objection, avec une justification en lien direct avec le COVID et les nombreuses contraintes associées (annulation des stages prévus en 2020, arrêt de travail de l'animatrice sur la durée du 1^{er} confinement, report des missions nécessitant des déplacements, des rencontres avec les élus, des concertations avec les équipes municipales avec le report des élections ...). La DDT propose que ce délai supplémentaire puisse être prolongé de 1 à 2 mois si besoin, afin de se laisser une certaine souplesse en cours d'instruction de la demande d'avenant, en demandant au Copil une acceptation de principe.

Le Sm TSDR propose de mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil Syndical de mars 2021 (date du 09 mars 2021 à confirmer). L'Agence de l'Eau et la DDT propose qu'à cette occasion soit présenté l'avancée du PAPI, avec le détail axe par axe des actions, coûts associés, illustrées de photos, cartographies, articles de presse, diagnostics, ...

Le PNRGC prépare pour ce conseil syndical la demande d'avenant n°2 et le rapport associé qui permettra de justifier cette prolongation de 4 mois, ainsi que le support de présentation lesquels seront soumis au Sm TSDR pour validation avant présentation.

Concernant la suite des échanges techniques, un sondage sera proposé très prochainement aux membres du Cotech pour caler une nouvelle réunion (semaine N°9 / 01 au 05 mars 2021) pour présenter l'avancée de l'étude sur l'amélioration de la surveillance des crues (prévue initialement à l'ordre du jour de ce Cotech mais reportée pour cause d'ordre du jour trop chargé), et la reprise des études par WSP.

Aucune question diverse n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pièces annexes :

1. Feuille de présence (fichier joint)
2. Diaporamas + fichier excell plan de communication- seront envoyés à la demande (lien wetransfert)

Compte rendu COPIL PAPI d'Intention Tarn-Dourdou-Rance du 9 mars 2021

Personnes présentes : CONSTANS Anne-Marie, DALMAYRAC Gilbert, DAVID Sébastien, DESOTEUX Marc, LABORIE Christophe, MARITAN Bernard, MARQUES Joël, RIVEMALE Patrick, ROUQUETTE André, SABATHIER Jean-Philippe, SOUYRIS Jean-Claude, TOUZET Cyril

CATZ Naïma (PNRGC), DULAIN Anthony (DDT12), ROUY Mathieu (AEAG), et stagiaires PNRGC (2)

CHIFFRE Anne, CADIER Sandie, TUAL Alexandra, ALINAT Magali (Sm TSDR)

Personnes excusées : ROURE François (Sous-préfecture de l'Aveyron), GAZEL Emmanuelle (Région Occitanie)

Personnes absentes : TELLIER Sébastien (DREAL), TESTAS Christophe (CONSEIL DEPARTEMENTAL 81)

● **Présentation par Naïma CATZ d'un point d'étape sur le PAPI d'intention Tarn-Dourdou-Rance** (le diaporama présenté est joint en annexe à ce compte rendu)

1. Présentation synthétique du travail réalisé dans le cadre du PAPI depuis le début de sa mise en œuvre en septembre 2018, jusqu'à mars 2021 ;
2. Dont présentation synthétique du travail réalisé par le BE MAYANE, pour l'élaboration des actions et scénarios de communication (*Note complémentaire au CR : une présentation complète pourra être faite par le BE à l'attention du Copil à la demande du syndicat mixte TSDR dans les 6 mois, en visio ou présentiel*).

● **Les perspectives 2021 sont énoncées :**

Axe 1

- Finalisation de l'étude 1.4 « Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement » par le BE WSP, qui a repris le travail démarré par le BE Philia Ingénierie > Octobre 2021
- Lancement de l'étude sur l'historique des inondations sur le territoire TDR avec le BE ACTHYS (arrivée d'une stagiaire pour 6 mois en appui du BE) > Août 2021
- Pose des repères de crue (50) sur environ 20 communes
- Livraison des panneaux signalétiques « Parking inondable » aux communes qui en ont fait la demande

Axe 2 :

- Poursuite de l'assistance auprès des communes sur l'utilisation des outils de surveillance existants (type APIC et Vigicrue Flash)
- Finalisation de l'étude sur l'amélioration du système de surveillance des crues : proposition de sites et d'équipements et accord à trouver entre les CC pour le choix d'un scénario (dont pose d'échelles limnimétriques > AVENANT)
 - La DDT12 fait savoir que l'outil Vigicrue Flash /APIC s'applique sur le Haut-Dourdou
 - L'AEAG conseille d'être prudent avec l'affichage de la carte d'exposition des communes et codes couleurs associés, vis-à-vis de la sensibilité des données (ex : même code couleur = exposition très forte sur la commune de Saint-Affrique et celle d'Arnac, où les situations ne sont pourtant pas comparables).
 - Le PNRGC rappelle que cette analyse a été explicitée dans le cadre de sa diffusion (analyse des PCS), avec la méthodologie associée à cette caractérisation propre à la gestion de crise.

Axe 3 :

- Poursuite de l'appui cartographique aux communes pour l'amélioration des PCS, à la demande des communes ;

Axe 4 :

- Enveloppe de 55 000 € disponible pour mener à bien des études pour la prise en compte du risque inondation (dont problématique en lien avec le ruissellement) dans l'aménagement du territoire : les communes les plus concernées seront sollicitées pour statuer sur les besoins et l'utilisation éventuelle de ce budget ;

Axe 5 :

- Action de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes : seconde campagne de livraison de batardeaux et communication sur le sujet
- Poursuite de l'appui aux communes pour la mise en œuvre de campagnes d'auto-diagnostic, à la demande des communes ;
- Bilan avec la CCI à réaliser ;

Axe 6 :

- Réalisation de l'étude AVP et ACB sur Coupiac ;
- Enveloppe de 114 000 euros disponible pour mener d'éventuelles études spécifiques pour des projets de travaux.

• Synthèse des échanges :

► Interrogations exprimées par certains élus quant au terme d'« année blanche » utilisé dans le CR du COTECH et relatif à l'année 2022. Ils ne souhaitent pas qu'un laps de temps trop important s'écoule entre la fin du PAPI d'Intention (au 31.12.2021) et le lancement effectif d'actions opérationnelles de prévention des inondations sur le territoire.

En réponse la DDT12 précise que le terme d'« année blanche » n'est pas forcément aussi long qu'une année calendaire et fait seulement référence au « temps de réflexion » absolument nécessaire aux élus du territoire avant la mise en place d'un éventuel futur Papi Complet, réflexion à mener en lien avec le territoire Tarn-Amont comme précisé par la Commission Inondation de Bassin (CIB) en 2018 lors de la validation des Papi d'Intention en cours sur les deux territoires.

Le PNRGC rappelle qu'en tant qu'animateur de l'outil PAPI et porteur de la mise en œuvre de ce programme, il était prévu que cette mise en œuvre intègre l'élaboration d'un PAPI Complet afin qu'il n'y ait pas d'arrêt dans cette dynamique. Ce déroulé nécessitait de faire des choix en termes d'organisation de la mission, en anticipant cette organisation, sujet sur lequel il a depuis juin 2020 interpellé le syndicat mixte TSDR. Il rappelle que si la question de l'éligibilité – et donc la pertinence - de travaux sur Saint-Affrique ne peut être tranchée à l'heure actuelle, ce point ne constitue pas l'unique intérêt d'un PAPI Complet, avec de nombreuses actions pouvant être identifiées et inscrites d'ores et déjà dans un futur programme. Il rappelle enfin que l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI est un travail important, et que celui-ci aurait pu être fait dans sa majeure partie, la partie concernant l'axe 6 et les actions de type travaux pouvant être intégrées à la fin de ce travail. Le PNRGC est depuis le 01.01.2020 considéré comme prestataire pour le compte du Sm TSDR, et qu'il s'est organisé en fonction pour satisfaire les choix du syndicat mixte.

Le Sm TSDR précise qu'il a saisi, conjointement avec le SMBV Tarn-Amont, le Préfet Coordonnateur de Bassin et le Président de la CIB en date du 25 février 2021 pour confirmer que les syndicats mixtes de bassin versant sont pleinement engagés dans la prévention des inondations conformément à leurs compétences statutaires. Il a été demandé à cette instance des précisions quant aux modalités d'accompagnement techniques et financières en vue de la mise en œuvre d'un éventuel futur PAPI Complet sur le territoire à compter de 2022.

La DDT rappelle l'importance de connaître les conclusions de l'étude 1.4, en particulier les analyses coûts-bénéfices, pour déterminer l'éligibilité de certaines opérations au Fonds de Prévention des Risques Naturels

Majeurs (FPRNM). En fonction de la nature et de l'ampleur des actions pouvant être soutenues par le FPRNM, les élus locaux pourront alors décider de s'engager dans les outils de contractualisation financière les plus adaptés. En particulier, ils disposeront d'éléments factuels leur permettant de mesurer la pertinence d'un PAPI complet et son calibrage. Ces éléments sont indispensables à la présentation d'un dossier solide en commission inondation de bassin.

L'Agence de l'eau partage les éléments mis en avant par l'Etat. Elle rappelle par ailleurs qu'elle accompagne le territoire dans ces démarches depuis 4 ans (élaboration du PAPI d'intention débutée en mars 2017). Elle proposera à ses instances de décision d'accompagner l'animation du PAPI d'intention jusqu'à son achèvement au 31/12/21. L'AEAG rappelle également que l'outil PPG peut permettre d'accompagner de façon importante des opérations combinant restauration des milieux aquatiques et prévention des inondations.

► Informations sur la tenue des prochaines réunions des commissions géographiques du Sm TSDR (début mai) pour partager le diagnostic de chaque sous bassin versant avec les maires des communes et les partenaires techniques et financiers : objectif d'initier dès 2022 plusieurs actions opérationnelles en faveur du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la prévention des inondations avec notamment la mise en œuvre de projets de ralentissement dynamique des écoulements sur le parcellaire agricole. Les élus rappellent qu'au vu des compétences GEMAPI et GEMAPI Complémentaire, le Sm TSDR assure le pilotage des stratégies et la mise en œuvre des actions relevant de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire. Il n'y a bien évidemment pas de fermeture quant à l'éventualité d'un portage d'un PAPI Complet en interne au Sm TSDR, comme c'est actuellement le cas pour les autres outils de contractualisation relevant des compétences du syndicat.

● **Relevé des décisions :**

- Engagement du PNRGC à transmettre d'ici à la fin de la mission (31/12/21) le rendu de l'ensemble des études en cours,
- Validation de la seconde demande d'avenant pour :
 - 1) prolonger la mission animation du Papi d'Intention de 4 mois (du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021),
 - 2) augmenter l'enveloppe financière de 12000€ de l'action 2.2 - étude pour l'amélioration de la surveillance des crues - pour l'achat d'échelles limnimétriques sur les sites de surveillance pré-identifiés.

Annexe 4

	<p>PAPI TARN DOURDOU RANCE 2018-2021 Réunions de clôture 22 octobre 2021 et 02 décembre 2021 Compte rendu et présentation PNRGC</p>
---	--

Lieu : Saint-Affrique – salle de l’Auditorium

Liste des personnes invitées : Cotech et Copil élargi à l’ensemble des maires du territoire

Liste des personnes excusées et présentes : cf. liste ci-jointe

Pour la présentation et l’animation : Parc naturel régional des Grands Causses - Florent Tarrisse, Directeur Général - Naima Catz, animatrice PAPI

Objectif de la réunion : Clôture de la mission du PNRGC au 31.12.2021 avec présentations des bilans, des actions, suivies d’un temps d’échange (cf. courrier d’invitation ci-joint)

Compte rendu et relevé de décision :

La présentation du Parc des Grands Causses est annexée au présent compte rendu, compilant les présentations des deux réunions, augmentée de quelques textes pour en faciliter la compréhension, et de quelques éléments de détails (dont détails sur bilan financier en fin de document).

BILAN ET SUITE A DONNER

Les bilans techniques et financiers sont présentés et argumentés, et les actions réalisées et/ou en cours sont toutes passées en revue. De ce travail mené sur près de 5 ans, le PNRGC propose les contenus qui lui paraissent essentiels, et défendables, avec les budgets associés pour un PAPI Complet, comme base de réflexions pour la politique à venir.

Concernant cette présentation, le point du support de présentation concernant les Zones d’expansion des crues (ZEC) appelle une remarque de la part de Céline Delagnes (SM Tarn Amont) : le schéma tel que présenté diapo 24 illustrant l’étude réalisée sur les projets de « ZEC » doit être accompagné d’une explication ; Naima Catz complète en réponse son propos en explicitant que l’étude des ZEC sur le territoire a porté sur les zones d’expansion de crues et les potentialité de sur-inondation : ainsi le terme de projet de « ZEC » (mis d’ailleurs entre parenthèse sur le support de présentation) est à remplacer par le terme « ZRDC : zone de rétention Dynamique des crues » ; le support sera modifié en ce sens pour la prochaine et dernière réunion de clôture.

Lors de la seconde réunion, plusieurs maires posent des questions sur les **diagnostics de vulnérabilité et les travaux de réduction de la vulnérabilité** : **②** quand et comment vont-ils être réalisés ? **②** les particuliers qui veulent faire des travaux peuvent-ils les engager et comment percevoir les aides ? **①** quelle suite pour les questionnaires d’autodiagnostic qui ont été transmis au Parc des Grands Causses ?

Naima Catz répond avec les points suivants :

① Les questionnaires transmis par les maires ou directement par les particuliers et reçus au PNRGC ont tous été transmis en date du 16/11/21 au SM TSDR, en version papier et numérique, avec un tableau de synthèse reprenant le nombre de retours reçus, les communes intéressées n’ayant pas encore fait de retour, et les besoins potentiels avec des informations sur le nombre

d'habitations en zone inondable par commune ; Ces éléments seront utilisés lors de la préparation du PAPI complet pour dimensionner les besoins en termes de diagnostics, objectif de la campagne élargie à toutes les communes.

② *les diagnostics de vulnérabilité, pour être réalisés (sous-entendus avec des financements Etat 50 % + Région 20%) doivent être inscrits dans un programme type PAPI ; ce programme est en cours de montage par le SM TSDR pour un démarrage de sa mise en œuvre attendu avant l'été 2022 selon CR du 22/10/21.*

Si c'est le SM TSDR qui organisera la mise en œuvre de cette action dans le cadre du PAPI Complet à venir, le PNRGC rappelle comment il a procédé sur Coupiac, Vabres et Saint Affrique, avec une phase de communication importante pour informer les populations de la campagne à venir, des modalités, du caractère gratuit, confidentiel et sans engagement pour les particuliers, ... : informations dans la presse et sur les réseaux sociaux, tenue de réunions publique ...

③ *pour les travaux de réduction de vulnérabilité, la condition de financement (à hauteur de 80 Etat+20 % Région -donc potentiellement 0 % pour les particuliers- dans le PAPI Complet) est que le particulier ait fait au préalable un diagnostic de vulnérabilité, et que ces travaux y soient préconisés ; enfin, il faut que les montants des travaux soient inscrits dans le PAPI Complet.*

La maire de la commune de Saint Jean-Saint Paul demande si les habitants peuvent avoir accès à ces financements malgré que la commune ne soit pas couverte par un PPRI ?

Anthony Dulain informe que pour ce type d'actions de réduction de la vulnérabilité (diagnostic ET travaux), même sans couverture PPRI, une commune peut être intégrée à condition toujours d'être prévues et inscrites dans le cadre d'un PAPI complet.

TRAVAUX ET ELIGIBILITE AUX FINANCEMENTS PAPI

Les questions et les échanges se portent ensuite sur les projets de travaux qui ressortent comme pertinents hydrauliquement parlant sur les deux sites concernés (Coupiac et Saint Affrique) :

Florent Tarrisse (PNRGC) apporte une vision plus globale de la situation de ces deux secteurs, en lien avec les aspects socio-économiques non pris en compte dans l'analyse Cout Bénéfice (ACB) ;

Sébastien David (Saint Affrique et CCSAR7V) apporte également des éléments de compréhension notamment sur le volet agro-alimentaire et la filière ovin-lait en lien avec les enjeux concernés par le projet de travaux sur Saint Affrique (Abattoir et laiterie), afin de défendre le projet au-delà des éléments de l'ACB.

Anthony Dulain (DDT) rappelle l'intérêt de compléter ces analyses ACB par des analyses multicritères (AMC) pour argumenter sur l'éligibilité de tels projets, dans les cas d'ACB comme Saint Affrique, et peut être Coupiac (résultats en attente) avec des résultats en limite d'éligibilité.

Naima Catz (PNRGC) demande si les argumentaires de Florent Tarrisse et de Sébastien David ne sont pas suffisants pour permettre d'argumenter en faveur de ces projets, avec des rapports complémentaires que l'on pourrait produire au sein du PNRGC ?

Anthony Dulain (DDT) informe que les études type AMC relèvent d'une méthodologie très encadrée, et il ne faudrait pas prendre le risque d'être retoqué par l'Etat faute de ne pas pouvoir présenter ces éléments type. Ces études peuvent être prévues dans le cadre d'un PAPI Complet à venir ;

Florent Tarrisse (PNRGC) et Sébastien David (Saint Affrique et CCSAR7V) posent la question de comment et quand lancer ses études AMC.

Naima Catz (PNRGC) rappelle qu'une action (action 6.1) associée à enveloppe (150 k€ HT) a été prévue dans le cadre du PAPI d'Intention pour inscrire ce type d'étude, et que les budgets n'ont pas été consommés (seulement ~ 1/3 du budget utilisé) ; que seuls le calendrier de fin de mise en œuvre du PAPI d'intention fixé au 31/12/2021 et les délais d'instruction peuvent empêcher de mener ces actions complémentaires dans le cadre du PAPI d'Intention ; Elle argumente pour lancer ses études dans la continuité de la dynamique en cours, avec des données à disposition et des prestataires sur les études en cours déjà investis sur ces sujets ; Elle rappelle que l'objectif du Papi d'Intention est de statuer enfin sur ces projets, en non de remettre encore à plus tard ce positionnement ; elle rappelle que lors de l'élaboration du PAPI d'intention (mars à aout 2017), le projet de travaux sur Saint Affrique était déjà au centre de la dynamique PAPI, et que l'Etat a demandé ce programme PAPI en conditionnant sa réponse à une politique globale de gestion du risque inondation, à l'étude des potentialités de ZEC ou d'autres projets alternatifs à ces travaux, à une reprise des études hydrauliques pour confirmer les résultats des études Cereg 2015 ...

Anthony Dulain (DDT) informe qu'une demande de financement pourrait être instruite auprès de l'Etat pour une mise en œuvre de ces études AMC dans le cadre du présent PAPI d'Intention, si et seulement s'il peut avoir cette demande de financement avant le 15 novembre 2021, voire avant le 8 novembre 2021.

Le PNRGC pense que c'est envisageable, et que si l'Etat peut faire accélérer les choses dans ces délais, il s'engage alors pour que les demandes de financement soient déposées auprès de la DDT dans ce délai, pour le compte du SM TSDR.

Le PNRGC informe que suite à la réunion du 22 octobre dernier, les demandes de financement ont été déposées, une consultation restreinte (bureaux d'études CEREG et WSP) a été menée, les offres ont été étudiées, et le SM TSDR a délibéré en date du 29 novembre 2021 : c'est le bureau d'étude CEREG qui est retenu pour les deux missions.

Les résultats de l'étude ACB-AVP pour Coupiac ont été rendus la veille de la réunion soit le 01 décembre : la présentation se réduit aux conclusions, avec une ACB assez peu engageante sur les possibilités d'éligibilité ; Le PNRGC rajoute que même si la mission « analyse multicritères » est menée, les critères pris en compte risquent de n'être pas suffisant pour justifier l'éligibilité de ces travaux.

La DDT précise que si les travaux ne sont pas éligibles, cela n'empêche pas la collectivité de les envisager.

Le PNRGC et la commune de Coupiac répondent sur la difficulté pour le village de Coupiac, de supporter, sans aide, les coûts de tels travaux.

PAPI COMPLET : CALENDRIER ET GOUVERNANCE

Sébastien David (Saint Affrique et CCSAR7V) dit sa satisfaction du travail réalisé, et demande dans quels délais ces travaux pourraient être envisagés, en cas d'éligibilité.

Anne Chiffre (SM TSDR) informe que le syndicat travaille à l'élaboration du PAPI Complet, et que le dossier pourrait être déposé en mai 2022.

Anthony Dulain (DDT) informe que les délais et procédures d'instruction pour les nouveaux PAPIS ont été très largement raccourcis, et simplifiés : on retiendra le délai d'un mois pour l'instruction (contre 6 mois auparavant).

En conclusion, la mise en œuvre du futur PAPI Complet pourrait être effective avant l'été 2022.

Laurent Tabutin (Saint Affrique - DGS) et Sébastien David expriment leur satisfaction devant ce planning, avec un chevauchement entre fin de la mise en œuvre du PAPI d'intention et élaboration du PAPI Complet que tous confirment ne pas être problématique.

Anne Chiffre (SM TSDR) rappelle la concertation et les échanges réguliers avec le Syndicat Tarn amont ici présent, et l'importance d'avancer de concert, voire sur un même et unique programme PAPI Complet.

Céline Delagnes (SM Tarn Amont) informe que le PAPI d'intention Tarn Amont suit le même calendrier, et se termine à l'échéance du 31.12.2021 ; elle confirme que le Syndicat mixte travaille également à la définition d'un PAPI Complet, avec un dépôt envisagé en milieu d'année.

Sébastien David (Saint Affrique et CCSAR7V) s'interroge sur un éventuel rapprochement des deux syndicats pour un unique PAPI Complet, en disant qu'il n'a rien contre, mais ne voudrait pas que ce soit un paramètre qui retarde la mise en œuvre du PAPI Complet sur son territoire.

Anthony Dulain (DDT) informe que la réponse de l'Etat attendue¹ sur les questionnements de gouvernance est imminente puisque les courriers sont à la signature, sans que les contenus ne puissent être dévoilés.

Lors de la seconde réunion, la DDT réagit au constat négatif du PNRGC quant à l'atteinte des objectifs stratégiques OS2 et OS3 (cf. diapo n° 61) ; Naima Catz a rappelé en effet les difficultés rencontrées avec certains acteurs du territoire, ainsi que l'absence de PAPI Complet défini à l'issue de sa mission, contrairement à l'engagement pris par le PNRGC pour l'intérêt du territoire.

Anthony Dulain dit que le PAPI Complet va être défini dans les prochains mois et que la gouvernance s'organise entre syndicats de bassin. Ainsi, du point de vue de l'Etat, le constat n'apparaît pas négatif car la démarche se poursuit avec, in fine, un territoire qui se saisit de l'outil et s'engage dans cette démarche de Papi Complet.

Florent Tarrisse rappelle que si effectivement le territoire avance en matière de gestion du risque, les avancées doivent être plus ambitieuses, sur des temps les plus optimisés possibles ; il rappelle qu'en matière de gestion du risque inondation, il importe de considérer le contexte des changements climatiques, l'importance d'un regard transversal à des échelles pertinentes ; Il rappelle qu'en matière de politiques, et des choix qui sont faits, la responsabilité est collective, et qu'il est important de dire ce qui ne va pas pour mieux avancer dans l'avenir.

FIN DE LA REUNION

La réunion se termine, les participants sont remerciés, et l'on rappelle qu'une seconde et dernière réunion sur le même déroulé aura lieu le 2 décembre 2021, à laquelle tous les membres du Cotech et membres du Copil, ainsi que tous les maires du territoire sont conviés.

La seconde réunion se termine, avec les remerciements pour cette plus forte participation des maires (la faible participation lors de la 1ere réunion s'expliquerait par les invitations, envoyées par courriers postaux jamais reçu).

Fin du Compte-rendu

Compléments apportés suite à la réunion du 22/10 par les partenaires :

DDT 12 : La demande de financement pour des études complémentaires type AMC n'entraîne pas l'obligation d'un démarrage avant la fin de l'année : la condition suffisante étant qu'une consultation d'entreprise pour cette prestation soit réalisée avant le 31/12/21, venant justifier le déclenchement des études supplémentaires ;

¹ pour rappel, Anthony Dulain a interrogé officiellement en juillet 2021 -Cf. CR réunion PAPI du 08/07/21 - la DREAL et le préfet Coordonnateur de Bassin, pour avoir leur avis sur les questions de gouvernance pour le PAPI Complet et les recommandations sur le rapprochement TSDR / Tarn Amont, et de financement en matière de poste d'animation

SM TSDR : Suite à la réunion, et compte tenu des échanges entre le SmTSDR, le PNRGC, la Région et la DDT, le financement de ces études complémentaires AMC est envisageable dans le cadre de l'action 6.1.2. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés officiellement auprès des 2 financeurs par le SM TSDR en tant que maître d'ouvrage, et prendra la délibération ad'hoc courant novembre.

DDT 12 : concernant l'instruction du PAPI Complet, la DDT complète ce qu'elle a dit en réunion concernant les délais et procédures d'instruction raccourcis et simplifiés en précisant qu'il y a une unique consultation de l'instance de bassin pour les PAPIs inférieur à 20 millions d'euros ; pour le délai de 1 mois, elle tempère en disant que l'instruction se fait « en temps masqué » dans la réalité, avec des délais difficiles aujourd'hui à estimer mais largement plus court qu'avant.

Compléments apportés suite à la réunion du 02/12 par les partenaires :

DDT 12 : Anthony Dulain informe à la demande du PNRGC que le courrier officiel de l'Etat pour avis sur les questions de gouvernance pour le PAPI Complet et les recommandations sur le rapprochement TSDR / Tarn Amont, et de financement en matière de poste d'animation, à la signature au 22/10/21, n'a toujours pas été envoyé au 03/12/21.

DDT 12 : Anthony Dulain informe à la demande du PNRGC que le courrier officiel de l'Etat pour avis sur les questions de gouvernance pour le PAPI Complet et les recommandations sur le rapprochement TSDR / Tarn Amont, et de financement en matière de poste d'animation, à la signature au 22/10/21, n'a toujours pas été envoyé au 03/12/21

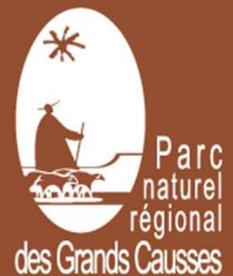


PAPI Tarn Dourdou Rance

CLOTURE DE LA MISSION PAPI

Support complet des
presentations

PAPI
22 octobre et
2 décembre 2021



LE PAPI : UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Permet de définir et mettre en place une politique de gestion du risque pertinente, autour de 6 axes clés :

- *Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*
- *Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations*
- *Axe 3 : alerte et gestion de crise*
- *Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*
- *Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens*
- *Axe 6 : gestion des écoulements*

Permet d'accéder à des financements importants :

ETAT (40 % Animation et 50 % actions)
REGION (20 % Animation et actions)
AGENCE DE L'EAU (15 % Animation seule)

LE PAPI : UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

DU PAPI D'INTENTION AU PAPI COMPLET :

→ **Une phase de réflexion** : gouvernance – politique – investissement
- financement ...

En parallèle et nourrie par ...

→ **Une phase d'actions** : les actions du PAPI d'Intention et le travail d'animation constituent un préalable à une politique globale : Cette phase permet d'établir un socle de connaissances (aléa, vulnérabilité, et quelle conscience, quels comportements, quels freins, ...) partagé (populations et élus, partenaires), de mettre en œuvre une 1^{ère} série d'actions concrètes, de réfléchir aux outils et actions plus ambitieuses à mettre en œuvre, qui répondent³ aux

BILAN GLOBAL



DELAIS

- 18 mois (DC)
- 2 ans (PAPI) de mars 2017 à sept. 2020

+ 1 an / raisons techniques avant Covid

+ 4 mois / Covid



ACTIONS

- 15 actions initialement prévues
- dont plusieurs en régie

11 actions réalisées

(4 actions non pertinentes / gouvernance, dynamique, actualité)

Et des actions supplémentaires ou de plus grande ampleur que prévue



BUDGET

- 930 k€ (total)
- 120 k€ (anim.)
- 810 k€ (actions)

880 k€

Anim : 200 k€

Actions : 680 k€

Participations

CC ↘ (- 50k€)

ETAT ↘ (- 40k€)

Région ↘ (- 7k€)

AEAG ↗ (+12 k€)

PNR ↗ (+20 k€)

DEROULE DE LA PRESENTATION



30 MIN

- Un déroulé synthétique et rapide sur les actions du PAPI
- Des précisions qui seront apportés à la demande des participants
- Des présentations détaillées de chaque action dans un rapport « bilan »



30 MIN

⇒ Un temps d'échange pour conclure sur cette mission, sur la gouvernance, sur les actions en cours, le futur,

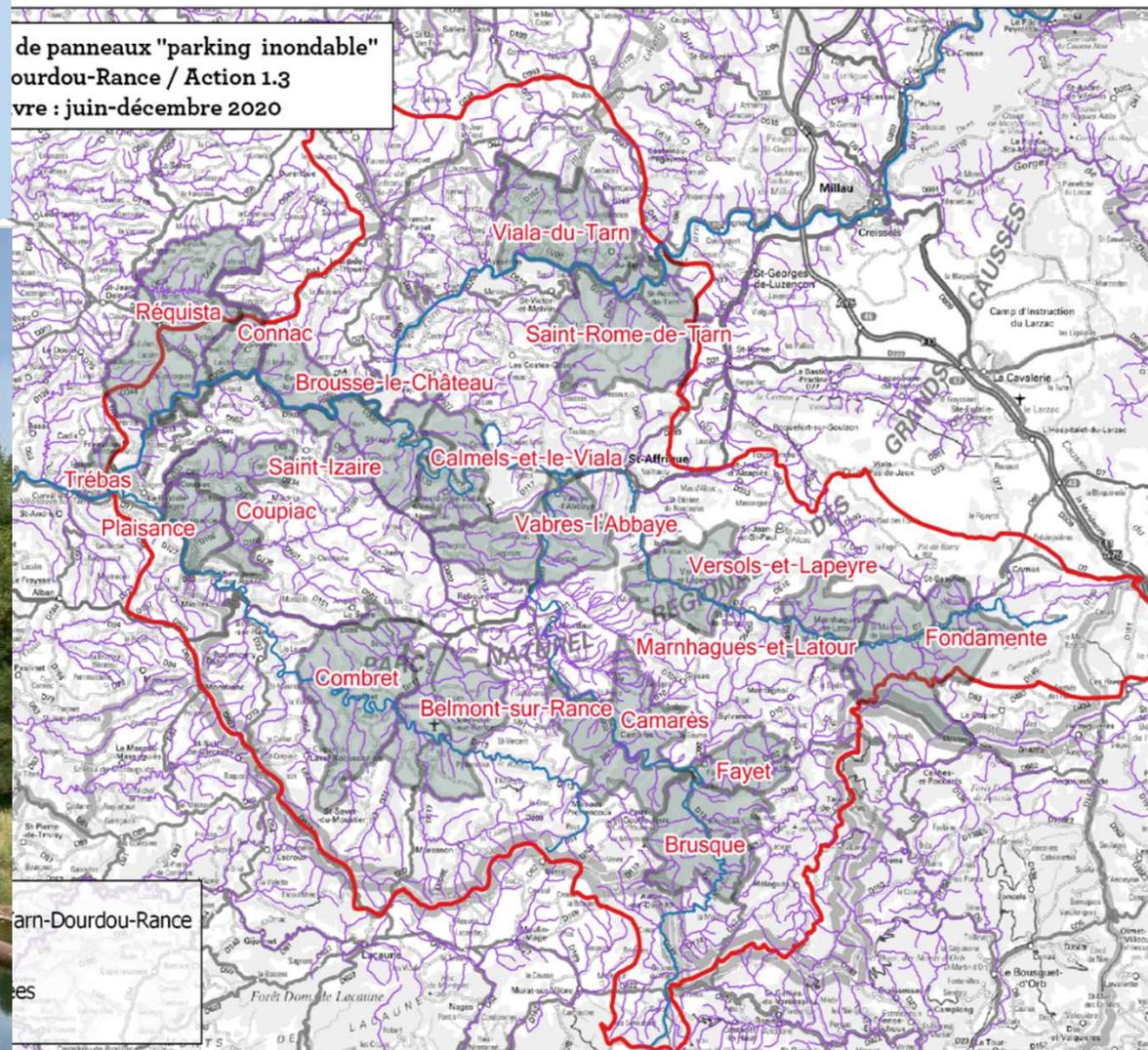
DES ACTIONS CONCRETES

Equipement de panneaux signalétique « parking inondable »

37 panneaux
sur 19 communes
(2500 € HT soit 750 € HT
d'autofinancement)



Source photo : Mairie de Calmels-et-le-Viala





Pose de repères de crue



Photo 3: repère de crue du Dourdou à Brusque



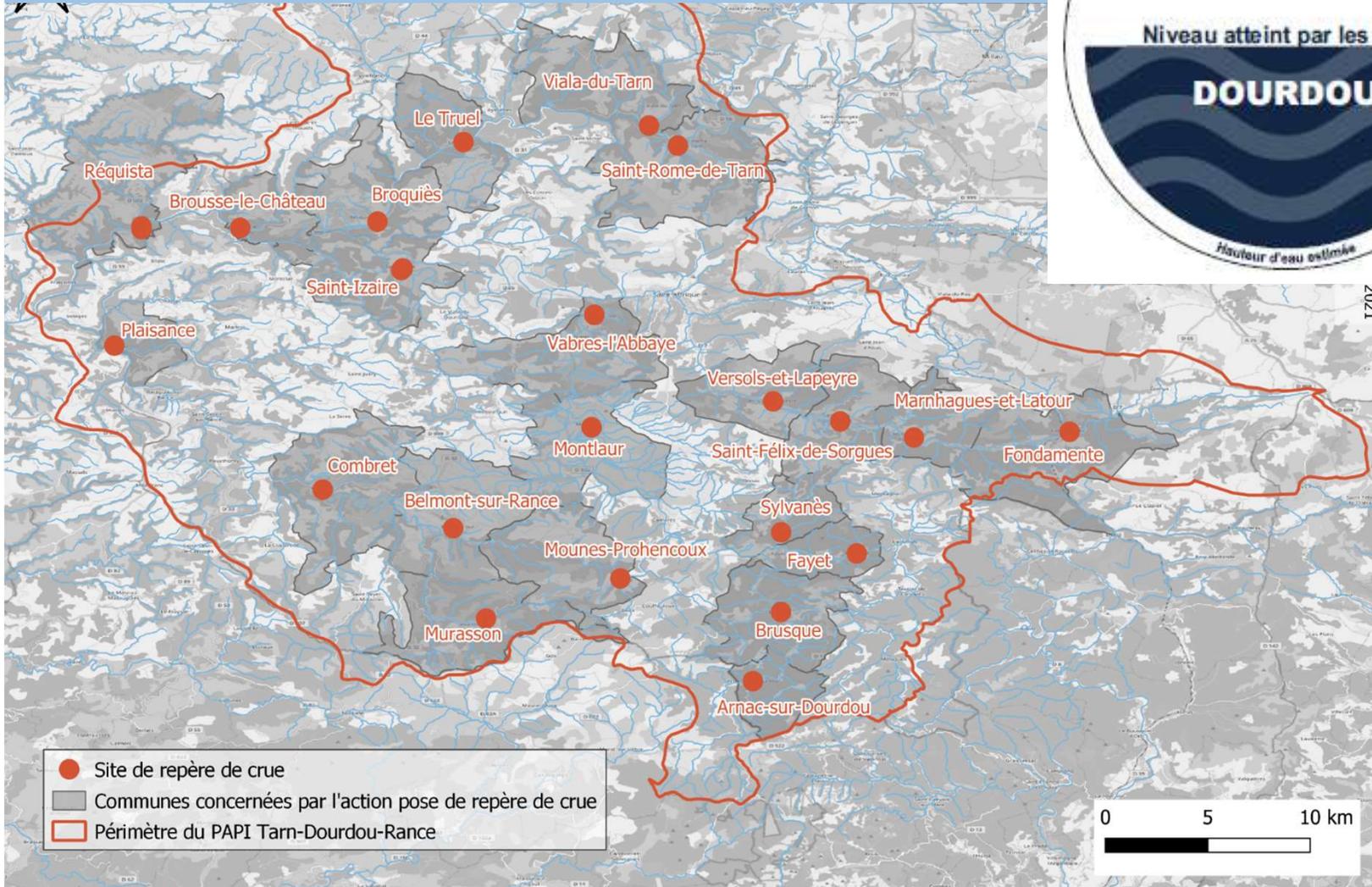
Photo 4: repère de crue du Nuispols à Fayet - hameau de La Roque



Photo 5: repère de crue du Tarn à Réquista - Hameau de Lincou

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

35 repères sur 21 communes
(tot : 5 350 € HT et 83 € HT/macaron d'autofinancement)

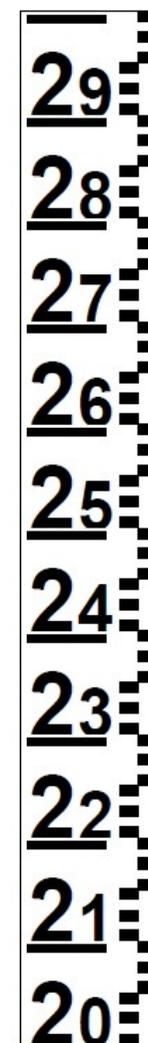




pose d'échelles limnimétriques

AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES
INONDATIONS

12 communes qui seront équipées d'échelles limnimétriques pour la surveillance des crues



Pose conjointe (Constans-Juery) des échelles et repères de crue décalée sur janvier-février 2022 avec retard dans la livraison des repères de crue (Signaux-Girod)

Implantation des repères et échelles avec marquage réalisé sur chacun des sites et fiches par commune complétée (cf. ci-dessous) transmise à l'entreprise
Suivi de l'implantation et vérification qui sera assuré par le PNRGC

Vue du site d'implantation exacte après mission géomètre VEODIS 3D



MARNHAGUES-ET-LATOURE



Diagnostics de vulnérabilité sur les habitations et entreprises des trois communes « pilotes »

Plus de 200 diagnostics réalisés en 2019

PAPI Tarn-Dourdou-Rance

DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DES BATIMENTS FACE AUX INONDATIONS
RAPPORT DE VISITE

Habitation :  **Hors d'eau selon cote de référence PPRi**
326,41 m NGF
Niveau atteint pour la crue de 2014 : ~326,30 m NGF bien au dessus de la cote PPRi (~324 m NGF)

Dépendance (garage) :  **Niveau atteint pour la crue de 2014 : ~325,55 m NGF (+1.10 m NGF)**
325,45 m NGF
Hors d'eau selon cote de référence PPRi

Nom	LOPEZ Yves		
Adresse	Rayssac l'Hôpital	12 400 Vabres l'Abbaye	
Date de visite	26 avr 19	Numéro cadastral	AM 0237 • AM 0238
Ref. Altimétrique du bât.	(Seuil porte habitation)	326,41 m NGF	
Cote plancher No- RDC		326,41 m NGF	
Cote plancher dépendance	(Seuil porte garage dépendance)	325,45 m NGF	
Niveau de la crue de référence (Cl. PPRi)		324,00 m NGF	
Soit hauteur d'eau sur niveau plancher selon PPRi [RDC]		-2,41 m hors d'eau	
Soit hauteur d'eau sur niveau plancher garage selon PPRi		-1,45 m hors d'eau	
Numéro de dossier	PNRGC_Diag_LOPEZ_Yves_2019_04_28		
Visite : FV_PM	Rédaction : PM	Vérification	NC

Ce document n'a aucune valeur contractuelle, les données fournies le sont à titre indicatif dans un but d'information sur la vulnérabilité face aux inondations. Elles ne peuvent être utilisées par un tiers dans un but de contrôle.

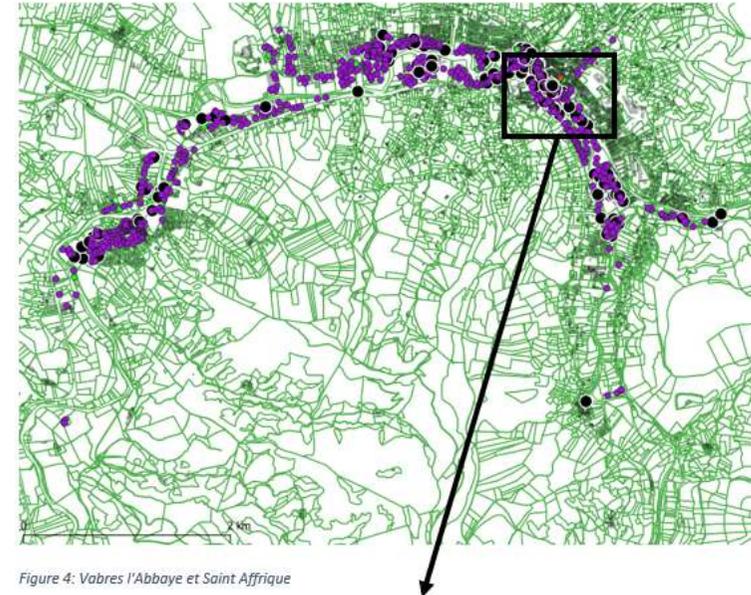


Figure 4: Vabres l'Abbaye et Saint Affrique

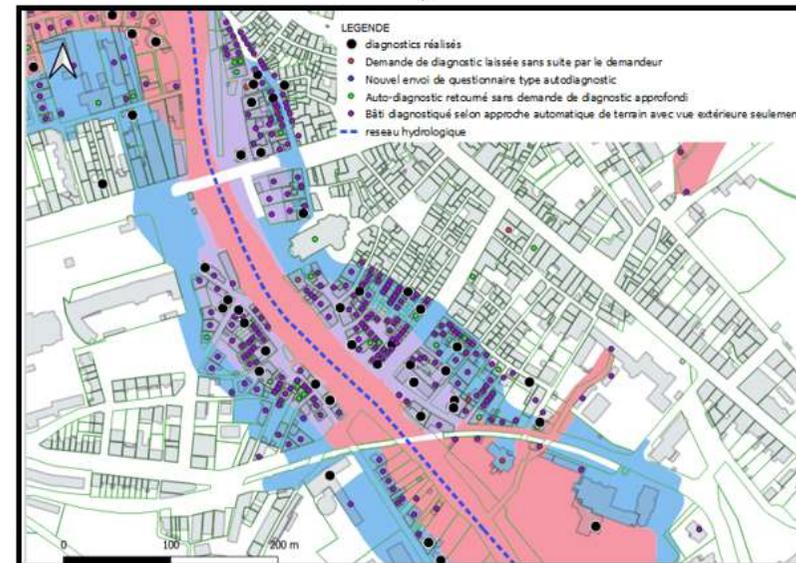


Figure 5: zoom sur Saint Affrique

Conception et édition de documents de sensibilisation et information

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



GUIDE À L'USAGE DES ENTREPRISES



Capitaliser sur l'expérience de son sinistre



♦ Intégrer les bonnes pratiques lors de la remise en état ou du ré-aménagement de l'entreprise : matériaux moins sensibles pour le bâti, implantation optimisée des réseaux électriques et de télécommunications,...

♦ Analyser le déroulement et la gestion du sinistre : ce qui a fonctionné comme ce qui a posé problème, et actualiser ses procédures et plans internes (PCA, PPMS) en conséquence si besoin.



Fourniture de batardeaux pour la protection des habitations

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE

un peu plus de 50 habitations équipées pour un budget de 200 000 € avec forte complémentarité PNRGC / CCSAR7V





Un travail de recherche sur l'historique des inondations

Prévisionnel :

1. Un travail de recensement des données existantes
2. Un travail de synthèse et de mise en forme pour capitaliser ce travail dans la base de donnée nationale (BDHI) sur les quelques évènements les plus marquants et constituer une chronique des crues

Une 1^{ère} étape de travail pour évaluer l'intérêt et les potentialités pour la poursuite de ce travail

Objectifs :

1. Apporter un 1^{er} éclairage sur l'historique des inondations
2. constituer un stock de « matériau » à exploiter pour des actions de sensibilisation – communication – information

4 mois de recherche dans les archives départementales de l'Aveyron sur la période post révolution

ACTHYS-Diffusion



Réalisé :

Plus de 1200 documents recensés, traités et numérisés

Plus de 100 crues recensées sur la période de 1750 à aujourd'hui

Un tableur recensant l'ensemble de ces données extraites selon des champs spécifiques et précisant pour chaque donnée le fichier source

Exemple d'extraction de données par utilisation du tableur Excell mis à disposition sur le site du PNRGC (filtre sur la date de crue et la commune)

Extraction

Vabres-l'Abbaye

1930

Année	Mois	Jour	Cours d'eau	Situation	COMPILATIONS DES INFOS SUR LES CRUES
1930	3		Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Hauteur d'eau : 6 m</p> <p>Impacts bâtiment et mobilier privé : , rdc de la Mission inondé, et village inondé presque jusqu'au niveau de la place de l'église</p> <p>vallée de Broussette inondée</p> <p>Impacts transports : Pont submergé</p> <p>Gestion de crise et retour à la normale : une famille sauvée a la laiterie ,</p>
1930	3	2	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Hauteur d'eau : 7 m</p> <p>Description hydro : « recrudescence de la crue »</p> <p>Impacts bâtiment et mobilier privé : quartiers bas inondés</p>
1930	3	2	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Description hydro : eau atteignant le pont de la route nationale haut de 8m</p> <p>Gestion de crise et retour à la normale : maire de vabre prévient le commandant de section que « la situation devenait alarmante », de nombreuses personnes fuyaient mais des bêtes étaient noyées ; une famille de 4 personnes à la laiterie de l'Hermitage demandait des secours ; le commandant et 6 autres gendarmes se sont rendu à Vabres</p>
1930	3	2	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Impacts bâtiment et mobilier privé : Maison de l'Hermitage entourée d'eau sur 200m</p> <p>Gestion de crise et retour à la normale : première tentative de sauvetage à l'Hermitage qui échoue</p>
1930	3	2	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Gestion de crise et retour à la normale : Arrivée du sous préfet de Millau</p>
1930	3	2	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Gestion de crise et retour à la normale : Début de la deuxième opération de sauvetage à l'Hermitage à l'aide d'une barque</p>
1930	3	2	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Gestion de crise et retour à la normale : Personnes de l'Hermitage sauvées</p>
1930	3	3	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Description hydro : décrue jusqu'à 7h le 03/03 et de nouveau légère montée des eaux</p>
1930	3	3	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Description hydro : L'eau dépasse légèrement l'étiage de la veille</p>
1930	3	4	Dourdou	Vabres-l'Abbaye	<p>Description hydro : la rivière est re-rentrée dans sont lit</p>

Des analyses et synthèses (monographies des principales crues, bancarisation de ces synthèses) et constitution d'une frise chronologique riche d'enseignements !

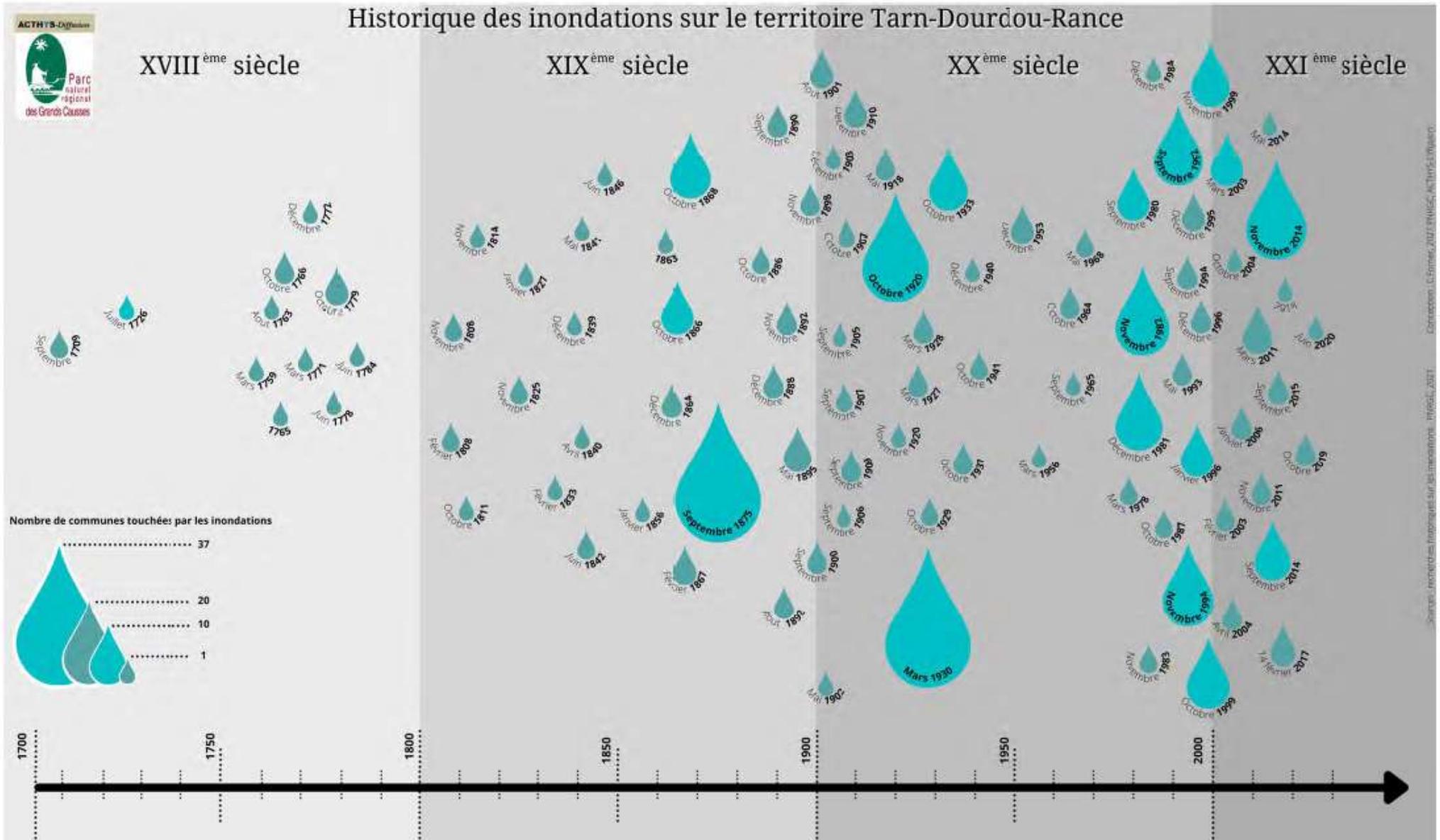


Image 7: chronologie des inondations et nombre de communes touchées

Et concrètement

- ⇒ Une mise en ligne de tous ces éléments produits et/ou mis en forme**
- ⇒ Un support de communication (dépliant A5 - 2 volets) papier et web à diffuser sur le territoire**

**Dans l'objectif d'une appropriation de ces éléments par l'ensemble du territoire
(élus, riverains, enseignant, évènements ...)**

Monographies et chronologies d'événements passés, informations brutes et sources... Consultez notre base de données disponible en ligne

L'étude documentaire réalisée à l'échelle du territoire Tarn Dourdou Rance a permis de constituer une base de données de plus de 1 200 documents classés par date.

Pour consulter les données >



LE PAPI 2018/2021

Ce Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) couvre plus de la moitié ouest du Parc des Grands Causses et empiète sur le Lévezou, le Réquistanais, et le département du Tarn (61 communes, 1800 km² au total).

Sa mise en oeuvre de 2018 à 2021, a permis d'établir un diagnostic approfondi du territoire considéré, d'élargir le champ des connaissances, d'accompagner les élus dans leur devoir d'information et de gestion des risques inondations, et enfin, de mettre en oeuvre des actions concrètes : diagnostics habitations, batardeaux de protection, repères de crues, échelles de surveillance,...

Il a été porté par le PNR des Grands Causses pour le compte des communautés de communes depuis 2017, puis depuis 2020 pour le compte du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance par transfert de compétences

PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ

PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr



HISTORIQUE DES CRUES

SUR LE TERRITOIRE
TARN • DOURDOU • RANCE

Parce que la mémoire est essentielle
pour prévenir les risques inondation



Une autre vie s'invente ici

ACTHYS-Diffusion

Articles de presse, photos, rapports d'enquêtes... Dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) porté par le Parc naturel régional des Grands Causses, un travail d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque a été réalisé en 2021. Au total, plus de 1 200 documents du XVIII^e siècle à nos jours ont été recensés. Accessibles en ligne, ces documents vous permettront de remonter dans le temps pour faire perdurer la mémoire des inondations.

Une autre vie s'invente ici !

21
20
19

21
20
19

UNE REMONTÉE SUR PLUSIEURS SIÈCLES POUR FAIRE VIVRE ET REVIVRE LA MÉMOIRE DES INONDATIONS

Crue du Dourdou en octobre 1779, crue du Rance en septembre 1875, crue du Tarn en novembre 1982, crue de mars 1930 sur tout le territoire....

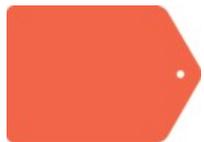
Le recensement des données collectées auprès des partenaires du programme PAPI, des archives en ligne et des archives départementales de l'Aveyron a permis d'établir une chronique des inondations qui ont touché le territoire et d'identifier les événements majeurs qui ont eu lieu, tant par leur étendue que par leurs impacts.

Les informations recueillies ont été exploitées notamment pour établir une frise chronologique des inondations. Elle présente les crues recensées du début du XVIII^e siècle à aujourd'hui, ainsi que le nombre de communes touchées par celles-ci.



Nombre de communes touchées par les inondations





La participation au programme Jourd'Eau 2021/2022



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Des actions à venir de janvier à juillet 2022 : Ateliers auprès des scolaires, des Ehpad, des familles et habitants de la vallée du Tarn, des « avant-premières » et un spectacle pour la journée « Jourd'Eau »



Un travail de sensibilisation et de collecte de la mémoire sur la thématique des inondations

▣ Résidence

Accueil en résidence de la Compagnie Mungo de novembre au 27 juillet 2022, date de la première du spectacle. Avec plusieurs temps fort. Travail de création à partir des éléments recueillis lors de ces animations

▣ Ateliers scolaires

▣ 20 séances scolaires, réparties sur 10 classes, avec 2 artistes, axées sur un processus de création individuel d'un objet intégrant la perception des enfants du risque inondation, des causes aux conséquences, et des gestes à adopter dans ce contexte (cf. dossier de la Compagnie en annexe)

▣ EHPAD

▣ 6 séances de 2 heures réparties dans 3 E.H.P.A.D. avec les mêmes intervenants. Création de lien convivial, au moyen d'un spectacle interactif, autour de la mémoire liée au thème retenu (cf. dossier idem).

▣ « Rencontre des métiers de l'eau »

▣ Stands des corps de métier liés aux inondations
Restitution scolaire sous forme d'exposition le 20 mars 2022, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau

▣ Veillées

▣ 5 veillées avec 2 artistes de la Compagnie et le groupe "Mémoire", à destination d'un public intergénérationnel.
Prise de son qui sera archivée et fera partie du spectacle

▣ Jourd'Eau fait son estival

▣ Première représentation le 27 juillet dans le cadre de la manifestation annuelle "Jourd'Eau" 2022.

▣ Diffusion du spectacle par l'association dans la région

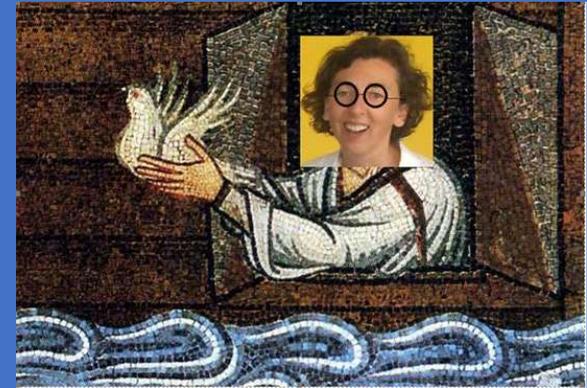
Très forte ambition pour cette action :

- Forte proximité avec le territoire
- Sur période longue
- Travail mêlant

le technique (des informations scientifiques approfondies, des messages techniques partagés)

et

l'artistique, le clownesque, le lien relationnel



- ⇒ Va permettre de mettre en avant, de sensibiliser, d'informer, de partager une **réalité scientifique** pour une meilleure information et conscience du risque inondation avec un **coté léger, voire comique** et une **forte interaction** avec « les publics » concernés
- ⇒ Va permettre de toucher **différents publics**: enfants et enseignantes, parents et grands-parents, anciens et très anciens, accompagnants professionnels et familles, élus et habitants de la vallée du Tarn, touristes, ... qu'on espère nombreux, sur **période longue**, avec un **fort coté intergénérationnel** et une **valorisation des notions de transmission, d'échanges**, en lien notamment avec le travail sur l'historique des inondations et le **travail de Mémoire !**

LA CAPITALISATION DES DONNEES

Alimentation de la base de données Nationale « sites et repères de crue »

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

29 repères complétés et 63 repères ajoutés

Une exigence du cahier des charges PAPI pour une capitalisation des connaissances

Les repères de ce site

9 NOVEMBRE 1982

AJOUTER UN REPÈRE



Les repères gravés dans l'embrasure de la porte

GÉNÉRAL

Code : WEB_R_202011060803
Site : Plaine de Bedos-habitation en bordure nord RD25
Commune : SAINT-AFFRIQUE
Auteur : catz ⓘ
Date de mise à jour : 06/11/2020

Source de repérage : Contribution internet -

Commentaires : Les différents repères ont été gravés dans la pierre de l'embrasure de cet ancien garage, au fil des crues, par le propriétaire qui est né là et y a vécu toute sa vie (96 ans en 2019). Le niveau de la crue du 28/11/2014 n'a pas été gravé mais a été mesuré précisément : 1.78 m contre 1.25 m en 1992, 1.62 m en 1982, et 1.49 m en 1953.

ÉVÈNEMENT

Nature de l'inondation : Débordement de cours d'eau

NIVELLEMENTS

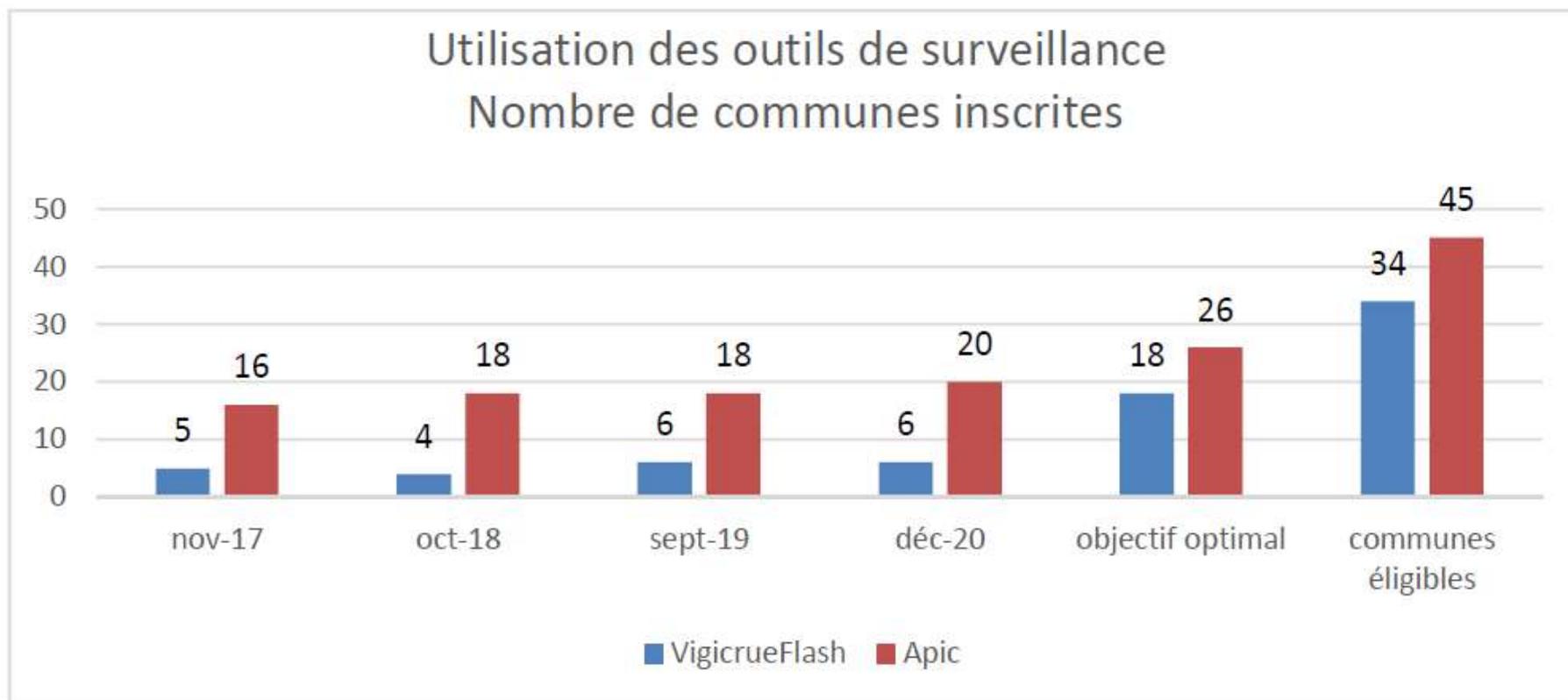
PNRGC- PAPI TDR - Diagnostic de vulnérabilité sur habitation -Roques géomètre - 29/05/2019

Méthode : Méthode combinée
Référence nivelée : Autre type de référence
Description référence du repère : seuil de porte
Système altimétrique : NGF IGN 1969 (système normal)
Altitude de la référence (en m) : 299.530 m
Différence entre le niveau d'eau et la référence (en m) : 1.620 m
Altitude calculée de l'eau (en m) : 301.15 m



UN ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES pour l'utilisation des outils de surveillance existants

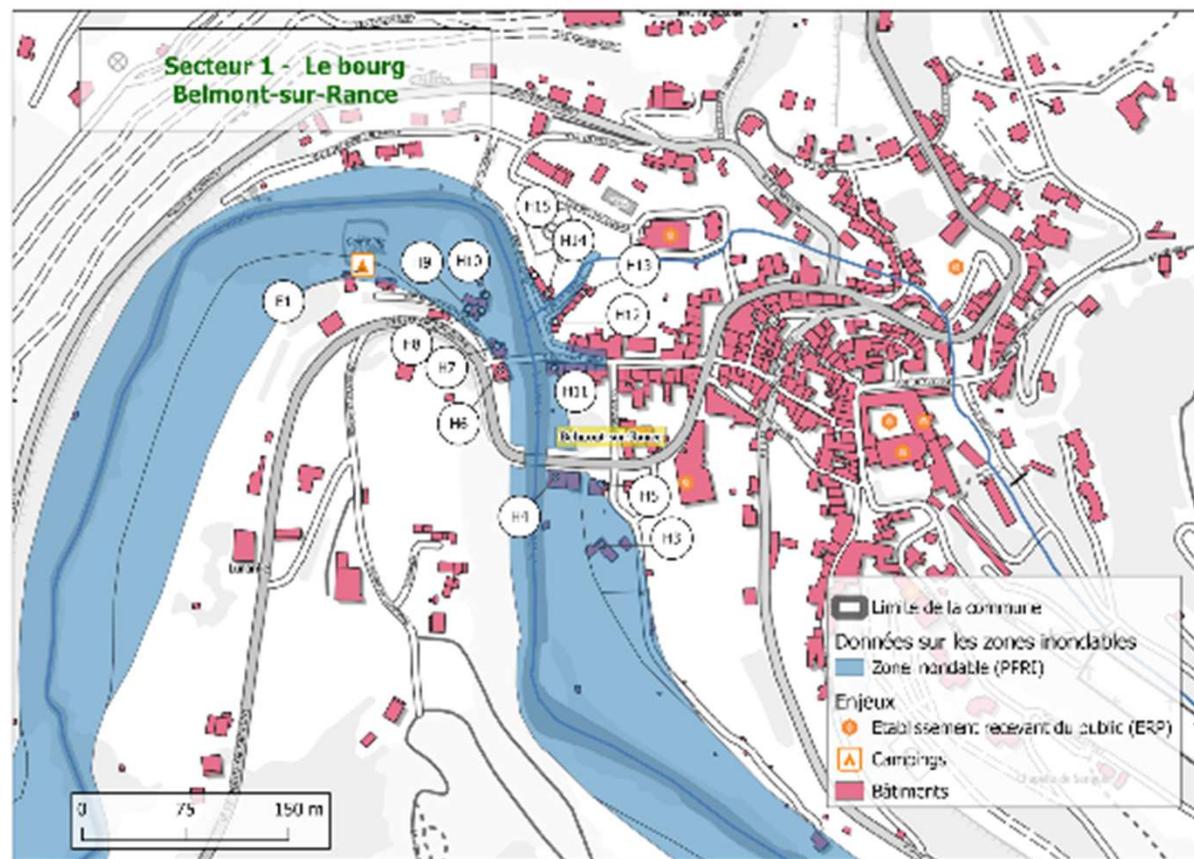
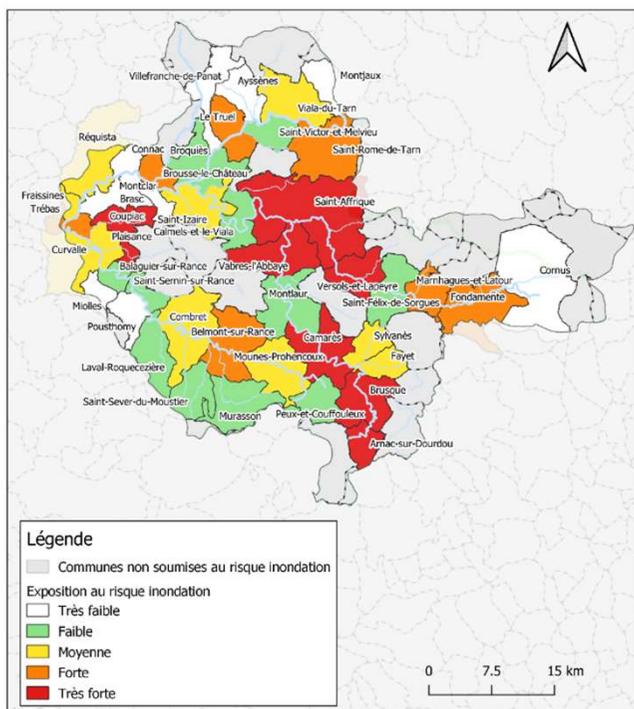
AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES
INONDATIONS



pour l'amélioration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Réalisation d'un état des lieux des PCS avec analyse pour chaque commune
Mise à disposition d'atlas cartographiques adaptés à chacune des commune
pour l'amélioration des PCS

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE



DES ACTIONS COMME OUTILS D'AIDE A LA DECISION POUR UN PAPI COMPLET

Elaboration d'un « plan » de sensibilisation-communication-information

Près de 50 actions détaillées et chiffrées
pour des objectifs et des publics ciblés adaptés au territoire

SENSIBILISATION ET INFORMATION AUTOUR DE LA CULTURE DU RISQUE INONDATION PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS-CAUSSES



MAYANE

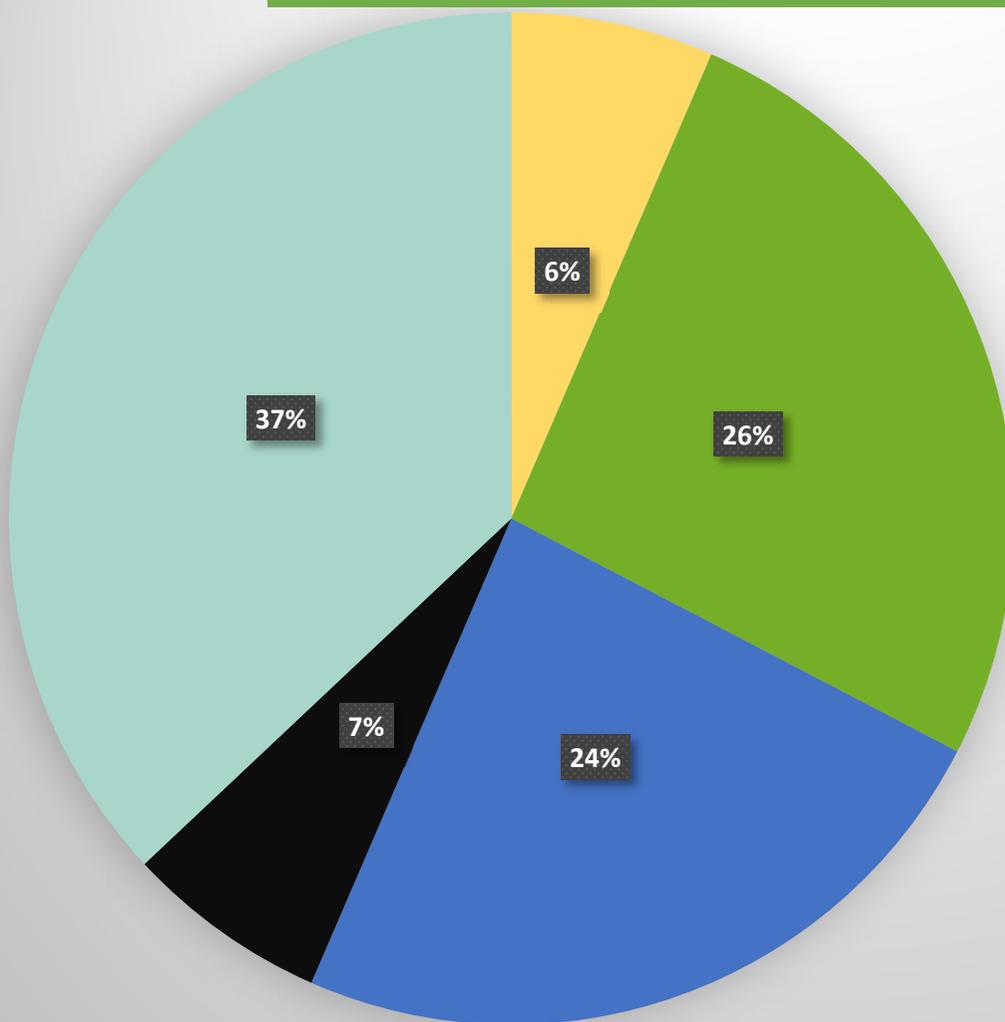
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE



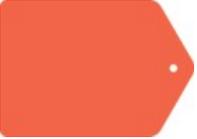
Campagnes d'autodiagnostic sur les communes volontaires

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Près de 90 questionnaires retournés
Des besoins évalués à plus de 200 diagnostics



- communes déjà couvertes
- communes ayant lancé la campagne
- communes à priori intéressées avec kit transmis
- communes non intéressées
- communes ne s'étant pas exprimées



Bilan de la CCI sur le travail de diagnostics auprès des entreprises

127 établissements en zone inondable et plus de 550 emplois

Bilan très mitigé avec un réel manque d'intérêt des entreprises, voire des refus pour la réalisation de diagnostics ;
Aucune des actions préconisées mises en œuvre

Des réflexions et propositions pour la suite à donner :

- **Prospection** : campagne d'information courrier relativement peu suivie de retours d'entreprises, planification de l'envoi à revoir ? appui des collectivités locales pour relayer l'info ? relais presse à accentuer ?
- Impliquer davantage des **compagnies d'assurance** locales pour communiquer ensemble lors de la phase de prospection, par exemple avec un mailing commun d'incitation des entreprises à réaliser un diagnostic simplifié pour réduire leur vulnérabilité
- **Proposer des actions « clés en main »** pour permettre aux entreprises de les mettre en œuvre plus facilement. Par exemple proposer aux gérants d'entreprises de participer à des ateliers pratiques inter-entreprises pour les aider à rédiger leurs documents d'organisation interne (fiche réflexe, Plan d'Organisation et de Mise en Sécurité de l'Établissement - POMSE). L'objectif de ce format « atelier » est de favoriser les échanges entre professionnels tout en capitalisant sur leurs bonnes pratiques respectives.
Ces actions peuvent également porter sur le volet matériel : réunion de présentation de solutions techniques pour se protéger, achat groupé de batardeaux,



Etude pour l'amélioration du système de surveillance des crues

Une étude menée de décembre 2020 à décembre 2021 (rapport en cours de finalisation) avec l'appui :

- de la DREAL-SPC pour la partie identification des sites de surveillance et la partie chiffrage
- du bureau d'étude OTEIS pour les parties levés topographiques et modélisations hydrologiques et hydrauliques

Avec comme objectifs:

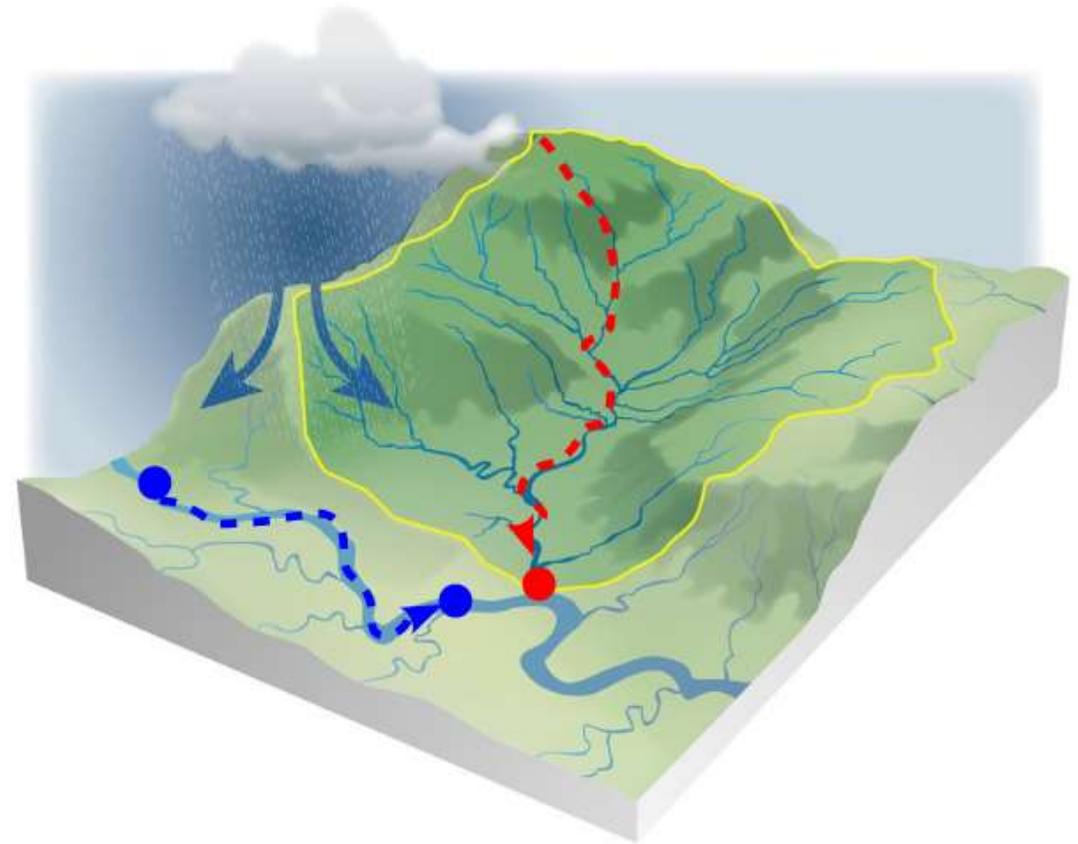
- définir les modes de surveillance à mettre en place (sites et équipement) ;
- étudier l'intérêt d'un tel équipement (gains en matière d'anticipation et intérêt économique) ;
- lancer la réflexion et la concertation pour la définition des actions à inscrire dans le PAPI Complet

SURVEILLANCE DES CRUES – NOTIONS IMPORTANTES

TERMINOLOGIES

Le bassin versant

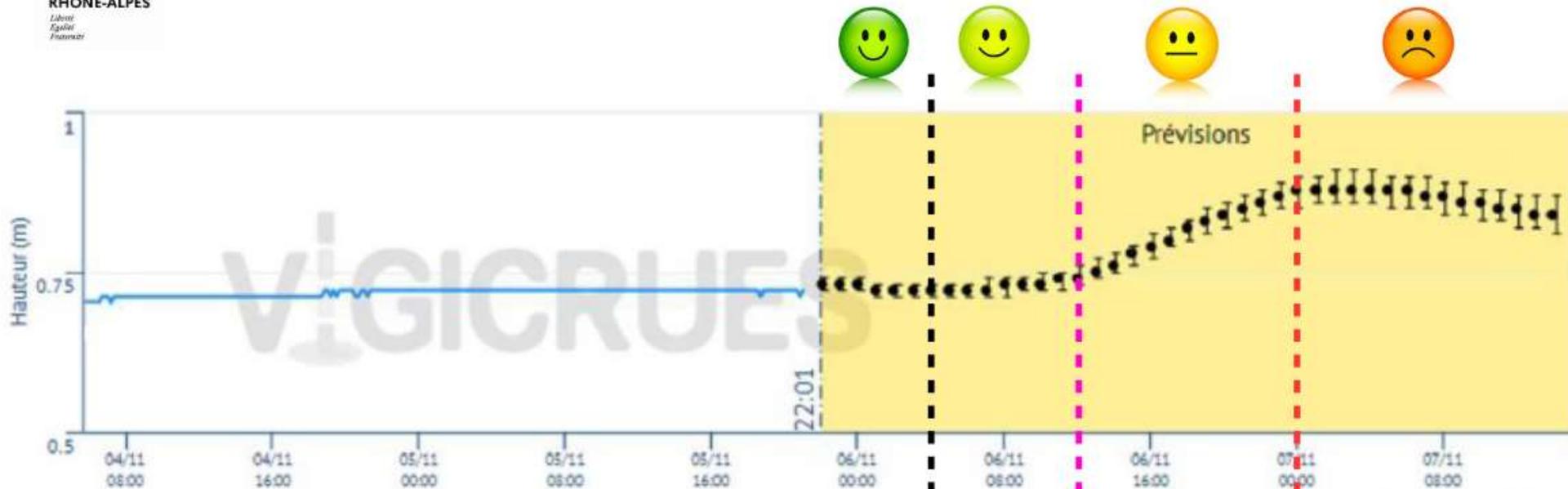
- **Bassin versant** :
surface de collecte des précipitations
pour un point donné d'une rivière
- **Temps de concentration** :
temps que met la goutte de pluie
la plus éloignée pour sortir du bassin
versant
- **Temps de propagation** :
temps que met l'onde de crue
d'un point amont vers un point aval
- **Temps de réponse** :
temps moyen de réaction
de la rivière à la pluie



SURVEILLANCE DES CRUES – NOTIONS IMPORTANTES

OBSERVATIONS ET PREVISIONS

Anticipation et incertitudes



Temps de propagation (observations de débit)

Temps de réponse (observations de pluie)

Incertitudes très fortes
décali fonction de la taille du bassin

Prévisions météo

SURVEILLANCE DES CRUES – NOTIONS IMPORTANTES

STATIONS DE SURVEILLANCE

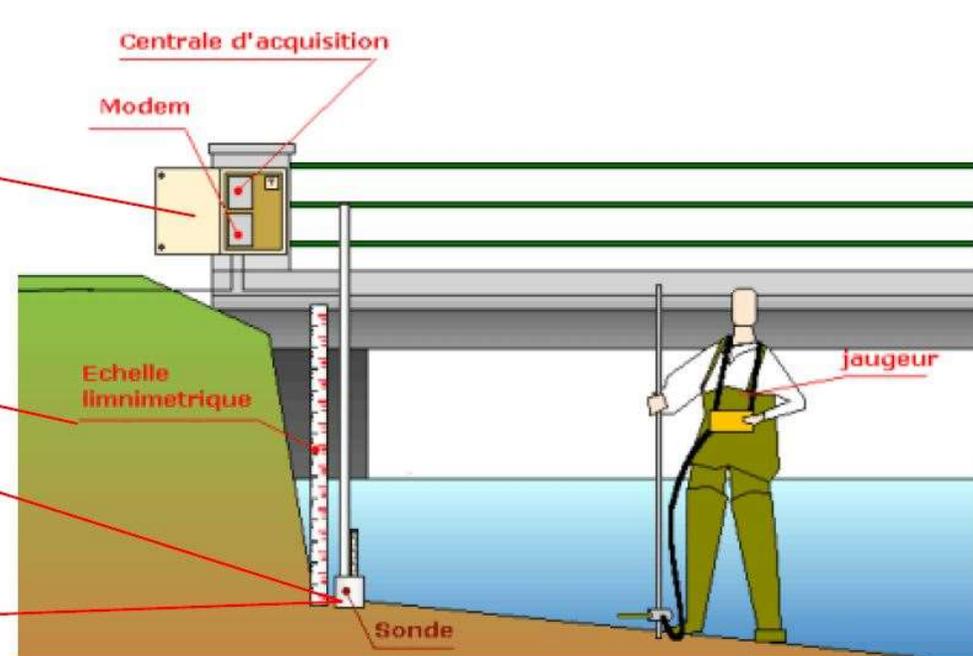
DEUX TYPES : station simple avec pose **d'échelle limnimétrique** et surveillance visuelle
: station automatisée avec **échelle, sonde radar, centrale d'acquisition et modem** pour transfert des données en temps réel


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité





Les stations hydrométriques

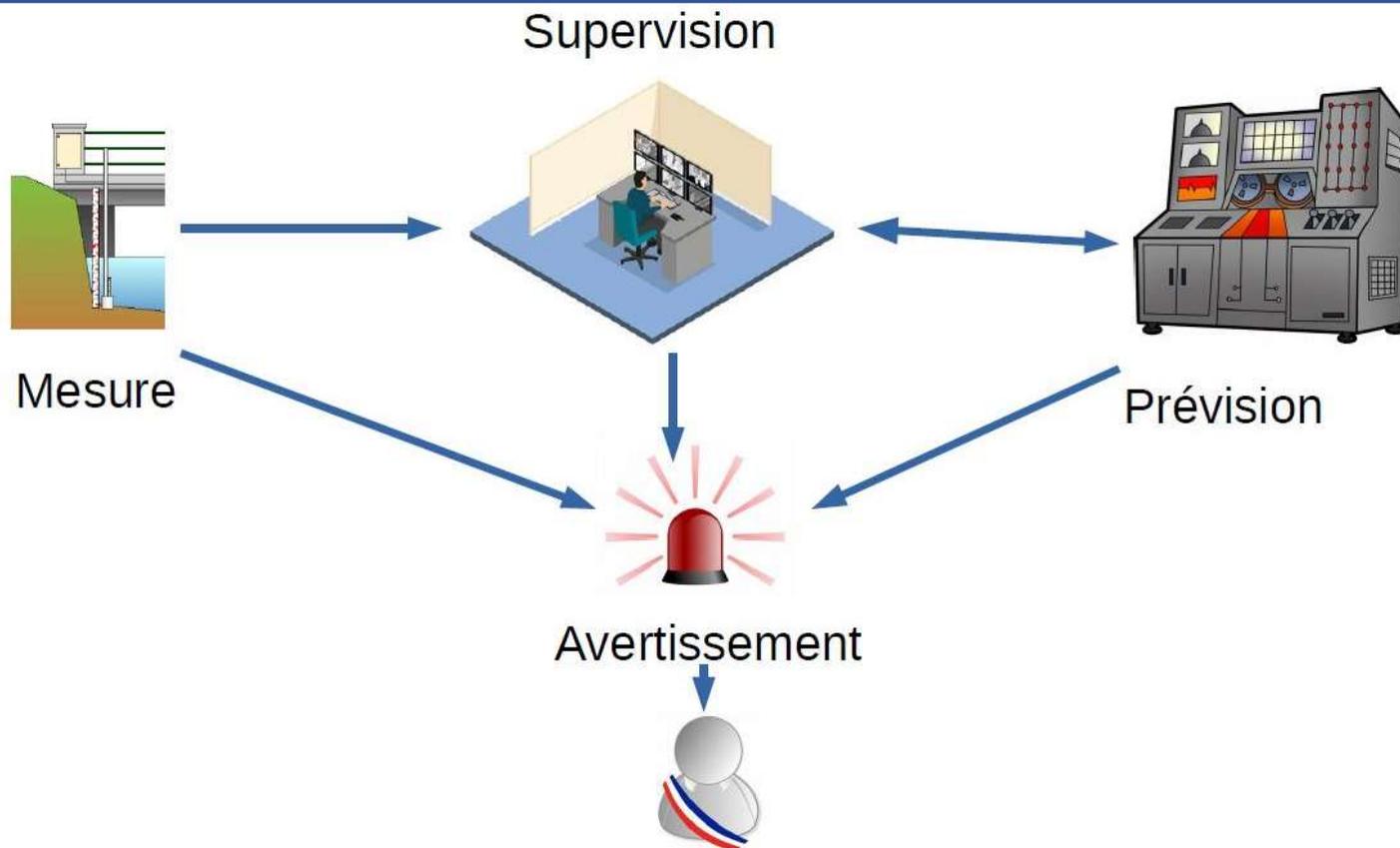


La station enregistre la hauteur d'eau en continu.
Le jaugeur mesure un débit ponctuellement.

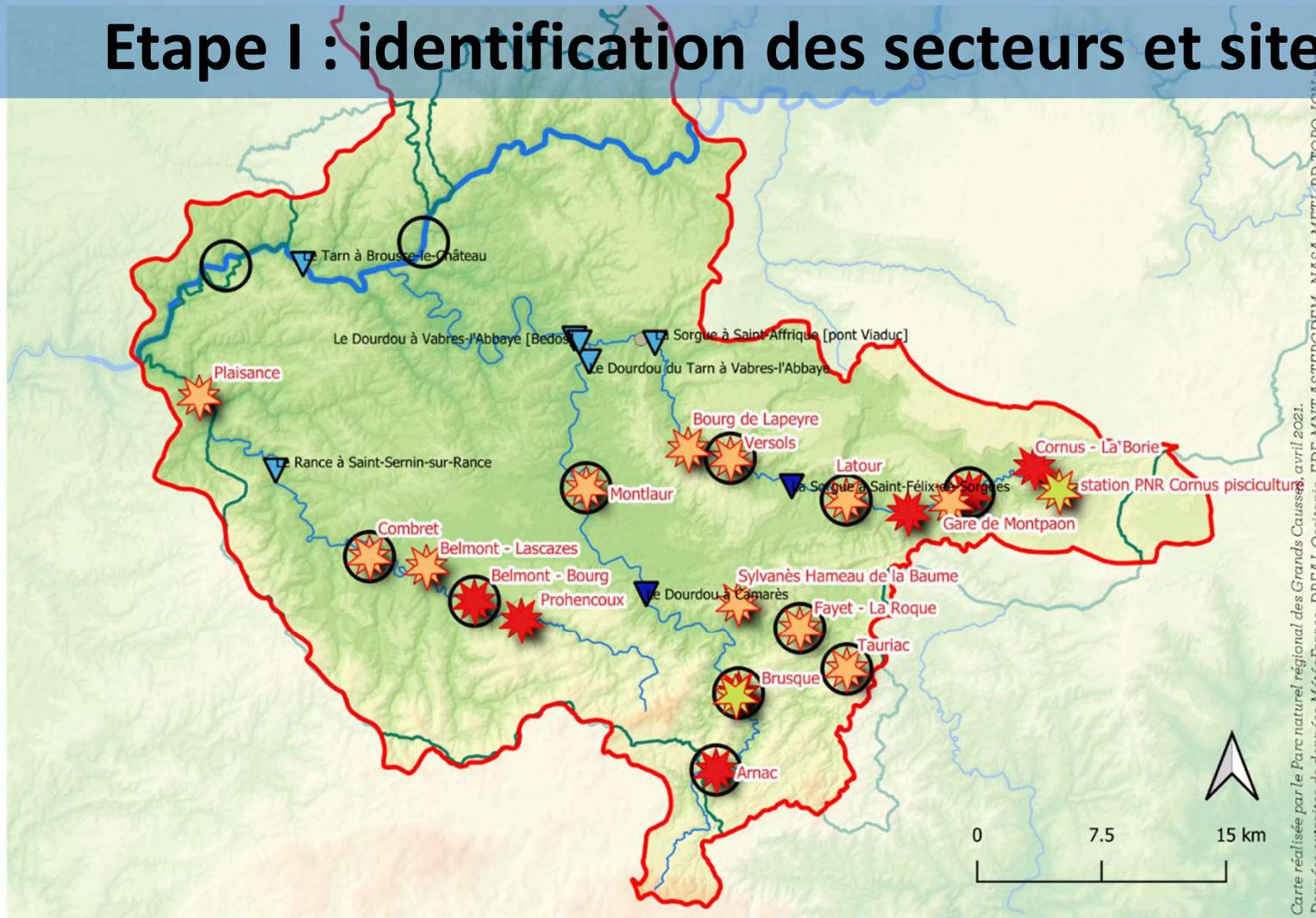
SURVEILLANCE DES CRUES – NOTIONS IMPORTANTES

FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

Point de mesure qui nécessite une structure assurant la supervision (maintenance équipement et fonctionnement, voire astreinte en période de vigilance), disposant le cas échéant d'appui pour intégrer des éléments de prévision (outils et/ou structures : exemple de MétéoFrance et du Schapi pour le système Vigicrues géré par l'Etat), en lien avec le maire, responsable de la gestion de crise sur sa commune



Etape I : identification des secteurs et sites



Légende

sites pour implantation d'une station de surveillance des crues



Scénario 1 = scénario minimaliste



Scénario 2 = scénario principal (Sc1+2)



Scénario 3 = scénario optimal (1+2+3)

sites en cours d'équipement (échelle)



perimetre UHR_TDR hydrogeol

Stations existantes Vigicrues gérées par l'Etat (DREAL -SPC)



stations d'observation (relevés hauteur et pluviométrie)



stations de prévision (relevés hauteur et pluviométrie)

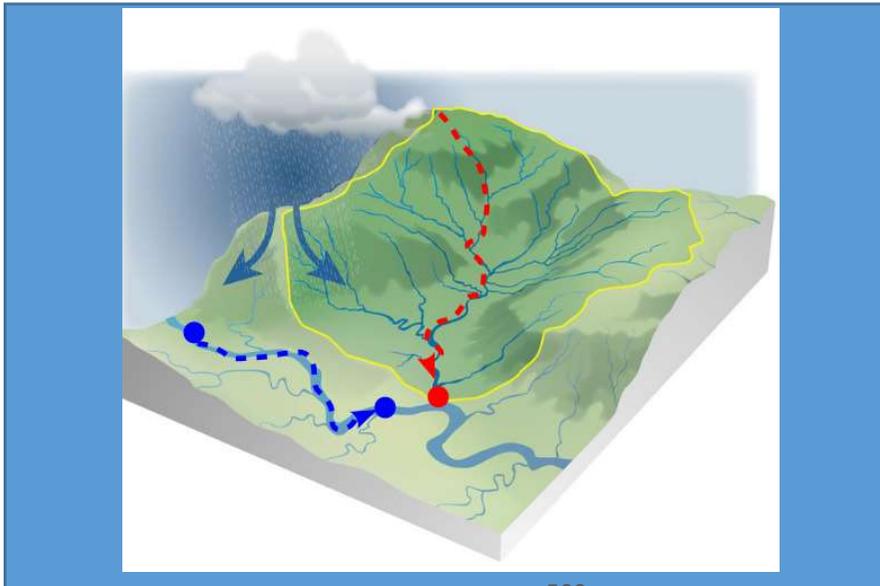
Etape I : scénarios, chiffrages et intérêt économique

SCENARIO A L'ECHELLE DU TERRITOIRE TDR	Coûts du projet			Coûts des dommages évités
	Investissement	Fonctionnement (10 ans)	Total	
1. surveillance sur Belmont + Brusque + Fondamente avec stations automatiques (3) en amont de ces bourgs et des échelles (4) en centre bourg + 1 à St Maurice-de-Sorgues	40 k€	50 k€	90 k€	212 k€
2. scénario 1 + surveillance sur Combret + Camarès + Latour et communes aval, avec stations automatiques (6) en amont de ces bourgs et des échelles (11) en centre bourg des communes + communes aval (Plaisance, Montlaur, Versols et Lapeyre)	75 k€	65 k€	140 k€	2 246 k€
3. scénario 1+2 avec des stations automatiques (10) en amont et au droit des bourgs sauf sur branche Sorgues, ainsi que des échelles (7) au droit des bourgs sans stations (Fondamente + St Maurice + Latour + 4 bourgs aval) + deux SAL sur Sylvanès et Brusque + équipement d'une sonde sur une station existante en amont de la Sorgues	125 k€	105 k€	230 k€	2 246 k€

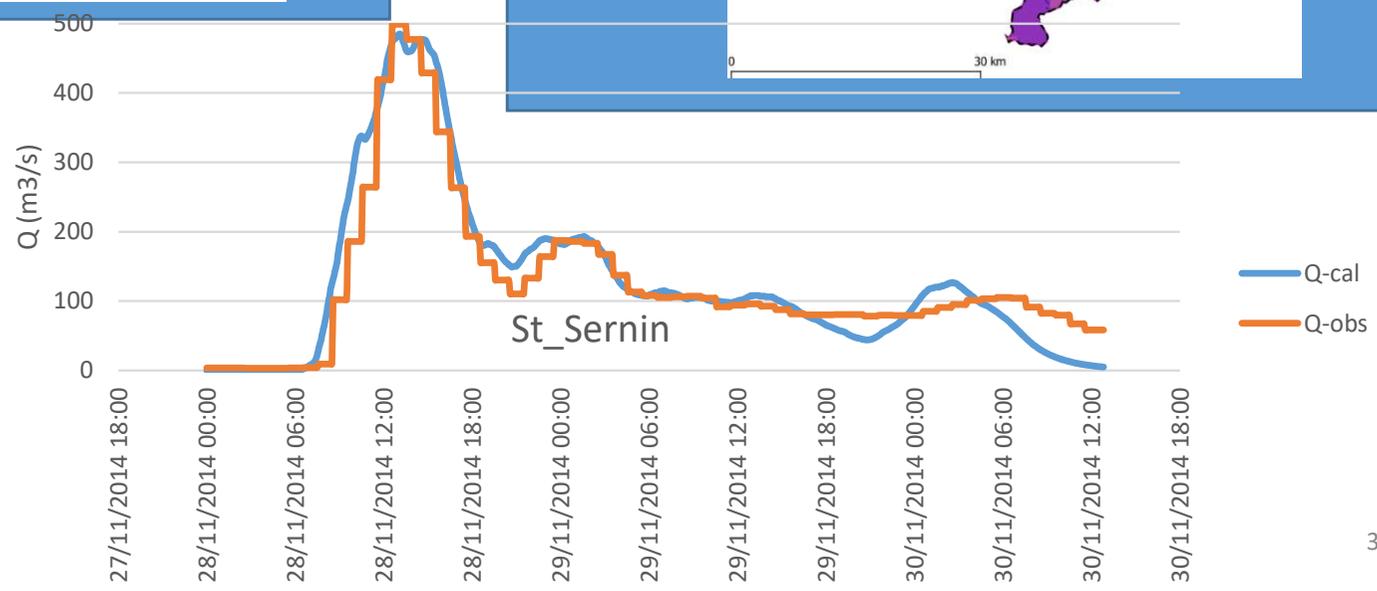
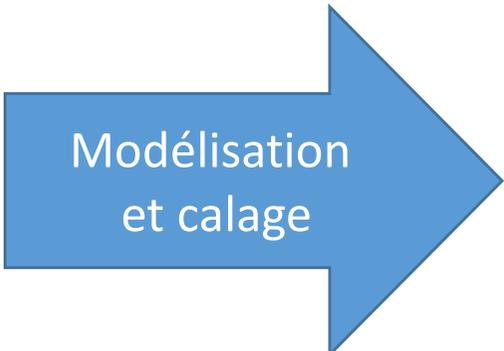
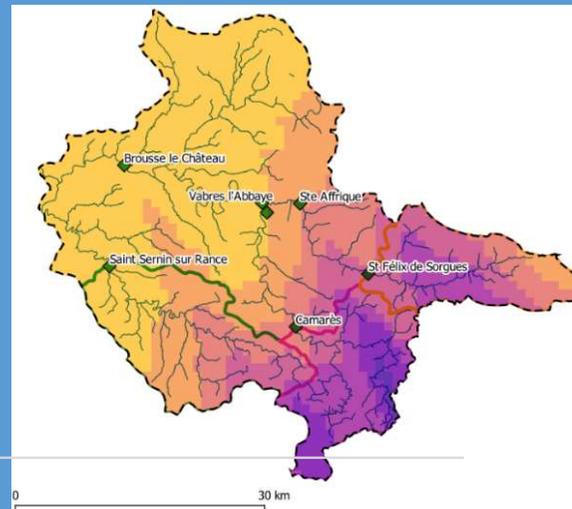
Etape II

Analyse hydrologique

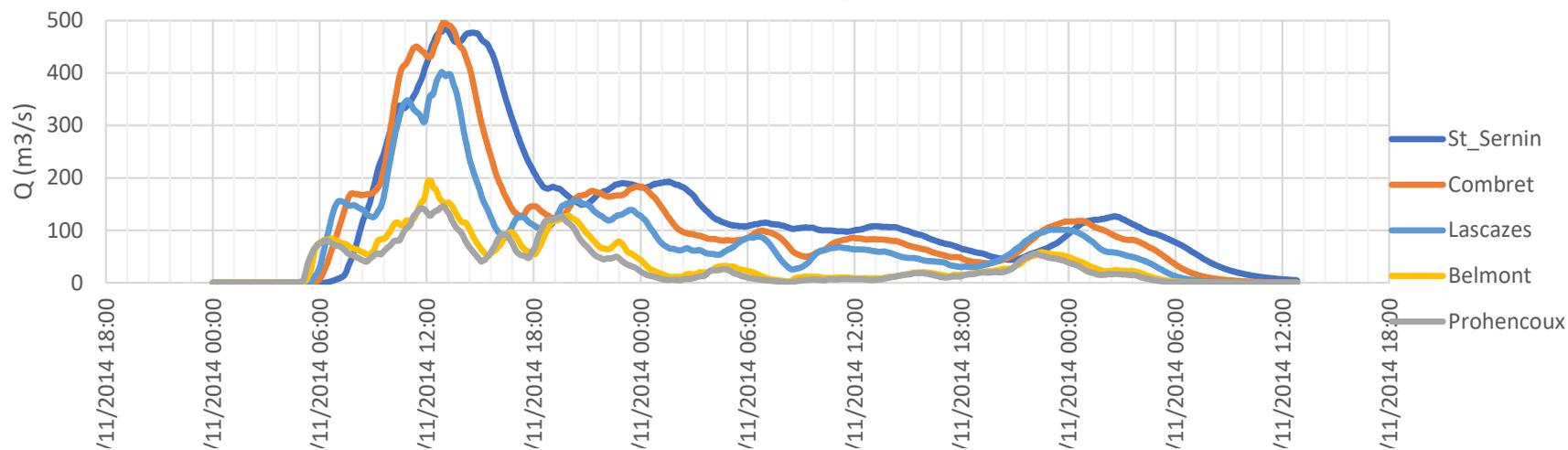
- ⇒ préciser les temps de propagation pour justifier des délais d'anticipation envisageables justifiant le projet (PRIORITE 1)
- ⇒ fournir des estimations pour les débits de pointe



Données pluviométriques (données PANTHERE METEOFRANCE avec étude de 4 évènements de référence



Rance Nov14



Rivière	Site	Bassin versant		Temps de propagation		Temps de propagation cumulé								
		[km ²]	[%]		[hh:mm]		[hh:mm]							
Sorgues	La_Borie	68	69%	57%	44%	32%	00:30	00:30	00:45	01:30	02:00			
	Fondamente	98					±15min					00:15	±15min	
	Montpaon	118					±5min					00:45	±20min	
	Latour	153					±15min					00:30	±35min	
	St_Felix	210					±5min						±40min	
Nuejouis	Tauriac	43	55%				00:30	00:30						
	La_Roque	77					±15min				±10min			
Dourdou	Arnac	49	17%	64%	20%		01:30	01:00	02:00	01:00	02:30			
	Brusque	77					±15min					±15min	01:30	±15min
	Camares	249					±30min					±45min		
Rance	Prohencoux	41	82%	31%	21%	14%	00:30	00:30	01:15	02:00	03:45			
	Belmont	50					±5min					00:45	±5min	
	Lascazes	134					±15min					00:45	±20min	
	Combret	198					±15min					01:45	±35min	
	St_Sernin	284					±30min					±1h05		

Branche SORGUES

750 habitations
en zone
inondable

Pour Versols

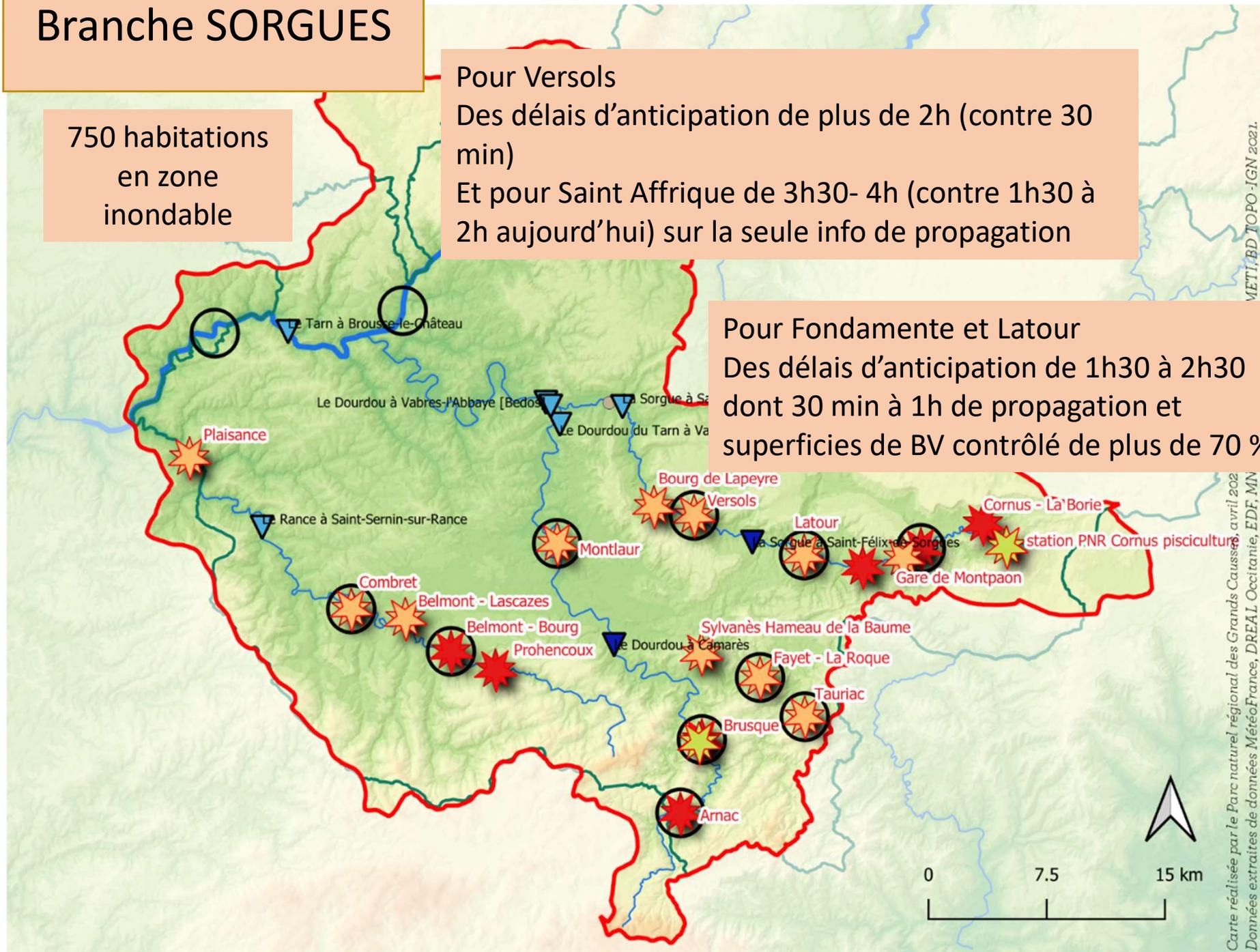
Des délais d'anticipation de plus de 2h (contre 30 min)

Et pour Saint Affrique de 3h30- 4h (contre 1h30 à 2h aujourd'hui) sur la seule info de propagation

Pour Fondamente et Latour

Des délais d'anticipation de 1h30 à 2h30

dont 30 min à 1h de propagation et
superficies de BV contrôlé de plus de 70 %

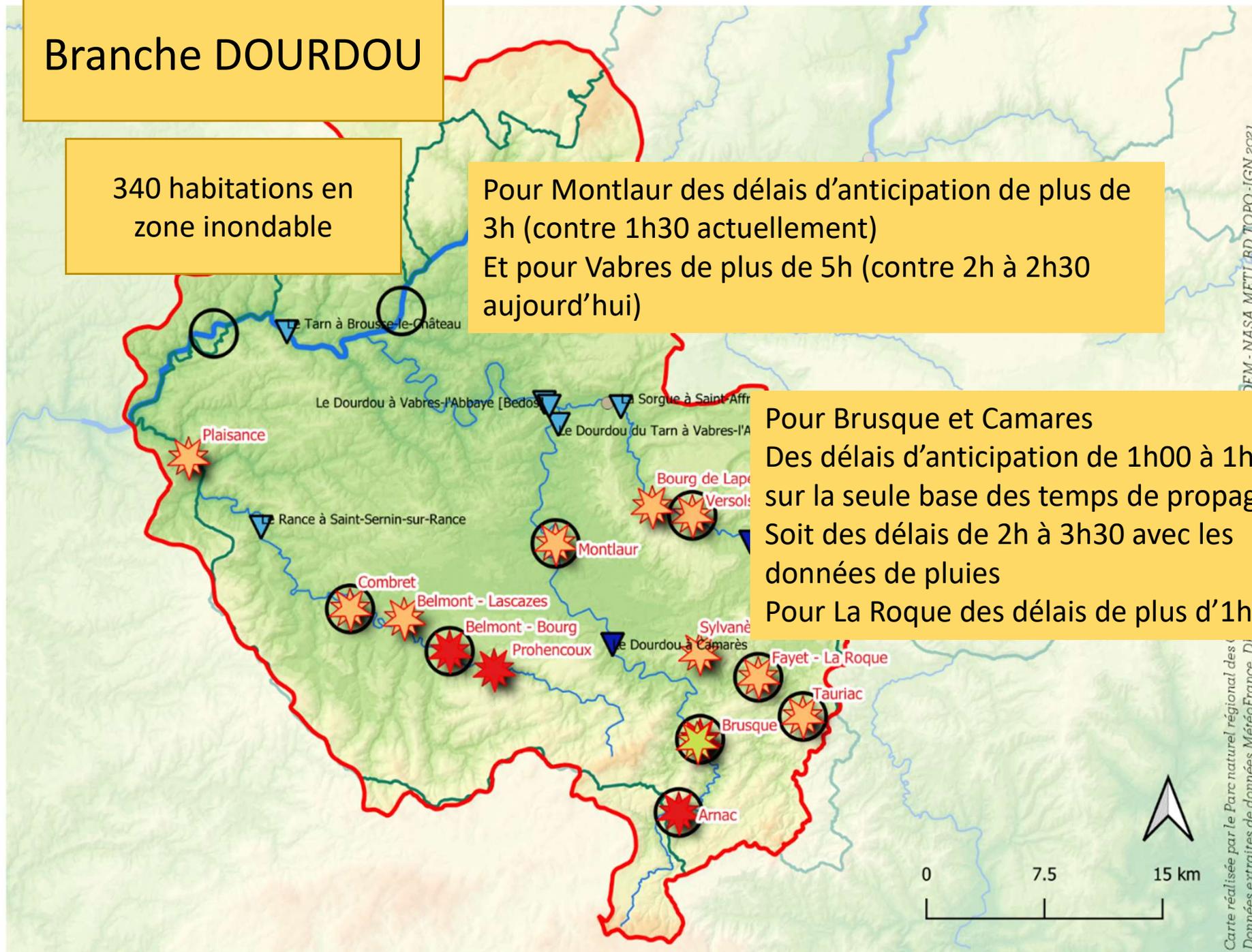


Branche DOURDOU

340 habitations en zone inondable

Pour Montlaur des délais d'anticipation de plus de 3h (contre 1h30 actuellement)
Et pour Vabres de plus de 5h (contre 2h à 2h30 aujourd'hui)

Pour Brusque et Camares
Des délais d'anticipation de 1h00 à 1h30 sur la seule base des temps de propagation
Soit des délais de 2h à 3h30 avec les données de pluies
Pour La Roque des délais de plus d'1h

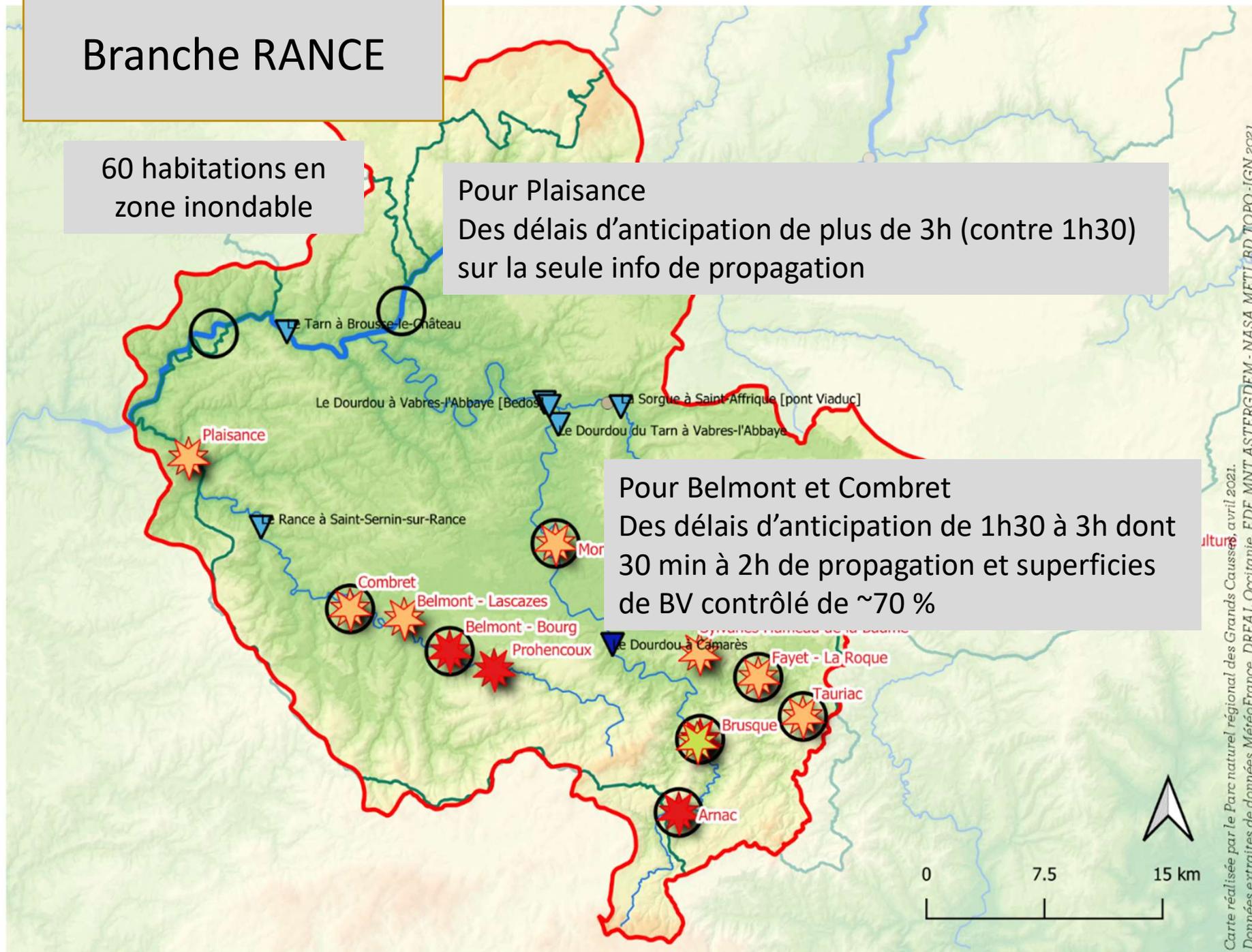


Branche RANCE

60 habitations en zone inondable

Pour Plaisance
Des délais d'anticipation de plus de 3h (contre 1h30) sur la seule info de propagation

Pour Belmont et Combret
Des délais d'anticipation de 1h30 à 3h dont 30 min à 2h de propagation et superficies de BV contrôlé de ~70 %



Un travail à poursuivre à travers :

Un travail de concertation avec les élus concernant la mise en œuvre du projet (engagement dans le projet ET si volonté politique, question de la gouvernance d'un tel projet)

La définition d'actions sur cet axe 2 dans le cadre du PAPI Complet :

1. Poursuite des études hydrauliques pour la mise en place d'outils de gestion à destination des élus (courbes de tarage, corrélation amont-aval, carto ZIP, procédures de capitalisation, ...)
2. Consultation des entreprises pour la mise en place des stations
3. Fourniture et installation des équipements de surveillance

Pour rappel :

55 % des décès

concernent des « petits » BV
hors surveillance SPC





DES ETUDES POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION (ALEA ET VULNERABILITE)

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

- Etude hydraulique sur l'axe Tarn (étude ISL 2019)
- Etude sur la vulnérabilité des enjeux relatifs à la ressource en eau, le patrimoine naturel et le patrimoine bâti (PNRGC-2020)
- Mission globale « étude hydraulique et géomorphologique globale » (WSP 2019-2021) avec :
PHASE 1 : diagnostic global (rendu janvier 2021)
PHASE 2 : des diagnostics approfondis sur différentes thématiques (dynamique fluviale, ruissellement, débordements de cours d'eau) et différents secteurs géographique

Approfondir certains sujets

Accompagner les communes sur l'aménagement du territoire, la gestion de crise, l'information sur les risques majeurs

Accompagner les gestionnaires pour définir une politique de gestion du risque inondation

Des études localisées sur tout le territoire selon plusieurs problématiques

Des études toujours en cours qui seront présentées et partagées par le SM TSDR avec les communes concernées

👉 Gestion des atterrissements sur les sites identifiés comme sensibles sur les communes de Fayet et Saint Affrique

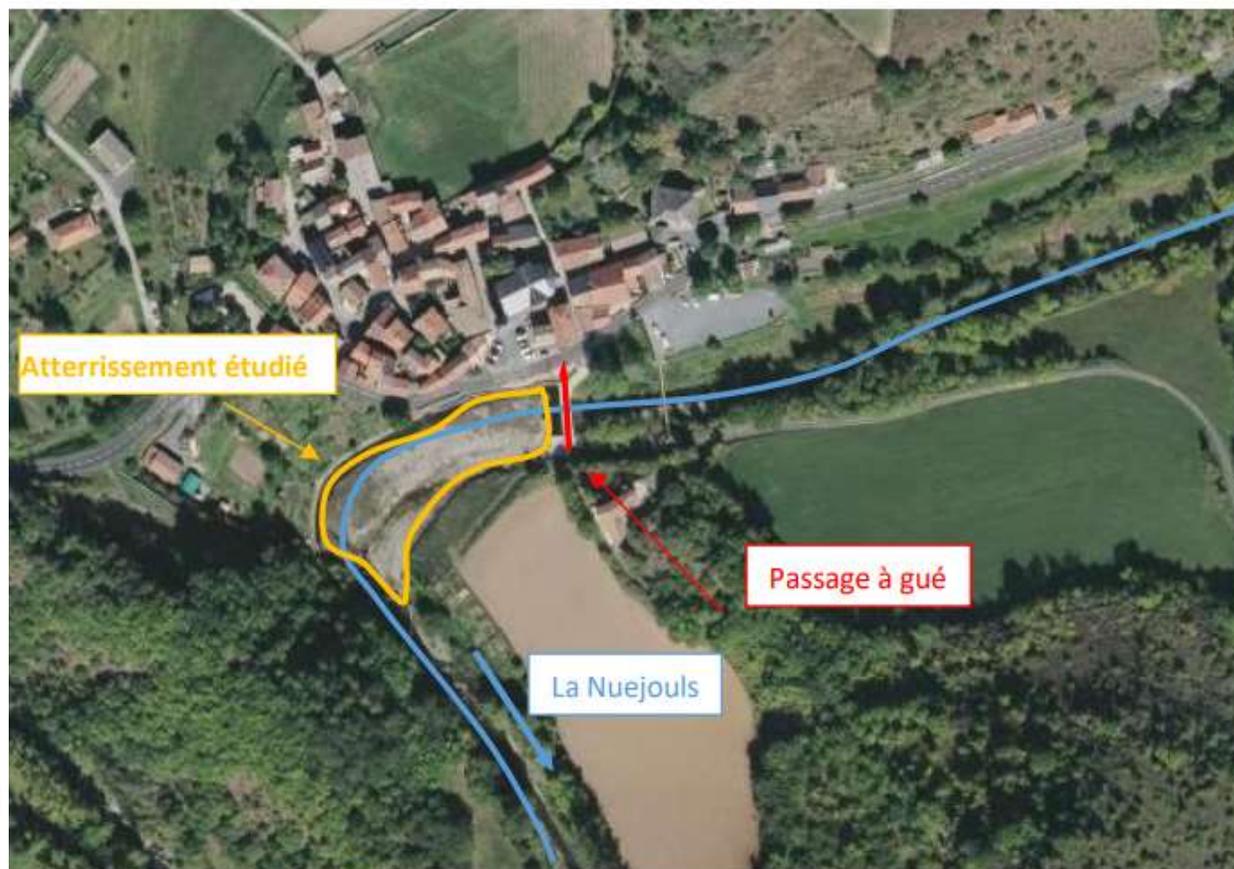


Figure 20 : Vue en plan du site de Fayet (hameau de la Roque)

👉 Gestion des écoulements de versant et problématiques de ruissellement sur les communes de Belmont, Camarès, Versols, Coupiac, Vabres et Saint Affrique

20/08/2021

FICHE RUISSELLEMENT



Bassin Versant

Des fiches par bassins versants qui présentent :

- Le réseau
- Le fonctionnement en crue
- Les problématiques
- Et des préconisations

27 Crèche à Camarès			
Localisation du site			
Commune	Camarès	Localisation du BV	Synoptique
Cours d'eau	Dourdou		
Nombre d'affluents	11		
Nombre de bassins versants	9		
Bassin versant	Crèche		
Reportage photographique			
Passage sous la route après la	Cours d'eau avant chenal du BV5	Chenal BV5	Chenal BV6
Erosion importante dans les rougiers au-dessus du bloc d'habitation surplombant le camping et la résidence		Erosions du canal BV6	
Ouvrages branche 6		Cours de la crèche en partie protégée par un muret déflecteur	

👉 Définition de la vulnérabilité du bâti avec un travail de caractérisation des risques inondation sur les secteurs non couverts par un PPRi

Tableau 1 : Liste des sites à l'étude et type d'approche associé

Id	Cours d'eau	Commune	Approche
1	Rebouisses	Saint-Rome-de-Tarn	A3
2	Combamen	Saint-Rome-de-Tarn	A1-A2
3	Minier	Viala-du-Tarn	A1
4	Valade	Victor et Melvieu	A1-A2
5	Lavandou	Viala du Tarn	A1-A2
6	Vernobre	Ayssenes	A1
7	Vernobre	Ayssenes	A1
8	Vernobre	Ayssenes	A1
9	Geneve	le Truel	A1-A2
10	Gos du Tarn	Saint Juery	A2
11	Couffoulens	Brousse le Chateau	A1
12	Alrance	Brousse le Chateau	A1
13	Raujet	Requista	A1
14	Len	Saint Affrique - Moulin du Len	A2
15	Dourdou aval	St Izaire - Broquies - Calmels et le Viala - Saint affrique	A0
16	Sorgues amont	Versols et Lapeyre-St Felix de Sorgues-Marnhagues et latour-Fondament-Cornus	A0
17	Dourdou amont	Vabres - Montlaur - Camares - Fayet - Brusque	A0
18	Rance et Aff (PPRI)	La Bastide -Plaisance-Coupiac(hors traversé bourg)- Balaguiet-Combret-Belmont-Peux et Couffouleux	A0
19	Clavayrolle	Martrin	A1
20	Crouzet	Belmont-sur-Rance	A1
21	Tarn		A0

Exemple de rendu - Ruisseau du Combamen à St Rome de Tarn

1. CARACTERISATION DES ECOULEMENTS EN CRUE

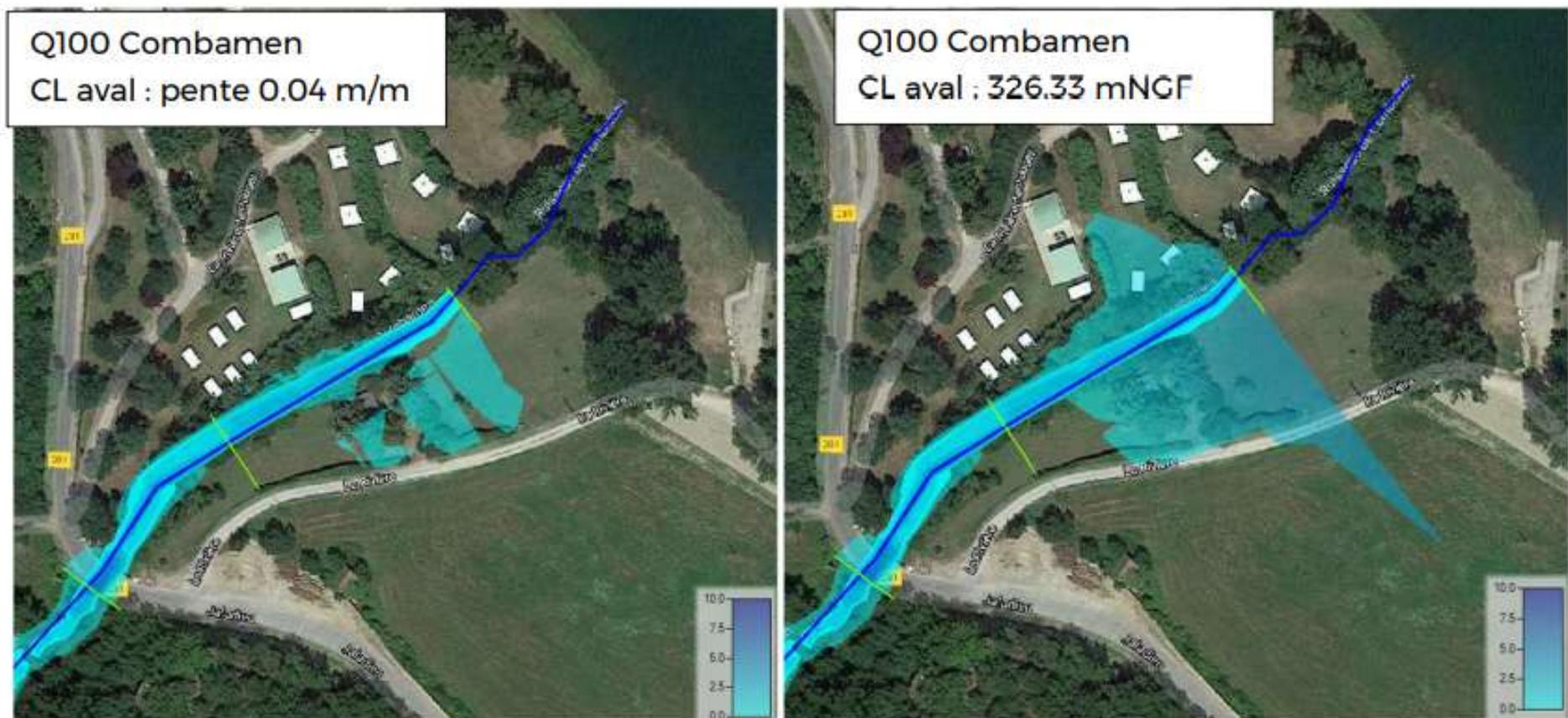


Figure 33 : Cartographie de l'aléa centennal sur le Combamen

2. CARACTERISATION DE LA VULNERABILITE

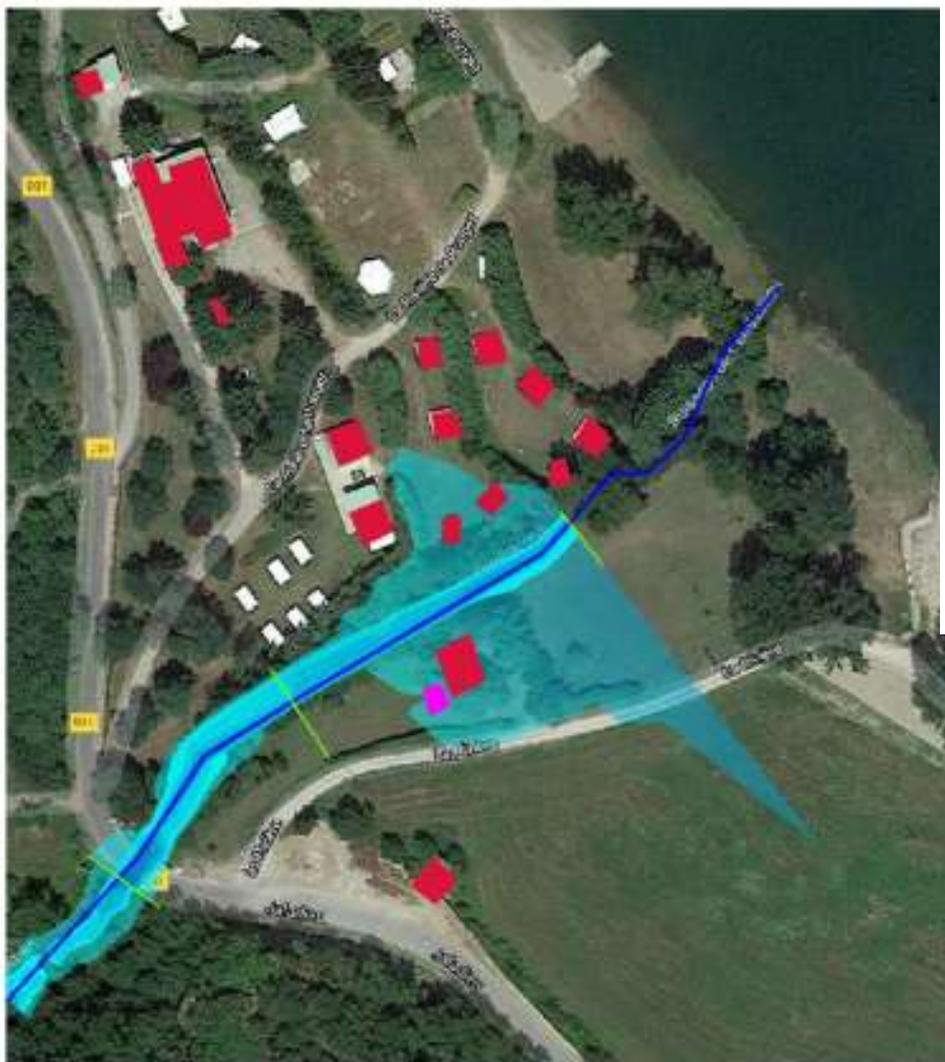


Figure 36 : Cartographie de la vulnérabilité - Combamen

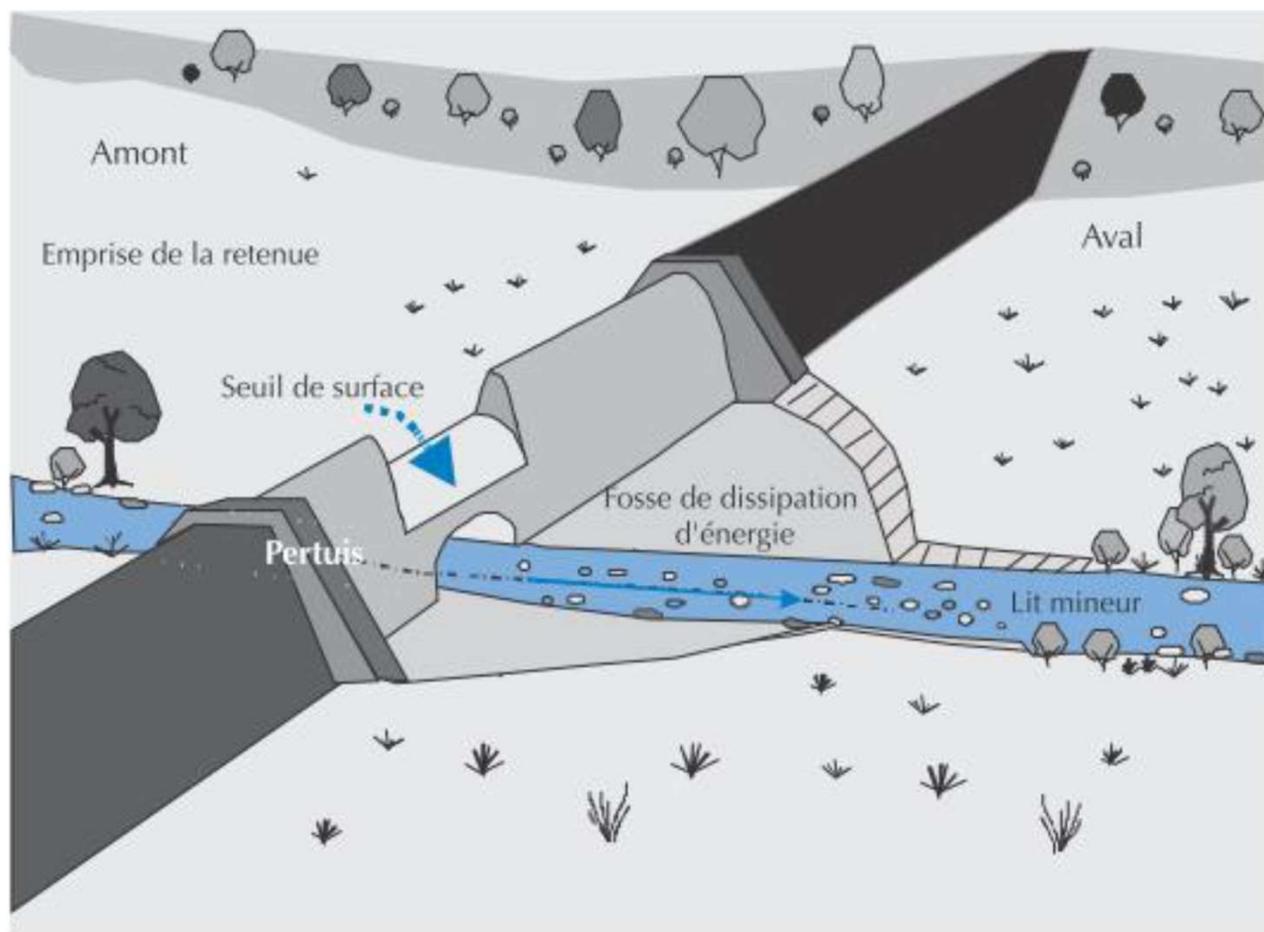
	Refuge : - Ni+1 - Accès non inondable		Aléa
	oui	non	
NO Pièce à vivre	Moyenne	Fort	Faible
	Fort	Fort	Fort
NO Cave / garage	Faible		Faible
	Moyenne		Fort

DES ETUDES POUR STATUER SUR DES TRAVAUX CONSEQUENTS

Expertise sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) – WSP / Mission globale – Volet C

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

CONCLUSION : Pour le Mousse, comme pour la Sorgues et le Dourdou, les configurations sont telles que les projets de sur-inondation de « ZEC » ne peuvent constituer des solutions en matière de réduction des niveaux d'inondation





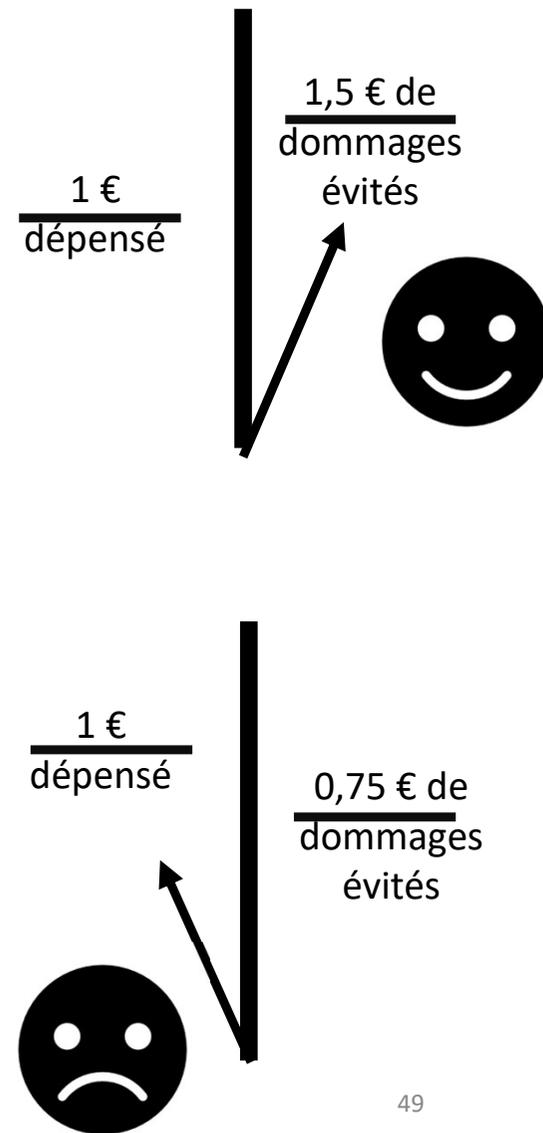
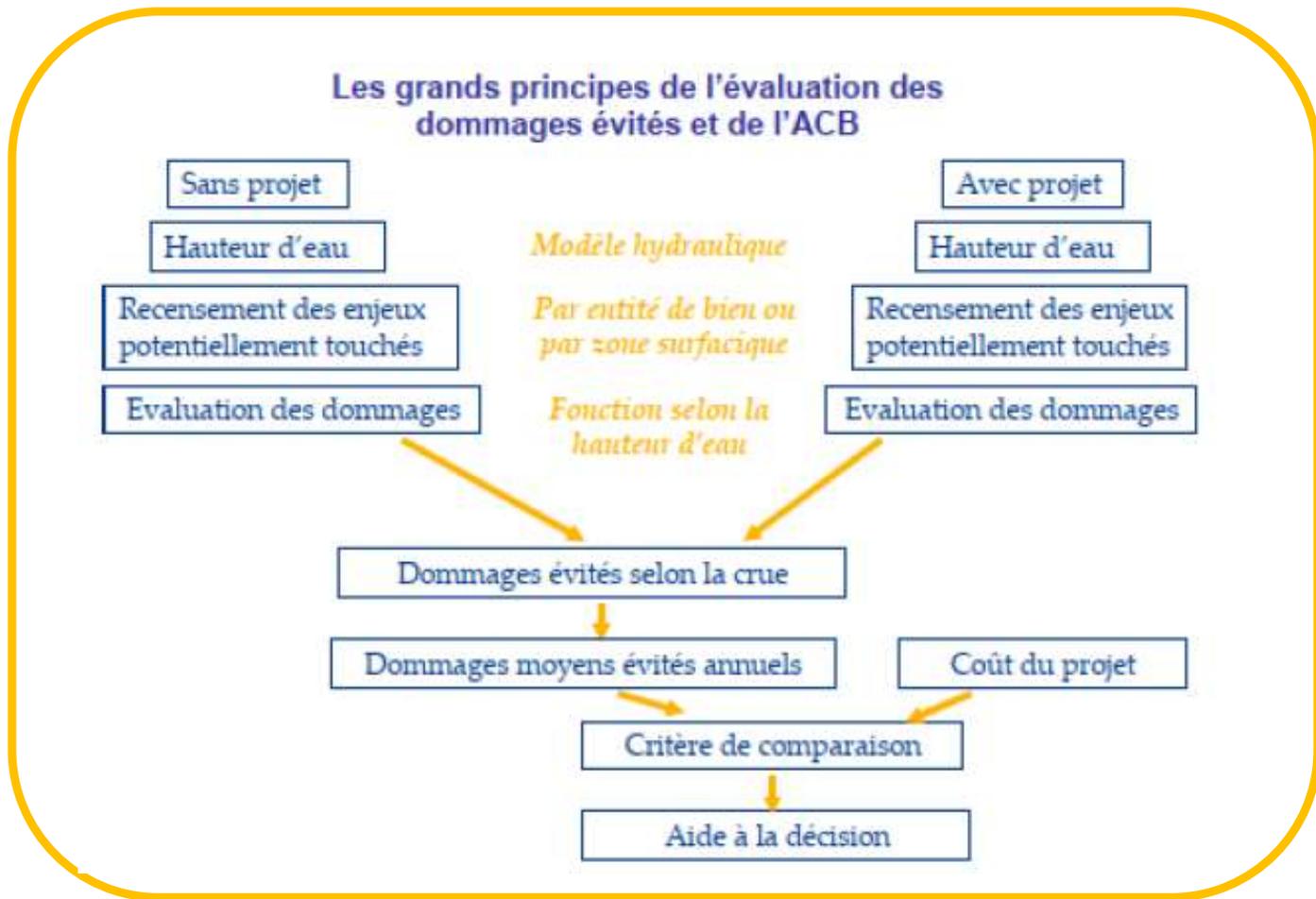
Etudes spécifiques sur le Mousse à la traversée de Coupiac et sur la Sorgues et le Dourdou aux traversées de Vabres et Saint Affrique

**AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

Pour Coupiac comme pour Saint Affrique, les seules possibilités de travaux qui ressortent comme potentiellement impactantes sont celles déjà avancées dans les études antérieures au PAPI (études Cereg 2015 St Affrique et Cereg 2017 Coupiac)

Des coûts de travaux évalués plus finement pour préciser l'intérêt économique de ces projets et leur éligibilité aux financements Etat (Fonds Barnier : FPRNM) dans le cadre de PAPI Complet

PRINCIPE DES ANALYSES COUT-BENEFICE (ACB) avec un critère d'éligibilité qui s'impose aux projets pour les financement Etats/PAPI



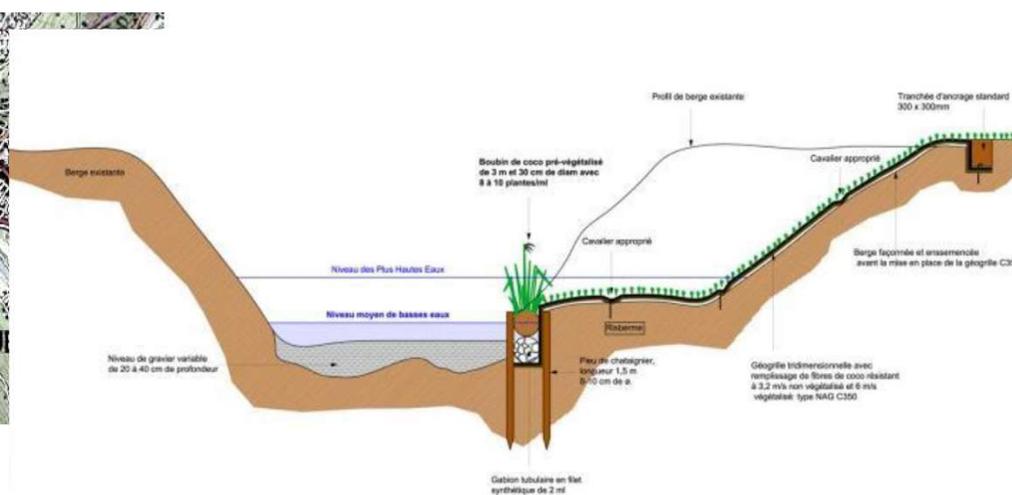
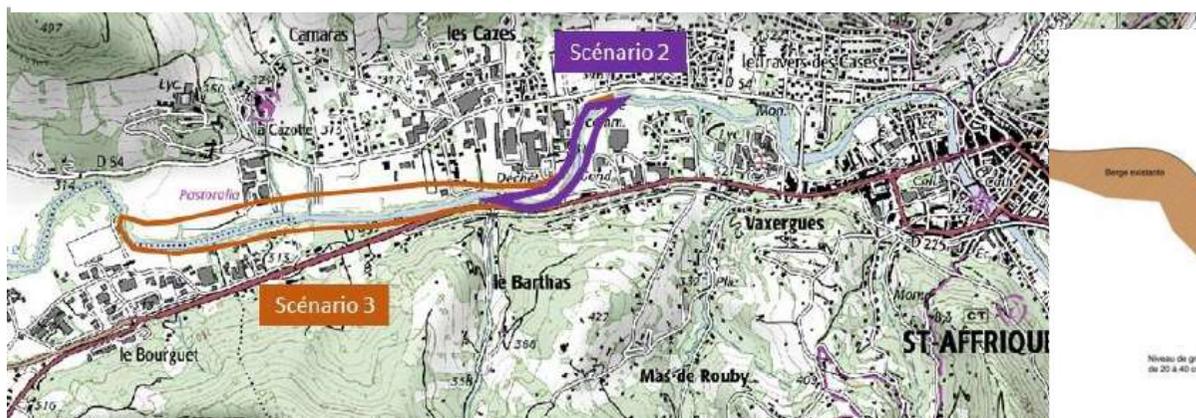
Proposition de travaux sur Saint Affrique 2 scénarios (SC2 et SC3) avec

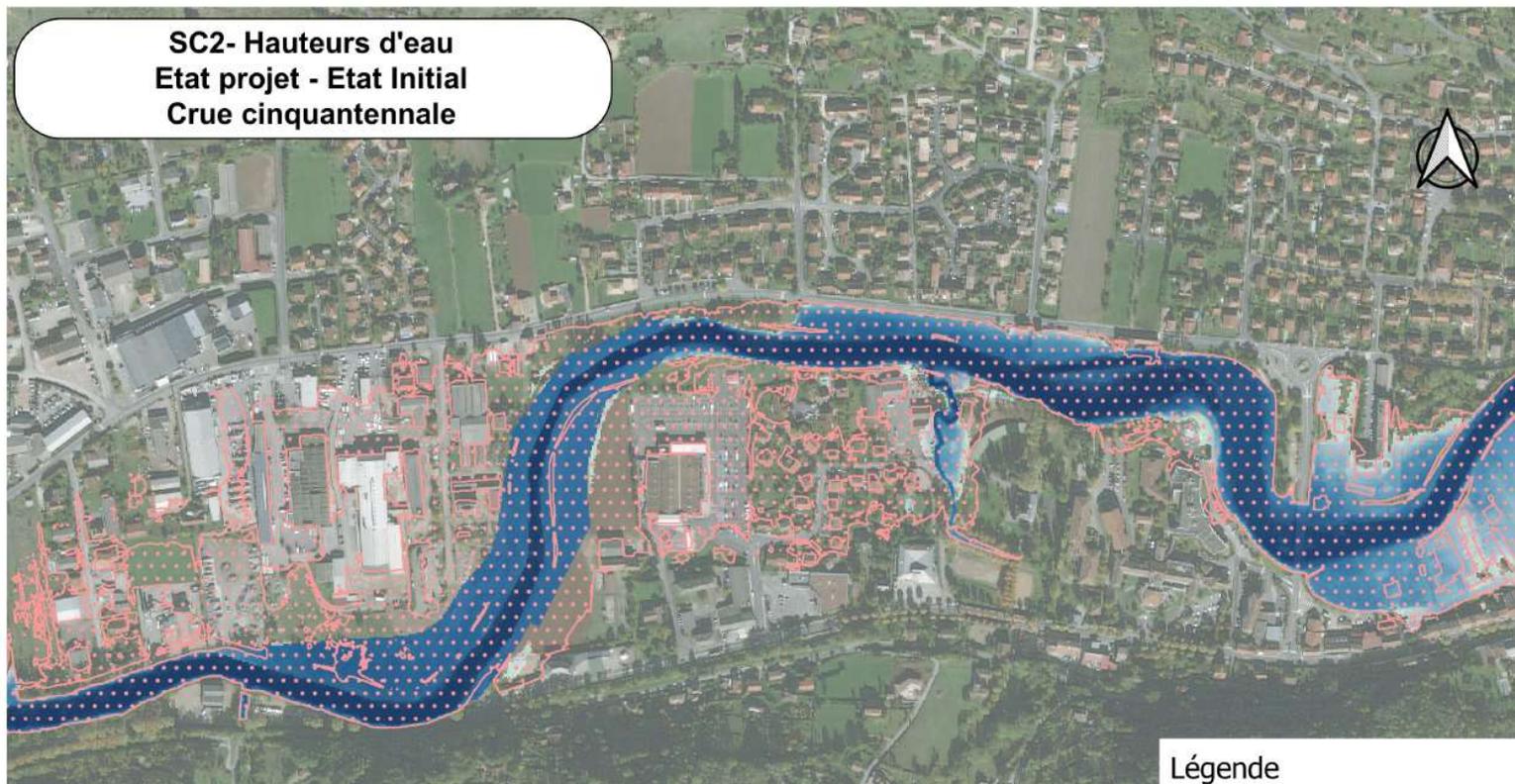
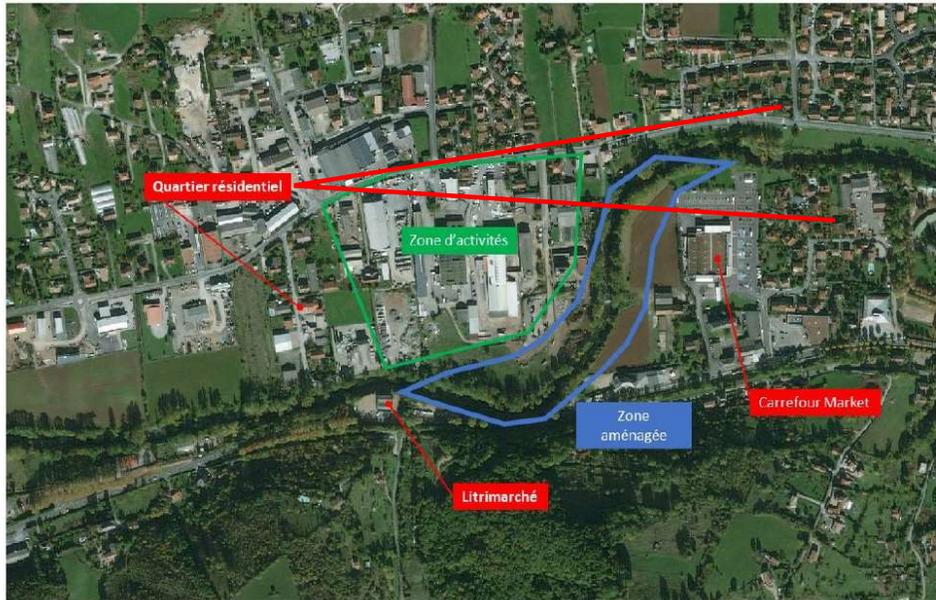
- SC2 : scénario « réaliste » et opérationnel (projet déjà identifié depuis plusieurs années)
- SC3 : scénario « ambitieux » en continuité de l'aménagement SC2 avec vision à long terme

Pour rappel, la Sorgues a été fortement anthropisée à la traversée de Saint Affrique, avec notamment sur le secteur des Cazes, et plus à l'aval, des remblaiements progressifs en berges et en lit majeur: le projet vise, au-delà de l'objectif purement hydraulique, à recréer un lit moyen, à « renaturer » le cours d'eau ...

1.3 DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT

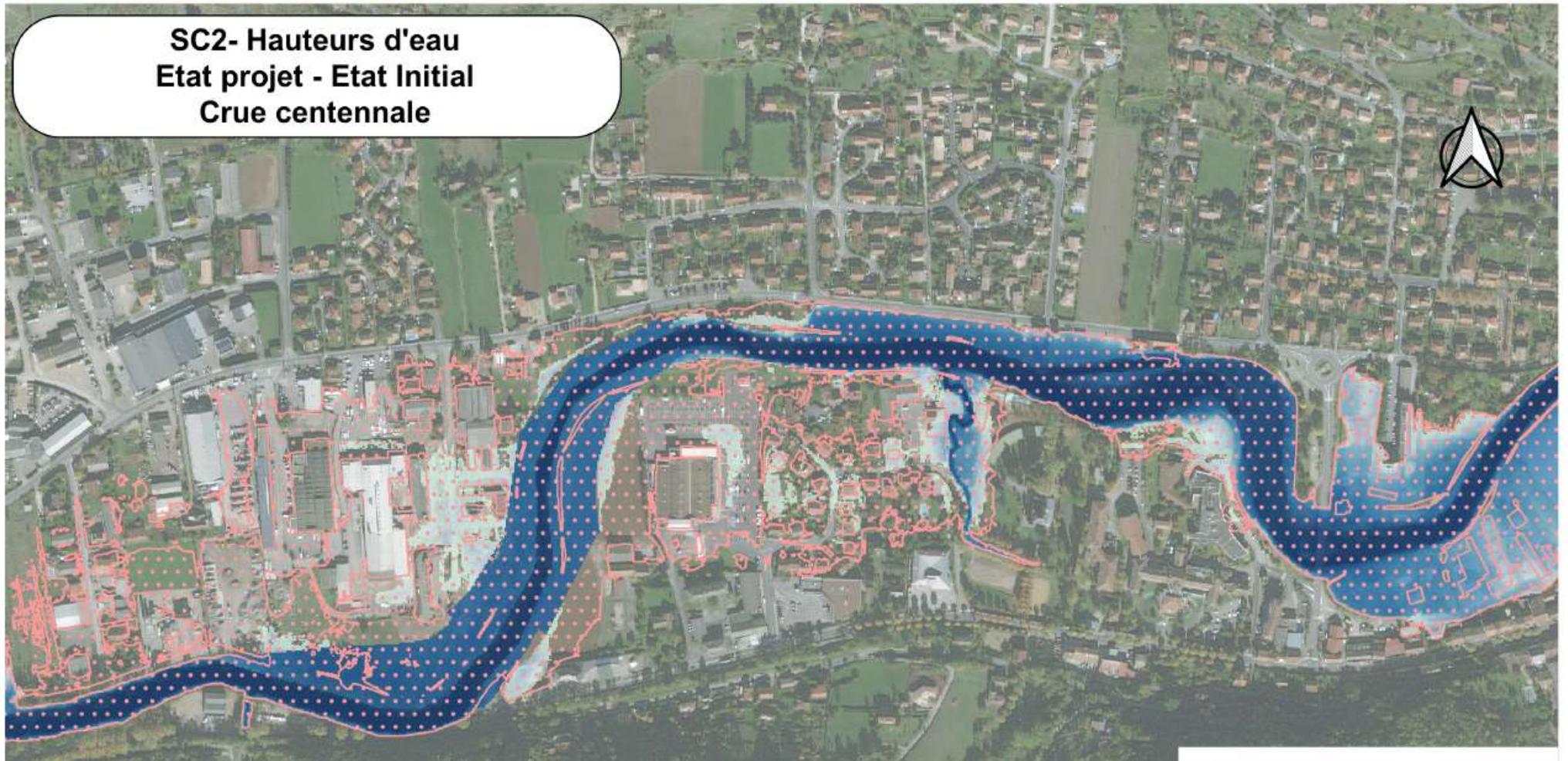
L'aménagement consiste à décaisser le lit majeur successivement en rive gauche puis en rive droite afin de créer un lit moyen. Cette reprise des berges avec la création d'une risberme permet d'agrandir la section d'écoulement. Ce reprofilage s'étend sur environ 500m en rive gauche et 700m en rive droite. Le volume de déblai est d'environ 80 000m³.



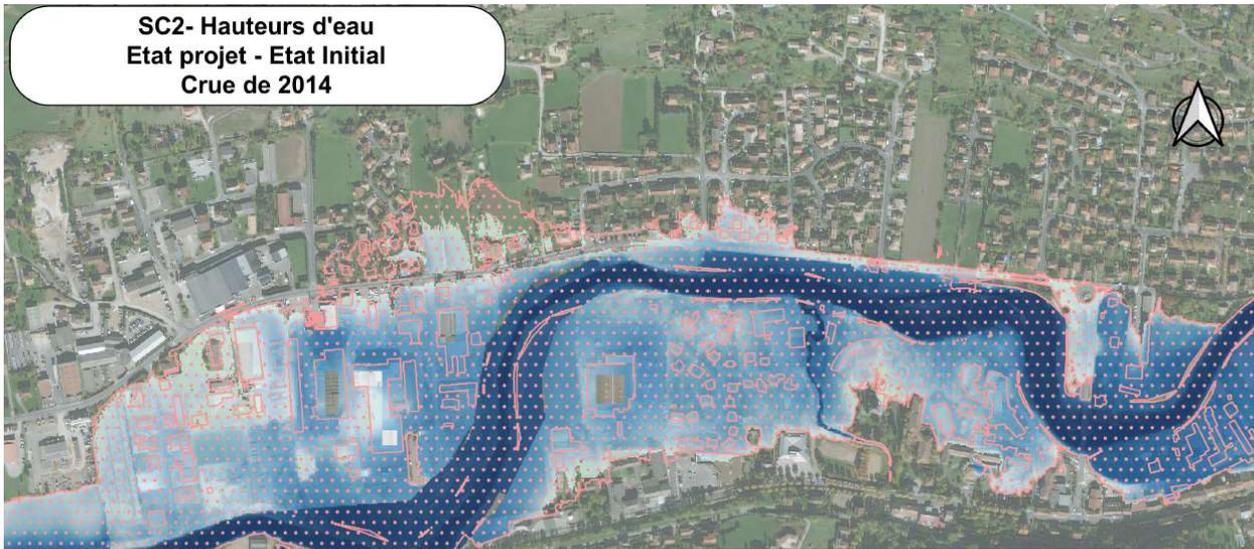


Légende

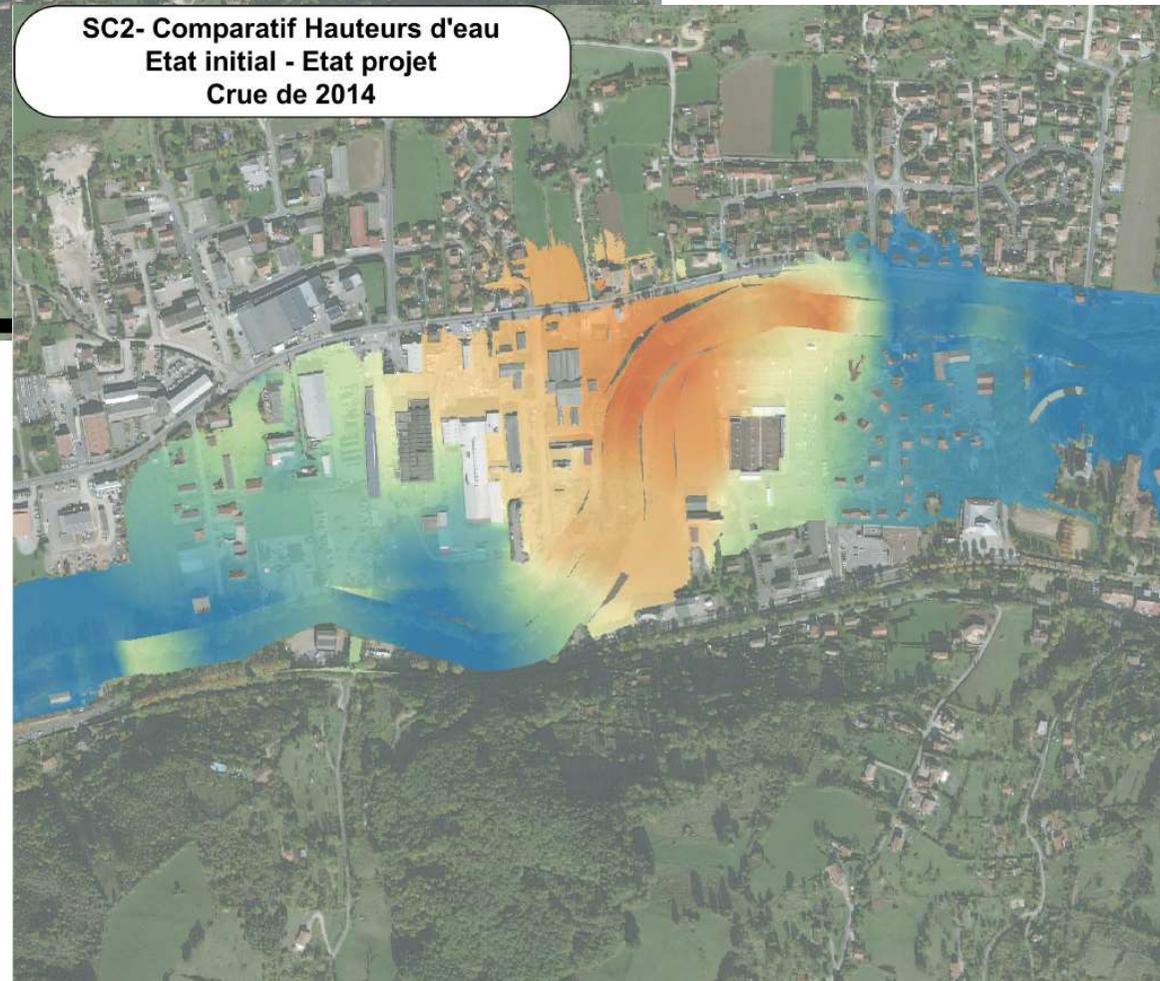
**SC2- Hauteurs d'eau
Etat projet - Etat Initial
Crue centennale**



SC2- Hauteurs d'eau
Etat projet - Etat Initial
Crue de 2014



SC2- Comparatif Hauteurs d'eau
Etat initial - Etat projet
Crue de 2014



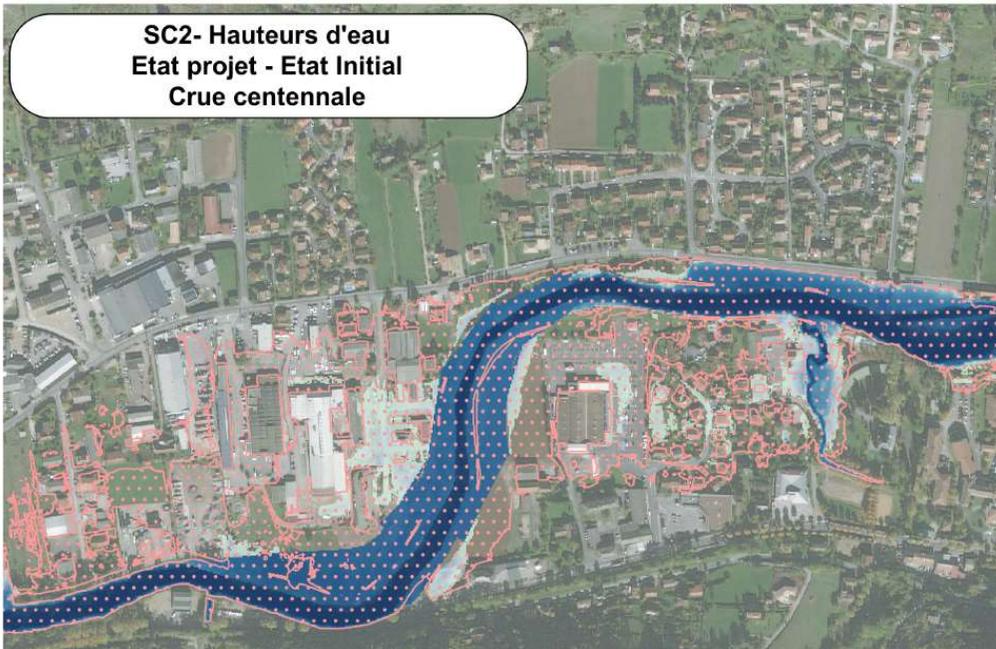
Légende

Ecart des hauteurs [m]
Etat actuel - Etat projet

- <0.20
- 0,20-0.40
- 0,40-0.60
- 0,60-1.00
- 1,00-2.00
- >2,00

0 30 60 m

CONCLUSIONS SUR LE PROJET DE SAINT AFFRIQUE (SC2)



- L'impact du projet n'a qu'un effet local mais sur une zone à forts enjeux (quartiers résidentiels et zones d'activités)
- En situation actuelle, les enjeux concernés sont importants dès la Q50 (30 habitations et 30 entreprises + 6 bâtiment public),
- L'impact hydraulique permet une mise hors d'eau d'un nombre important d'enjeux jusque pour la crue centennale

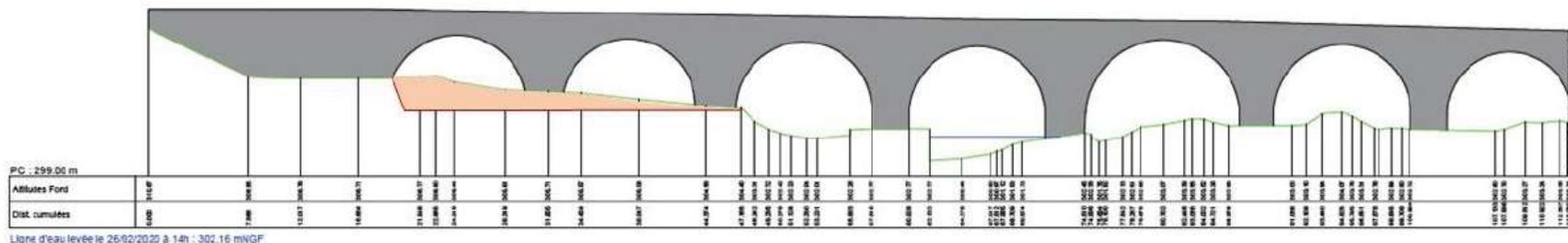
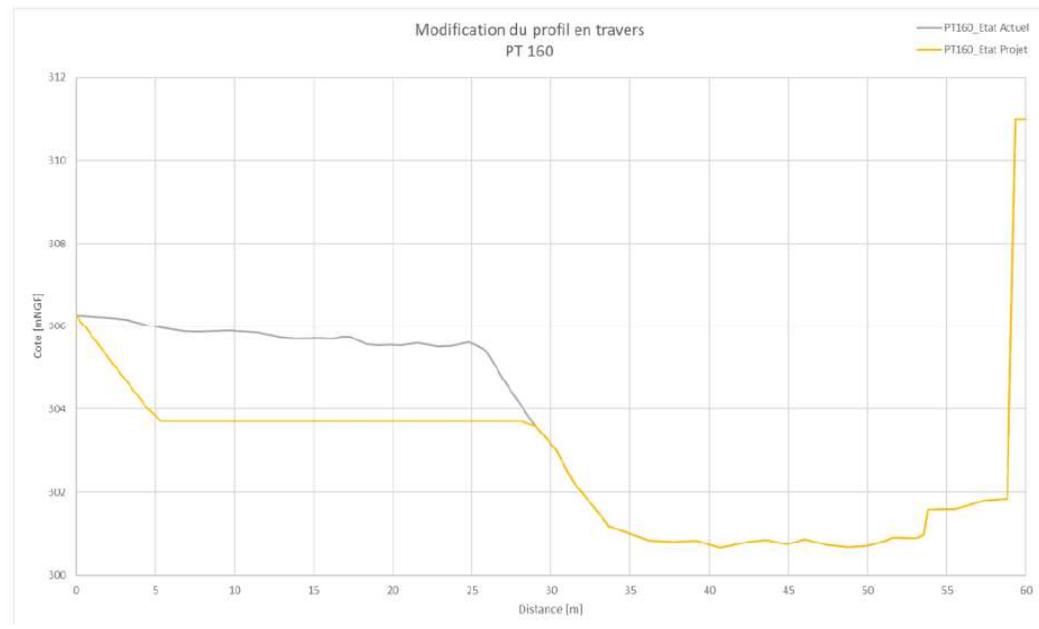
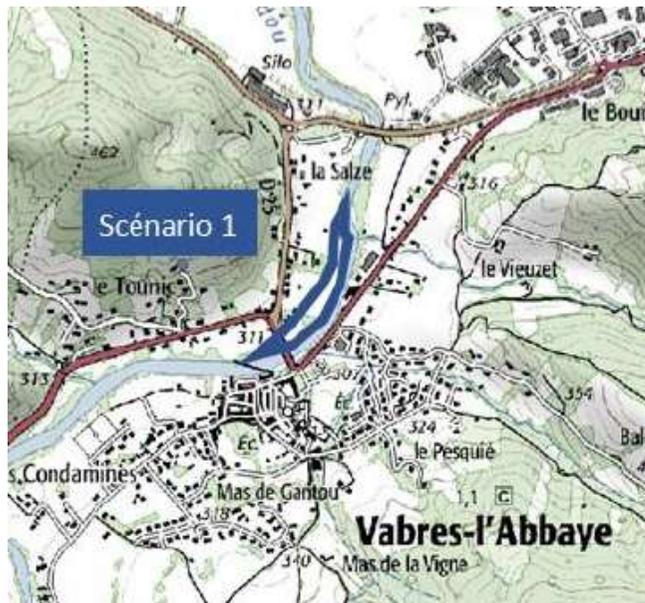
**DANS UN OBJECTIF DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION POUR LE BATI :
LE PROJET PEUT ETRE CONSIDERE COMME PERTINENT**

**AU TITRE DES SEULS CRITERES ECONOMIQUES DES ACB
(DOMMAGES TANGIBLES SUR LES ENJEUX DIRECTEMENT CONCERNES = « RENTABILITE » DU PROJET)
PROJET NON CLAIREMENT ELIGIBLE
(Ratio Dommage évité (DEMA) – Cout du projet : de 0.65 à 0.96 selon paramètres)**

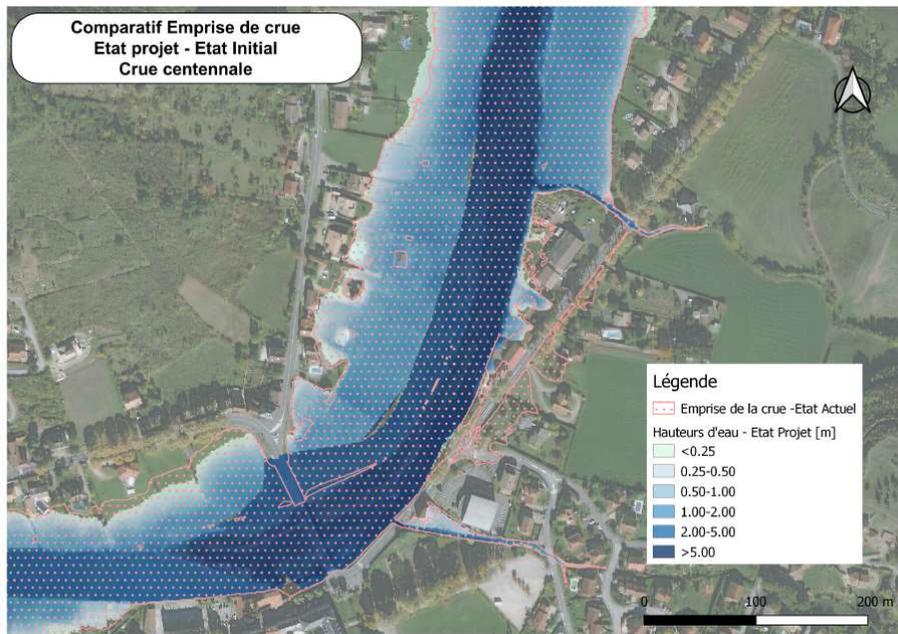
**AVEC UNE APPROCHE MULTICRITERES, EN CONSIDERANT LES ASPECTS SOCIO-
ECONOMIQUES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ET LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX
LE PROJET DEVRAIT ETRE LARGEMENT DEFENDABLE**

Pour Vabres l'Abbaye, un projet d'aménagement est étudié pour répondre aux questionnements de certains riverains et élus (ouverture en rive gauche du Dourdou su Ir secteur du Pont)

Projet non défendable avec impacts hydrauliques et enjeux limités malgré des simulations pour un projet très conséquent (reprofilage sur 400 ml et déblai de 45 000 m³)



- Zone de déblai.
- Profil projet - Cote=304.40 mNGF
- Profil actuel

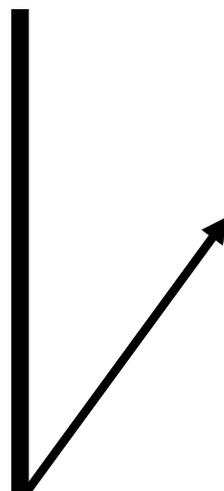


- L'impact du projet n'a qu'un effet local
- En situation actuelle, les enjeux concernés sont réduits (0 habitation et 3 entreprises jusque pour Q50)
- Pour la crue centennale, qui impacte plus sérieusement le bâti (24 habitations et 3 entreprises + 1 bâtiment public), l'impact hydraulique est faible, avec seulement 1 à 3 bâtis qui « profiteraient » du projet

DANS UN OBJECTIF DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION POUR LE BATI :
PROJET NON PERTINENT

COUT DU PROJET : 1.8 M€ TTC
(hors couts d'entretien)
pour « REDUIRE » les niveaux
sur 3 habitations

COUT DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES :
4 k€/ habitations



Etudes spécifiques sur le Mousse à la traversée de Coupiac :

- Largeur : 9 m (contre 5,50 m actuellement)
- Hauteur : 3,50 m (contre 2,95 m actuellement)



Figure 40 : S1 – Visualisation de l'agrandissement proposé (source CEREG 2017)

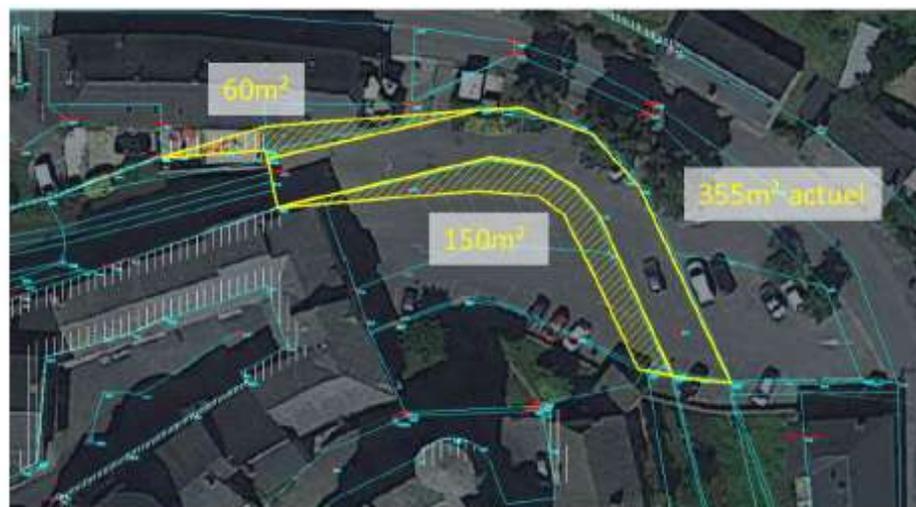


Figure 41 : S1 – Vue en plan de l'aménagement proposé (source CEREG 2017)

CONCLUSIONS SUR LE PROJET DE COUPIAC

**DANS UN OBJECTIF DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION POUR LE BATI :
LE PROJET PEUT ETRE CONSIDERE COMME PERTINENT AVEC TRES FORT IMPACT**

- ⇒ **étude AVP-ACB avec phase d'analyse critique sur option « entonnement simple » pour étudier l'éligibilité d'un tel projet :**
 - **Résultats hydrauliques WSP de l'option avec entonnement seul non confirmés ;**
 - **Retour à la seule option garantie à savoir la reprise totale de l'ouvrage**
- ⇒ Sans présumer des résultats, le cout du projet est tel, comparé à des enjeux relativement limités (petit village) que **l'éligibilité au vu du seul critère de l'ACB** risque de ne pas être assurée
- ⇒ si l'on considère **d'autres critères « non monétarisables »** comme la vie socio-économique du village, le centre d'intérêt qu'il représente pour les communes alentours (patrimoine riche, dynamique estivale avec les marchés nocturnes, investissements récents importants sur l'école, le centre médical ...) **le projet pourrait être plus « défendable » ...**



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MOUSSE DANS LA TRAVERSEE DE COUPIAC

Etudes complémentaires
et Analyse Coût - Bénéfice



⇒ COUT DES TRAVAUX : 2.4 millions d'€
(aléas divers et imprévus compris)

⇒ RESULTATS DE L'ACB : largement
inférieur au seuil d'éligibilité (=1) avec,
pour chaque euro investi dans le projet,
0.36 € de dommages économisés ;

**POURSUITE DES ETUDES CONFIEES A
CEREG
AVEC APPROCHE AMC
SUR COUPIAC ET SAINT AFFRIQUE**

POUR STATUER EN CONCERTATION AVEC
L'ETAT SUR L'ELIGIBILITE DE TELS
TRAVAUX



CONCLUSIONS GENERALES

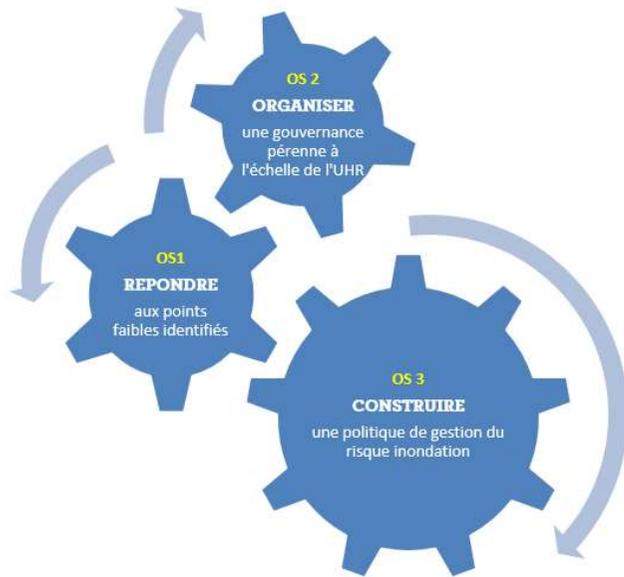
Objectifs stratégiques et objectifs du PAPI
D'INTENTION (rappel dossier de candidature) :



Finalité

DES RESULTATS
OPERATIONNELS MAIS
DIFFICILEMENT
QUANTIFIABLES
(objectifs SNGRI)

- ↗ Sécurité des personnes
- ↘ Cout des dommages
- ↘ Délais de retour à la normale



UN BILAN MITIGE

OS 1 : REpondRE aux points faibles identifiés



- ✓ définir les éléments manquants nécessaires à la gestion du risque inondation
- ✓ définir et mettre en œuvre les actions pour améliorer la prise en compte des risques inondation
- ✓ aider à la mobilisation et à la concertation de l'ensemble des acteurs ;

OS 2 : ORGANISER une gouvernance pérenne à l'échelle de l'UHR



- ✓ dynamiser les échanges entre les différents acteurs du bassin sur les plans technique et politique et favoriser la concertation et les « faire-ensemble » ;
- ✓ favoriser les synergies dans la gestion des risques inondation entre les acteurs du bassin et les partenaires institutionnels ;
- ✓ harmoniser à l'échelle du bassin la connaissance des aléas et des enjeux ;
- ✓ faire émerger les outils et éléments de gestion à l'échelle de l'UHR (outils SIG, base de données, outils de communication) ;

OS 3 CONSTRUIRE une politique de gestion du risque inondation



- ✓ élaborer et fédérer les acteurs autour d'une stratégie avec la volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations
- ✓ définir un programme d'actions dit PAPI Complet pour une durée de 6 ans.

La fin du PAPI d'Intention ... et après ?



<https://www.cepri.net/>

DES PROPOSITIONS POUR UN PAPI COMPLET ?

Des propositions du PNRGC en cohérence avec les acquis du PAPI d'Intention

- Actions d'informations-sensibilisation-communication (20k€)
- Poursuite du travail de pose et capitalisation des repères de crue (5k€/an)
- Poursuite travail sur l'historique des inondations (3 k€/an)
- Un budget à prévoir pour des études hydrauliques localisées pour répondre à des besoins (22 k€/an)

Axe 1



- Poursuite de l'accompagnement des communes en continu et à la demande pour l'amélioration de l'utilisation des outils de surveillance existants (p.m.)
- Mise en place d'un réseau de stations de surveillance sur les branches amont de la Sorgues, du Dourdou et affluents et du Rance (75 k€ + 65 k€ pour resp. investissement et cout de fonctionnement sur 10 ans)

Axe 2



- Poursuite de l'accompagnement des communes en continu et à la demande (p.m.), avec la prise en compte, pour l'amélioration de la gestion de crise :
 - ✓ Des retours d'expérience (en cas de crue)
 - ✓ Des nouveaux éléments de connaissance et des nouveaux aménagements, équipements et outils (PAPI d'INTENTION ET PAPI COMPLET)

Axe 3



- Poursuite de l'accompagnement des communes en continu et à la demande (p.m.)

Axe 4



- Travail de diagnostics auprès des habitants en zone inondable (5 k€/an)
- Un budget « équipement – travaux de réduction de la vulnérabilité sur le bâti privé et public » (50 k€/an)

Axe 5



- Des budgets travaux à prévoir avec une enveloppe maximale de 6 M€ pour le total des projets sur Saint Affrique et Coupiac

Axe 6



Fin de la présentation
Merci de votre attention





PAPI Tarn-Dourdou-Rance
Réunions de clôture de la mission

FEUILLE DE PRESENCE
(22/10 et 02/12)

N°	Nom Prénom	Structure (détail poste)	22/10	02/12
1	Céline Gintets	1ere adjointe - Maire de Murasson	1	
2	Jean-Luc Crassous	Maire de Broquès	1	
3	Jean-Luc Vayssettes	Directeur CC Muse et Raspes du Tarn		1
4	M. Damerval	Maire de Brousse le Château		1
5	Marc Desoteux	Maire de Versols et Lapeyre		1
6	Hélène Ros Chico	Maire de Brusque		1
7	Jean-Claude Souyris	Maire de Couptac		1
8	Anne-Marie Constans	Maire de Calmels et le Vitale		1
9	Jean-Philippe Sabathier	Maire de Combret		1
10	Anne Calmels	Maire de Saint Jean et Saint Paul		1
11	Mr Sletzak	Maire de St Sernin		1
12	Martine Rodriguez	Maire de Fondamente (maire)		1
13	Gerard Ramondenc	Maire de St Izatre		1
14	Cyril Touzet	Maire de Camarès		1
15	Sébastien David	Maire de Saint Affrique, Président CCSAR7V	1	1
16	Frédéric Artts	Maire de Vabres l'Abbaye, Vice-président CCSAR7V, Vice-président TSDR		1
17	Christophe LABORIE	Président du Syndicat TSDR et Maire de Cornus		1
18	Monique ALIES	Maire de Belmont sur Rance		1
19	Bernard Marttan	Vice-Président du TSDR	1	1
20	Serge Védrines	Présidente du Syndicat Mixte Tarn Amont	1	Excusé
21	Céline Delagnes	Directrice du Syndicat Mixte Tarn Amont	1	Excusé

22	Jade Bréchnac	Animatrice PAPI - Syndicat Mixte Tarn Amont	1	Excusé
23	Emmanuelle Souyris	Syndicat Rivière Tarn		1
24	Anne Chiffre	Directrice du Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance	1	1
25	Mathieu Rouy	Agence de l'Eau Adour Garonne	1	Excusé
26	Laurent Tabutin	DGS - CCSAR7V et Mairie de Saint Affrique	1	
27	Benoit Pescayre	Responsable service Urbanisme - CCASR7V	1	1
28	Anthony Dulain	DDT 12	1	1
29	Florence Ardorino	EDF	1	Excusé
30	Clément Carles	Conseillé régional / Région Occitanie	1	Excusé
31	Florent Tarrisse	Directeur Général du Parc des Grands Causses	1	1
32	Naima Catz	Animatrice PAPI - Parc des Grands Causses	1	1
	Mathieu Roques	OFB		Excusés
	Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique			
	SIDPC 12			
	Conseil départemental 12 et 81			
	Mmes Bories et Schneider	Mairie de Plaisance (représentant)		
	Mairie de Montfranc			
	Elodie Nayral	CCI		
	Jérôme Thibault-Laurent	Mairie de Latour		

DETAILS SUR LE SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA MISSION PAPI

Suivi technique sur fin 2021 et 2022

CLOTURE MISSION PNRGC: PAPI 2018-2021	2021		2022					
	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Libellé action								
Axe 0 : Animation		€						
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque								
Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	€							
Mise en place d'un outil de gestion cartographique								
Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques					€			
Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement				R		R		€
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations								
Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance								
Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues en complément des systèmes de l'Etat		€						
Avenant n° 2 (complément pour achat et pose d'échelles limnimétriques sur les sites de surveillance)					€			
Axe 3 : Alerte et gestion de crise								
Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS; Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience et d'amélioration des PCS								
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme								
Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire								
Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...)								
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens								
Diagnostic de vulnérabilité								
et équipements sur habitations et bâtiments publics								
Avenant n°1 pour équipements sur habitations et bâtiments publics								
Sensibilisation et diagnostic sur entreprises (Volets 1+3)	€	€						
Sensibilisation et diagnostic sur entreprises (volet 2)								
Axe 6 : Gestion des écoulements								
Etudes complémentaires sur Coupiac pour travaux et avenant		€						
Etudes complémentaires AMC sur Coupiac et Saint Affrique				€				

en vert : suivi PNRGC
en bleu suivi TSDR

Bilan financier - détails

BILAN FINANCIER A FIN 2021 POUR CLOTURE	cout prévisionnel initial (dossier de candidature)		cout prévisionnel en € TTC (avec avenants n°1 et 2)	Cout final en € TTC	% / prévisionnel		TOTAL PAR AXE
	en € HT et TTC selon MO	harmonisé en € TTC			avenant 2	dossier de candidature	
TOTAL PAPI	863 500	933 500	1 077 100	878 782	82%	94%	TOTAL PAR AXE
ANIMATION	121 000	121 000	201 500	201 500	100%	167%	
ACTIONS	742 500	812 500	875 600	677 282	77%	83%	
345-1.1	20 000	20 000	20 000	20 000	100%	100%	96%
345-1.2	10 000	10 000	-	-			
345-1.3	17 000	20 400	20 400	14 955	73%	73%	
345-1.4	295 000	295 000	295 000	295 009	100%	100%	
345-2.1	-	-	-	-			139%
345-2.2	30 000	30 000	42 000	41 622	99%	139%	
345-3.1	-	-	-	-			0%
345-3.2	10 000	10 000	-	-			
345-4.1	10 500	10 500	-	-			0%
345-4.2	55 000	66 000	66 000	-	0%		
345-5.1.1	17 000	17 000	17 000	16 992	100%	100%	153%
345-5.1.2	83 000	99 600	203 000	198 973	98%	200%	
345-5.2.1	12 500	15 000	15 000	11 340	76%	76%	
345-5.2.2	32 500	39 000	39 000	34 290	88%	88%	
345-6.1.1	150 000	180 000	44 200	44 100	100%	25%	25%
345-6.1.2			114 000	-	0%		

Bilan financier - détails

Bilan financier pour les communautés de communes, et le PNRGC				
Communauté de communes	budget total (en €)		details budget (en €)	
	proposé pour délibération des CC avant depot dossier de candidature	cloture / démarrage	animation	action
Saint Affricain, Roquefort et Sept Vallées	125 006	142 220	-	142 220
		129 819	-	129 819
Muses et Raspes du Tarn	14 473	16 033	-	16 033
		17 428	-	17 428
Monts, Rance et Rougier	43 305	32 176	-	32 176
		51 164	-	51 164
Larzac et Vallées	8 574	11 456	-	11 456
		13 074	-	13 074
Réquistanais	6 639	5 619	-	5 619
		5 897	-	5 897
Lévézou-Pareloup	6 239	5 585	-	5 585
		6 197	-	6 197
Val 81	1 145	597	-	597
		633	-	633
Mont d'Alban et Villefranchois	1 419	1 331	-	1 331
		1 477	-	1 477
TOTAL COM COM	206 800	215 017	-	215 017
		225 690	-	225 690
PNRGC	36 700	57 875	50 375	7 500
		36 700	24 200	12 500

(*)

~82 k€

~ 104 k€

(*) Remarque : pour la CCSAR7V, ces budgets incluent l'action 5.1.2 (achat des batardeaux), dont le budget est à la charge des propriétaires et représente environ 60 k€ / 25 k€



Parc
naturel
régional
des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici